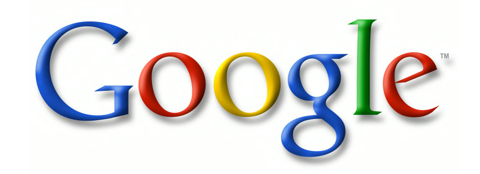





ENCADERNADOR
Lisboa
R. da Misericordia





LA PROSTITUTION

CONTEMPORAINE

A PARIS, EN PROVINCE, EN ALGÉRIE

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Pour éviter d'acheter une imitation, forcém
inexacte, ou une contrefaçon, non tenue à jour
faut avoir bien soin de demander aux librair

L'ÉDITION DES DOCTEURS

PARENT-DUCHATELET & URBAIN RICA

LA SEULE QUI SOIT CONSTAMMENT TENUE A JOUR
GRACE A LA COLLABORATION DE

plus de 200 Correspondant

*Voir, à la page 329, l'AVIS IMPORTANT re
à ceux de nos lecteurs qui désirent collaborer à n
enquête générale.*

Pour l'Édition de 1902,

les réponses à notre **QUESTIONNAIRE DE COLLABORA**
DEVRONT NOUS ÊTRE ENVOYÉES
du 15 février au 15 mars (dernier dél

Enquête générale et permanente

LA PROSTITUTION

CONTEMPORAINE

à PARIS, en PROVINCE

ET EN ALGÉRIE

PAR LE

Docteur PARENT-DUCHATELET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

MÉDECIN EN CHEF DE LA PRISON SAINT-LAZARE

ET PAR LE

DOCTEUR URBAIN RICARD

Ex-Chirurgien des Hôpitaux, Membre de plusieurs Sociétés savantes.

LE SEUL OUVRAGE DE CE GENRE

TENU A JOUR A CHAQUE RÉIMPRESSION

ÉDITION DE 1901

PARIS

LIBRAIRIE DU XXe SIÈCLE

A. CHARLES, 8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

LA PROSTITUTION CONTEMPORAINE

à Paris, en Province et en Algérie

PRÉFACE DE LA NOUVELLE ÉDITION

Parmi les diverses études qui ont été faites sur la prostitution, aucune, de l'avis général, n'approche, comme valeur et intérêt, de celle de notre illustre maître, **Parent-Duchâtelet** ; car le bon et savant docteur a été, mieux que personne de son temps, à même d'étudier de près cette hideuse lèpre morale, grâce à sa situation exceptionnelle et à son judicieux esprit d'observation. Son étude du monde des prostituées est remarquable aussi par son impartialité, dominant tout, et par la grande bienveillance qui se dégage de ces merveilleuses pages, écrites avec autant de science que de cœur. Pour ces causes, chaque réimpression de l'immortel chef d'œuvre de notre maître vénéré a reçu du public le meilleur accueil.

Aujourd'hui, il nous est permis d'extraire de cet ouvrage capital tout ce qui s'y trouve en fait d'observations ayant une éternelle actualité, et notre propre expérience de médecin nous autorise à le mettre à jour ; car nous avons pu également étudier la prostitution, non seulement à Paris, comme notre cher maître, mais encore en province et dans notre principale colonie. Cependant, ajoutons bien vite que, malgré quarante-trois années d'exercice, il nous a été matériellement impossible de tout voir de nos propres yeux, et c'est pourquoi nous avons eu recours aussi aux

observations d'un grand nombre de nos confrères ; au surplus, nous avons consulté les auteurs les mieux qualifiés et les plus compétents qui ont traité la même question, et principalement les deux guides infaillibles qui se placent au premier rang :

C.-J. Lecour, l'ancien chef de la 1re division à la Préfecture de Police, dont le souvenir est toujours vivace comme celui d'un administrateur modèle, d'un magistrat éclairé et perspicace, allant droit son chemin, dédaigneux des injustes attaques qui l'ont assailli, non pour le discréditer personnellement, — car sa vertu et sa loyauté étaient au-dessus de toute atteinte, — mais pour battre en brèche les sages et salutaires institutions dont il avait pris la défense avec tant de courage ;

Et le docteur **O. Commenge**, naguère médecin en chef du Dispensaire de Salubrité de Paris, qui complétant Parent-Duchâtelet par son étude spéciale, si minutieuse, si documentée, sur la prostitution clandestine, et appuyant ainsi de nouveaux chiffres irréfutables l'argumentation de Lecour, a réduit à néant toutes les fantaisies déclamatoires des adversaires de la Police des Mœurs, et qui, lui aussi, a édifié une œuvre de granit, véritablement indestructible.

Parent-Duchatelet, Lecour, Commenge, trilogie de *bonté*, de *justice* et de *science*, trois termes qui, réunis dans l'espèce, constituent la vérité.

En ce qui nous concerne personnellement, — et tout en suivant la trace de ces maîtres et en recourant à leurs lumières, — nous avons cru qu'il était utile, à l'aurore du nouveau siècle, de montrer l'état actuel de la question dans toute la France, l'Algérie y comprise. A l'instar de Parent-Duchâtelet, de Lecour et de Commenge, nous avons toujours puisé aux sources officielles, qui seules présentent les garanties nécessaires d'authenticité.

Ainsi, ce nouvel ouvrage, tout en étant condensé, sera

le plus complet de tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour ; il aura, au surplus, l'avantage de pouvoir être consulté pendant de longues années, puisqu'il présente aux méditations des sociologues l'examen de la prostitution *contemporaine* dans notre pays.

*
* *

C'est, en effet, une grave question sociale qui n'a cessé de se dresser devant nous. Parent-Duchâtelet, qui avait d'abord attiré l'attention publique sur les réformes à opérer pour l'assainissement matériel de la ville de Paris, écrivait très sagement ces lignes dans son introduction :

« Si j'ai pu, sans scandaliser qui que ce soit, pénétrer dans les cloaques, manier les matières putrides, passer une partie de mon temps dans les voiries, et vivre, en quelque sorte, au milieu de tout ce que les réunions d'hommes renferment de plus abject et de plus dégoûtant, pourquoi rougirais-je d'aborder un cloaque d'une autre espèce (cloaque plus immonde, je l'avoue, que tous les autres), dans l'espoir fondé d'opérer quelque bien, en l'examinant sur toutes les faces qu'il peut offrir ? En me livrant à des recherches sur les prostituées, serais-je donc nécessairement flétri par le contact de ces malheureuses ? Et si de vénérables dames qui, par leur naissance et leur position sociale, appartiennent à tout ce que nous avons de plus élevé, ne croient pas déroger en venant de temps en temps au milieu des prostituées pour les instruire et les éclairer, pendant qu'elles sont dans les prisons ou dans les infirmeries, que dois-je craindre, moi, en imitant leur conduite, et en tâchant d'arriver au même but, bien que je suive une route un peu différente de la leur ?

« Une des lois constantes de la nature, c'est que les êtres vivants ressemblent à ceux qui les produisent, et que les

générations se transmettent les vices aussi bien que les bonnes qualités du corps et de l'esprit ; de là le précepte, donné aux chefs des Etats par les législateurs de tous les temps, de surveiller les générations présentes en vue des générations futures, d'éloigner d'elles les maladies et les infirmités en fortifiant leur constitution, et de faire concourir au perfectionnement moral et physique des populations tous les moyens capables de conduire à ce but.

« Maintenant, je demande à tout être tant soit peu intelligent si, dans l'intérêt des générations présentes et futures, il est utile ou non d'étudier et d'observer les prostituées, et si l'homme qui se dévoue à ces recherches, qui en affronte les dégoûts, qui y sacrifie son temps, sa fortune et ses peines, mérite bien ce mépris que les préjugés enfantés par l'ignorance ont entretenu jusqu'à présent ?... Quant à moi, qui crois voir les choses sous leur véritable aspect, et qui sais que la considération attachée aux travaux n'est pas toujours proportionnée aux services qu'ils rendent ni aux difficultés qu'ils peuvent offrir, *je m'en remets au jugement des hommes sensés qui voient et apprécient les intentions ; et, tout en respectant les préjugés des autres, je déplore leur aveuglement.* »



Il convient d'ajouter que la publication d'une étude comme celle de Parent-Duchâtelet est devenue plus nécessaire que jamais, à notre époque de suffrage universel, en raison des violentes campagnes qui se sont produites depuis quelques années pour inciter les Parlements à abolir la règlementation de la prostitution. D'excellents esprits se sont laissés égarer et s'imaginent, avec une bonne foi parfaite, que la prostitution, pour s'affaiblir, doit cesser d'être sous l'empire d'une police spéciale; il en est même qui

ont proclamé, comme un droit humain, la liberté de la prostitution, la réclamant pour notre pays telle qu'elle existe en Angleterre, telle qu'elle a été expérimentée récemment en Italie, sous le ministère de M. Crispi.

On a prononcé de grands mots ; on a débité beaucoup de tirades, plus ou moins ronflantes, mais toujours majestueuses. Or, la masse du public ayant malheureusement trop de tendance à subir l'influence des déclamations sonores, il est indispensable de l'éclairer et d'opposer les faits à la phraséologie des abolitionnistes.

Loyalement, en tête de cette édition, nous donnerons les arguments de nos adversaires ; la pleine lumière suffira pour faire justice des sophismes que voici :

« I. L'Etat représente la justice et le bien; par conséquent, il ne doit jamais favoriser le mal. Cependant, c'est ce qu'il fait en autorisant et en prenant sous sa surveillance les maisons de tolérance. Par l'inscription officielle des femmes publiques, il fait de leur métier infâme une profession régulière et légitime; il se met ainsi en contradiction avec lui-même, puisque, d'autre part, il punit l'excitation à la débauche.

« II. En autorisant et en surveillant les lupanars, l'Etat, loin de faire la part du feu, allume au contraire l'incendie au milieu de la ville et crée lui-même un foyer actif de corruption; de la sorte, il organise le mal, le rend d'un facile accès pour la jeunesse, et ainsi il contribue à la démoralisation de celle-ci, quand elle devrait être et qu'elle est, sous d'autres rapports, l'objet de sa sollicitude.

« III. La prostitution surveillée n'empêche nullement, d'autre part, le développement de la prostitution clandestine En outre, au point de vue hygiènique, les maisons de tolérance diminuent-elle la propagation des maladies vénériennes? Cela est discutable. Mais, néanmoins, quand bien même la visite sanitaire des prostituées restreindrait le nombre des conta-

gions, on ne saurait assimiler les conséquences de la débauche, puisque celle-ci est volontaire, aux épidémies, par exemple, qui sont une pure fatalité. Du reste, il est immoral au premier chef d'enlever au vice ses conséquences naturelles et de lui ôter ainsi sa sanction.

« IV. Tout homme possédant en lui le sentiment de la justice doit considérer que les malheureuses qui peuplent les maisons de tolérance se trouvent, par ce fait seul, soustraites au droit commun et soumises à l'arbitraire. Les partisans de la liberté humaine s'élèvent contre la prison préventive; or, l'habitation au lupanar est une séquestration à l'état latent.

« V. Il y a lieu de considérer aussi que les prostituées de ces maisons sont l'objet d'un honteux trafic, que la prostitution réglementée entraîne l'embauchage des mineures, et que la police, en demandant l'assentiment des parents, prête sa complicité à un crime (car les parents n'ont pas le droit de consentir à l'infamie de leurs enfants); que la condition des filles soumises est une véritable servitude, plus avilissante encore que l'esclavage des nègres.

« VI. Enfin, en réglementant la prostitution, on la reconnaît comme vice légal; d'où il résulte qu'on dégrade indignement la femme, et ce mépris de la femme est dangereux pour l'ordre moral et social tout entier. »

Nous avons reproduit ces arguments abolitionnistes, dans leur style même ; et ceux-ci constituent la grosse artillerie contre le système de la réglementation. Nous avons négligé les exagérations qui ne prêtent qu'au rire, telles que cette grave facétie imaginée dans un congrès international et formulée comme un axiome : La visite sanitaire d'une prostituée est un viol périodique, dont le coupable est le médecin du Bureau des Mœurs, avec la complicité de la police.

Les faits, nous le répétons, répondent victorieusement à toute cette fantasmagorie de rhétorique : ils en démontrent l'inanité ; ils prouvent, d'une façon péremptoire, que tout

l'art des abolitionnistes consiste à *déplacer la question*, et qu'il n'est rien de ce qu'ils reprochent à la prostitution réglementée qui ne soit le fait, non de l'administration, mais de la prostitution elle-même, avec cette circonstance aggravante que toutes les abominations dont il s'agit se multiplient et se généralisent dans la prostitution clandestine (et à plus forte raison dans la prostitution libre, comme en Angleterre), tandis qu'elles sont exceptionnelles parmi les personnes soumises à la surveillance de la police des mœurs.

*
* *

Mais nous avons hâte d'aborder, avec Parent-Duchâtelet, cette étude sociale si intéressante, dont l'utilité n'est plus contestée aujourd'hui. Le lecteur aura bien vite constaté que, même en se plaçant au point de vue sentimental, la vérité n'est pas du côté des partisans de la liberté de la prostitution.

« L'utilité, écrit notre maître, je dirais presque la nécessité de ce travail m'étant démontrée, je devais l'aborder franchement, et c'est ce que j'ai fait. Traitant un sujet sérieux, et m'adressant à des gens graves, j'ai dû appeler les choses par leur nom et marcher droit à mon but. Homme libre et d'une entière indépendance, je distribuerai avec impartialité la louange et le blâme ; homme religieux, je n'aurai pas à rougir de ce que ma plume aura tracé ; homme exempt de préjugés, je saurai dire tout ce que peuvent réclamer de moi la science, le bien de la société et celui de la classe infortunée qui m'a fourni tant de sujets d'études et de méditations. »

A son tour, le disciple sera fidèle à ces principes de franchise et d'honnêteté. Lui aussi, il surmontera son dégoût, quand il lui faudra descendre dans le cloaque, plonger dans les abîmes de la dépravation, et mettre en

parallèle la prostitution réglementée et la prostitution clandestine ; ce qui est indispensable pour établir à quel point on se moque du peuple quand on lui représente les filles insoumises comme relativement moins dangereuses que les autres.

Nous ne perdrons jamais de vue que ce livre, préparé lentement au profit de la science, doit servir à la morale et qu'il a pour principal objet le bien public. C'est donc aux plus nobles sentiments que nous faisons appel, en nous adressant exclusivement aux hommes d'un âge mûr, et le vice, tel qu'il est montré par Parent-Duchâtelet et par nous, n'apparaît point sous des couleurs aimables.

Ainsi que notre illustre maître, nous avons la conviction de faire œuvre bonne et saine.

Dr URBAIN RICARD.

Paris, le 31 mai 1901.

Indépendamment de nos renseignements personnels et de ceux que quelques uns de nos confrères ont bien voulu nous communiquer, c'est-à-dire en dehors même d'un important ensemble d'observations inédites, nous avons consulté les ouvrages suivants, afin que tout fût contrôlé, afin de pouvoir offrir à nos lecteurs une œuvre aussi exacte que complète, bien que sous une forme succincte:

I. *Notes complémentaires*, ajoutées à la première édition de Parent-Duchâtelet, par M. Trébuchet, chef du Bureau Sanitaire, secrétaire du Conseil de Salubrité de la ville de Paris, et par M. Poirat-Duval, chef de bureau à la Préfecture de Police.

2. *La Prostitution Clandestine*, par le docteur Martineau.

3. *Syphilis et Prostitution chez les Insoumises mineures*, par le docteur O. Commenge, médecin en chef du Dispensaire de Salubrité de la Préfecture de Police.

4. *La Prostitution Clandestine à Paris*, par le même.

5. *La Prostitution à Paris et à Londres*, par C.-J. Lecour, chef de la 1[re] division à la Préfecture de Police.

6. *La Campagne contre la Préfecture de Police, envisagée surtout au point de vue du Service des Mœurs*, par le même.

7. *Rapport au nom de la Commission municipale sanitaire sur la réorganisation du Service de Santé relatif à la Prostitution*, par Emile Richard, conseiller municipal de Paris; rapport déposé en mars 1890, et discuté dans les séances du Conseil, des 9, 11,16 et 18 juillet 1890.

8. *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie* (3[e] volume), par Maxime du Camp, de l'Académie Française.

9. *Des Classes dangereuses de la population dans les grandes villes*, par A. Frégier, chef de bureau à la Préfecture de la Seine; ouvrage couronné par l'Institut de France, Académie des Sciences morales et politiques.

10. *La Prostitution*, par le docteur A.-A. Tardieu, professeur de médecine légale, doyen de la Faculté de Paris, membre de l'Académie de Médecine, commandeur de la Légion d'honneur; étude publiée dans le *Dictionnaire d'Hygiène publique*.

11. *Etude médico-légale sur les Attentats aux mœurs; des conditions dans lesquelles s'exercent la Pédérastie et la Sodomie*, par le même.

12. *La Prostitution à Paris*, par le docteur Corlieu.

13. *La Corruption à Paris*, par Ali Coffignon.

14. *Les Vierges Folles*, par Alphonse Esquiros.

15. *Les deux Prostitutions*, par F. Carlier.

16. *La Prostitution*, par Yves Guyot.

17. *Les Maisons de Tolérance*, par le docteur Louis Fiaux.

18. *La Corruption fin-de-siècle*, par Léo Taxil.

19. *Gibier de Saint-Lazare*, par Macé, ancien chef de la Sûreté.

20. *Souvenirs d'un Préfet de Police*, par Louis Andrieux.

21. *Mémoires d'un ancien Chef de la Sûreté*, par Canler.

22. *L'Amour à Paris*, par Goron, ancien chef de la Sûreté.

23. *La Prostitution dans Paris*, par A. Grauveau.

24. *Les condamnées de Saint-Lazare*, par Pauline de Grandpré.

25. *Syphilis et Prostituées*, par le docteur Maireau.

26. *Quelques considérations sur la Prostitution à Paris*, par le docteur A. Lutaud, médecin de Saint-Lazare.

27. *Les Prisons de Paris*, par A. Guillot, juge d'instruction; couronné par l'Académie Française.

28. *Prostitution et Syphilis*, par le docteur Butte, médecin du Dispensaire de Salubrité de la Préfecture de Police.

29. *Des Aberrations du sens génésique*, par le docteur Moreau de Tours.

30. *Les Abberations sexuelles*, par le docteur Magnan.

31. *La Prostitution des Filles mineures*, par le docteur Augagneur.

32. *La Syphilis et la Prostitution dans leurs rapports avec la morale, l'hygiène et la loi*, par le docteur Mireur.

33. *La Prostitution au XIXe Siècle*, par le docteur Jeannel.

34. *La Prostitution en France*, par le docteur Armand Desprès, membre de la Chambre des Députés.

35. *Les Vénériens des Champs et la Prostitution à la Campagne*, par le docteur Lardier.

ILLUSTRATION DE CE LIVRE

Etant donné que ce livre, œuvre de vérité et de lumière, s'adresse aux personnes honnêtes et de jugement sain qui veulent se rendre compte de ce qu'est la prostitution de nos jours, sans pourtant se commettre avec ce monde interlope, nous avons cru utile de l'illustrer de quelques gravures d'une représentation exacte et d'une exécution artistique. *Néanmoins, tenant à ne donner aucune prise à la critique, et la prudence en ces matières n'étant jamais excessive, nous n'avons choisi que des dessins* **juridiquement autorisés.**

Ces tableaux ont, en effet, une histoire.

Ils faisaient partie de l'illustration d'un ouvrage (d'étude scientifique, comme la nôtre), qui fut publié en 1884 sous deux formes très distinctes : 1° en livraisons populaires ; 2° en volume. Le Parquet poursuivit toute la série des dessins parus dans les livraisons à 15 centimes, et n'incrimina pas la publication de ces mêmes dessins dans le volume, lequel continua à se vendre librement, sans être jamais l'objet d'une saisie. En première instance et en appel, le ministère public soutint que la livraison ne devait pas bénéficier des immunités accordées au livre par l'article 1er de la loi du 2 août 1882 ; l'éditeur de l'ouvrage en question, et l'auteur du texte, qui avait pris la responsabilité des gravures, plaidèrent que ces dessins, reconnus innocents dans le volume, ne pouvaient pas être déclarés coupables dans les livraisons, qui, disaient-ils, ne sont pas

le journal visé par la loi, mais qui sont un livre, débité par fractions.

La cour de Paris trancha la question, par son arrêt du 9 mars 1885, qui donna raison au Parquet, tout en reconnaissant que l'ouvrage par lui-même était irréprochable, mais qu'il aurait dû être limité à l'édition sous forme de volume ; statuant ensuite sur toute la série des dessins mis en cause, la cour n'en retint que trois comme repréhensibles *pour l'unique fait d'avoir été publiée dans des livraisons populaires* (c'était les trois gravures : le Sadisme, les Tribades, les Pédérastes), et la Cour déclara non condamnables, même en livraisons, les autres dessins. Le volume poursuivit donc, plus librement que jamais, sa vente, avec la totalité des gravures. Bien plus, la pureté des intentions de l'éditeur et de l'auteur ayant été reconnue, il leur fut fait remise gracieuse de l'amende, à laquelle ils avaient été condamnés pour les trois dessins qui n'auraient pas dû paraître dans les livraisons à 15 centimes.

Ainsi, les gravures que nous publions dans ce livre ont subi L'ÉPREUVE JUDICIAIRE et ont été jugées non délictueuses, c'est-à-dire **innocentes**, par un arrêt de la Cour de Paris, statuant en dernier ressort. L'ouvrage dont il s'agit étant épuisé, nous avons acquis le droit de les reproduire.

L'ÉDITEUR.

PREMIÈRE PARTIE

La PROSTITUTION à PARIS

CHAPITRE PREMIER

QUESTIONS GÉNÉRALES

1. Définition : prostituée, prostitution.

Ces deux mots n'ayant pas, dans l'esprit et le langage de tout le monde, la même signification, nous commencerons ce travail en écartant toute équivoque par une définition nette et précise. Pour la généralité du public, la prostitution est l'état d'une personne qui fait marchandise de son corps, l'acte de luxure ne se produirait-il qu'une fois. Il n'en est pas de même en style administratif, et, pour donner le nom de prostituée à une femme qui s'abandonne au désordre, à une fille qui se livre au premier venu, il faut aux yeux de l'autorité une réunion de circonstances dont l'indication assez complète se trouve dans le Message adressé par le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents, le 17 nivôse an IV; ce fut le gouvernement de la première République qui proclama la nécessité de réglementer la prostitution.

« Voici, dit ce document, ce qui constitue la prostituée ou fille publique : récidive et concours de plusieurs faits particuliers, légalement constatés, notoriété publique, arrestation en flagrant délit attesté par des témoins autres que le dénonciateur ou l'agent

de police. » Parmi ces circonstances particulières, il faut noter en premier lieu le racolage public réitéré.

En conséquence, étant admis que toute femme débauchée n'est pas encore une prostituée, c'est avec raison que l'administration distingue entre la débauche publique et la prostitution publique ; car ce mot de *prostitution* n'implique pas une série d'impudicités, uniquement. En vérité, une fille que l'on débauche ou qui se débauche peut demeurer simple femme galante, cela se voit souvent. Mais il est vrai aussi que la débauche publique alimente la prostitution publique ; elle est le passage d'une vie honnête à l'état d'abjection d'une classe qui se sépare de la société, qui y renonce, qui, par des habitudes scandaleuses, hardiment et constamment publiques, déclare abjurer cette société et les lois communes qui la régissent. Tant qu'une femme se renferme dans les habitudes ordinaires de la vie, l'administration ne peut la considérer que comme un être qui fait partie de la société ; elle lui doit protection, et n'exerce à son égard aucune surveillance spéciale ; mais cette position de l'une et l'action de l'autre changent au moment même où la femme passe dans cet état de brutalité scandaleuse dont l'autorité a le devoir de réprimer les excès. A ce moment donc, la débauchée vénale est qualifiée de *prostituée* dans le langage administratif, et comme telle elle doit être mise en surveillance.

Ces distinctions paraîtront peut-être un peu subtiles à quelques personnes ; mais elles deviendront plus claires lorsque l'on connaîtra bien les différentes classes de prostituées et les circonstances particulières qui précèdent et nécessitent leur inscription sur les registres du Bureau des Mœurs.

2. Nombre des prostituées exerçant leur métier à Paris.

On n'a point de renseignements sur ce nombre dans les temps anciens, et ce n'est que depuis quelques années qu'on possède des données à peu près exactes sur ce point important.

A vrai dire, on est fixé de la façon la plus certaine sur la quantité des filles soumises, c'est-à-dire des prostituées placées sous le contrôle de la police ; mais ce nombre, déjà très variable d'année en année, est insignifiant dans l'effectif total de la prostitution. D'après les statistiques officielles de la Préfecture de police en ces dernières années, nous relevons, d'abord, pour l'état général des inscriptions de filles soumises, une moyenne annuelle de 4,200. Mais de ce nombre il faut déduire, d'une façon courante, un millier environ, qui se répartissent ainsi : 1° celles qui sont à Saint-Lazare, soit par punition administrative, soit à la section des détenues de droit commun, en prévention ou condamnées par les tribunaux (ce sont les moins nombreuses, une vingtaine par an), soit à l'infirmerie comme malades vénériennes, soit encore en hospitalité ; 2° celles qui sont dans divers hôpitaux, comme malades non vénériennes ; 3° celles qui ont disparu (ce sont les plus nombreuses, en moyenne de 600 à 700 par an). Ce millier étant déduit, il nous reste donc un nombre de 3,200 ; voilà le chiffre moyen de la circulation réelle des filles inscrites.

Quant à celles qui échappent à la surveillance administrative, elles sont des légions. Le service de la police des mœurs est des plus insuffisants vis-à-vis de la prostitution clandestine. En outre, pour qu'une

prostituée non inscrite soit arrêtée, il faut, ou qu'elle ait été surprise lors d'une descente de police dans une maison secrète de débauche, ou bien qu'elle ait été l'objet de quatre constatations de raccrochage dans la rue, et le témoignage d'un seul agent ne suffit pas. Eh bien, malgré l'insuffisance numérique des agents des mœurs, malgré l'exigence des règlements prescrivant cette multiplicité des constations, la moyenne annuelle des arrestations de cette sorte est de 2,300. Or, comme il y a à Paris *en tout* 150 inspecteurs et agents affectés à cette surveillance (parmi lesquels un certain nombre de gardiens de la paix en mission spéciale), il est très modeste de dire qu'on ne réussit pas à prendre une prostituée clandestine sur cinquante ; et si l'on en prenait une sur cinquante, ce chiffre de 2,300 arrestations en moyenne représenterait 115,000 filles publiques insoumises. Avec M. Maxime du Camp, nous estimons au minimum à *cent vingt mille prostituées* l'effectif total de la prostitution parisienne.

« Qu'on ne se récrie point ! dit l'éminent académicien ; il n'y a qu'à regarder impartialement autour de soi pour être convaincu. »

3. Quels sont les pays qui fournissent les prostituées, et dans quelle proportion chacun d'eux les envoie-t-il à Paris ?

Pour répondre à cette question, il est indispensable de se reporter aux statistiques officielles. C'est un immense travail qu'il m'a fallu entreprendre à ce sujet. (*) Je me suis donc fait communiquer les

(*) Pour tous les passages de l'œuvre de Parent-Duchâtelet, où ses observations personnelles sont demeurées valables ac-

dossiers de 12,707 prostituées inscrites à Paris, pendant une période de quinze années consécutives ; j'ai possédé ainsi les éléments d'un recensement général. Mentionnons seulement ici le résultat sommaire du dépouillement de tous ces dossiers.

J'élimine d'abord 24 de ces femmes, qui n'ont jamais pu indiquer les pays qui les avaient vues naître. Jetées dans le monde dès leur plus tendre enfance, elles avaient oublié le nom même des personnes qui leur donnèrent les premiers soins, et ces malheureuses trouvaient dans la prostitution, qui leur paraissait un état tout naturel, un moyen de pourvoir à leur triste existence.

31 étaient étrangères à l'Europe, dont 18 Américaines, 11 Africaines, 2 Asiatiques. — Les Américaines venaient du Canada, des Etats-Unis, de Saint-Domingue, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane française. — Les Africaines appartenaient à l'Egypte, au cap de Bonne-Espérance, aux îles Mascareignes (la Réunion et île Maurice), et à Madagascar. — Les Asiatiques étaient originaires des Indes anglaises, l'une née à Calcutta, et l'autre à Madras.

Voici, maintenant, la répartition des Européennes étrangères à la France : — 23 Anglaises (dont 17 de Londres), 4 Irlandaises, 1 Ecossaise, soit 28 venant

tuellement, nous conservons l'emploi, qui est habituel à notre vénéré maître, de la première personne au singulier. Par contre, lorsque la mise à jour de son œuvre nous oblige à une modification, pour une statistique nouvelle, ou pour un fait plus contemporain qui change tel passage de l'œuvre, ou encore pour toute addition d'observations autres que celles de Parent-Duchâtelet, nous employons la première personne au pluriel.

du Royaume-Uni ; — 15 Autrichiennes (dont 8 de Vienne), et 3 Illyriennes, soit 18 originaires de l'Empire d'Autriche; — 161 Belges, et 23 Hollandaises (dont 12 d'Amsterdam), soit 184 du pays flamand ; — l'Italie a fourni 11 Piémontaises, 9 Milanaises, 7 Romaines, 4 Florentines, 3 Napolitaines, 2 Sardes, 1 Sicilienne, et 1 fille de l'île d'Elbe, soit 38 Italiennes ; — 14 Espagnoles (Madrid et Cadix se partageant également cette fourniture), et 1 Portugaise, soit 15 filles venant de la péninsule Ibérique ; — la Russie a fourni 8 prostituées, dont 6 Polonaises et 2 Russes ; — 2 ont été fournies par la Turquie ; — 1, par la Suède ; — 1, par l'île de Malte.

J'ai gardé pour la fin les Allemandes et les Suissesses, afin de faire mieux ressortir une particularité curieuse. En général, ce sont toujours les capitales et les grandes villes qui fournissent la majeure partie des filles envoyées par chaque pays ; mais la Prusse fait exception à la règle: sur 58 prostituées venues de ce royaume, Berlin n'en a fourni que 7 ; la majeure partie du contingent de ce pays est venue de la Prusse rhénane. Quant au reste de l'Allemagne, il nous en est venu : 6 Bavaroises, 2 Hanovriennes, 2 Badoises, 3 Westphaliennes, et 4 filles des villes hanséatiques ; au total, 75 Allemandes. En ce qui concerne la Suisse, elle offre ceci de remarquable : tous les cantons, sauf trois, ont envoyé un pareil nombre de filles à Paris ; il n'y a que celui de Genève qui, dans cette fourniture, l'emporte sur les autres, attendu que j'ai trouvé 15 Genevoises sur le nombre total de 59 Suissesses.

En résumé, 429 Européennes étrangères à la France ; et j'ajoute que ces étrangères arrivent tous les ans à Paris dans des proportions à peu près sem-

blables, ce qui est un fait bien constaté par les statistiques, et, en vérité, très curieux.

Arrivons aux prostituées originaires de France. J'en ai trouvé 12,227 dans ces dossiers qui constituent un recensement de quinze années consécutives.

Le département de la Seine arrive en tête, naturellement ; il a fourni à Paris 4,744 prostituées, dont 4,469 nées à Paris même.

Les départements les plus rapprochés de la capitale ont aussi de gros chiffres, toutes proportions gardées : — Seine-et-Oise, 874, dont 339 venant de Versailles ; — Seine-Inférieure, 546, dont 318 de Rouen ; — Seine-et-Marne, 453, dont 36 de Melun : — Oise, 337, dont 57 de Beauvais ; — Aisne, 327, dont 27 de Laon ; — Nord, 308, dont 80 de Lille ; — Somme, 302, dont 101 d'Amiens ; — Yonne, 272, dont 46 d'Auxerre ; — Marne, 262, dont 48 de Châlons ; — Loiret, 256, dont 152 d'Orléans ; — Aube, 207, dont 92 de Troyes ; — Côte-d'Or, 206, dont 57 de Dijon ; — Calvados, 194, dont 71 de Caen ; — Eure-et-Loir, 180, dont 79 de Chartres ; — Eure, 179, dont 34 d'Evreux ; — Pas-de-Calais, 163, dont 34 d'Arras.

Citons ensuite, non plus en tenant compte des degrés d'éloignement de Paris, mais seulement dans l'ordre de décroissance numérique : — Meurthe-et-Moselle, 154, dont 84 de Nancy ; — Haute-Marne, 138, dont 17 de Chaumont ; — Meuse, 131, dont 10 de Bar-le-Duc ; — Orne, 117, dont 33 d'Alençon ; — Rhône, 104, dont 97 de Lyon ; — Haute-Saône, 99, dont 13 de Vesoul ; — Manche, 98 ; — Ardennes, 83 ; — Sarthe, 79, dont 44 du Mans; — Ille-et-Vilaine, 77, dont 47 de Rennes ; — Doubs, 65, dont 41 de Besançon ; — Loire-Inférieure, 63, dont 53 de Nantes ; — Puy-de-Dôme, 62, dont 36 de Clermont-Ferrand ; —

Indre-et-Loire, 59, dont 48 de Tours ; — Loir-et-Cher, 54, dont 21 de Blois ; — Mayenne, 46, dont 12 de Laval ; — Vosges, 43 ; — Finistère, 42 ; — Saône-et Loire, 40 ; — Gironde, 39, dont 37 de Bordeaux ; — Nièvre, 39, dont 18 de Nevers ; — Morbihan, 38 ; — Maine-et-Loire, 35, dont 18 d'Angers ; — Allier, 34, dont 22 de Moulins ; — Jura, 32 ; — Charente-Inférieure, 27, dont 11 de La Rochelle ; — Cher, 26, dont 19 de Bourges — Bouches-du-Rhône, 25, dont 20 de Marseille ; — Cantal, 20 ; — Vienne, 18, dont 11 de Poitiers ; — Côtes-du-Nord, 16 ; — Loire, 14 ; — Indre, 14 ; — Ain, 13 ; — Savoie, 12 ; — Basses-Pyrénées, 12 ; — Isère, 12 ; — Creuse, 12 ; — Haute-Loire, 10, exclusivement fournies par Le Puy ; — Haute-Savoie, 10 ; — Hérault, 9 ; — Haute-Garonne, 8 ; — Charente, 8 ; — Drôme, 8 ; — Haute-Vienne, 7 ; — Deux-Sèvres, 6; — Var, 6 ; — Gard, 5 ; — Lot-et-Garonne, 5 ; — Hautes-Pyrénées, 5 ; — Pyrénées-Orientales, 5 ; — Alpes-Maritimes, 4 ; — Aveyron, 4 ; — Vendée, 4 ; — Tarn-et-Garonne, 4 ;— Ariège, 3 ; — Corrèze, 3 ; — Dordogne, 3 ; — Landes, 3 ; — Tarn, 3 ; — Basses-Alpes, 2 ; — Vaucluse, 2 ; — Ardèche, 1 ; — Aude, 1 ; — Corse, 1 ; — Gers, 1 ; — Hautes-Alpes, 1 ; — Lot, 1.

La Lozère est le seul département qui n'ait jamais fourni à Paris aucune prostituée dans cette période de quinze années.

Par contre, si nous considérons l'Alsace-Lorraine comme toujours française malgré son injuste et odieuse annexion à l'Allemagne, voyons la fourniture de nos anciens départements: — Moselle, 165 filles inscrites, dont 89 de Metz ; — Bas-Rhin, 101, dont 65 de Strasbourg ; — Haut-Rhin, 26, dont 11 de Colmar.

Dans la nomenclature ci-dessus, nous avons négligé d'indiquer les chefs-lieux qui ont fourni moins de 10 filles publiques inscrites.

D'autre part, il est intéressant, après avoir examiné cette fourniture par département, de la classer de nouveau en examinant la provenance de ces filles d'après nos anciennes provinces, dont le souvenir n'est pas encore perdu, certes, et qui forment des populations se distinguant l'une de l'autre par les mœurs, les habitudes, quelquefois même par le langage. J'ai fait encore ce travail en compulsant les mêmes dossiers.

J'ai trouvé ainsi que, sur les 12,227 prostituées d'origine française inscrites à Paris, il en a été fourni par: — l'Ile-de-France, 6,735 ; — la Normandie, 1,134 ; — la Champagne, 690 ; — la Bourgogne, 518 ; — la Lorraine, 492 ; — l'Orléanais, 490 ; — la Flandre, 308 ; — la Picardie, 302 ; — la Bretagne, 236 ; — la Franche-Comté, 196 ; — l'Artois, 163 ; — l'Alsace, 127 ; — le Maine, 125 ; — le Lyonnais, 118 ; — l'Auvergne, 82 ; — la Touraine, 59 ; — la Guyenne, 52 ; — la Provence, 41 ; — le Berry, 40 ; — le Nivernais, 39 ; — l'Anjou, 35 ; — l'Angoumois, 35; — le Bourbonnais, 34; — le Poitou, 28; — le Languedoc, 26 ; — la Gascogne, 24 ; — la Savoie, 22 ; — le Dauphiné, 21 ; — la Bresse, 13 ; — la Marche, 12 ; — le Limousin, 10 ; — le Velay, 10 ; — le Roussillon, 5 ; — le Périgord, 3 ; — le Vivarais, 1.

Ces détails sur le nombre des prostituées qui affluent à Paris de tous les points de la France, sont curieux ; mais nous font-ils connaître les mœurs et le degré d'immoralité de telle et telles régions? Non, assurément ; car il peut se faire, et il arrive, en effet, que les prostituées nées dans un pays très immoral

restent toutes, ou presque toutes, dans le pays, tandis que celles qui habitent des endroits où elles ne sont pas supportées, cherchent à Paris un lieu de refuge

Toutefois, on ne saurait contester l'intérêt qu'offre cette statistique. A leur tour, M. Trébuchet, chef du Bureau Sanitaire, et M. Poirat-Duval, autre chef de bureau à la Préfecture de police, se sont livrés à des recherches semblables, en les faisant porter sur une période de dix années, et ils ont trouvé, tant pour la fourniture de l'étranger que pour celle de Paris et des départements, à peu près les mêmes chiffres, dans des proportions presque pareilles. La Lozère, cependant, avait fourni 4 filles pendant ces dix années-là.

4. Position sociale des familles des prostituées.

L'examen que j'ai fait à ce sujet a porté sur les actes de naissance de plus de 3,000 filles exerçant la prostitution à Paris ; je les ai passés en revue, sans en éliminer aucun, et en les suivant dans l'ordre chronologique de l'inscription des filles.

En premier lieu, pour les filles publiques nées à Paris, j'ai trouvé, en fait de pères:

113 journaliers et hommes de peine ; — 28 maçons, couvreurs, carreleurs ; — 31 menuisiers, charpentiers, scieurs de long ; — 31 cultivateurs ; — 23 domestiques, parmi lesquels des portiers ; — 35 cochers de fiacre, charretiers ; — 2 chiffonniers ; — 11 charbonniers ; — 12 colporteurs ; — 8 ferblantiers, chaudronniers ; — 18 garçons épiciers, fruitiers, merciers ; — 4 rémouleurs ; — 21 tailleurs de pierre, paveurs, carriers, plâtriers ; — 11 tonneliers, charrons ; — 23 maréchaux-ferrants, serruriers, cloutiers ; — 6 potiers, faïenciers ; — 2 verriers ; — 22 ouvriers

tailleurs ; — 6 mariniers, débardeurs ; — 4 ouvriers marbriers ; — 6 cartonniers, etc.

En résumé, les prostituées nées à Paris sortent presque toutes de la classe des artisans. Parmi les pères exerçant une profession plus relevée que celles ci-dessus, ou moins pénible, je citerai : — 8 éventaillistes ; — 5 doreurs, argenteurs ; — 18 ciseleurs, mouleurs ; — 16 coiffeurs ; — 1 acteur et 1 saltimbanque ; — 5 graveurs, émailleurs ; — 16 tabletiers, ébénistes; — 9 cuisiniers, confiseurs; — 8 pâtissiers ; — 6 tourneurs ; — 11 mécaniciens, armuriers, couteliers ; — 22 limonadiers, marchands de vins, liquoristes ; — 1 pompier ; — 20 peintres-décorateurs ; — 16 horlogers ; — 5 typographes ; — 1 amidonnier; — 2 fontainiers ; — 2 sculpteurs sur bois ; — 6 chapeliers, etc.

Notons encore à part: — 4 rentiers ; — 60 comptables et employés de commerce ; — 5 logeurs ; — 3 instituteurs ; — 1 avocat ; — 1 médecin ; — 1 chirurgien ; — 1 pharmacien ; — 4 architectes ; — 6 musiciens ; — 3 maitres de danse ; — 1 homme de lettres ; — 2 huissiers ; — 30 militaires invalides ; — 10 officiers de différents grades.

J'ajoute qu'une de ces filles avait un général pour parrain et témoin ayant signé son acte de naissance, mais son père était charcutier ; qu'une autre, fille d'un notaire, avait pour parrain un prince, et pour marraine une demoiselle d'un grand nom ; qu'une nommée D*** est véritablement d'une famille illustre ; que trois autres sont à peu près dans le même cas. Mais que sont quelques exceptions à la règle générale ? La vérité est qu'on aurait tort de croire, comme on l'a dit, que bon nombre de prostituées appartiennent à des familles très distinguées.

Si nous passons aux filles publiques qui, nées hors de Paris, y arrivent de tous les départements de France, nous y trouvons parmi les pères, notamment:

541 manouvriers, tous occupés à des travaux rudes et pénibles ; — 325 cultivateurs ou gens employés aux travaux des champs ; — 192 tisseurs de toute espèce ; — 182 charpentiers, menuisiers, charrons ; — 181 maçons, plâtriers, tailleurs de pierres ; — 77 domestiques ; — 60 cochers, charretiers, palefreniers ; — 88 maréchaux-ferrants, serruriers, forgerons ; — 93 cordonniers ; — 47 colporteurs, marchands forains ; — 25 tanneurs, corroyeurs ; — 46 ouvriers tailleurs ; — 35 ouvriers chapeliers ; — 29 marins et mariniers, etc.

Relevons à part: 35 meuniers; — 55 aubergistes; — 51 épiciers et merciers; — 34 perruquiers; — 26 horlogers;— 53 bouchers et charcutiers;— 26 boulangers et pâtissiers; — 9 brasseurs; — 3 douaniers; 1 acteur ; — 20 musiciens ; — 31 instituteurs, maîtres d'école; — 36 comptables et employés de commerce; — 6 médecins, chirurgiens, officiers de santé; — 24 hommes de loi, y compris des huissiers; — 79 militaires non gradés; — 28 officiers de terre et de mer; — 49 rentiers.

Enfin, une de ces prostituées dont j'ai eu les actes de naissance entre les mains, était fille de bourreau; et, parmi les témoins qui ont signé à ces actes, j'ai trouvé 12 prêtres.

En somme, ce que j'ai constaté partout, c'est que, d'une manière générale, sauf quelques curieuses exceptions, la classe de la société d'où sortent les prostituées est celle des ouvriers et des gens peu favorisés de la fortune, qui, par conséquent, ne peuvent ni soigner l'éducation de leurs filles, ni les surveiller,

et encore moins pourvoir à leurs besoins quand elles ont acquis un certain âge; c'est de ces familles que sortent les domestiques et les filles d'ateliers, ces foyers de corruption dont on doit déplorer les pernicieux effets, tout en admirant les produits qu'ils fournissent.

5. Considérations sur l'état-civil des prostituées.

Une foule de personnes s'imaginent que les prostituées sont, pour la plupart, des enfants naturels, et même qu'il existe parmi elles un très grand nombre d'enfants trouvés. Cette opinion ne repose que sur des imaginations et des préjugés.

J'ai étudié, à ce point de vue, une suite de 4,981 dossiers, dans l'ordre chronologique des inscriptions à la police des mœurs. Parmi ces filles exerçant la prostitution à Paris, 1,183 étaient nées dans la capitale même, 90 dans sa banlieue, 3,667 dans nos divers départements; j'ai laissé de côté les quelques dossiers de filles nées à l'étranger. Or, voici ce qui résulte de mon examen des actes de naissance dressés en France:

Sur les 1,183 filles nées à Paris, 940 étaient des enfants légitimes, 118 étaient filles naturelles, mais reconnues par le père à l'époque même de la naissance, et 119 seulement étaient filles naturelles non reconnues. En ce qui concerne le département de la Seine en dehors de son chef-lieu, sur 90 prostituées qui étaient nées dans cette banlieue de la capitale, j'ai trouvé 85 filles légitimes, 3 naturelles reconnues, et 2 naturelles non reconnues. Enfin, sur les 3,667 prostituées nées en province, j'ai trouvé 3,282 filles légitimes, 133 naturelles reconnues, et 252 naturelles non reconnues.

Quant aux enfants-trouvés, il n'en existait que 41, filles ayant été recueillies et élevées par l'administration des hospices, mais ayant mal tourné.

Donc, cette suite ininterrompue de 4,981 inscriptions de prostituées françaises, exerçant leur métier à Paris, ne donne (à côté des 41 filles qui seules appartiennent à la catégorie des enfants-trouvés) que 627 filles naturelles, contre 4,313 filles légitimes; et encore, sur ces 627 filles naturelles, 254 avaient été reconnues par le père lors de leur naissance.

6. Professions exercées par les prostituées au moment de leur inscription au Bureau des Mœurs.

Toujours en suivant l'ordre chronologique des inscriptions, une statistique portant sur 3,120 prostituées, dont on a pu connaître la profession au moment de leur enregistrement, a démontré d'une manière éblouissante la mauvaise influence des travaux sédentaires des fabriques et des ateliers. Un nombre infime de ces filles appartenaient à une classe un peu élevée, et voici leurs cas exceptionnels: 3 étaient sages-femmes; 7 avaient été marchandes en boutique et bien établies; 1 peignait très bien le paysage; 6 étaient musiciennes et donnaient des leçons (piano, harpe); 16 avaient été actrices ou figurantes sur différents théâtres de Paris et des départements ; 3 enfin, exception rarissime, possédaient des rentes de 200 francs, de 500 francs, et même de 1,000 francs.

Toutes les autres exerçaient des métiers fort peu lucratifs. On sait combien sont minimes les gains attribués aux pauvres ouvrières, et l'on se demande souvent s'il est possible de se procurer, avec de si

faibles ressources, le plus strict nécessaire. N'oublions pas aussi qu'une foule de causes viennent, à chaque instant, suspendre les travaux des fabriques, et réduire à l'inaction, pendant deux ou trois mois, des ouvrières qui ont toujours vécu au jour le jour, qui se sont trouvées dans l'impossibilité de faire des économies, et qui souvent, par suite de la division du travail introduite dans les manufactures, ne savent confectionner qu'un objet spécial. Que peut faire, dans une pareille circonstance, une malheureuse, seule, isolée, sans appui, sans instruction première, entourée de séductions et de mauvais exemples, en proie à toutes les privations, et n'ayant pour perspective que la mort la plus cruelle, celle que détermine la faim ?... Ces considérations sont graves; elles font naître plus d'une réflexion.

Une statistique fort intéressante est celle que nous devons à MM. Trébuchet et Poirat-Duval, chefs de bureau à la Préfecture de police. Ces deux fonctionnaires, bien documentés, ont relevé les professions des filles soumises, sur une suite de 10,000 inscriptions; les dossiers de 874 ne portaient aucune profession au moment de l'enregistrement. Restent 9,126 femmes ou filles qui ont abandonné leur profession pour faire le honteux métier de prostituées. Voici leur triste nomenclature, en commençant par les professions ayant fourni le plus grand nombre de filles de débauche:

817 domestiques; — 524 giletières; — 476 épileuses; — 451 journalières; — 314 chaussonnières; — 229 lingères; — 223 polisseuses; — 217 régleuses; — 197 couturières; — 171 brodeuses· — 167 passementières ; — 137 modistes ; — 136 artistes dramatiques ; — 133 corsetières ; — 131 blanchisseuses ; — 125 bou-

tonnières;—122 gantières;— 113 fleuristes;— 102 coloristes; — 101 plumassières; — 100 casquettières; — 98 piqueuses de bottines; — 95 culottières; — 90 demoiselles de magasin ou de comptoir; — 84 ravaudeuses; — 77 marchandes ambulantes; — 76 rempailleuses; — 72 cartonnières; — 55 tapissières; — 53 brunisseuses; — 53 doreuses; — 49 écaillères; — 39 raccommodeuses de dentelles; — 36 vernisseuses; — 34 frangeuses; — 32 matelassières; — 24 brocheuses et relieuses; — 22 sages-femmes; — 12 modèles; — 11 femmes de ménage.

Cette statistique est postérieure à celle à laquelle nous avons fait allusion, et nous en avons donné de préférence le détail, parce que les professions y sont mieux divisées; mais l'une et l'autre se confirment. Elles n'accusent une différence que sur la prostitution des femmes pourvues d'une meilleure situation que les malheureuses ouvrières, et dont le nombre de débauchées s'accroît. Ainsi, l'ancienne statistique portait sur environ 3,000 prostituées, et la nouvelle porte sur 10,000: les femmes de théâtre, qui se faisaient inscrire dans la proportion de 5 sur un millier de filles soumises, se sont élevées à 13 par mille; les sages-femmes, 3 sur 3,000, ont doublé leur nombre proportionnel, en atteignant le chiffre de 22 sur 10,000 prostituées, chiffre d'autant plus énorme que la corporation est loin d'être nombreuse.

La misère n'est donc pas seule à ouvrir la porte à la prostitution. Le désir de briller, d'avoir de belles toilettes, contribue aussi à faire faillir ces malheureuses, et, une fois ce premier pas fait, elles ne s'arrêtent plus dans la voie où elles sont entrées. On ne saurait s'imaginer, disent MM. Trébuchet et Poirat-Duval, jusqu'où va le besoin, chez ces femmes, de

l'emporter sur leurs compagnes. Un riche personnage, s'étant épris d'une fille galante, lui donnait 3,000 francs par mois; mais, cette somme lui étant devenue insuffisante, elle allait dans les maisons clandestines de débauche, où elle fut un jour arrêtée : aux observations qui lui furent faites, elle répondit qu'elle ne pouvait se priver de sa voiture et licencier ses domestiques, et qu'elle se prostituerait plutôt à son cocher s'il voulait s'engager à nourrir ses chevaux.

7. Quel est le degré d'instruction des prostituées?

Nous passons sur l'instruction des parents ; il est acquis, depuis longtemps, que les pères sont, pour un tiers, dans l'ignorance la plus crasse.

Occupons-nous seulement des filles.

Avant la loi sur l'instruction obligatoire, on fit l'examen de plus de 11,000 engagements de prostituées souscrivant leur inscription (exactement, 11,368 nées en France). Il se trouva que 6,684, tout-à-fait ignorantes et brutes, avaient déclaré ne pas savoir signer ou s'étaient contentées de tracer une croix ou un zig-zag quelconque à la place de leur nom; 4,479 avaient signé d'une écriture mal tracée, incertaine, dénonçant la difficulté et le défaut d'habileté dans la personne qui tenait la plume; 205 seulement avaient signé bien et d'une manière expéditive.

Aujourd'hui, toutes savent signer. Mais, comme précédemment, on n'en trouve guère que 200 (sur 10,000) dont l'éducation a été cultivée et entretenue par l'usage; pour la presque totalité, elles sont demeurées ignorantes, et celles qui savent quelque chose n'ont eu qu'une éducation avortée.

8. Quel est l'âge des prostituées exerçant leur métier à Paris ? et depuis combien de temps l'exercent-elles ?

Pour résoudre ces deux questions, dont l'intérêt égale l'importance, j'ai choisi au hasard une époque quelconque, et j'ai relevé, sur les feuilles individuelles de toutes les prostituées présentes à cette époque, les renseignements dont j'avais besoin. Cet examen a porté sur 3,235 filles, dont 931 originaires du département de la Seine, 2,170 de la province, et 134 des pays étrangers; il y en avait, en outre, 282 qui n'avaient pu fournir leur acte de naissance. Quelques lignes me suffiront pour donner le résultat d'un travail aussi long que fastidieux.

En ce qui concerne la première question, j'ai trouvé 560 filles publiques âgées de moins de 21 ans, soit la sixième partie du contingent : 216 de 20 ans; 115 de 19; 101 de 18; 55 de 17; 44 de 16; 17 de 15; 8 de 14; 3 de 13; et 1 âgée de 12 ans seulement. — Ici, nous constatons purement et simplement. Sur la question si discutée de l'inscription des mineures, nous nous expliquerons quand nous en serons au chapitre relatif aux formalités de l'inscription, et nous en parlerons aussi à propos de la prostitution clandestine.

Passons aux majeures. J'ai trouvé 204 filles de 21 ans; 249 de 22; 240 de 23; 207 de 24; 193 de 25; 205 de 26; 159 de 27; 151 de 28; 126 de 29; 113 de 30; 127 de 31 ; 109 de 32 ans. A partir de cet âge, la décroissance des chiffres est de plus en plus rapide, ce qui n'étonnera personne: 78 prostituées de 33 ans; 78 aussi de 34; 64 de 35; 51 de 36; 43 de 37; 39 de 38;

37 de 39; 31 de 40; 25 de 41; 21 de 42; 23 de 43; 15 de 44; 14 de 45; 11 de 46; 13 de 47; 6 de 48; 10 de 49; 5 de 50; 8 de 51; 3 de 52; 3 de 53; 2 de 54; 4 de 55 ; 1 de 56 ; 3 de 57 ; 2 de 58 ; 1 de 59 ; 1 de 64 ; et enfin, 1 prostituée de 65 ans.

La doyenne était une provinciale; la sous-doyenne, de 64 ans, était une étrangère, ainsi que la fille de 59 ans; les 2 de 58 ans étaient, l'une parisienne, l'autre étrangère. De 41 à 57 ans, 7 étrangères seulement: 3 de 42 ans; 2 de 48; 1 de 49; et 1 de 51. Pour la même période d'âge, notre capitale avait fourni: 9 prostituées de 41 ans; 8 de 42; 12 de 43; 9 de 44; 5 de 45; 1 de 46; 6 de 47; 1 de 48; 6 de 49; 2 de 51; 1 de 54; 2 de 55; 1 de 57. Quant à la province, elle avait fourni comme prostituées très mûres: 16 de 41 ans; 10 de 42; 11 de 43; 6 de 44; 9 de 45; 10 de 46; 7 de 47 ; 3 de 48 ; 3 de 49 ; 5 de 50 ; 5 de 51 ; 3 de 52 ; 3 de 53; 1 de 54; 2 de 55; 1 de 56; et 2 de 57 ans.

Quant aux plus jeunes, celle de 12 ans était née à Paris; les 3 de 13 ans, l'une née à Paris, l'autre en province, la dernière à l'étranger; sur les 8 de 14 ans, 5 de Paris, 3 de province; sur les 17 de 15 ans, 9 de Paris, 8 de province; et sur les 44 de 16 ans, 20 de Paris, 22 de province, 2 de l'étranger. Pour la période de 17 à 20 ans, Paris avait fourni 143 filles, la province 217, et l'étranger 27.

La seconde question que j'ai posée est: Depuis combien de temps les prostituées dont nous nous occupons exercent-elles leur honteux métier à Paris? — Ici, puisque notre examen est basé sur la date de l'inscription, nous pouvons ajouter les 282 filles qui n'ont pu fournir leur acte de naissance, et nous opérons sur la totalité des 3,517 prostituées en exercice comme filles soumises.

439 faisaient leur vil métier depuis moins d'un an; 590 depuis un an et plus, sans aller jusqu'à 2 années d'exercice; 440, de 2 à 3 ans; 485, de 3 à 4 ans; 294, de 4 à 5 ans; 139, de 5 à 6 ans; 150, de 6 à 7 ans; 143, de 7 à 8 ans; 96, de 8 à 9 ans; 100, de 9 à 10 ans; 109, de 10 à 11 ans; 93, de 11 à 12 ans; 99, de 12 à 13 ans; 98, de 13 à 14 ans; 107, de 14 à 15 ans; 80, de 15 à 16 ans; 19 seulement, de 16 à 17 ans; 14, de 17 à 18 ans ; 17, de 18 à 19 ans. Enfin, 4 (dont 3 parisiennes et 1 étrangère) avaient de 19 à 20 ans de métier, et il y en avait encore une dont la prostitution n'avait pas chômé depuis plus de 21 ans. Cette dernière, si elle avait vécu au Japon, où la prostitution est en honneur, y aurait reçu sans doute une récompense solennelle ; mais c'était une fille de Paris, n'exerçant qu'à Paris.

9. Quelle est la cause première de la prostitution ?

Il résulte des renseignements nombreux que j'ai pris à ce sujet, que les causes premières de la prostitution sont extrêmement variables, qu'elles ne sont pas les mêmes pour les filles des villes et pour celles des campagnes, pour les filles de la province et pour celles de Paris, et qu'elles dépendent d'une foule de circonstances qu'il serait impossible d'exposer en détail. Je me contenterai donc d'indiquer les principales, celles qui se sont le plus souvent présentées dans les réponses qui ont été faites aux questions que j'adressais et aux recherches auxquelles je me livrais; me paraissant par cela même mériter plus de confiance, c'est sur elles que j'insisterai davantage.

On doit regarder comme constant que toutes les filles qui se livrent à la prostitution publique ont déjà

vécu dans le désordre pendant un temps plus ou moins long. En l'espace de dix ans, à peine a-t-on rencontré au Dispensaire trois ou quatre filles qui sont venues se faire inscrire, n'ayant pas encore été déflorées; la prostitution peut donc être considérée, pour un certain genre de filles, comme la conséquence presque inévitable d'un premier oubli du plus important des devoirs; il n'y a pas, à ce sujet, de dissidence d'opinions parmi ceux qui ont été à même de faire sur les prostituées des recherches et des observations.

Cette cause est générale et agit sur toutes les prostituées indistinctement; mais il est des causes secondaires, et pour ainsi dire individuelles, que je vais passer en revue.

La paresse peut être mise au premier rang; c'est le désir de se procurer des jouissances sans travailler, qui fait que beaucoup de filles ne restent pas dans les places qu'elles ont ou ne cherchent pas à en trouver; la paresse, la nonchalance et la lâcheté des prostituées sont devenues proverbiales.

La misère, poussée souvent au degré le plus affreux, est encore une des causes les plus actives de la prostitution. Que de filles abandonnées de leur famille, sans parents, sans amis, ne pouvant se réfugier nulle part, sont obligées de recourir à la prostitution pour ne pas mourir de faim! Une de ces malheureuses, susceptible encore de sentiments d'honneur, lutta jusqu'à la dernière extrémité avant de prendre un parti qu'elle regardait comme extrême, et, lorsqu'elle vint se faire inscrire, on acquit la preuve qu'elle n'avait pas mangé depuis près de trois jours.

La vanité et le désir de briller sous des habits somptueux est, avec la paresse, une des causes les plus

actives de la prostitution, particulièrement à Paris: quand la simplicité, et à plus forte raison le délabrement des vêtements, sont dans nos mœurs actuelles un véritable opprobre, faut-il s'étonner que tant de jeunes filles se laissent aller à la séduction d'un costume qu'elles désirent d'autant plus, qu'il les fait, pour ainsi dire, sortir de la position dans laquelle elles sont nées, et qu'il leur permet de se mêler à une classe dont elles se croient dédaignées? Ceux qui connaissent jusqu'à quel point l'amour de la parure est poussé chez quelques femmes, apprécieront aisément quelle peut être, à Paris, l'activité d'une pareille cause de la prostitution.

Il est, pour les filles de province, une cause particulière dans leur détermination: le délaissement absolu dont elles sont tout-à-coup victimes de la part de leurs amants. Une foule de jeunes gens, militaires, étudiants, commis-voyageurs ou autres, séduisent en province des jeunes filles, se les attachent, et, par la promesse mensongère d'un mariage, d'un établissement quelconque, ou par le besoin qu'elles ont de se cacher, les amènent à Paris; mais elles y sont bientôt abandonnées et livrées à elles-mêmes. Qu'on s'imagine la position de ces malheureuses, laissées dans un garni, parfois même à la rue, ne connaissant personne dans une ville comme Paris, n'ayant pas d'argent, et, pour comble d'infortune, ne pouvant reparaître dans leur pays, qui connaît leur inconduite, ni rentrer chez leurs parents, qu'elles ont déshonorés et dont elles se sont attiré la haine et la malédiction! Est-il surprenant qu'une fille, dans une telle position, se laisse aller aux suggestions et aux promesses de toutes les personnes qu'elles rencontrent? Il est, en effet, démontré que c'est sur ces sortes de filles que

les femmes abominables, dont le métier est de corrompre et de pervertir la jeunesse, fixent particulièrement leurs regards; elles les guettent et les recherchent partout, et déploient dans leur art infernal une adresse remarquable.

Cependant, pour tout dire, il convient d'ajouter que les jeunes provinciales ne sont pas toutes amenées à Paris de cette seule manière: beaucoup y viennent spontanément, après une première séduction; la capitale leur semble un refuge où elles peuvent dérober leur déshonneur aux yeux de leurs proches et de leurs compatriotes, et où elles espèrent trouver une ressource contre la misère qui les menace ou les accable.

Des chagrins domestiques et les mauvais traitements que quelques filles éprouvent de parents inhumains et barbares sont, pour quelques unes, le motif de leur détermination: s'il faut ajouter foi à ce qu'elles répondent au chef du Bureau des Mœurs, c'est pour fuir la brutalité d'un beau-père ou d'une marâtre qu'elles ont quitté la maison paternelle. Toutefois, il est plus souvent croyable qu'en réalité elles en ont été chassées, probablement à cause de leur inconduite; car, s'il est des parents barbares, du moins leur nombre est heureusement très limité.

Un long séjour dans un hôpital est encore pour beaucoup de filles la cause déterminante de leur enrôlement comme prostituées; d'autre part, rien n'est fatal aux domestiques comme ces mauvais garnis qui les reçoivent lorsqu'elles sont sans place; le plus grand nombre de ces logeuses, complices des abominables bureaux de placement, sont, comme ceux-ci, en relation avec les proxénètes. Or, les infâmes pourvoyeuses de la prostitution entretiennent, dans ces divers endroits, des agentes qui les avertissent de

tout ce qui s'y fait, et leur font passer des notes sur toutes les filles qui peuvent leur convenir.

L'inconduite des parents et les mauvais exemples de toute espèce qu'ils donnent à leurs enfants doivent être considérés, dans le cas de beaucoup de filles, surtout à Paris, comme une des causes premières de la chûte définitive et de l'avilissement de ces malheureuses. Les dossiers des filles inscrites, les procès-verbaux d'interrogatoires, font sans cesse mention de désordres dans les ménages, de pères veufs vivant avec des concubines, des amants des mères veuves ou mariées, de pères et mères séparés, etc. Quelle surveillance de tels parents peuvent-ils exercer sur leurs enfants? et s'ils jugent convenable de faire une réprimande ou de donner un bon avis, quel poids et quelle autorité pourront avoir dans leur bouche de pareilles observations?

Ainsi, la dépravation, l'insouciance, la position nécessiteuse de beaucoup de gens de la dernière classe ne préviennent pas ou ne peuvent empêcher la corruption des enfants, et même, trop souvent, hélas! la provoquent... Pour ne parler que des jeunes filles, quelle idée de vertu pourront-elles avoir, lorsque, dès l'âge le plus tendre, leurs oreilles ne sont pas plus ménagées que leurs yeux, et lorsqu'elles voient les auteurs de leurs jours (si toutefois elles ne sont pas enfants naturels) se quitter et contracter des liaisons adultères? Jetées pour la plupart sur la voie publique dès la pointe du jour, pour y vendre des fruits, des légumes, ou des chansons, ou bien confondues dans des ateliers avec des jeunes gens de leur trempe, elles prennent bientôt des habitudes licencieuses, et forment prématurément des liaisons immorales; leur innocence est perdue avant même que la nature ait parlé. Ces

liaisons ne peuvent être et ne sont pas durables, et ces malheureuses sont déjà prostituées au sein du travail et sous les yeux de leurs parents. Avec de pareils antécédents, est-il surprenant que la vue de leurs camarades déjà lancées dans la prostitution, que la paresse toujours compagne du vice, que le bruit venu à leurs oreilles du plaisir que procure la débauche, parce qu'elle permet de satisfaire sans travail à tous les désirs, est-il, dis-je, surprenant qu'un tel concours de circonstances rende une jeune fille sans force contre la séduction? Il ne faut qu'un reproche, une parole, une rencontre, pour décider de sa nouvelle vocation, et plonger pour toujours la jeune fille dans l'abîme de la honte et de l'ignominie.

De toutes les causes de la prostitution, particulièrement à Paris, et probablement dans les autres grandes villes, il n'en est pas de plus actives que le défaut de travail et la misère, suite fatale de salaires insuffisants. Que gagnent nos couturières, nos lingères, nos ravaudeuses, et en général toutes celles dont l'aiguille est le gagne-pain? Que l'on compare le gain des plus habiles avec celui que peuvent réaliser celles qui n'ont que des talents médiocres, et l'on verra s'il est possible à ces dernières de se procurer le strict nécessaire; que l'on compare surtout le prix de leur travail avec celui de leur déshonneur, et l'on cessera d'être surpris d'en voir un si grand nombre tomber dans un désordre pour ainsi dire inévitable.

Cet état de choses tend malheureusement à s'accroître dans notre société actuelle, par suite de l'usurpation, faite par les hommes, d'un grand nombre de travaux, qu'il serait plus convenable et plus honorable pour notre sexe de laisser dans le domaine de

l'autre. N'est-il pas, par exemple, honteux de voir à Paris des milliers d'hommes, dans la vigueur de l'âge, mener dans des cafés, dans des boutiques, dans des magasins, la vie molle et efféminée qui ne peut convenir qu'à des femmes, et n'y être occupés qu'à essuyer de la vaisselle ou à manier des chiffons?

On se demande, en voyant ces tristes résultats, si la société s'est assez occupée du sort des femmes, cette partie d'elle-même si digne de sa solllicitude et qui exerce une si grande influence sur tout ce qui concerne le mécanisme d'un Etat. Quant à moi, je crois que notre société de progrès est, sous ce rapport, encore bien arriérée; je dis même qu'elle est gravement fautive, et que nous avons tort de ne pas opérer toutes les améliorations nécessaires, de ne pas nous hâter de faire un meilleur sort au sexe féminin, à ce sexe tendre et dévoué à qui nous devons nos mères.

On aura peine à croire que la carrière de la prostitution ait été embrassée par certaines femmes comme moyen de remplir les devoirs que leur impose leur titre de fille ou de mère; rien, cependant, n'est plus vrai. Il n'est pas rare de voir des femmes mariées, abandonnées ou privées de leur mari, et par conséquent de tout soutien, devenir prostituées dans l'unique dessein de ne pas laisser mourir de faim une famille nombreuse; il est assez commun aussi de trouver des jeunes filles, qui, ne pouvant trouver dans le travail les moyens de pourvoir aux besoins de leurs parents vieux et infirmes, font le soir le métier de prostituées, pour compléter ce qui leur manque; il est plus commun encore de rencontrer des filles qui recourent à la prostitution pour ne pas se séparer de leur enfant, que le produit de leur travail, devenu plus minime en raison du temps qu'elles sont obligées

de consacrer à cet enfant, ne leur permet pas d'élever.

Parmi plusieurs exemples fort touchants, que nous pourrions citer, en voici un tout-à-fait digne d'intérêt; il nous a été révélé par MM. Trébuchet et Poirat-Duval. Une jeune fille bien élevée vivait avec sa mère, que des revers de fortune avaient réduite à un état voisin de l'indigence. L'excès du travail, les veilles prolongées, rendirent la mère presque aveugle. Séduite par le propriétaire de la maison, cette jeune fille devint grosse, puis accoucha, et fut aussitôt lâchement abandonnée par son séducteur. Ne pouvant pourvoir aux besoins de son enfant, à ceux de sa mère, elle vint demander son inscription au Bureau des Mœurs. Elle était majeure; donc, le séducteur ne pouvait pas être poursuivi en vertu de l'article 334 du Code Pénal, qui punit seulement la séduction des mineures. La Préfecture fit plusieurs démarches auprès de cet homme; elles n'eurent aucun succès. Le préfet de police accorda de sa bourse à l'infortunée victime quelques secours, qui retardèrent la catastrophe, mais ne purent toutefois l'empêcher. Chose étrange, cette fille n'était pas bien vue des autres filles, qu'elle ne fréquentait pas, du reste. Elle contracta, coup sur coup, plusieurs affections syphilitiques graves; et, à la mort de sa mère, elle disparut, sans que l'on ait jamais pu savoir depuis ce qu'elle était devenue.

Enfin, en dehors de toutes les causes de prostitution qui viennent d'être exposées, il faut en reconnaître une dernière, celle qui est le fait d'un tempérament lubrique. Il existe, en effet, des filles qui se prostituent par suite d'un dévergondage, qu'on ne peut expliquer chez elles que par l'action d'une ma-

ladie mentale, laquelle diminue beaucoup leur culpabilité aux yeux de celui qui les observe et les étudie de près; mais, en général, ces Messalines sont rares. Je n'ai trouvé qu'une opinion unanime sur ce fait, que mes recherches personnelles ont, en outre, pleinement confirmé.

Pour conclure, m'étant livré à une minutieuse enquête, j'ai totalisé ensuite en neuf groupes mes renseignements, qui portent sur 5,183 prostituées inscrites à Paris, et qui me permettent de faire connaître dans quelle proportion les principales causes déterminantes ont agi sur ces malheureuses. Voici le résultat de ce long travail, voici le résumé de mes patientes et laborieuses investigations:

CAUSES DÉTERMINANTES DE LA PROSTITUTION

Excès de misère, dénûment absolu. — 570 cas constatés chez des prostituées nées à Paris ; 809 chez des provinciales ; 62 chez des filles nées à l'étranger. 1,44[illegible]

Filles séduites à Paris, ayant vécu avec leurs amants pendant un temps plus ou moins long, puis abandonnées, et n'ayant plus su que faire.—559 nées à Paris; 796 originaires de la province; 70 nées à l'étranger.. 1,425

Pertes des pères et mères ; expulsion de la maison paternelle ; abandon complet par la famille. — 647 nées à Paris ; 569 originaires de la province (en général, nées dans des départements peu éloignés de Paris) ; 39 nées à l'étranger.................................. 1,255

Amenées à Paris par des militaires, des commis-voyageurs, des étudiants et autres amants, et abandonnées presque immédiatement. — 357 nées en province ; 47 nées à l'étranger................................ 404

Domestiques séduites à Paris par leurs maîtres, et renvoyées par eux. — 123 nées à Paris ; 166 nées en province ; aucune étrangère.............................. 289

Filles venues à Paris pour s'y cacher, et en espérant y trouver des ressources. — 280 cas constatés exclusivement chez des filles nées en province ; aucune étrangère... 280

Filles ou femmes veuves, pour soutenir des parents vieux et infirmes. — 37 cas constatés exclusivement chez des prostituées nées à Paris.............. 37

Aînées de famille, n'ayant ni père ni mère, pour élever leurs jeunes frères et sœurs, et quelquefois des neveux et nièces. — 29 cas exclusivement parisiens comme ci-dessus ; aucune provinciale ni étrangère... 29

Femmes veuves ou abandonnées par leur mari, et ayant une famille nombreuse à élever. — 23 cas, encore exclusivement parisiens ; aucune provinciale ni étrangère.. 23

Total des cas constatés à Paris : 5,183

Les détails suivants, qui se rattachent jusqu'à un certain point à la question que je traite en ce moment, pourront y jeter encore quelque lumière.

Sur les 5,183 personnes qui figurent dans le tableau précédent, j'ai trouvé: 164 fois les deux sœurs ayant demandé leur inscription ensemble; 4 fois les trois sœurs ; 3 fois les quatre sœurs ; en tout, 252 sœurs. En outre, 16 fois la mère et la fille se sont enrolées ensemble dans la prostitution; 4 fois la tante et la nièce; 22 fois les cousines germaines. Au total: 436 personnes réunies par les liens de la parenté la plus proche. Bien entendu, ces inscriptions portent sur une période de plusieurs années. — Parmi les 252 sœurs dont il vient d'être question, 119 étaient

de Paris, les 133 autres venaient des départements; et parmi les 16 mères, 12 étaient parisiennes, et les 4 autres étaient nées en province.

On peut juger par là de l'immoralité profonde des familles auxquelles appartiennent les prostituées. La perte de ces femmes est due, le plus souvent, aux pernicieux exemples qu'elles ont eus sous les yeux pendant leur enfance.

Une observation est nécessaire, pour terminer. Par un sentiment de convenance, de pudeur même, la Préfecture de police, lorsqu'une mère et sa fille se font inscrire, exige rigoureusement leur séparation, soit qu'elles veulent entrer en maison de tolérance, soit qu'elles préfèrent être prostituées en carte; en aucun cas, elles ne peuvent demeurer dans le même immeuble. Il en est de même s'il s'agit de deux sœurs.

Cette règle, on le reconnaîtra, est tout à l'honneur de l'administration. Dans la prostitution clandestine, au contraire, ces cas exécrables de débauche collective, pratiquée en commun par des femmes du même sang, sont d'autant plus fréquents qu'il existe une certaine catégorie de libertins qui y trouvent un piment à leur luxure; et, par conséquent, les proxénètes et les entremetteuses les favorisent de leur mieux et souvent même les provoquent. Quant aux pays, comme l'Angleterre, où la prostitution s'épanouit dans le régime de liberté rêvé par nos abolitionnistes, cette infamie y est répandue au point d'être devenue banale; les mères s'y prostituent en compagnie de leurs filles, même extrêmement jeunes, soit dans leur propre domicile, soit comme pensionnaires d'un disorderly-house (maison de débauche ou lupanar libre).

« Qu'on ne croie pas que les faits de ce genre sont rares à Londres, écrit M. Léon Faucher. Le docteur William Logan m'a raconté récemment qu'il venait de rencontrer dans un hôpital cinq jeunes filles qui souffraient d'un mal honteux, l'une âgée de treize ans, l'autre de douze, la troisième de onze, la quatrième de neuf, et la cinquième de huit. La mère de cette dernière était aussi dans l'hospice, attaquée de la même maladie. Trois de ces jeunes filles, trois sœurs, avaient été débauchées dans la maison de leur mère, celle-ci étant à la fois prostituée et proxénète. »

« Il n'y a, à Londres, qu'un article de débauche qui soit couramment coté plus haut que la jeune fille vierge, prise avant sa puberté, écrit à son tour M. Victor Guilbert de Préval; car, sous le régime anglais de la prostitution libre, on vole, à la sortie des écoles, de toutes jeunes fillettes, pour les mener, sous prétexte d'un gâteau, au disorderly-house, où les amateurs d'enfants peuvent, à leur fantaisie, commettre des viols, en y mettant le prix. Si, dans un lupanar londonien, la matrone, après avoir informé son client qu'elle a mis la main sur une fillette non déflorée, ajoute qu'elle possède aussi, mais sans pouvoir en offrir la primeur, deux jeunes sœurs, le riche libertin n'hésite pas; son vice est aussitôt surexcité, à la seule pensée de s'allonger sur un lit avec deux filles de même sang, d'une étroite parenté.

« Un disorderly-house à la mode, situé dans une des rues proches de Drury-Lane, est en faveur auprès des vicieux cousus d'or, uniquement à cause de cette spécialité. La règle de la maison est d'y coucher avec deux femmes, proches parentes: au plus bas prix sont les cousines germaines; on y trouve aussi un complet assortiment de couples féminins, composés de la mère

et de la fille; comme marchandise supérieure, ce lupanar libre tient un lot de sœurs jumelles, deux petites irlandaises qui se ressemblent à s'y méprendre. »

Nous n'avons pas voulu que le lecteur restât sous une fausse impression, après la dernière statistique que nous venons de donner; si nous décrivons la prostitution parisienne, c'est dans l'intérêt de la vérité, c'est pour appeler l'attention sur une grave question sociale, et nullement pour qu'on s'imagine que notre capitale est la pire des Babylones. Le vice, chez nous, si affreux qu'il soit, est presque un lys en comparaison de la luxure britannique. C'est pourquoi il nous a paru bon de terminer ce chapitre par deux édifiantes citations.

CHAPITRE II

MŒURS ET HABITUDES DES PROSTITUÉES

1. Opinion que les prostituées ont d'elles-mêmes.

Si l'on n'examine les prostituées que dans les rues et dans l'exercice de leur métier, si l'on ne fait attention qu'à leur ton, à leur impudeur et aux mots lubriques qui sortent de la bouche de quelques unes, on pourrait croire qu'elles considèrent ce métier comme un autre, qu'elles n'ont pour lui aucune antipathie, et que peu s'en faut qu'elles ne s'en fassent un titre de gloire. En effet, devant des étrangers, et devant des jeunes gens ou des plaisantins à conversation libre, elles vantent leur savoir-faire, elles reprochent à leurs camarades leur inhabileté et leur donnent alors le nom

de *conasse*, grossier terme de mépris par lequel elles désignent souvent une femme honnête.

Mais ce n'est pas dans ces circonstances qu'on peut étudier l'esprit et le cœur de ces femmes; c'est en prison, c'est à l'hôpital, c'est à Saint-Lazare, dans leurs moments de peine et de souffrances, c'est surtout lorsqu'on a su, par de bons procédés, s'attirer leur confiance, que l'on découvre ce qui se passe dans leur âme, et combien est pesant pour elles le poids de leur ignominie. On constate alors qu'elles savent qu'elles font mal, et l'on peut dire que c'est avec justice qu'on les méprise; aussi, pour la plupart, ne sont-elles bien qu'entre elles et avec les mauvais sujets.

Si, dans l'exercice de leur métier, elles affichent la hardiesse et l'impudeur, il en est un certain nombre qui, en d'autres circonstances, mettent tous leurs soins à ne point paraître ce qu'elles sont; celles-là se mettent avec une décence remarquable, quand elles viennent au Dispensaire pour y subir la visite; elles s'efforcent de ne pas être aperçues, y arrivant presque furtivement et s'y glissant, pour ainsi dire. Il en est qui, appartenant à des familles honnêtes, se confinent dans des quartiers très retirés, fuyant ainsi les personnes qui les ont connues; d'autres habitent leur quartier comme femmes honnêtes, n'y compromettent pas leur réputation, ne reçoivent jamais d'hommes chez elles, n'ont même pas un amant, mais vont se prostituer chaque jour dans les arrondissements éloignés du leur. En général, les filles de cette catégorie, d'ailleurs peu nombreuse relativement à la masse, ne redoutent rien de plus que la rencontre de ceux qui les ont connues lorsqu'elles étaient encore sages: j'en ai vu, dans les hôpitaux, qui

n'étaient devenues malades que par le saisissement; une de ces filles devint folle par suite de l'impression que lui causa la vue subite d'un de ses compatriotes.

En résumé, toutes, ou presque toutes, ont le sentiment profond de leur abjection ; elles sont à elles-mêmes un sujet d'horreur ; le mépris qu'elles s'infligent dépasse souvent celui que leur portent les personnes vertueuses: elles regrettent d'être déchues, elles font des projets, et même des efforts, pour sortir de leur état ; mais tous ces efforts sont infructueux, et ce qui les désespère, c'est de se sentir considérées, aux yeux de tout le monde, comme la fange et l'ordure de la société. Au cours de mon enquête, une laitière, nouvelle mère de famille, fut autorisée à aller et venir à l'intérieur de Saint-Lazare ; cette femme, fort naïve, mais en même temps très sans façon, prit avec les filles publiques une sorte de liberté ; elle leur parlait quelquefois dans les cours ; il s'ensuivit un incident des plus caractéristiques, quoi qu'il puisse paraître invraisemblable : « Comment ! s'écriaient-elles, elle nous parle comme si nous étions d'honnêtes femmes ! *c'est abominable !* » Une d'elles, causant dernièrement avec un médecin du Dispensaire, lui disait, dans l'effusion de son cœur, qu'elle ne voulait pas s'attacher d'une manière particulière à un homme, parce que, chaque fois qu'elle l'embrasserait, elle croirait le souiller par son contact. Me trouvant un jour à l'improviste dans une salle de Saint-Lazare, sans être aperçu, j'entendis une fille s'écrier, en admirant la beauté du ciel : « Que Dieu est bon de nous envoyer un si beau temps ! il nous traite mieux que nous ne méritons ! » Et toute la salle de répondre avec ensemble : « C'est bien vrai ! »

D'autre part, ce sentiment de leur abjection et du mépris qu'on leur porte excite davantage leur orgueil, leur amour-propre ; défaut qu'elles poussent à un degré excessif : celui qui les blesse de ce côté encourt à jamais leur disgrâce et ne peut rien obtenir d'elles ; mais, si on leur parle avec douceur, si on leur témoigne de l'intérêt, si on leur fait entendre qu'elles peuvent rentrer dans la société et recouvrer l'estime publique, ce seul espoir les ranime et les fait palpiter de joie.

Enfin, par un phénomène singulier, leur vanité domine même dans la honte qu'elles ont d'elles-mêmes, en ce sens que, tout en ayant conscience de leur ignominie, elles s'imaginent être moins déchues selon le degré des bénéfices que leur vaut leur vil métier. De là, le mépris que les différentes classes de prostituées ont pour celles qui sont au-dessous d'elles, et la haine que les classes inférieures portent aux supérieures ou à celles qui l'emportent en grâces et en beauté ; ce sont des disputes continuelles, à Saint-Lazare, sur ce chapitre ; la grosse injure, entre elles, est de se traiter de *filles à vingt sous* ; même celles qui appartiennent au plus bas étage ne veulent pas en convenir, et rien n'est curieux comme de les entendre se quereller, quand elles font assaut de vantardise au sujet du prix auquel elles prétendent vendre leurs faveurs.

2. Du sentiment religieux chez les prostitués.

Sous le rapport religieux, on peut dire qu'elles sont toutes d'une ignorance profonde, sauf quelques exceptions rares ; ce qui ne les empêche pas d'être superstitieuses à l'excès. En d'autres termes, les

croyances qu'elles ont sont des plus vagues, leur incapacité de suivre un raisonnement en matière religieuse ou philosophique est absolue ; mais, comme il leur reste quelque chose de leur ancien temps de catéchisme, leurs paroles, aussi bien que leurs actes, sont en perpétuelle contradiction.

Dans l'exercice de leur métier, dans les conversations qu'elles ont avec leurs clients de passage, elles n'épargnent sur les objets du culte et de la religion, ni les quolibets ni les sarcasmes ; par contre, à la rue, elles ne manquent pas de se signer avec un zèle pieux, lorsqu'elles rencontrent un enterrement, et, quand vient le jour des Rameaux, elles font le plus grand cas des branches de buis bénit que distribuent les églises. En danger de mort, elles réclament le prêtre, aussi bien à l'hôpital que si la maladie les a subitement saisies dans leur chambre, même en maison publique de prostitution.

Une d'elles reçut un rendez-vous dans l'église Saint-Sulpice ; mais elle le refusa, disant qu'elle était indigne d'entrer dans une église, et qu'elle avait juré de n'y pas mettre les pieds tant qu'elle ferait son métier. On m'a cité aussi l'histoire d'une fille de la plus basse classe, qui perdit son enfant à la suite d'une longue maladie ; pendant tout le temps que dura cette maladie, la mère ne cessa pas de faire des neuvaines à la vierge du Bon-Secours et de placer devant son autel des cierges allumés. Il n'y a pas longtemps qu'une prostituée étant morte à son domicile, toutes ses camarades se cotisèrent pour lui faire, quelques jours après, un superbe service et *payer un grand nombre de messes.* La même chose étant arrivée à une autre fille d'une classe moins élevée, ses camarades, vêtues de blanc, la conduisirent à l'église

et mirent autour de son corps *un nombre prodigieux de cierges*... Qui le croirait? on a vu une ancienne prostituée, devenue dame de maison, assister tous les dimanches à la grand'messe de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, où elle se rendait gravement avec un magnifique livre d'heures et où elle ne perdait pas un mot du prédicateur ; en outre, sa chambre était pleine de tableaux de saints, avec une statuette de madone sur la cheminée, et un grand crucifix dans l'alcôve.

La croyance à l'influence néfaste du vendredi est générale chez ces filles ; c'est le jour où les inscriptions et les visites sont le moins nombreuses au Dispensaire. Enfin, leur superstition est telle, qu'il y en a qui ont fait dire des messes, lors du conseil de revision, pour obtenir du ciel que le service militaire fût évité à leur amant ; d'autres, si leur souteneur passe à une rivale, font également dire des messes pour le ravoir, ou encore adressent une supplique à saint Antoine de Padoue, dont elles alimentent le tronc avec générosité.

3. Les prostituées, malgré leurs habitudes et leurs vices, conservent-elles quelque reste de pudeur?

Si on ne juge les prostituées que d'après leur langage et leur tenue en public, on pourrait croire que la pudeur, qui fait le plus bel ornement de la femme, leur est devenue un sentiment tout-à-fait étranger ; mais, si on les examine attentivement et dans des circonstances particulières, on trouvera que les plus grands écarts n'ont pas toujours effacé ce sentiment, et qu'il en reste chez quelques unes au moins des vestiges.

Quand j'entrais à l'improviste au Dépôt de la Préfecture ou dans les dortoirs de Saint-Lazare, au moment de leur lever ou de leur toilette, je les voyais à l'instant se couvrir ou croiser les bras sur leurs poitrines. Si l'une d'elles, étant ivre, a été dépouillée de quelques uns de ses vêtements et conduite ainsi au Dépôt, rien ne pourra la forcer de paraître en cet état devant le commissaire interrogateur ; elle empruntera à ses camarades ce qui lui manque, et toutes s'empresseront de le lui fournir. Au Dispensaire, elles s'attachent à un médecin particulier, elles ne viennent qu'aux heures où elles sont sûres de le trouver, et manifestent leur mécontentement, lorsque par hasard il admet avec lui une personne étrangère. J'ai suivi les cours que faisait Michel Cullerier, et je n'ai jamais oublié, tant j'en fus frappé, l'impression profonde que produisait sur les prostituées la démonstration de leurs maladies devant un nombreux auditoire: toutes sans exception, et jusqu'aux plus éhontées, devenaient cramoisies ; elles se voilaient la face, de leurs deux mains, et regardaient comme un supplice l'épreuve à laquelle on les soumettait.

4. Caractère et tournure d'esprit des prostituées.

La légèreté et la mobilité d'esprit constituent le fond de leur caractère: rien de plus difficile que de leur faire suivre un raisonnement ; la moindre chose les distrait et les emporte. En outre, on dirait que ces malheureuses ont un besoin de mouvement et d'agitation qui les empêche de rester en place, et qui leur rend nécessaires le bruit et le bavardage sans rime ni raison ; il est impossible de dire jusqu'où va leur loquacité ; ceci se remarque partout où elles sont en commun.

D'autre part, à propos de rien, elles déménagent sans cesse, ou encore passent d'une classe dans une autre, tout à tour filles en carte et filles de lupanar. Cette agitation et cette inconstance ne seraient-elles pas le signe d'un malaise intérieur et la preuve qu'elles recherchent partout un bonheur qui les fuit?

Allons plus loin. Ne pourrait-on pas expliquer, par cette tournure d'esprit, l'imprévoyance de ces femmes, le peu d'inquiétude que leur procure la pensée du lendemain, et l'indifférence complète où elles paraissent être sur leur sort à venir? Ne serait-il pas possible d'attribuer à ce caractère, et, pour tout dire, à cette altération de l'intellect, leurs fautes et leur inconduite, et par conséquent atténuer beaucoup leur culpabilité aux yeux des gens sensés?

5. La manie du tatouage chez les prostituées.

On sait le goût de nos soldats et de nos marins pour ces figures plus ou moins bizarres qu'ils s'impriment en bleu ou en rouge sur la poitrine et sur les bras; cette manie du *tatouage* s'est transmise aux filles publiques, et on la constate chez toutes (ou presque toutes) celles des classes inférieures.

Chez les soldats et les matelots, ces figures, imprimées d'ordinaire sur les avant-bras, sont en général de grandes dimensions et représentent des sujets dont le goût et l'esprit sont assez variés. Au contraire, chez les prostituées qui ont cette manie, jamais leur tatouage ne se trouve sur les parties du corps habituellement découvertes ou qu'elles peuvent découvrir dans les usages de la vie commune; c'est sur le haut du bras, sur le deltoïde, au dessous des mamelles, et sur toute la poitrine, qu'on le trouve ordinairement;

il consiste presque toujours en un prénom suivi de ces mots, *Pour la Vie*, ou de l'abréviation, *P. L. V.;* souvent cette inscription est entre deux petites fleurs ou sous deux cœurs entrelacés et traversés d'une flèche. Au surplus, ce qu'on sera étonné d'apprendre, c'est que ce prénom est masculin ou féminin, suivant l'âge de la fille: si elle est jeune, le tatouage présente presque toujours un prénom masculin ; si elle est d'un certain âge, c'est le plus ordinairement un prénom féminin qui est inscrit, et, dans ce cas, il est constamment tracé dans l'espace qui sépare le pubis du nombril. On comprendra mieux ce que cette dernière particularité signifie, quand on aura lu ce que je dis plus loin au sujet des tribades.

Ces inscriptions sont une preuve de la facilité avec laquelle ces femmes changent d'amants. Sur le buste d'une femme, j'ai compté plus de trente de ces protestations d'attachement pour la vie, avec tout autant de prénoms différents, sans compter celles qu'elle pouvait avoir sur d'autres parties du corps. Cependant, quelques unes, en inscrivant un nouvel amant, effacent le nom du prédécesseur : pour cela, elles emploient de l'indigo dissous dans du vitriol ; avec un pinceau, elles en humectent l'endroit tatoué ; l'épiderme s'enlève alors, et, avec lui, la partie du chorion sur laquelle avait été fixée le corps étranger colorant ; il ne résulte de cette opération qu'une petite cicatrice, nullement difforme, un peu moins colorée que la peau qui l'entoure, et légèrement fripée. J'ai pu constater l'existence de quinze de ces cicatrices sur les bras, la gorge et la poitrine d'une fille qui n'avait pas vingt-cinq ans.

Je dois enfin dire que ces tatouages ne contiennent rien de contraire à la décence ; à cette règle générale,

je n'ai jamais constaté qu'une exception, sur un cadavre de prostituée qui me servit à des recherches anatomiques ; et encore cette inscription exceptionnelle était plutôt une plaisanterie qu'une obscénité. Il en est de même des figures dessinées en tatouage: les médecins de Saint-Lazare n'en ont jamais vu, de mon temps, qu'une seule qu'on pût blamer. Sous ce rapport les prostituées diffèrent beaucoup de leurs souteneurs.

6. A quoi les prostituées passent-elles leur temps dans l'intervalle de l'exercice de leur métier?

Les différentes classes présentent à cet égard des différences extrêmes. Les neuf dixièmes, entre les moments passés avec le client, ne font rien du tout. Celles d'une classe un peu relevée se lèvent tard, se lavent tant bien que mal, boivent, mangent, sautent, ou se couchent nonchalamment sur leur lit ou sur quelque meuble ; les plus nombreuses, celles des classes inférieures, restent dans les cabarets ou à la porte de leur maison, boivent et mangent sans règle ni mesure, comme les premières, et causent avec les mauvais sujets qui les fréquentent. Dans la première catégorie, celles qui savent s'occuper font des broderies, des fleurs, des objets de toilette ; quelques unes lisent ; très peu font de la musique. Parmi les prostituées qui ne sont pas en maison publique, il y en a qui exercent des métiers, mais fort peu ; dans ce cas, ces filles vendent de n'importe quoi dans les rues, et leur vente est un prétexte à raccrochage.

Les prostituées qui lisent ont pour lecture favorite les romans publiés en feuilleton ou en livraisons illustrées, surtout ceux qui décrivent des scènes tragiques capables d'exciter de vives émotions. Ce qui

paraîtra peut-être singulier, c'est qu'on n'a jamais rencontré dans leurs mains ces livres licencieux et obscènes que les jeunes gens recherchent avec tant d'ardeur et qui en corrompent un si grand nombre. Qu'est-ce, en effet, que ces sortes de livres pourraient apprendre à ces filles? la satiété ne rend-elle pas fade et monotone ce qui dans toute autre circonstance est un puissant aiguillon?

Toutes les prostituées, quelles qu'elles soient, aiment beaucoup la danse ; à Paris et dans sa banlieue, elles vont, chaque fois que cela leur est possible aux établissements de bal où elles savent rencontrer les gens à leur convenance. Un autre passe-temps qui leur plaît fort ,aussi, c'est celui des cartes, principalement pour se faire des réussites. Enfin, elles jouent avec passion au loto, auquel elles passent des heures entières, quand elles sont ensemble.

Paris est par excellence, le pays des contrastes : la plupart des prostituées y font leur métier le soir, mais il en est d'autres qui l'exercent toute la journée; il s'en trouve même qui ne le font qu'à certaines heures du jour, par exemple, de dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi. Ces dernières sont des filles ayant leur domicile, et qui se sont fait une clientèle ; passé l'heure qu'elles se sont fixée pour la réception des amateurs payants, elles ferment leur porte et courent toute la soirée, avec leur *amant de cœur*, les bals, les spectacles, les cafés-concerts.

Au sujet de ces clientèles que se font certaines filles, il en est de vraiment curieuses. Ainsi, j'ai connu une prostituée, ma foi, très ingénieuse, qui déclarait garantir la santé à tous ses clients. Pour cela, elle ne recevait que des hommes mariés, qui tous

se connaissaient ; on n'était admis chez elle que sur la présentation de quelques habitués et avec l'assentiment de tous les autres, au nombre de quarante à cinquante; tout homme qui devenait veuf rentrait dans la classe des célibataires, et, d'après les règlements de l'association, ne pouvait plus prétendre aux faveurs de la fille; aussi les mettait-elle à un prix fort élevé. On conçoit aisément qu'il faut un certain esprit et un grand savoir-faire pour sortir ainsi de rang et s'élever, malgré tous les obstacles, à une position tout exceptionnelle. Mais, comme dans toutes les carrières les hommes de génie sont rares, il en est de même dans le métier de prostituée ; pour deux ou trois qui surgissent et arrivent au pinacle, combien ne font que de médiocres affaires ! combien croupissent dans les derniers rangs, et meurent dans la misère et dans la dernière des abjections !

7. Faux-noms pris par la plupart des prostituées.

Avant qu'on exigeât l'acte de naissance pour l'inscription au Bureau des Mœurs, les trois quarts des prostituées avaient l'habitude d'altérer leur nom ou leurs prénoms, ou même d'en changer tout-à-fait. Aujourd'hui, on est à peu près sûr d'avoir leur véritable nom; mais, lorsqu'elles restent dans la catégorie des filles isolées, il s'en rencontre encore assez souvent qui emploient ce stratagème pour dérouter les inspecteurs. Voici les principaux cas qui les déterminent à recourir à de telles ruses: pour éviter des punitions administratives qu'elles ont encourues ; pour cacher leur manquement à un grand nombre de visites sanitaires; par crainte de l'administration, à la suite d'un départ furtif de maison publique, ayant

emporté des vêtements appartenant à la tenancière. Quand elles se font ainsi passer pour une autre, dont elles savent le lieu de naissance et l'âge, se rapprochant du leur, c'est qu'elles savent aussi que la personne dont elles prennent le nom est éloignée depuis longtemps du pays natal ; mais elles ne poussent l'audace si loin, que lorsqu'elles ont commis déjà plusieurs méfaits ; car, la punition étant toujours plus forte pour les filles qui sont en récidive, elles cherchent par tous les moyens possibles à l'éviter. En dehors de ces cas, on en voit quelques unes changer de nom sans aucune raison apparente, pour le seul plaisir de tromper l'administration; ces dernières appartiennent à la catégorie des plus mauvais sujets.

Indépendamment de ces supercheries relatives à l'état-civil, qui d'ailleurs deviennent de plus en plus rares, il y a lieu de relater l'usage des sobriquets que les prostituées se donnent ou reçoivent de leurs camarades et sous lesquels elles sont volontiers connues. Ces *noms de guerre* offrent de grandes dissemblances, suivant les classes de filles, et donnent à eux seuls une idée de ce que peuvent être leur clientèle, leur genre de lectures, l'éducation qu'elles ont acquise, et la valeur qu'elles attachent aux expressions.

En voici quelques spécimens :

Classes inférieures. — Rousselette, Mont-Saint-Jean, La Courtille, Parfaite, Colette, Boulotte, Mourette, La Ruelle, La Roche, Bocote, Poil-Ras, Poil-Long, Pomponnette, Raton, Baquet, La Picarde, la Provençale, l'Espagnole, Belle-Cuisse, Faux-Cul, Belle-Gueule, la Bancale, le Bœuf, Crucifix, Beignet, Bouquet, la Blonde, Blondinette, Brunette, Louchon, Peloton, Rosier, Papillon, Mi-

gnarde, l'Impératrice, Fusil, Cocarde, Bourdonneuse, Patte-d'Araignée, Mange-Tout, la Goulue, Moustache, la Goualeuse, Bastringuette, etc.

Classes supérieures. — Armide, Zulma, Calliope, Irma, Zélie, Sarah, Amanda, Paméla, Natalie, Sidonie, Olympe, Flore, Thalie, Arthémise, Balzamine, Armande, Léocadie, Zoé, Malvina, Octavie, Théo, Virginie, Frédégonde, Azélina, Ismérie, Palmyre, Lodoïska, Clorinde, Aspasie, Thaïs, Lucrèce, Clara, Flavie, Irène, Angélina, Emélie, Anaïs, Delphine, Fanny, Célina, Froufrou, Callipyge, Naïmé, Sélika, Olga, Véra, Alexandra, Carmen, Evelyn, Judith, Edith, Eva, Iris, Herminia, Rosabel, Edwige, Rosamonde, Ulrique, Yolande, etc.

Cette liste est forcément incomplète. J'ajoute que les surnoms les plus en faveur sont toujours ceux des héroïnes de romans à la mode, des personnages principaux d'opéras et d'opérettes. Enfin, quelques filles prennent un double-nom, c'est-à-dire ajoutent à leur prénom celui de leur souteneur, surtout lorsque cet ensemble produit un effet harmonieux.

8. Malpropreté des prostituées.

Voici encore une constatation qui étonnera sans doute: les prostituées se distinguent par une indifférence absolue en ce qui concerne les soins de propreté, soit du corps, soit des vêtements ; celles de ces filles qui vont au bain sont très rares. A la presque unanimité, elles n'ont soin que de ce qui les pare et les couvre extérieurement; le reste est entièremnt négligé.

Hors des regards de leurs clients, peu leur importe de porter des vêtements en lambeaux ou même de n'en point avoir ; elles ne témoignent pas le désir de

recevoir du linge blanc, et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'elles nettoient celui qu'elles possèdent. A l'égard des maisons de tolérance, l'administration peut, du moins, agir jusqu'à un certain point pour combattre ces tendances à la malpropreté ; mais elle est désarmée vis-à-vis des filles qui vivent indépendantes chez elles ou en garni, à l'état d'isolées. D'ailleurs, leurs clients les prennent naïvement pour des personnes très propres, parce qu'ils les voient se livrer devant eux à des ablutions des organes génitaux ; et, en effet, ce lavage spécial, qui est plutôt excessif chez beaucoup, n'est négligé que par les filles absolument abruties et dégradées : mais les libertins ignorent que le nombre de prostituées que le Dispensaire est sans cesse obligé d'envoyer à l'hôpital comme galeuses peut compter sérieusement, et qu'il est surtout énorme parmi les filles arrêtées pour prostitution clandestine; si les amateurs des Phrynés modernes lisaient les statistiques annuelles, ils seraient dégoûtés et épouvantés.

Quant aux poux vénériens, vulgairement appelés *morpions*, aucune classe de prostituées n'en est exempte. Seulement, il est juste de dire que ce sont les débauchés qui véhiculent cette vermine des filles de basse classe à celles d'un rang plus élevé; car ce serait une erreur de croire que les libertins riches sont exclusivement clients des horizontales plus ou moins huppées : les dépravés, payant bien, qui vont rechercher des jouissances ignobles dans les bouges les plus infects, sont innombrables ; il leur arrive donc maintes fois d'y recueillir la vermine vénérienne et de la transporter ensuite dans les lits de soie des courtisanes à la mode.

9. Défauts particuliers aux prostituées.

Il faut mettre en tête de leurs défauts la gourmandise, et l'amour du vin et des liqueurs fortes. Leur gloutonnerie est extrême : on en voit qui mangent continuellement, et qui consomment ce qui suffirait à trois ou quatre femmes de leur âge; c'est une certaine catégorie de clients, ceux qui ne craignent pas de sortir avec elles, qui leur font contracter cette habitude, en les emmenant dîner dans les gargottes ou les restaurants de divers tons. Quant à leur goût pour les liqueurs fortes, il est général, bien qu'à des degrés différents ; elles le contractent de bonne heure ; la plupart ne commencent à boire que pour s'étourdir; peu à peu, elles s'y accoutument, et bientôt c'est une passion tellement forte qu'elle s'oppose à tout retour à la vertu; elle finit même par en plonger quelques unes dans le dernier degré d'abrutissement.

A cette cause première qui agit sur toutes, il faut en joindre une autre bien plus puissante, mais spéciale à la basse classe des prostituées, la plus nombreuse : les gens du peuple, et particulièrement les soldats et les marins, sachant par expérience combien l'abus des liqueurs fortes aggrave les maladies syphilitiques, s'imaginent que la fille qui ne boit pas outre mesure n'est sobre que parce qu'elle est malade ; ils la font donc boire pour s'assurer de son état de santé, et, dans ces moments d'orgie, n'épargnent pas les libations. Avec une pareille vie, qu'on pense à l'état d'une malheureuse obligée de tenir tête, dans le même jour, à tant d'individus différents !

Par contre, les filles qui n'ont pas une clientèle populaire, sachant que de tels excès éloigneraient

d'elles pour toujours, s'enivrent assez rarement ; mais elles font grand usage du punch, liqueur que toutes les prostituées préfèrent ; elles consomment aussi beaucoup de vin de Champagne.

Plus générale encore est, chez les prostituées, l'habitude du mensonge, née de la position toujours fausse et gênée dans laquelle elles vivent, et de l'opinion qu'elles savent qu'on a d'elles ; ne voyant partout que des ennemis et ne pouvant les fuir, elles s'accoutument à tromper tout le monde et finissent par mentir sur des riens. Il faut donc être très circonspect dans l'emploi des renseignements qu'elles peuvent donner, et se croire dans l'erreur jusqu'à ce qu'on soit éclairé ; mais elles se coupent aisément, et, lorsqu'elles sont jeunes, elles ne savent pas dissimuler longtemps. Il n'en est pas de même de celles qui ont mûri dans le métier ; il est difficile de concevoir à quel degré elles portent l'art de feindre ; les vieilles surtout sont de vrais phénomènes de dissimulation.

La colère est fréquente chez les prostituées, qui, dans cet état offrent une étonnante énergie de corps et d'esprit : c'est un flux de paroles qui, par leur nature et l'originalité des expressions, forment une éloquence d'un genre à part, laquelle ne saurait se confondre avec celle des halles et de la populace : dans cet état, elles en viennent souvent aux mains, se battent à outrance et se font des blessures quelquefois très graves. En vingt ans, à Saint-Lazare, les médecins ont vu douze de ces blessures se terminer par la mort. Ces accès de colère ne sont souvent dus qu'à une jalousie excitée par une préférence, un reproche de laideur, et d'autres raisons aussi futiles ; les prostituées sont toutes, sous ce rapport, plus

enfants que les enfants de douze ans; elles tiennent aussi beaucoup à ne pas passer pour lâches, et se croiraient déshonorées si elles laissaient une injure impunie.

D'ordinaire, dans ces disputes, elles n'emploient que les pieds et les poings, mais quelquefois aussi des instruments tranchants, et plus volontiers leur peigne à chignon. J'ai vu cinq à six blessures profondes faites avec une pièce de monnaie de cuivre, arme traîtresse, dont la moitié avait les bords aiguisés.

Cette colère, poussée jusqu'à la furie et capable de produire des déterminations si graves, tombe et s'éteint généralement aussi vite qu'elle s'est allumée ; c'est un feu de paille. La réconciliation se fait promptement, excepté pourtant dans les querelles entre tribades.

10. Bonnes qualités des prostituées.

Il serait injuste de méconnaître leur bon cœur ; car un de leurs caractères distinctifs est de s'entr'aider. Si l'une d'elles tombe malade, c'est une désolation générale parmi celles qui vivent avec elle ou qui la fréquentent ; s'agit-il d'une prostituée isolée, ses camarades de trottoir s'empressent de la secourir, elles la conduisent à l'hôpital, et viennent souvent la visiter. A Saint-Lazare, quand une fille y est entrée avec des vêtements prêtés ou qu'elle les a vendus pendant sa détention, il faut voir, au moment où elle va sortir, avec quel empressement toutes les autres se cotisent pour lui procurer ce dont elle a besoin ; elles se dépouillent elles-mêmes de ce qui leur est nécessaire.

Ce caractère généreux, qui les rend prodigues de tout ce qu'elles ont, est une particularité générale et constante ; il est d'autant plus remarquable qu'il les porte à secourir les malheureux qui n'appartiennent pas à leur classe, tels que les vieillards sans appui, les pauvres infirmes, ou des familles nombreuses dans la misère.

Elles deviennent surtout l'objet d'une étude fort intéressante, lorsqu'on les considère comme mères et comme nourrices.

La plupart de celles qui n'ont pas d'enfants s'en désolent : j'en ai rencontré qui m'avouaient avec candeur, et avec une grande énergie d'expressions, qu'elles trouveraient, dans les soins que réclament ces petits êtres, une jouissance qui leur ferait oublier les peines inhérentes à leur métier ; l'une d'elles me disait, en pleurant, que la dignité de mère la relèverait à ses yeux de l'abjection dans laquelle elle était tombée, et qu'elle se sentait capable de s'attirer l'estime de ceux qui verraient avec quel soin elle s'acquitterait de toutes les fonctions imposées aux femmes par les lois de la nature. Une de ces malheureuses devint folle par suite du chagrin qu'elle éprouva d'accoucher, pour la troisième fois, d'un enfant mort. Ce besoin que les prostituées éprouvent de devenir mères, pour se réhabiliter, pour recevoir les caresses d'un être pur, elles qui ne reçoivent que mépris des hommes auxquels elles se vendent et mauvais traitement de ceux auxquels elles se donnent, ce besoin est si impérieux, que des filles qui ne pouvaient devenir mères, ou dont l'enfant n'avait pas survécu, en ont volé; déplorable larcin aussi fatal aux pauvres êtres soustraits à leur famille qu'aux prostituées elles-mêmes.

Ajoutons ceci, avec MM. Trébuchet et Poirat-Duval : quoi qu'il en soit du dévouement des filles publiques pour leurs enfants, l'administration exige, dans l'intérêt même de ces enfants, que leurs mères, maîtresses de maison ou filles, les fassent élever hors de leur domicile, à partir de l'âge de quatre ans.

Une observation constante, c'est qu'une fille publique, en devenant grosse, s'attire aussitôt les prévenances et les attentions de toutes ses camarades. Mais c'est surtout pendant et après l'accouchement que ces marques d'intérêt redoublent et se multiplient : c'est à qui lavera le linge de l'enfant; c'est à qui soignera la mère; c'est à qui s'empressera de lui prodiguer tout ce dont elles peuvent se passer elles-mêmes. L'enfant s'élève-t-il, il ne manque pas de berceuses; on se l'arrache; toutes veulent l'avoir; c'est au point que la mère n'en est plus la maîtresse.

Ce qui précède s'applique aux prostituées qui se soumettent aux règlements administratifs, et non aux prostituées clandestines, lesquelles, au contraire, lorsqu'elles accouchent, ne sont pas plus disposées à garder et à nourrir leurs enfants que les filles-mères. Cette différence s'explique naturellement par la position des unes et des autres : la fille soumise, prostituée avérée, se relève en élevant son enfant ; l'insoumise, prostituée clandestine, plus hypocrite encore que vicieuse, ne voit dans son enfant qu'une gêne dans l'exercice de son honteux métier ; la fille-mère, elle aussi, si elle gardait cet enfant qui est le fruit de sa faute, ne ferait qu'afficher sa honte et se fermerait les portes auxquelles elle compte frapper pour demander du travail.

C'est donc un devoir pour moi de dire bien haut qu'il n'est pas de meilleures nourrices que les prosti-

tuées inscrites, soit sous le rapport des soins, soit sous le rapport de l'attachement qu'elles ont pour leurs enfants et pour les nourrissons qu'elles adoptent ou qu'on leur donne. L'une d'elles, ayant perdu un petit garçon d'un mois, faillit devenir folle de chagrin; elle ne se consola que lorsqu'on lui eut donné un enfant-trouvé. Une autre, qui demeurait en chambre, s'étant fait mettre en prison pour une dispute assez grave, ne put emmener son enfant avec elle; il fallut qu'elle le plaçât: cette séparation de son bébé lui causa un tel chagrin, que je la vis dépérir de jour en jour, et, pour lui sauver la vie, j'obtins du préfet de police sa libération, bien avant l'expiration du temps que devait durer son emprisonnement.

On se demande enfin comment ces enfants sont élevés et ce qu'ils deviennent. Il règne à ce sujet une incertitude et un vague que je n'ai jamais pu éclaircir; ce qui est certain, c'est qu'il en meurt un nombre prodigieux. Quant à ceux qui survivent, leurs mères observent-elles de la réserve dans l'exercice de leur métier, pendant qu'elles les élèvent? Il est évident que l'administration ne tolère exceptionnellement ces enfants aux filles ayant leur domicile à elles, que si elles sont bien notées comme se conduisant avec une extrême discrétion.

Voici, à ce propos, l'histoire d'une raccrocheuse dont la conduite avait toujours été très réservée, jusqu'au jour où je ne sais plus quelle contravention administrative lui valut un certain temps de détention. Cette femme avait une petite fille de quatre à cinq ans; une voisine l'amena un jour pour voir sa mère; la fillette, interrogée devant moi, dit entre autres choses: « Moi, je reste seule dans ma chambre; maman me couche tous les jours de bonne heure pour aller chercher

papa; mais, bien que je sois seule, je n'ai jamais peur. » Et, comme on lui demanda ce qu'était son père et si elle le connaissait, elle nous répondit: « Mon papa? je ne l'ai jamais vu; quelquefois, le soir, si je ne dors pas, je l'entends, quand il cause et rit avec maman. »

On voit, par cet exemple, qu'il est des prostituées qui mettent de la retenue dans leur conduite, par égard pour leurs enfants; et même quelques unes les élèvent bien, et font tout ce qui dépend d'elles pour que ces enfants ignorent toujours ce qu'elles sont elles-mêmes. J'aime à pouvoir dire que, d'après les preuves que j'ai acquises, les mères qui se conduisent ainsi forment la masse de celles qui conservent leurs enfants.

CHAPITRE III

LES AMANTS DES PROSTITUÉES

1. Les amants de cœur, les souteneurs.

Si le libertinage et l'impétuosité des passions sont la cause première de la prostitution pour un certain nombre de filles, on peut, d'autre part, regarder comme une règle constante que ces malheureuses, une fois lancées dans leur nouvelle carrière, restent froides et indifférentes pour tous ceux qui les approchent, si toutefois un sentiment de dégoût et une véritable répugnance ne sont pas cachés sous les caresses que l'appât de l'or et souvent la faim leur font prodiguer. Ne soyons donc pas surpris de les voir s'attacher à un homme d'une manière particulière, et

tâcher de combler par là le vide immense que laissent nécessairement dans le cœur la vie qu'elles mènent, les mépris dont on les accable, et les remords qui les doivent assiéger.

La plupart des prostituées ont donc un amant particulier, que dans leur langage elles désignent sous le nom d'*amant de cœur*; mais la position sociale de ces individus, on le conçoit aisément, varie autant que la classe à laquelle elles appartiennent elles-mêmes dans la hiérarchie de la débauche. Les lettres qu'elles reçoivent à Saint-Lazare, les réclamations adressées à leur sujet à la Préfecture de Police, prouvent qu'il se trouve, parmi ces amants, des gens non seulement bien élevés, mais qui, par leur nom et leur situation dans le monde, excitent la surprise, lorsqu'on les trouve compromis dans ces sortes d'affaires. On y voit figurer le général et l'homme de lettres, le noble, le financier, et successivement toutes les autres classes, jusqu'à celle qui occupe le dernier rang dans notre société. J'ai lu de ces lettres, et toujours, avec un haut-le-cœur, chaque fois que j'y songe, je me demande comment des hommes que nous rencontrons tous les jours ou dont nous entendons sans cesse parler, peuvent, sans honte, les écrire et y apposer leurs noms. Me croira-t-on, lorsque je dirai qu'ils viennent quelquefois eux-mêmes dans les bureaux de la Préfecture pour réclamer ces femmes, les défendre et plaider leur cause contre l'administration ?...

Ordinairement, la classe la plus distinguée des prostituées choisit ses amants de cœur parmi les étudiants en droit, les étudiants en médecine, et les jeunes avocats ; l'instruction que possèdent ces jeunes gens, et surtout les agréments de leur esprit cultivé, les font rechercher par les prostituées qui

LE SOUTENEUR DE BAS ÉTAGE



Non contents de se faire nourrir et vêtir, les souteneurs, qui appellent ces malheureuses leurs *marmites*, terme significatif, les surveillent sans cesse dans un but odieusement intéressé : ils savent quand elles ont gagné trente ou quarante sous ; ils leur prennent de vive force le salaire de leur honte, si elles se refusent à le donner de bonne grâce, et les obligent à venir le dépenser au cabaret avec eux (page 71).

peuvent elles-mêmes se faire remarquer par quelques dons de l'intelligence, et qui, à raison de cela, ont pour clients habituels les gens de la bonne compagnie; mais ces femmes sont peu nombreuses, comparativement à la masse des filles publiques. C'est parmi les employés de commerce, les jeunes tailleurs d'habits, les commis de magasins, particulièrement parmi les calicots, que la classe moyenne des prostituées recrute ses amants à Paris; on peut y joindre les garçons perruquiers, les musiciens de guinguettes, les chanteurs de petits cafés-chantants, ainsi que les bijoutiers et les orfèvres. Toutes les autres s'abandonnent à des ouvriers de toute espèce, principalement à ceux qui ont le travail en horreur, en un mot, aux mauvais sujets qui ont bientôt déserté l'atelier à jamais, dès qu'ils ont trouvé une fille dont la prostitution peut les faire vivre; ce sont ceux-ci surtout qu'on nomme *souteneurs*.

L'attachement de ces femmes à leurs amants est extrême; on ne saurait croire ce qu'elles font pour les conserver: non seulement elles n'en tirent aucun avantage sous le rapport de l'argent, mais un grand nombre d'entre elles les nourrissent, les habillent, les entretiennent complètement; beaucoup de jeunes gens à Paris n'ont pas d'autres moyens d'existence.

Il n'y a pas longtemps, les filles qui préfèrent la vie en maison de tolérance à celle en logement libre, faisaient leurs conditions à la tenancière, en entrant chez elle; elles stipulaient, pour leur amant de cœur, son droit d'entrer sans payer trois ou quatre fois par semaine. L'administration a dû interdire aux maîtresses de maison et aux filles logées dans leurs meubles de recevoir ces hommes pendant la nuit; l'habitation avec un concubinaire est également dé-

fendue à toute prostituée, de la façon la plus formelle. Quant aux filles de maison, dont le succès est marquant dans l'établissement où elles sont pensionnaires, elles en profitent pour exiger des sorties tout un jour, du matin au soir, et elles passent ce temps au dehors avec leurs amants: ces hommes sont, en général, le désespoir des tenancières; mais elles sont obligées d'en passer par là, sous peine de n'avoir pas de filles.

Dans la classe inférieure des raccrocheuses, c'est un attachement en quelque sorte *furieux* qu'elles ont pour leurs souteneurs; les reproches, les invectives, les coups, les blessures, et jusqu'au péril de leur vie, rien n'est capable de les ébranler. J'en ai vu venir à Saint-Lazare, les yeux hors de la tête, la figure ensanglantée, et le corps meurtri des coups que leurs amants, ivres ou non, leur avaient portés; mais, à peine guéries, elles retournaient avec eux. L'une d'elles, qui était allée festiner avec *son homme* hors Paris, le suivait de loin, quand il rentra en ville, dans un état complet d'ivresse; elle veillait ainsi sur lui; l'ayant vu tomber dans un fossé, elle courut chercher du secours, aida à le relever, mais se constitua à l'instant prisonnière au poste voisin, « pour se soustraire à sa fureur », dit-elle; le lendemain, elle alla le chercher au Dépôt, où elle sut qu'il avait été transporté. Une autre, voulant arrêter son amant, qui, le marteau à la main, brisait sa glace, ses meubles et tout ce qu'elle avait, augmenta tellement la rage de ce furieux, que, poursuivie elle-même, elle ne put échapper à une mort certaine qu'en se précipitant par la fenêtre d'un troisième étage; guérie de quelques contusions, résultat de cette chûte, elle retourna avec le même homme, qui, six mois plus tard, dans un

cabaret des barrières, la mit dans la nécessité de se jeter encore par une fenêtre; cette fois, elle se cassa le bras, fut soignée encore, mais n'en resta que plus attachée à l'homme qui lui témoignait si étrangement son amitié.

On le voit, cet empire que les prostituées, surtout de la basse classe, laissent prendre sur elles par leurs amants, dégénère, de la part de ces hommes, en une véritable tyrannie. Non contents de se faire nourrir et vêtir, les souteneurs, qui appellent ces malheureuses leurs *marmites*, terme significatif, les surveillent sans cesse dans un but odieusement intéressé: ils savent quand elles ont gagné trente ou quarante sous, et, à peine le client parti, ils leur prennent de vive force le salaire de leur honte, si elles se refusent à le donner de bonne grâce, et les obligent à venir le dépenser au cabaret avec eux. Lorsque ces pauvres filles restent avec de pareils êtres, souvent ce n'est plus par amour, mais par l'impossibilité de s'adresser à un autre, sans risquer d'être battues et sans compromettre leur existence.

Au surplus, ces filles ont eu, de tout temps, besoin de souteneurs: ils font le guet, quand elles se livrent à leur raccrochage; ils les avertissent de l'arrivée des agents des mœurs, contre lesquels il leur arrive parfois d'engager la lutte; ils favorisent les vols et volent eux-mêmes; ils sont une des plus hideuses plaies de la capitale, et nous attendons toujours une loi sévère, mais juste, qui les mettrait, comme de raison, à l'entière discrétion de la police.

Nous allons même jusqu'à dire que les souteneurs devraient être, eux aussi, assujettis aux visites sanitaires, ainsi qu'à leurs conséquences.

2. Les tribades, ou les amours inter-féminines des prostituées.

Il est impossible de passer sous silence ces amants que, par un goût dépravé et contre-nature, un assez grand nombre de prostituées choisissent parmi les personnes de leur sexe, de préférence à un souteneur ou à tout autre amant masculin. Ce vice n'est, d'ailleurs, pas nouveau; il remonte à la plus haute antiquité, et jamais aucune puissance morale, aucun pouvoir politique, aucune condamnation fulminée par les chefs des diverses religions, n'ont pu le faire disparaître.

Ce vice, appelé *saphisme*, tire son nom de Sapho, la courtisane-poète, qui s'y adonna et qui le célébra en des vers d'un lyrisme passionné. On le nomme aussi *amour lesbien*, parce que les habitantes de Lesbos étaient accusées de cette dépravation; et les femmes qui s'y livrent sont dites *tribades*, du mot grec *tribas*, qui vient du verbe *tribein*, frotter.

Oui, il faut parler de ce vice monstrueux; car, après être resté longtemps à l'état latent, il a fait aujourd'hui des progrès énormes, et ce n'est pas seulement dans le monde fermé de la prostitution qu'il sévit. Ailleurs, on l'avoue, on l'affiche presque. Dans une lettre particulière qu'Alexandre Dumas fils écrivait au préfet de police, en septembre 1874, et que M. Lecour a publiée, on lisait ces ces lignes prophétiques: « Lesbos fait concurrence à Cythère, et je n'ai pas besoin de vous dire combien cette interprétation de l'amour a progressés; vous avez des renseignements sur le développement de cette église nouvelle. C'est encore dans les Catacombes; dans vingt ans, ce sera sur la place publique. »

Tout d'abord, il convient de reconnaître, à l'avantage des prostituées de métier, que, dans leur milieu spécial, pourtant bien corrompu, on ne se flatte pas du moins de ce vice. Aucune ne veut convenir d'y être adonnée; car, lorsqu'on les questionne, elles répondent avec vivacité et d'un ton d'impatience: *Je ne suis que pour homme, et n'ai jamais été pour femme.* Il faut être en situation de les étudier dans tous leurs instants du jour et de la nuit, il faut les voir de très près, par exemple à Saint-Lazare et dans les hôpitaux, pour pouvoir discerner les tribades. En effet, vis-à-vis de quiconque n'est pas des leurs, celles-là mêmes qui n'ont pas subi la contagion du saphisme ont également honte de ce vice pour elles, innocentes, et pour leurs compagnes coupables.

En général, les tribades sont méprisées et mal vues par les autres prostituées; elles inspirent à beaucoup une sorte d'horreur qui porte à les éviter, à les fuir. Pendant les réunions et les tête-à-tête qui ont lieu à Saint-Lazare, on ne leur épargne pas les reproches et les moqueries, mais toujours à mots couverts; au milieu même de leurs disputes où elles s'injurient dans les termes les plus grossiers, elles conservent à cet égard une certaine retenue. Ainsi, l'expression la plus méprisante qu'elles emploient dans leur langage, pour flétrir une tribade, est celle-ci: « espèce de gougnotte », mot sans étymologie, qui n'a par lui-même rien d'obscène ni d'ordurier, qui paraît être une simple fantaisie d'argot, et qui demeure tout-à-fait incompréhensible aux étrangers qui l'entendent.

Il n'y a que la jalousie et le besoin de se venger qui puissent les porter à dénoncer une tribade quelquefois, et encore cela s'observe rarement. En dehors de ces motifs, je ne connais que deux cas de dénoncia-

tion, absolument exceptionnels. Une tenancière, qui était sujette au vice en question, avait fait entrer chez elle une très jolie fille, qu'elle voulait s'attacher; cette fille sortit pour cette unique raison, regrettant, disait-elle, le bien-être qu'on lui procurait et les gourmandises de toutes sortes dont sa maîtresse la comblait. Une fille de bas étage, voulant, dans un état voisin de l'ivresse, faire violence à une de ses compagnes qui refusait de répondre à ses désirs, excita dans la maison un tel tapage, que les gardiens de la paix furent obligés d'intervenir; toutes les filles de la maison, en proie à une indignation extraordinaire, la dénoncèrent au commissaire de police comme coupable d'*attentat aux mœurs*.

Notons, pour la réfuter, une opinion quelque peu répandue. Certaines personnes croient et disent que le foyer du saphisme se trouve dans les maisons de tolérance, et que c'est de là que ce vice se propage dans la société. Cette opinion ne tient pas debout, dès qu'on l'examine; car c'est précisément tout le contraire qui est la vérité.

Certainement, les maîtresses de maisons publiques ont un grand avantage à ce que leurs pensionnaires s'adonnent à l'amour lesbien. Lorsque ces filles ont un amant de cœur, elles doivent satisfaire les demandes d'argent de cet individu ; elles lui consacrent leur jour de sortie hebdomadaire et font les frais de la « balade » ; c'est autant d'argent qui échappe à la rapacité de la tenancière. Les saphistes, par contre, consacrent leur jour de sortie à s'enfermer dans une chambre, en se payant mutuellement des liqueurs et des friandises achetées dans la maison ; en outre, rompant toutes relations avec le dehors, elles ont beaucoup moins de tendance à quitter l'établisse-

ment où leur liaison n'est pas contrariée. Mais on ne voit pas comment ces filles, plus cloîtrées encore que celles de leurs compagnes qui n'ont pas leur vice, pourraient se faire propagandistes de saphisme à l'extérieur.

D'autre part, les observations persévérantes et minutieuses qui ont été faites à Saint-Lazare, seul lieu où l'on puisse bien étudier les goûts et les penchants dominants des prostituées, ont prouvé que presque toutes les tribades appartenaient aux diverses catégories de filles libres, et l'on a constaté deux sources qui alimentent le saphisme.

La première vient des prisons civiles. Qui ne sait, en effet, que ce vice honteux sévit avec intensité dans les prisons de femmes (comme le vice opposé infeste les prisons d'hommes), et qu'il est peu de prisonnières qui puissent y résister, lorsque la détention se prolonge au-delà de dix-huit mois ou de deux ans? C'est vers l'âge de vingt-cinq à trente ans que les prostituées sont adonnées à ce genre de libertinage, et après qu'elles ont exercé leur métier pendant six, huit ou dix années, à moins qu'elles n'aient séjourné quelque temps dans les prisons civiles. Si l'on voit parfois de jeunes prostituées, novices dans le métier, présenter les mêmes penchants, elles n'y sont pas portées d'elles-mêmes et peuvent être considérées comme les victimes de celles qui les ont séduites. Mais il est peu de vieilles prostituées qu'on ne puisse ranger parmi les tribades; elles finissent par avoir leurs clients en horreur, tout en les satisfaisant dans leurs divers genres de débauches favorites, et, pour terminer leur carrière, se prostituant à ceux-ci et recherchant pour elles-mêmes leurs jeunes compagnes, elles s'associent en outre aux

voleurs et à tout ce qu'il y a de plus abject et de plus crapuleux.

Telle est une des sources du saphisme chez les prostituées ; c'est celle qui se répand dans les classes inférieures.

Il en est une autre, et celle-ci descend de haut. Et pourquoi ne pas le dire? elle vient des sommets de la société ; nous allons la retrouver tout à l'heure. Des dames du meilleur monde, convaincues que leur or leur donne droit sur les filles d'amour, recherchent les prostituées, pour satisfaire ces goûts anormaux dont nous parlons. Il leur faudrait trop d'audace pour s'adresser aux maisons de tolérance : sans doute, les tenancières accepteraient parfaitement ces clientes; mais, étant donné que, si elles étaient surprises, le retrait de la tolérance serait la conclusion de l'incident, tenancières et tribades mondaines y regardent à deux fois. Ces clientes-là vont donc dans les maisons de prostitution clandestine, ou font la chasse aux filles en carte, plus ou moins huppées, qui se prostituent chez elles, en chambre ; on a vu de ces saphistes, même parmi les élégantes, suivre de vulgaires raccrocheuses, et bon nombre de celles-ci, sachant qu'une cliente paie double et même davantage, acquiescent d'un clignement d'œil, en ayant l'air de regarder une vitrine, et donnent vivement l'adresse où bientôt toutes deux se retrouveront.

C'est ainsi que des prostituées clandestines et des filles en carte apportent à Saint-Lazare ces habitudes lesbiennes qu'elles ont contractées dans leur vie libre; et là, dans la prison administrative, elles les infiltrent à d'autres prostituées, elles font ce qu'elles appellent un *mariage*. Saint-Lazare est, de la sorte, un centre de recrutement, et pour le saphisme, et pour les mai-

sons de tolérance ; les amies, après y avoir formé un ménage, vont s'enfermer dans une maison de tolérance pour être entièrement l'une à l'autre. De nombreux cas de ce genre ont été observés ; ils démontrent, pour n'y plus revenir, que le saphisme que l'on trouve (comme partout ailleurs) dans les maisons publiques tolérées, loin de produire de là une contagion extérieure, y a été versé, au contraire, par le vice du dehors.

Il ne faudrait pas conclure, de ce qui précède, que l'administration ne fait rien pour enliser le mal. Il existe, à ce sujet, certaines dispositions d'un règlement qui date de 1824, lesquelles sont toujours observées, et des visites de nuit ont lieu, à l'improviste, dans les maisons de tolérance, pour en assurer l'exécution. Malheureusement, malgré ces précautions, la corruption oppose à tous les efforts une résistance indomptable ; surtout dans les maisons à clientèle aristocratiques ou bourgeoise, peu de prostituées en sont exemptes aujourd'hui. Comment pourrait-il en être autrement, puisque ces malheureuses ne reçoivent que mépris, humiliations, mauvais traitements de la part des hommes, et que ceux-ci sont souvent les premiers à les exciter à pratiquer, devant eux, un vice qui devrait leur faire horreur ?

Un fait digne de remarque, c'est qu'il y a souvent une assez grande disproportion d'âge et d'agrément entre deux femmes qui s'unissent de cette manière ; et ce qui est bien fait pour surprendre, c'est qu'une fois l'intimité établie c'est ordinairement celle qui l'emporte par la jeunesse et les agréments qui témoigne à l'autre un plus profond attachement et un amour plus passionné.

Comment expliquer cela ? — Je me suis procuré, à

Saint-Lazare, la correspondance entre tribades, lorsqu'elle avait été surprise et saisie ; je l'ai toujours trouvée romanesque, contenant les expressions familières aux amants, et indiquant en tout la plus grande exaltation de l'imagination. Ce que j'ai vu de plus curieux à cet égard était une suite de lettres écrites par la même personne à une autre détenue : la première de ces lettres contenait une déclaration d'amour, mais d'un style voilé, couvert, et des plus réservés ; la seconde était plus expansive ; les dernières exprimaient en termes brûlants la passion la plus violente et la plus effrénée.

D'ordinaire, le défaut d'éducation ne permet pas les moyens de rapprochement qui supposent un esprit cultivé ; c'est par des caresses, des soins, des attentions, des prévenances de toute espèce, que les femmes mûres et quelquefois les vieilles séduisent de jeunes filles et parviennent à se les attacher à un degré inouï, invraisemblable. On voit ces vieilles travailler avec une ardeur extrême pour augmenter leur gain et faire des libéralités à celles qu'elles veulent séduire; elles s'offrent pour achever leur tâche dans les ateliers; en un mot, elles déploient tout ce que peut inventer l'art de la séduction, pour compenser, par des qualités particulières et factices, ce qui leur manque et ce qui pourrait éloigner d'elles.

Une fois ces liaisons établies, elles offrent à l'observateur certaines particularités curieuses.

Ainsi, il n'en est pas, chez les prostituées, de l'abandon d'un amant de leur sexe, comme de l'abandon d'un amant d'un sexe différent. Dans ce dernier cas, on se console aisément, on retrouve bientôt de quoi faire oublier celui auquel les plus vives protestations n'étaient pas épargnées. Quelle différence

pour les autres ! Aussi leur attachement approche-t-il plutôt de la frénésie que de l'amour : la jalousie les dévore ; la crainte d'être supplantées et de perdre par là l'objet de leur affection, fait qu'elles ne se quittent jamais, qu'elles se suivent pas à pas, qu'elles sont arrêtées pour les mêmes fautes, et qu'elles trouvent toujours le moyen de sortir ensemble de la prison.

Lorsqu'elles arrivent à Saint-Lazare et que, signalées comme tribades, on les met à dessein dans deux dortoirs séparés, ce sont des observations sans fin et souvent des désolations d'enfants, des cris et des hurlements ; elles jouent une multitude de rôles pour se rejoindre ; elles simulent des maladies pour être mises l'une et l'autre à l'infirmerie ; on en a vu se faire, dans cette intention, des plaies et des blessures très graves. Quelques-unes, plus rusées que toutes les autres, et maîtresses consommées dans tous les trucs du métier, se sont appliqué, sur quelques points des parties génitales, de petits morceaux de potasse caustique, à l'aide desquels elles se procuraient des ulcérations simulant à un tel point les chancres vénériens, que l'homme le plus exercé n'aurait pas pu s'y reconnaître. La plupart ont un talent merveilleux pour simuler la gale ; ce qu'elles font en se piquant, avec une aiguille rougie au feu, les parties du corps où paraît cette éruption.

L'abandon d'une tribade par celle qu'elle affectionnait devient, à Saint-Lazare, une circonstance qui mérite de la part des gardiens une attention particulière : il faut que celle qui a été délaissée tire une éclatante vengeance, et de celle qui l'a abandonnée, et de celle qui l'a supplantée; de là naissent de véritables duels, dans lesquels on se bat avec les assiettes,

les fourchettes, et quelquefois même les couteaux ; si le combat a lieu hors du réfectoire, c'est le peigne à chignon qui est l'arme la plus usitée, à moins que les batailleuses n'aient préparé quelqu'une de ces armes spéciales et perfides dont j'ai parlé plus haut à propos de la colère des prostituées. Il en résulte des blessures parfois fort graves ; on en a vu plusieurs de mortelles.

Ces haines et ces fureurs chez des êtres aussi mobiles ne sauraient durer indéfiniment ; sa vengeance satisfaite contre sa rivale, la tribade abandonnée cherche à ramener l'infidèle, ce qui arrive quelquefois; mais, si elle ne peut y parvenir, sa rancune s'apaise peu à peu, et, tentant alors de nouvelles conquêtes, elle remet en usage ses pernicieux talents. Il est, cependant, un cas par lui-même irrémissible, et qui réclame une vengance continuelle : c'est celui dans lequel une tribade quitte son amante pour prendre un homme comme amant ; ce crime est impardonnable, rien ne peut le faire oublier. Malheur à la femme qui s'en rend coupable ! car, si elle n'est pas la plus forte, elle est sûre d'être battue chaque fois qu'elle rencontrera celle qui se croit en droit de lui reprocher le plus sanglant affront qu'une tribade puisse recevoir.

Chose curieuse, mais que les médecins expliquent jusqu'à un certain point, les grossesses se remarquent plus fréquemment chez les tribades que chez le commun des prostituées qui n'ont pas encore contracté ce goût désordonné. Autre remarque : la grossesse, dans cette circonstance, devient le sujet des plaisanteries et des quolibets de toutes les autres filles.

On peut donc considérer les tribades comme tombées dans le dernier degré du vice auquel une créa-

ture humaine puisse choir ; l'infamie de Gomorrhe est aussi monstrueuse et dégradée que celle de Sodome. Par cela même, les tribades exigent une surveillance toute particulière de l'administration, et, plus spécialement encore, du personnel de Saint-Lazare. D'après le règlement de 1824, toujours en vigueur, il est expressément défendu aux maîtresses de maison de permettre à leurs prostituées de coucher deux dans le même lit ; on punit de plusieurs jours de prison celles qui, dans les inspections, sont surprises couchées ensemble, et les inspections effectuées dans ce but ont toujours lieu à l'impromptu; l'autorisation de tolérance a été retirée, de ce chef, à une maîtresse de maison qui fut surprise dans le lit d'une de ses femmes. Mais on comprend que l'administration a de bien plus grandes difficultés pour agir dans ce sens à l'égard des filles, même inscrites, qui logent dans leurs meubles, et qu'elle est totalement désarmée sur ce point vis-à-vis des prostituées clandestines.

Enfin, d'après l'évaluation des personnes compétentes, s'il est impossible de fixer la proportion exacte des filles publiques qui s'adonnent à l'amour lesbien, on peut, sans craindre de trop s'écarter de la vérité, dire, en ce qui concerne du moins les filles inscrites, que les tribades, parmi elles, ne forment pas le quart de leur effectif total.

Pour en finir avec cette question du saphisme, il nous paraît nécessaire de le flétrir, comme il doit l'être, non seulement chez ces malheureuses prostituées qui acceptent le joug nécessaire, indispensable, de la Préfecture de police, mais encore chez les filles clandestines, dont la permanente révolte est un formidable danger pour les mœurs et la santé publique,

et surtout chez les dames riches et désœuvrées qui ont mis ce vice à la mode dans leurs sphères mondaines, où l'action administrative ne peut s'exercer.

C'est avec raison que M. Maxime du Camp traçait, en 1872, ces lignes indignées, dans *les Convulsions de Paris:*

« Les différentes phases politiques, que la France a traversées depuis une soixantaine d'années, ont été singulièrement propices à la corruption des mœurs. L'instabilité de nos institutions, l'inconsistance de notre état social ont, nécessairement, amené la vie à outrance, et l'on s'est hâté de jouir, parce qu'on n'était pas certain de posséder longtemps. Plus encore que par le passé, Paris a été une ville de plaisir, une sorte de Venise du dix-septième siècle. S'amuser est devenu la plus importante, sinon l'unique préoccupation du plus grand nombre. Un vent d'abrutissement a soufflé, qui a courbé les volontés les meilleures, balayé toute retenue, desséché les instincts les plus précieux. L'esprit ayant répudié ses droits, la matière a naturellement abusé des siens.

« La licence des mœurs semble avoir fait effort pour égaler celle que l'on a justement reprochée à la Régence et au Directoire. Nous sommes aujourd'hui en présence d'écuries d'Augias, où les gens de toute catégorie et de toute condition se sont empressés de verser leur fumier. Quel Hercule aura le courage et la force de nettoyer le cloaque? Jamais la gangrène n'a été si profonde ; elle atteint les œuvres vives, et va, si l'on n'y veille, désagréger l'être entier. »

Cette prodigieuse perversité, — *prodigiosa Venus*, selon l'expression du poète latin Martial, — n'indigne, hélas! que les moralistes. Dans le monde, hommes et femmes, en général, en sourient. Honoré

de Balzac, Théophile Gautier, Adolphe Belot, en mettant le saphisme en action dans tel et tel de leurs romans, ont donné à ceux-ci une très grande vogue. Parmi les débauchés qui fréquentent les maisons de prostitution, publiques et clandestines, « certains, nous dit le docteur Jeannel, font exécuter ou simuler en leur présence, par des groupes de prostituées nues, de monstrueuses obscénités ; un tapis de velours noir est alors étalé sur le parquet du salon, etc. » De leur côté, les grandes dames voluptueuses, insatiables de luxure, en sont venues à trouver banal l'adultère qui tombe sous le coup de la loi, et, toujours à la recherche de jouissances inédites, préfèrent les amantes aux amants.

De même que certains vieux garçons paillards prennent une « bonne à tout faire », il y a des dames qui se paient une tribade comme femme de chambre ; un procès correctionnel, intenté sur la plainte d'une baronne de S***, qui accusait d'un larcin la nommée Michelle P***, a appris au public quel rôle jouent certaines domestiques auprès de leur maîtresse ; ce procès a été jugé à Paris, par la dixième chambre, en juin 1888. La plaignante, une blonde vaporeuse, affirmait qu'une bague lui avait été volée par Michelle, fille déjà mûre, ayant passé la quarantaine. Tout le monde a pu lire dans les journaux de l'époque ce fragment très caractéristique du dialogue échangé entre le président et la plaignante :

« *Le président.* — Quel rôle jouait chez vous la prévenue ?

« *La baronne.* — Michelle était entrée chez moi comme domestique, mais dans de certaines conditions particulières ; il avait été convenu que, au lieu d'être au mois, elle serait à mon service au jour le jour...

Dans ces derniers temps, j'étais très fatiguée d'elle...

« *Le président.* — Pourquoi alors ne pas l'avoir renvoyée ?

« *La baronne.* — Elle me disait qu'elle m'aimait trop.

« *Le président.* — Que voulez-vous dire ?

« *La baronne.* — Vous comprenez bien, messieurs !... Un jour, elle m'a griffée, parce que je ne voulais plus me laisser faire. »

Le tribunal, ne prenant pas au sérieux l'accusation du vol de la bague, et ne voyant dans l'affaire qu'une querelle entre tribades, prononça l'acquittement de la trop aimante domestique.

Le saphisme s'est développé à un tel point dans les classes élevées, que beaucoup de tribades mondaines se réunissent par groupes. Ce sont de véritables académies lesbiennes, où l'on se livre en commun à des orgies sans nom ; il y a, pour fournir à ces salons de débauche, des pourvoyeuses qui vont corrompre les jeunes filles jusque dans les ateliers. Entre groupes, on se dispute les nouvelles recrues, et il s'en suit des rivalités terribles. M. Coffignon, dans son excellent livre *la Corruption à Paris*, a cité deux bandes fameuses, ayant à leur tête, l'une, une marquise, l'autre, une princesse, toutes deux de noblesse très authentique. On a cité encore dans la presse, en 1890, la bande Marceau et la bande Friedland, ainsi nommées parce que les dames chefs de ces groupes saphistes, habitaient, l'une, avenue Marceau, l'autre, avenue Friedland, en plein Paris aristocratique.

« Un jour, écrit l'auteur que nous reproduisons, un monsieur frisant la quarantaine, riche rentier, venait faire à la Préfecture de Police la déclaration suivante :

« — Je dois épouser dans trois jours Mlle Lucienne X***. Cette jeune fille a vingt-deux ans; je l'ai connue très sage ; j'ai commis la faute de la séduire, et, après réflexion, j'ai résolu de réparer ma faute. Ma fiancée demeure chez une vieille parente à elle ; elle se réjouissait beaucoup de notre mariage, ainsi que sa famille, qui réside dans un département voisin. Ces jours-ci, elle est sortie afin de faire divers achats pour son trousseau ; je lui avais remis, à cet effet, une assez forte somme. Hier, dans l'après-midi, elle sortit encore, sans doute pour s'occuper de nouvelles emplettes ; mais elle n'a plus reparu à son domicile. Sa tante est désolée. Nous avons télégraphié à ses parents; ils ne l'ont pas vue. Je ne sais que penser ; je crois à un crime. »

« La police de sûreté fut mise en réquisition, et se livra à de nombreuses recherches, mais sans aucun succès.

« Un mois environ après le jour qui avait été fixé pour le mariage, la jeune fille revenait tranquillement chez elle, et déclarait, sans vouloir donner aucun motif, qu'elle renonçait à épouser son fiancé. Celui-ci et la tante furent frappés de l'état de délabrement dans lequel se trouvait Mlle Lucienne X***, au retour de cette escapade inexplicable: la jeune fille avait les traits tirés, la figure amaigrie, les yeux caves brillant d'un feu sombre; en outre, elle toussait beaucoup. Il fut impossible de tirer d'elle la moindre explication. Sa mère vint à Paris et ne put réussir à la décider à revoir son fiancé, qu'elle avait catégoriquement congédié et à qui elle avait rendu les sommes remises par lui à la veille de la publication des bans. Du reste, Lucienne montra sa bourse, qui était bien garnie, disant cyniquement qu'elle ne vou-

lait plus désormais ni mari ni même un protecteur.

« Quel était donc ce mystère? que s'était-il passé?

« On finit par le savoir. Lucienne, dans une boutique où elle faisait ses emplettes, s'était rencontrée avec une dame élégante, qui avait paru tout-à-coup s'intéresser vivement à elle, ainsi que la commerçante, patronne du magasin. La vendeuse avait pris son adresse, était venue lui porter elle-même la marchandise achetée, le lendemain d'assez bon matin, avait pénétré auprès d'elle, et était parvenue à la corrompre par des embrassements saphistes, auxquels la jeune fille n'avait pas su opposer de la résistance. L'après-midi, Lucienne, qui avait pris rendez-vous avec la marchande, avait été conduite par celle-ci chez la dame élégante entrevue la veille; c'était une femme du monde, appartenant à l'une des académies lesbiennes de Paris.

« La malheureuse Lucienne était prise et bien prise. Pendant quatre semaines, elle se livra aux nombreuses adeptes de la bande Friedland, étonnée d'éprouver des sensations jusqu'alors inconnues, s'adonnant à son tour avec frénésie au vice qu'elle venait de contracter, heureuse, au surplus, de se voir comblée de cadeaux, en bijoux et en billets de banque. »

Les faits comme celui-ci ne sont pas rares.

M. Coffignon cite encore un très haut personnage, « quelque chose comme un ministre ou un sous-secrétaire d'Etat », à qui une aventure presque semblable arriva en ces derniers temps. Ce personnage, lui aussi, se disposait à épouser une jeune fille, qui avait été d'abord sa maîtresse. La corruptrice de la fiancée fut, cette fois, une simple commise de magasin, et ce fut pour elle seule qu'elle détourna cette

nouvelle recrue du saphisme. Il y eut également enquête infructueuse de la police, retour de la jeune fille après quinze jours de disparition, et refus de sa part de renoncer au vice qui brisait son existence.

Tout ceci est navrant et révoltant; et le plus déplorable, c'est qu'il n'y a rien à faire, dans l'état actuel de la législation. Le saphisme n'est pas un délit prévu par le Code. Les pourvoyeuses de tribades mondaines ont soin de ne pas s'attaquer à des jeunes filles mineures. On ne pourrait déférer ces dépravées aux tribunaux que si elles se laissaient surprendre dans une de leurs pratiques obscènes en un lieu déclaré public par la loi; il y a délit, par exemple, dans un bosquet d'un bois non privé, dans un fiacre, dans un wagon de chemin de fer; mais, lorsque ces exercices s'accomplissent à domicile, hors de la vue des voisins, et entre majeures, la justice est désarmée. Elle a eu, maintes fois, l'occasion de prononcer des condamnations sévères contre le vice opposé à celui-ci; cela tient à ce que, dans l'aberration des pédérastes, ces érotiques éprouvent quelquefois une délectation bizarre à courir des risques dans l'accomplissement de leur ignoble contact, et qu'alors ils recherchent les endroits écartés, mais néanmoins légalement publics. Les tribades, au contraire, ont d'autant plus besoin du huis-clos, que le plus souvent elles doublent par la gourmandise des gâteaux et des liqueurs le plaisir de leurs épanchements. Enfin, les procès contre elles sont encore impossibles; attendu que la violence ne saurait être incriminée par le ministère public; en effet, la séduction saphiste ne s'exerce que par un excès de douceur, et les malheureuses qui se laissent corrompre ne viennent jamais se plaindre, même lorsque les débauchées qui abusent d'elles les

mettent à deux doigts de la mort, par épuisement.

Voilà donc la situation, au point de vue répressif. Un vice épouvantable étend chaque jour, de plus en plus, ses ravages au sein de la société moderne, et la justice, sans aucune arme, ne peut sévir. Le saphisme trouve encore sa propagation facilitée par cette circonstance particulière: c'est que les tribades, à l'encontre des pédérastes, sont presque toutes actives et passives à la fois.

Les tribades se rencontrent aujourd'hui partout, à Paris. Ce sont, dans les brasseries, ces jeunes filles qui affectent de porter, deux par deux, un costume exactement semblable, et que les étudiants s'amusent à appeler des « petites-sœurs ». Ce sont, au théâtre, ces cabotines qui font ménage dans la même loge et qui ne se quittent jamais. Ce sont, au milieu des honnêtes gens eux-mêmes, ces deux amies de couvent, à qui l'internat a été fatal en faisant éclore chez elles une affection réciproque parfaitement exagérée, mais que leurs deux familles croient innocente, ou encore cette femme mariée qui approche de la quarantaine et sa jeune amie, son inséparable, qui refuse obstinément, sans dire pourquoi, tous les partis que ses parents lui proposent.

Mais, si chez les prostituées le saphisme se manifeste rigoureusement par couples, sans aucune exception à cette règle, par contre les unions de ce genre n'existent qu'à l'état de minorité dans le monde bourgeois et aristocratique; et plus une lesbienne appartient à un degré élevé de l'échelle sociale, plus elle est dévergondée dans son vice; véritable libertine, elle recherche les femmes avec acharnement, ne s'attachant plus à aucune, et faisant ainsi concurrence aux débauchés de l'autre sexe.

La tribade, en quête d'une de ses pareilles, a un signe distinctif: c'est le magnifique caniche, frisé, pomponné, bichonné, enrubanné parfois, qui l'accompagne dans ses promenades, à pied ou en voiture.

Aux Champs-Elysées, l'observateur remarque aisément le manège des élégantes lesbiennes en chasse d'aventures. Voici un équipage attelé superbement: dans la voiture, une femme seule, en toilette plus ou moins luxueuse, avec l'inévitable caniche auprès d'elle. Cette femme, en descendant de la place de l'Etoile, regarde avec attention les promeneuses à pied, principalement entre le rond-point et la place de la Concorde. Une promeneuse voit la femme au caniche et croise son regard avec le sien, tout en exécutant un rapide mouvement de la langue et des lèvres; c'est le signe conventionnel, adopté entre tribades, pour dire: « Je suis pour femme ». Bientôt, la voiture fera demi-tour, remontera l'avenue, et la dame au caniche, ordonnant à son cocher d'arrêter, prendra la promeneuse inconnue, comme une amie, pour l'emmener dîner avec elle en cabinet particulier.

Cela se pratique publiquement; il faut être aveugle pour ne pas le voir. Au théâtre, aux bals, aux courses, aux ventes de charité, aux expositions, les tribades du monde, du demi-monde et de la haute galanterie se reconnaissent ainsi entre elles. Et ces enragées n'attendent pas le soir pour se rechercher et s'entraîner: au bois de Boulogne, il y a une avenue, l'Allée des Poteaux, où le raccrochage des femmes par les femmes s'exerce le matin même, de dix heures à midi. Celui des Champs-Elysées s'effectue le soir, à partir de quatre heures jusqu'à la tombée de la nuit, c'est-à-dire au moment du retour du bois. Ces tribades promeneuses, qui se tiennent à la disposition

des dames du monde et des hautes cocottes, sont d'ordinaire des femmes de vingt-cinq à trente ans, mises sans ostentation, mais avec un certain chic; elles portent les cheveux courts, les vêtements de coupe masculine, et elles ont l'allure garçonnière. On peut les prendre pour des étrangères originales, mais néanmoins pour des personnes honnêtes, si l'on ignore l'existence de leur spécialité; on dirait des étudiantes russes appartenant à des classes riches. Que l'on ne s'étonne pas de cette comparaison: dans les grandes villes de Russie, le saphisme sévit plus fortement encore qu'à Paris.

La prophétie d'Alexandre Dumas fils n'est pas tout-à-fait réalisée: le saphisme garde encore une certaine réserve sur la place publique; mais il est bel et bien sorti des Catacombes.

CHAPITRE IV

NOTES PHYSIOLOGIQUES ET PATHOLOGIQUES

1. Sur l'embonpoint et la raucité de la voix.

L'embonpoint chez les prostituées. — Un grand nombre de ces filles brillent par l'embonpoint; mais, quoique ceci se remarque dans la majorité, on ne doit pas en tirer des conclusions absolues, puisqu'on voit aussi tous les jours des prostituées qui sont très ordinaires à cet égard, et qu'on en rencontre même qui se distinguent par leur maigreur. L'embonpoint des prostituées ne se développe guère qu'à l'âge de vingt-cinq à trente ans; on l'observe rarement au-dessous de cet âge et chez les débutantes dans le métier.

Dans le public, on est porté à attribuer cet embonpoint aux préparations mercurielles dont ces femmes, suivant l'opinion générale, font un usage habituel. C'est une erreur; les médecins du Dispensaire et de Saint-Lazare observent fréquemment cet état du corps chez des femmes qui n'ont pas eu de maladies vénériennes depuis plusieurs années, ou qui ont été assez heureuses pour n'en avoir jamais contracté.

Il est plus logique de voir dans la vie inactive et la nourriture abondante de ces filles la cause de cet embonpoint chez la plupart. Indifférentes pour l'avenir, mangeant à chaque instant, consommant beaucoup plus que toutes les autres femmes du peuple qui travaillent péniblement, ne se levant qu'à dix ou onze heures du matin, comment, avec une vie aussi animale, n'engraisseraient-elles pas? S'il en est quelques unes qui restent maigres, c'est qu'il est des constitutions qui résistent aux moyens les plus propres à donner de l'embonpoint; c'est que toutes les prostituées, loin d'avoir le superflu, ne sont pas assez heureuses pour se procurer tous les jours le strict nécessaire . — Ajoutons que, si l'embonpoint est fréquent chez les prostituées, il l'est bien davantage chez les maîtresses de maison; ces dernières sont quelquefois, à cet égard, véritablement remarquables.

La voix rauque des prostituées. — Il est des prostituées resplendissantes de beauté et de fraîcheur, distinguées par leur mise et l'élégance de leurs manières, et qu'à leur tournure on prendrait pour les personnes les mieux élevées ; mais quel désenchantement dès qu'elles parlent !... Ce n'est plus ce timbre de voix qui ajoute tant aux charmes de la femme ; il ne sort de leur bouche que des sons rauques et discordants qui déchirent les oreilles, et qu'un charretier

pourrait à peine imiter. Mais cette altération de la voix est loin d'être générale chez ces filles; les exceptions sont nombreuses.

Cette raucité de la voix survient d'ordinaire vers vingt-cinq ans. Des physiologistes l'ont attribuée à tort au saphisme; un grand nombre de tribades n'ont nullement une voix mâle, comme on se l'imagine. En réalité, les voix rauques s'observent le plus ordinairement chez les filles de la classe infime, chez celles qui se tiennent dans les cabarets, et qui, dans l'ivresse, ont l'habitude de crier et de vociférer, et aussi chez un certain nombre de filles, qui, grâce à leurs agréments physiques ou à leur science luxurieuse, sont parvenues à une plus ou moins haute classe, après un stage de trottoir.

L'altération de la voix chez beaucoup de prostituées n'est donc pas un phénomène extraordinaire; elle tient surtout à deux causes qui agissent tantôt isolément et tantôt simultanément : d'une part, l'abus des liqueurs fortes; d'autre part, les courants d'air auxquels les filles des classes inférieures sont sans cesse exposées, leur déshabillage continuel et sans aucune précaution hygiénique, les refroidissements éprouvés dans une foule de cas, et tant d'autres imprudences du même ordre, qui tiennent, pour toutes, à leur genre de vie.

2. Sur la couleur des cheveux et des yeux.

Il n'est pas question ici, bien entendu, des chevelures teintes, selon la mode absurde de notre époque. Mais la question de la couleur des cheveux et des yeux tient de près à l'histoire naturelle de l'humanité, et le document curieux que j'apporte ne se trouve nulle part.

L'examen dont il s'agit a été fait sur 12,600 filles inscrites successivement à Paris, dont 12,015 nées en France. Sur le total de ces prostituées, on a constaté : 6,730 à cheveux châtains; 2,642 brunes ordinaires; 1,486 brunes à chevelure très noire; 1,694 blondes; et 48 rousses seulement. En outre, en déclassant spécialement les Françaises selon leur pays d'origine (zônes du Nord, du Centre et du Midi), les tableaux, dont il serait fastidieux de donner le détail, ont indiqué nettement que, dans notre population féminine : 1° les cheveux noirs et les cheveux châtains deviennent plus fréquents à mesure qu'on descend du nord au midi; 2° les cheveux bruns prédominent moins dans le nord; 3° ceux d'un ton blond se font d'autant plus souvent remarquer qu'on remonte du midi au nord; 4° enfin, la couleur rousse, si rare qu'elle soit, suit la même loi que la couleur blonde et ne s'est pas trouvée dans la zône des départements méridionaux.

En ce qui concerne les yeux, on a trouvé les quantités suivantes : yeux gris, chez 4,612 prostituées; bruns, 3,529; bleus, 2,878; roux, 730; et noirs, 705.

3. Sur la taille des prostituées de Paris.

Si la couleur des cheveux et des yeux est considérée comme un point intéressant dans tout ce qui regarde l'histoire naturelle d'une population quelconque, à plus forte raison doit-on s'occuper d'un objet beaucoup plus saillant : la taille de cette même population. Au sujet de l'homme, on a, pour les observations, la mensuration qui s'effectue lors du recrutement militaire ; c'est la base des statistiques. Au sujet de la femme, ce sont les prostituées

seules qui peuvent nous offrir une indication sérieuse, en opérant sur un grand nombre, mesurées successivement sans en passer aucune ; notre examen a porté sur plus de 12,000 inscrites à Paris. On verra par là que l'effectif de la prostitution parisienne compte de très petites femmes, et aussi de très grandes.

Taille moyenne, de 1ᵐ50 à 1ᵐ60. — 829 prostituées de 1ᵐ50 : — 406, de 51 : — 572, de 52 : — 570, de 53 : — 903, de 54 ; — 883, de 55 ; — 637, de 56 ; — 622, de 57 ; — 644, de 58 ; — 507, de 59 ; — 806, de 60.

Grandes femmes, au-dessus de 1ᵐ60. — 277, de 61 (l'écart, on le voit, est très remarquable) ; — 346, de 62 ; — 230, de 63 ; — 274, de 64 ; — 333, de 65 ; — 144, de 66 ; — 106, de 67 ; — 101, de 68 ; — 75, de 69 ; — 119, de 70.

Très grandes femmes. — 17 prostituées de 1ᵐ71 ; — 31, de 72 ; — 10, de 73 ; — 28, de 74 ; — 30, de 75 ; — 3, de 76 ; — 2, de 77 ; — 7, de 78 ; — 2, de 79 ; — 3, de 80 ; — 1, de 81 ; — 0, de 82 et 83 ; — 1, de 84 ; — et 1, de 1ᵐ85.

Petites femmes, au dessous de 1ᵐ50 ; quantités par ordre de décroissance. — 349 prostituées de 1ᵐ49 (l'écart est encore très remarquable entre la taille d'un mètre 50 et celle d'un centimètre de moins) ; — 405, de 48 ; — 212, de 47 ; — 262, de 46 ; — 281, de 45 ; — 147, de 44 ; — 58, de 43 ; — 36, de 42 ; — 93, de 41 ; — 211, de 40.

Très petites femmes, c'est-à-dire celles dont le sommet de la tête est moins haut que l'épaule d'un homme de taille moyenne. — 52, de 1ᵐ39 ; — 97, de 38 ; — 26, de 37 ; — 57, de 36 ; — 75, de 35 ; — 17, de 34 ; — 7, de 33 ; — 45, de 32 ; — 9, de 31 ; — 95, de 30.

Quasi-naines, ou prostituées extrêmement petites, lesquelles sont très recherchées par les vieux libertins qui, dans leurs goûts désordonnés, veulent se créer l'illusion qu'ils ont affaire à des fillettes. — 13, de 1ᵐ29 ; — 102, de 28 ; — 1, de 27 ; — 59, de 26 ; — 57, de 25 ; — 1, de 23 ; — 2, de 22 ; — 3, de 31 ; — enfin, 1, de 1ᵐ18, et 1, de 1ᵐ15. — A

part 15 exceptions, qui se trouvaient parmi les tailles entre 1m25 et 1m29, toutes les autres quasi-naines, c'est-à-dire 235, ont été fournies par Paris même et par les départements septentrionaux.

4. Les parties sexuelles et l'anus chez les prostituées ; état de leur menstruation.

S'il est une opinion généralement admise, c'est que les parties génitales des prostituées *doivent* présenter des altérations et une disposition particulière, conséquence inévitable de leur métier ; il faut entendre à ce sujet les jeunes et les vieux libertins de la plus haute et de la plus basse société ; il faut surtout écouter les plaisanteries que ces derniers se permettent à l'égard de leurs camarades qui épousent ou qui prennent pour concubines d'anciennes prostituées. J'ai trouvé, sous ce rapport, des médecins plus peuple que le peuple lui-même ; considérant, en effet, que toutes les professions qui exigent l'action continuelle d'un membre ou d'un organe quelconque, font que ceux qui les exercent présentent ordinairement, dans ces parties, des altérations qui sont quelquefois assez remarquables pour faire connaître la profession exercée, ils en concluent, par analogie, qu'il ne saurait en être autrement pour la classe des prostituées, et ce qui ne leur avait d'abord apparu que comme vraisemblable finit par devenir, dans leur imagination, une vérité démontrée.

Cette façon de raisonner est formellement contredite par les constatations quotidiennes des praticiens compétents, c'est-à-dire par les médecins du Dispensaire et de Saint-Lazare. Voici la vérité vraie :

Les parties génitales des prostituées ne présentent aucune altération spéciale et qui leur soit particu-

lière ; sous ce rapport, il n'existe pas de différence entre elles et les femmes mariées les plus honnêtes. L'emploi du speculum pour leur visite sanitaire a prouvé que l'amplitude et l'étroitesse du vagin étaient, pour beaucoup de femmes, un état naturel et congénital, et dont il ne faut pas plus s'étonner que des dimensions de n'importe quelle autre partie du corps qui varient d'une manière si remarquable suivant les individus. On rencontre tous les jours, au Dispensaire et à Saint-Lazare, des jeunes prostituées, presque débutantes dans le métier, et n'ayant jamais eu d'enfant, dont le vagin est plus dilaté que ne l'est quelquefois celui d'une femme mariée après cinq ou six accouchements ; et, par opposition, on y voit d'autres femmes ayant vécu pendant douze ou quinze ans dans la prostitution, dont le visage porte le caractère de la décrépitude, et dont les parties génitales, et le vagin en particulier, n'offrent aucune trace d'altération.

La pseudo-virginité de certaines prostituées. — Entre autres filles publiques, j'en ai vu une de 51 ans, vivant de la prostitution depuis sa quinzième année (soit 36 ans de métier), et dont les parties génitales auraient pu être confondues avec celles d'une vierge sortant de la puberté. MM. Trébuchet et Poirat-Duval ont cité aussi une fille soumise, inscrite depuis douze ans ; elle a, disent-ils, les signes de la virginité et les aura toute sa vie, et cependant elle a contracté plusieurs fois la maladie vénérienne ; cette fille, habilement exploitée par les proxénètes, a été livrée comme pucelle, autant de fois au moins qu'elle a d'années, à des libertins qui ont épuisé avec elle leurs forces et leur argent. — Indépendamment de ces cas, dûs à un état naturel, il est juste d'ajouter que

la pseudo-virginité se pratique à Paris sur une vaste échelle. Dans la prostitution clandestine, nombreuses sont les proxénètes qui exploitent les amateurs de fruit vert.

Toute maison de rendez-vous a sa vierge en réserve, vraie ou fausse ; vraie parfois, mais rarement, à moins qu'une ignoble mère ne vienne proposer elle-même son enfant, dit M. Coffignon ; mais encore la proxénète y regarde à deux fois avant d'accepter le marché ; elle redoute, en effet, par dessus tout qu'une imprudence, venant à amener un gros scandale, ne trouble son petit commerce. D'ailleurs, elle fabrique avec tant d'art les fausses pucelles, qu'elle ne reconnaît pas la nécessité périlleuse d'en avoir de vraies. C'est une simple fille publique qui joue ce rôle, parfois une clandestine, souvent même une fille en carte qui s'y prête très volontiers en dehors de son domicile. On la choisit malingre, chétive, peu développée. Ce n'est jamais une couturière, les vieux débauchés ne croient plus aux couturières ; c'est une brunisseuse, une fleuriste teignant les pétales de fleurs, etc. ; bref, on lui trouve une profession laissant aux mains des traces indéniables. Quelques jours avant de livrer cette fille à l'individu malpropre qui a chèrement payé le plaisir d'être mystifié, la proxénète lui fait suivre un traitement spécial : une continence absolue lui est imposée ; puis, les moyens médicaux sont employés pour amener le resserrement des muqueuses ; des frictions avec une pommade astringente composée de vaseline blanche, d'extrait de ratanhia, de teinture de roses de Provins, de teinture de vanille et de teinture de capricum, ou bien des lotions fréquentes avec une mystérieuse liqueur, qui n'est autre qu'une macération de quinquina gris. Ce n'est pas tout

encore : la débauche précoce a fatigué le corps entier de la fille, il faut raffermir ses chairs pour lui rendre une jeunesse qu'il n'a déjà plus ; on y arrive en lui faisant prendre des bains dans lesquels on a versé la mixture suivante : vinaigre fort, teinture de benjoin, teinture de roses rouges (200 grammes de chaque). L'illusion est complète. Cependant pas de virginité sans hymen ; qu'à cela ne tienne ! au dernier moment, on pourvoira ou l'on suppléera à la restauration de la probante membrane, de façon à consacrer la défloration par des preuves aussi évidentes que sanguinolentes.

État du Clitoris. — Le clitoris étant le siège principal de la sensibilité voluptueuse chez la femme, et ce petit organe charnu acquérant quelquefois une dimension considérable, on a prétendu qu'il devait présenter ce développement plus souvent chez les prostituées que chez les autres femmes, et devait être en raison de leur lasciveté et des vices honteux qui les dominent parfois.

Encore un raisonnement faux, encore une erreur. Les filles publiques de Paris ne présentent rien d'anormal dans la disposition et dans les dimensions du clitoris ; chez elles, comme chez les femmes mariées, il existe quelques variétés, mais qui n'ont rien de remarquable, et que l'on peut assimiler à ces autres variations dont il a été question plus haut ; les organes génitaux de l'homme offrent sous ce rapport, des variations bien plus fréquentes et bien autrement tranchées.

Pendant toute la période de mon enquête, il ne s'est trouvé à Paris que trois prostituées professionnelles dont le clitoris présentât un développement notable ; mais, sur l'une d'elles, ce développement

était énorme : le clitoris de cette fille avait en longueur 8 centimètres, et en grosseur il égalait l'index d'une main moyenne d'homme ; on y constatait un gland bien formé et recouvert d'un prépuce, au-dessous duquel se trouvait de la matière sébacée ; c'était, à s'y méprendre, la verge d'un enfant de douze à quatorze ans, peu avant sa puberté. Cette fille, âgée de vingt-trois ans, n'avait jamais été réglée et n'offrait pas la moindre trace de mamelles ; il est probable qu'elle manquait également d'utérus, car le toucher par le vagin ne faisait reconnaître qu'un tubercule sphérique sans ouverture, et la même exploration pratiquée par le rectum constatait l'absence de l'organe. D'autre part, grâce à de nombreuses observations, tant à la prison qu'après sa mise en liberté, grâce à une surveillance spéciale et à des informations de la police, on acquit la preuve qu'elle était aussi indifférente pour les hommes que pour les femmes, qu'elle ne s'était livrée à la prostitution que par excès de misère, et que, si elle avait eu pendant quatre ans un amant dans son pays, c'était parce qu'il pourvoyait alors à son existence. Toute la conformation de cette fille n'était donc qu'une de ces erreurs de la nature qui se constatent exceptionnellement ; en particulier, l'organe dont il s'agit, mi-clitoris, mi-pénis, ne devait nullement ses dimensions anormales ni à la prostitution ordinaire, ni au saphisme.

Quant aux deux autres filles, dont le clitoris était développé outre mesure, sans atteindre pourtant les porportions de celui de la première, elles étaient bien réglées et fortes en mamelles ; et, néanmoins, sous le rapport des penchants, elles présentaient avec le sujet précédent la plus grande ressemblance.

Enfin, c'est surtout à Saint-Lazare que les méde-

cins ont le plus d'occasions d'étudier ces particularités : tous les jours, on y reçoit quelques unes de ces filles d'une lasciveté effrénée, ou de ces femmes, plus lascives encore, adonnées au vice honteux du saphisme ; on examine ces femmes comme les autres filles publiques, ces examens s'effectuent avec le plus grand soin, et jamais elles n'ont présenté, dans leur organisation, la moindre chose qui les distinguât du reste des prostituées, ou du commun des femmes.

Cette erreur à propos du clitoris est la sœur jumelle de l'erreur qui consiste à dire que les tribades ont en général la taille élevée, les membres vigoureux, la figure hommasse, une voix de contralto, le ton impérieux et des manières hardies. Tout cela n'est que pure imagination. J'ai connu et observé longuement un bon nombre de ces tribades, qui se faisaient remarquer, au contraire, par leur jeunesse, leur délicatesse, la douceur de leur voix, et par d'autres charmes qui n'ont pas moins d'influence sur leurs semblables que sur les individus appartenant à l'autre sexe.

Est-il un caractère plus tranché et qui sépare plus l'homme de la femme, que la barbe ?... Eh bien, les trois filles que je viens de citer n'en avaient pas de traces, bien que les parties qui, dans leur sexe, doivent être velues, le fussent comme chez toutes les autres. Par contre, cette barbe s'est fait remarquer chez plusieurs filles publiques, et l'on a pu constater, à Saint-Lazare, que le clitoris de celles-ci n'avait rien que de naturel. L'une de ces filles barbues a pu, mieux que toute autre, être observée à loisir : comme elle joignait à cette particularité une belle prestance et quelque chose de mâle, elle était recherchée par les hommes les plus riches et les plus distingués, et

s'était fait dans son métier une grande réputation ; mais, son caractère lui faisant commettre nombre de délits, elle revenait sans cesse à la prison, où l'œil des médecins et des gardiennes a pu la surveiller tantôt huit jours, tantôt deux semaines, tantôt un mois, et cela pendant une période de quinze années ; or, on s'est assuré qu'elle n'était pas sujette au vice honteux et dégradant dont son physique se faisait le dénonciateur, d'après les idées erronées qui sont en cours.

État des Nymphes et des Grandes Lèvres. — Il y a des prostituées dont les nymphes ou petites lèvres sont développées outre mesure. Ce cas se présente quelquefois ; mais est-il dû au métier ? Pour ma part, j'en doute fort. Sur plus de 3,000 filles inscrites, se renouvelant chaque année pour un tiers, la constatation de ce cas s'élève annuellement à un chiffre variant de 15 à 20. C'est bien peu pour tirer une conclusion.

D'autre part, chez quelques vieilles prostituées, la membrane muqueuse du vagin devient comme tannée et cartilagineuse, ou, pour mieux dire, elle acquiert les qualités extérieures de la peau ; chez quelques autres filles publiques surannées, les petites et les grandes lèvres, loin de s'allonger, disparaissent complètement et sont remplacées par des masses informes de tissu graisseux ; mais ces diverses altérations sont aussi rares que celles dont il a été précédemment question.

État de l'Anus chez les Prostituées. — Ces malheureuses, livrées à la brutalité d'une foule d'hommes blasés sur les jouissances que permet la nature, ne refusent pas toujours ces contacts illicites, qui, pour avoir lieu entre individus de sexe différent,

n'en sont pas moins révoltantes. Arrivées à un certain âge, presque toutes les filles publiques acceptent de se prêter à ces turpitudes ; néanmoins, aucune ne l'avoue : elles repoussent avec horreur les questions du médecin à ce sujet, et affectent une vive indignation quand il les soupçonne. Cependant, les désordres locaux, qui sont parfois le résultat des pratiques de la sodomie, se présentent ordinairement sous un tel aspect, qu'on ne peut se méprendre sur leur origine ; dans ce cas, c'est toujours par le silence et jamais par un aveu direct que l'on apprend la vérité.

Ainsi, pour reconnaître certaines maladies, les nécessités de l'exploration obligent parfois à recourir au toucher rectal. Ce toucher se fait avec l'index, graissé préalablement : la femme étant debout, ou couchée sur le ventre, ou bien sur le dos, mais le bassin élevé, l'index explorateur est introduit dans l'anus et glissé dans le rectum ; alors, le médecin recourbe son doigt en avant, pour examiner la cloison recto-vaginale, dans laquelle se développent quelquefois des tumeurs chez les prostituées, ou pour palper la partie postérieure de la matrice, qu'on ne touche pas aisément par le vagin, ou encore pour sentir et reconnaître le fond même de l'utérus, dans le cas de rétroversion. C'est en opérant le toucher rectal qu'il arrive de constater que la prostituée se prête à satisfaire le vice des sodomistes ; mais, pour que les signes soient certains, il faut que cette pratique lui soit habituelle depuis longtemps. Dans ce cas, l'anus, déformé, présente la forme d'un entonnoir ; le doigt explorateur du médecin constate immédiatement le relâchement du sphincter, l'effacement des plis, et des rhagades ou crevasses jusque dans le rectum, si l'usage de ces communications

contre-nature est invétéré. Les désordres locaux sont encore plus graves si, dans ces ignobles contacts, la femme a contracté quelqu'une des maladies qui sont particulières à la sodomie, telles que la blennorrhagie rectale, la cristalline, et autres maladies des plus honteuses.

Malheureusement, ces cas ne sont pas rares ; mais c'est surtout chez les filles clandestines qu'ils se présentent.

État de la Menstruation. — Il n'est pas sans intérêt de connaître jusqu'à quel point la vie que mènent les prostituées peut modifier la menstruation, fonction si importante à la santé des femmes. A cet égard, les renseignements les plus dignes d'être retenus sont ceux qui proviennent des internes et surtout des infirmières et des surveillantes de Saint-Lazare ; ces dames, en effet, ne quittent jamais les prostituées, dont, au surplus, elles inspectent et soignent le linge. D'après leurs observations, beaucoup de ces filles n'ont pas leurs règles depuis deux ou trois ans, et ne s'en portent pas plus mal pour cela; ou bien elles ont des interruptions pendant trois ou quatre mois, sans qu'on puisse en reconnaître la cause. D'autre part, on a constaté que toutes celles qui, touchées de repentir, entrent dans les maisons de refuge, y arrivent sans être réglées ; et ce qui est fort extraordinaire, c'est que la menstruation ne se rétablit pas pendant leur séjour dans ces établissements, malgré le repos dont elles y jouissent.

En résumé, il est certain qu'un nombre très notable de prostituées sont bien réglées, sans que leur métier paraisse avoir aucune action sur cette fonction ; mais un nombre, très considérable aussi, ne sont pas réglées ; enfin, la menstruation semble suivre chez ces

femmes sa marche périodique et régulière, pendant un temps plus ou moins long, et finir par s'altérer. On conçoit même difficilement qu'il puisse en être autrement ; car elles se livrent à tous les excès, s'exposent à toutes les intempéries, et commettent mille imprudences, des plus pernicieuses aux fonctions de leur sexe ; sans parler de celles qui se font (jeu très dangereux), des injections froides fréquemment répétées, pour supprimer leurs menstrues et ainsi ne point interrompre trop longtemps les ressources qu'elles tirent de leur métier.

5. De la fécondité chez les prostituées.

Il est généralement admis dans le monde et parmi les médecins que les prostituées sont stériles. Cette opinion n'est pas exacte, si on la prend d'une façon absolue; mais il est cependant prouvé que ces filles sont beaucoup moins fécondes qu'elles ne le seraient en menant une vie conforme aux lois de la nature.

Sauf quelques exceptions, c'est à la Maternité que vont de préférence, pour accoucher, les prostituées de la basse classe et même celle d'une classe supérieure: mais elles ne se font pas connaître pour ce qu'elles sont. « Néanmoins, m'a dit la sage-femme en chef de cet établissement, après quelques jours d'observation, nous les distinguons facilement, surtout par les propos qu'elles tiennent dans les salles et les promenoirs. Il est rare qu'elles accouchent heureusement; la lenteur du travail nécessite toujours l'emploi du forceps. Leurs enfants vivent rarement, souvent même ils arrivent morts, et les accidents les plus graves suivent constamment ces accouchements. »

D'autre part, ces malheureuses ne sont pas toujours

libres d'accoucher où elles veulent, et Saint-Lazare en recueille quelques unes, soit qu'elles y soient envoyées comme malades, soit qu'elles aient à subir une détention pour un délit administratif.

Quant à celles qui sont dans leurs meubles, la plupart se confient en ville aux soins d'une sage-femme; les unes font connaître leur cas à la police des mœurs, les autres profitent de l'occasion pour disparaître. Au total, d'après des notes spéciales prises pendant plusieurs années consécutives, on peut dire que la moyenne des prostituées présentant des accouchements à terme s'élève à 21 pour 1,000 par an.

Une autre question se pose, celle de l'aptitude que ces filles peuvent avoir à l'imprégnation; il faut se demander aussi quel est, en général, le résultat de leurs conceptions. A Saint-Lazare, les avortements sont fréquents vers les sept à huit mois de la grossesse, et plus fréquents encore à une époque moins avancée; mais, comme il n'y a pas lieu alors d'inscrire des naissances, nous n'avons aucune constatation précise.

A ce propos, en songeant aux interruptions assez longues des règles dont j'ai parlé plus haut, ne pourrait-on pas les attribuer à une conception et à une véritable grossesse? Voici, sur ce point, le résultat des observations d'un de mes collègues, le docteur Serres : « Les pertes abondantes, m'écrit-il, sont rares chez ces femmes; mais les plus jeunes ont souvent des retards de leurs règles, qui se terminent par l'expulsion de ce qu'elles appellent un *bondon*. Pendant deux années, je ne fis pas attention à cette expression; mais, ayant dirigé mes recherches sur l'embryologie, j'examinai avec soin ces productions, et il me fut facile d'y reconnaître tous les caractères de l'œuf hu-

main; j'ai pu, dans un court espace de temps en recueillir, à notre hôpital, un grand nombre qui tous étaient sortis à une époque indiquant une conception de quatre à cinq semaines. C'est toujours sur des filles de dix-huit à vingt-quatre ans que j'ai pu faire ces observations. »

Il résulte de ces détails que, si les filles publiques amènent à bien un très petit nombre d'enfants, elles ont à l'imprégnation une aptitude plus grande qu'il ne le semble au premier aspect. Les prostituées, en rejetant ces productions organiques, ne croient pas faire des fausses couches; à toutes celles qu'elles avouent, il faut donc ajouter ces *bondons*. Plus particulièrement, les filles clandestines provoquent souvent leurs fausses couches. Mais, sans parler de ces manœuvres criminelles, l'exercice seul du métier n'est-il pas plus que suffisant pour tout expliquer? Si la vie que mènent les prostituées nous étonne, si nous avons peine à concevoir que leur santé puisse résister à des excès de tous les genres et de tous les instants, nous comprendrons aisément l'action fâcheuse que peut avoir sur une grossesse commençante une réunion si nombreuse de causes de désordre et de destruction; tout s'expliquera, lorsque nous saurons que ces filles font leur métier jusqu'à la dernière extrémité, que plusieurs ont accouché dans les bureaux de l'administration, et jusque dans la rue, au moment où elles raccrochaient les passants.

Pourquoi ces malheureuses, qui pourraient être admises à la Maternité un mois ou six semaines avant leur accouchement, et y jouir de toutes les douceurs qu'on y prodigue aux femmes enceintes, ne profitent-elles pas de cette ressource? On en concevra facilement la raison, lorsqu'on saura qu'une prostituée

dans cet état est plus recherchée, et gagne trois ou quatre fois plus que lorsqu'elle se trouve dans une position ordinaire; c'est donc la nécessité ou l'appât du gain qui fait qu'elle s'expose à cette nouvelle cause d'avortement. L'état de grossesse les met dans la catégorie des filles qui se font remarquer par quelque particularité insolite; l'existence de la barbe, une peau d'un noir d'ébène, une taille d'une grandeur démesurée ou d'une petitesse extrême, et jusqu'à des infirmités, ont presque toujours des résultats semblables.

Abordons un autre point. Les prostituées croient, presque toujours, pouvoir indiquer d'une manière positive l'auteur de leur grossesse. Un employé de la police sanitaire, désireux de contribuer aux enquêtes sur les questions qui intéressent le plus la science physiologique, eut l'idée de demander à toutes les filles qu'il inscrivait si elles avaient eu des enfants, et si elles vivaient avec un amant en titre. Sur 620 femmes, 217 refusèrent de répondre, et, parmi les 403 autres, 213 déclarèrent qu'elles n'avaient pas d'amants et n'avaient pas eu d'enfants; 31 dirent que, bien qu'elles eussent un amant, elles n'avaient pas eu d'enfants; 133, ayant été mères, affirmèrent leur certitude relativement au père; 26 seulement, ayant eu des enfants, ne savaient à qui les attribuer. Ce singulier document nous montre la vérité de ce que j'ai avancé sur la fécondité des prostituées, sur les causes de cette fécondité, et sur l'habitude qu'elles ont de s'attacher plus particulièrement à un individu et de l'affectionner d'une façon souvent singulière; il nous montre encore que quelques unes (26 sur 403) peuvent être fécondées par le client de passage qu'elles n'ont jamais vu et ne reverront jamais.

Tout semble donc prouver que les prostituées sont plus aptes à la fécondation qu'on ne le croit; qu'il faut, pour que cette fécondation ait lieu, une réunion de circonstances, et, pour ainsi dire, le concours de la volonté ou du laisser-aller de la fille, véritable état intellectuel et moral étranger à l'exercice habituel de son métier; que si les filles publiques amènent rarement leur grossesse au terme normal, c'est qu'elles avortent presque toujours, soit que ces avortements soient dus à des manœuvres criminelles, soit qu'ils aient pour cause les excès de leur métier.

Cependant, il est des filles publiques qui se soustraient aux règles générales, et chez lesquelles la fécondité est remarquable; je pourrais en citer un grand nombre qui, tout en faisant leur métier, ont eu sept, huit, et jusqu'à dix enfants. Mais cette fécondité est surtout le cas de celles qui, négligeant le métier et l'abandonnant en fait, s'attachent à un seul homme; les grossesses de celle-ci se succèdent, elles sont toujours heureuses, et les enfants qui en proviennent sont aussi vivaces que les autres.

En dehors de ce cas, les enfants des prostituées qui restent professionnelles de la débauche sont victimes d'une mortalité effrayante. Infiniment peu survivent; c'est un fait acquis.

6. De l'influence que peut avoir sur la santé générale des prostituées l'exercice de leur métier.

De toutes les maladies auxquelles les prostituées sont exposées, il n'en est pas de plus fréquentes que la syphilis, les diverses autres maladies vénériennes, et les affections parasitaires, telles que la gale et l'invasion de cette vermine qui se multiplie si prompte-

ment d'une façon étonnante, le pou du pubis ou pou vénérien, vulgairement appelé *morpion*. Ces maladies sont le résultat inévitable de leur métier; elles sont à leur égard ce que la colique métallique est aux ouvriers qui préparent et manient les sels de plomb. Mais je n'ai pas l'intention de traiter ici cette importante question; je veux seulement parler des maladies communes et vulgaires dont ne sont pas exemptes les prostituées, et qui peuvent les attaquer aussi souvent et peut-être plus souvent que les autres femmes.

Saint-Lazare est, sans doute, le meilleur endroit pour les observations à ce sujet; cependant, il faut y adjoindre les divers hôpitaux, où les prostituées malades savent fort bien se faire admettre en dissimulant leur profession honteuse, ce qui ne les empêche pas d'être bientôt reconnues par l'interne et les infirmières; il faut y ajouter aussi la Maison municipale de santé, du faubourg Saint-Denis, asile préféré des filles galantes en bonne situation pécuniaire; enfin, il eût été fâcheux de négliger les observations d'un certain nombre de médecins à qui beaucoup de ces femmes s'adressent volontiers pour se faire soigner chez elles. J'ai donc procédé à une enquête générale.

En voici les conclusions :

Les pertes abondantes, constituant une maladie et sans la moindre lésion organique, sont assez fréquentes chez les prostituées. Leur métier en est-il responsable? Tous les genres de preuves s'accumulent en faveur d'une réponse affirmative : on a observé ces pertes sur des filles de quatorze et quinze ans; or, quoi de plus rares que les pertes à cet âge chez les femmes ordinaires? Une preuve capitale de la justesse de cette opinion, c'est que ces pertes ne s'observent pas dans les maisons de détention spé-

cialement consacrées aux prévenues et condamnées de droit commun; mes renseignements ont été pris dans toutes ces prisons de France.

Les prostituées présentent fréquemment, dans l'épaisseur des grandes lèvres, des tumeurs qui commencent par un petit noyau d'engorgement, et se tuméfient à chaque époque menstruelle; on ne les observe jamais que d'un côté à la fois, et, lorsqu'elles sont abandonnées à elles-mêmes, elles acquièrent un volume assez considérable; elles n'occasionnent aucune douleur aux femmes et les gênent à peine; il est rare que ces tumeurs soient fibreuses; le plus ordinairement, elles sont remplies d'un liquide albumineux très épais, ou d'une substance mélicérique. Quelques unes se développent aussi à la base des petites lèvres; mais ces tumeurs-là, tout en étant de même nature que les autres, sont fort douloureuses et n'acquièrent jamais un grand développement.

Le métier des prostituées explique le travail inflammatoire qui s'effectue quelquefois dans ces tumeurs et les fait aboutir; mais elles se remplissent en peu de temps, ou déterminent des fistules fort désagréables; on ne peut guérir ces fistules qu'en enlevant les kystes qui les forment, ou en les faisant suppurer. Sous le rapport de la fétidité, aucun liquide pathologique ne saurait être comparé à celui que contiennent ces kystes, ces tumeurs; lorsque les médecins de notre service sont obligés de les percer, il leur faut recourir à un bistouri à manche très long, pour éviter le contact du liquide et se préserver de son odeur affreusement puante, qui, sans cette précaution, resterait inhérente à leurs mains pendant deux ou trois jours, sans aucune possibilité de la faire disparaître.

Rien de plus fréquent que les abcès ordinaires dans l'épaisseur des grandes lèvres; ils ont toujours une marche aigüe, et se terminent comme chez toutes les autres femmes qui y sont exposées. Il n'en est pas de même de ceux qui se développent dans la cloison recto-vaginale, partie qui est très amincie chez les prostituées; ceux-ci dégénèrent souvent en fistules très difficiles à guérir, et que les filles qui en sont affectées gardent souvent toute la vie. Le plus ordinairement, ces fistules se rétrécissent et ne mettent pas obstacle à l'exercice du métier; à un moment donné, nous avons eu, à l'hôpital-prison, six filles avec cette infirmité dégoûtante, et l'opinion des médecins du Dispensaire et de Saint-Lazare était que Paris comptait au moins une trentaine de prostituées dans le même cas. Qui le croirait? on a vu de ces fistules guérir complètement, malgré l'influence de tant de causes capables de les entretenir et de les aggraver. Ce n'est pas cependant ce qui arrive le plus souvent : chez une fille, les tentatives que l'on fit pour obtenir la guérison déterminèrent une ouverture d'une dimension telle, que le vagin et le rectum ne formèrent plus qu'un seul conduit, un seul orifice, aussi large que répugnant; ce qui n'empêchait pas cette fille d'être une des plus recherchées.

Ces fistules sont quelquefois le résultat de chancres, qui, négligés par les prostituées clandestines, se sont aggravés; mais, dans ce cas, la perforation a lieu généralement très près du sphincter et de l'ouverture de l'anus.

D'après nos observations, ces fistules recto-vaginales coïncident presque toujours avec la phthisie. Souvent aussi, elles s'accompagnent d'un engorgement des grandes lèvres; mais cet engorgement n'est

pas une infiltration ou un œdème ordinaire : il est dur et résistant, il ne cède pas à la pression, et il n'est pas douloureux. Parfois, cette infirmité prend un tel accroissement, cet engorgement atteint de telles proportions, que les filles ne peuvent plus faire leur métier; alors, celles de ces malheureuses qui sont sans ressources, cherchent un asile pour y terminer leur triste existence; elles se font enfermer à Saint-Lazare, et il n'est pas d'année qu'on n'en évacue quelques unes sur les Dépôts de mendicité.

Sans revenir à ce qui a été dit plus haut au sujet des lésions du rectum, provenant d'actes contre-nature, passons à une grave question sur laquelle les avis sont partagés : il s'agit du cancer de l'utérus; les prostituées sont-elles plus disposées que d'autres à cette maladie, une des plus affreuses dont l'espèce humaine puisse être affligée? — Il résulte, pour moi, de mes observations personnelles et de toute mon enquête, que les prostituées ne sont pas à l'abri du cancer de l'utérus, mais que cette maladie est, chez elles, beaucoup moins fréquente que certains docteurs le croient; ces cancers se constatent à Saint-Lazare en tant que cas rares, et dignes, par cette rareté, de fixer l'attention. — Ce que je viens de dire peut être appliqué aux allongements, aux irritations et aux phlegmasies du col de la matrice; les prostituées ne sont pas à l'abri de ces maladies; mais elles en sont assez rarement affectées.

Enfin, il est une affection qui ne saurait être passée sous silence, en ce temps où le vice du saphisme s'est si considérablement propagé : c'est une variété de la vulvite à laquelle les tribades sont plus exposées que les autres femmes débauchées; cette vulvite est accompagnée d'une inflammation des glandes de Bar-

tholin, en dehors de toute complication blennorrhagique.

De même que certaines prostituées, dont la clientèle refuse le coït (libertins blasés ou redoutant la syphilis), se sont fait la spécialité d'être ce que Suétone et les autres historiens de la dépravation romaine appelaient *fellatrices*, de même les tribades, entre elles, sont *lambentes*, le plus souvent d'une manière réciproque, soit à tour de rôle, soit simultanément. Or, dans cette pratique lesbienne, *clitoris Bartholinique glandulæ extra modum ac vehementissimè stimulati sunt labore linguæ lambentis, semper actuosè repetito.* Il peut ne résulter de cet abus vénérien qu'une hypersécrétion des glandes vulvo-vaginales; mais, lorsque l'abus est excessif, cas assez fréquent, l'inflammation de ces glandes ne tarde pas à se déclarer; en outre, l'observation a constaté que, dans un couple de tribades d'âges différents, c'est toujours la plus jeune qui est sujette à cette variété de la vulvite, et que, lorsqu'elles sont du même âge, la maladie les frappe d'ordinaire toutes les deux presque en même temps.

Dans ces excitations sexuelles, il suffit souvent d'un attouchement voluptueux ailleurs même qu'aux parties honteuses, ou encore d'un baiser colombin quelque peu prolongé, pour que l'excrétion du liquide des deux glandes se produise d'une manière soudaine sous cette influence; ce liquide est un mucus incolore, filant, ordinairement alcaloïde, assez clair, et surtout n'ayant aucune ressemblance avec le mucus du col utérin qui est légèrement gluant : lorsqu'elles parlent de ce jet brusque, qui correspond au paroxysme d'érection du clitoris, chez les tribades, et qui marque l'instant du plus haut degré de leur

volupté, ces femmes disent que ce fait, se produisant en dehors de leurs pratiques habituelles, leur cause chaque fois une surprise; l'expression dont elles se servent pour désigner ce cas particulier, est « qu'elles ont été mouillées ».

On le conçoit sans peine : si, dans leur état d'énervement passionné, il leur en faut si peu pour provoquer l'éjaculation des glandes de Bartholin, à plus forte raison l'excrétion du liquide est violente et abondante, lorsqu'elles se livrent complètement à leur vice, *alia aliam lambens vel ambœ se mutuò lambentes.* L'irritation est, pour ainsi dire, fatale, et peu nombreuses sont, parmi ces femmes dissolues, celles qui ne sont pas de temps en temps atteintes d'une inflammation de la vulve.

Alors, lorsque cette vulvite s'est déclarée, le liquide sécrété par les glandes de Bartholin filtre en quantité notable, comme une sueur plus ou moins abondante, mais toujours trouble, et il finit par constituer du pus, qui, dès lors cesse de suinter, s'accumule dans la glande, et y détermine la formation d'un abcès. La malade éprouve un prurit désagréable, auquel s'ajoute bientôt la douleur, la rougeur, une tumeur plus ou moins volumineuse, avec chaleur et élancements. L'abcès s'ouvre souvent spontanément; mais la malade n'est pas à l'abri des rechutes .

Cette maladie n'a rien de dangereux, et, bien qu'elle soit fréquente, elle prête à peu d'observations à Saint-Lazare. Ceci tient à deux motifs : en premier lieu, les tribades sont beaucoup moins nombreuses parmi les filles soumises que parmi les prostituées clandestines; en second lieu, le traitement ordinaire est tellement simple et à la portée même des plus inintelligentes de ces femmes, qu'une fois qu'elles ont été

traitées à la prison ou dans un hôpital pour cette vulvite, elles ne manquent presque jamais de se traiter elles-mêmes lors des récidives, sans même faire appeler un médecin. Elles s'enseignent, d'ailleurs, ce traitement de l'une à l'autre; toutes les vieilles tribades le connaissent; or, comme celles-ci sont le moins souvent atteintes, elles soignent les jeunes, leurs victimes. Ce traitement se résume à des cataplasmes et à des bains.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, si ces femmes peuvent se soigner sans médecin lorsque la maladie est bénigne, elles ont tort de ne pas le faire appeler quand cette vulvite est douloureuse. Ce qui les retient, c'est la honte d'avouer la déshonorante cause du mal dont elles souffrent, et elles préfèrent s'en rapporter à l'expérience des vieilles tribades, leurs complices en infamie. Pourtant, le médecin leur serait nécessaire, dès l'instant que la sécrétion du pus a déterminé un abcès; car il vaut mieux que cette tumeur soit l'objet d'une ponction (qu'un médecin seul peut convenablement opérer), au lieu d'attendre que l'abcès s'ouvre de lui-même.

7. Accidents nerveux et particularités relatives à l'aliénation mentale observés chez les prostituées.

Les accidents nerveux, convulsions et affections spasmodiques, étaient autrefois très fréquents dans les hôpitaux destinés aux prostituées; mais, comme en ceci l'imagination était la grande coupable, tout rentra dans l'ordre lorsqu'une direction énergique menaça de faire plonger les trop nerveuses, la tête la première, dans une grande tonne d'eau froide. Au-

jourd'hui, tous ceux qui soignent, surveillent et observent les prostituées sont d'accord pour reconnaître qu'il est extrêmement rare de remarquer chez elles des crises d'hystérie ou de véritables convulsions; si, à Saint-Lazare et ailleurs, elles en éprouvent quelquefois, il faut les attribuer aux profonds chagrins très communs chez nombre de ces femmes, et surtout aux accès de colère et aux contrariétés provenant de leurs disputes, ou à une prolongation forcée du séjour dans un hôpital lorsqu'elles ont des motifs pressants d'en sortir; dans ce dernier cas, elles se roulent à terre, elles crient, elles vocifèrent; mais cet état n'est jamais permanent.

Bien plus sérieuse est la question de l'aliénation mentale, maladie plus commune chez les filles publiques qu'on ne le croit.

Au Bureau des Mœurs, il est notoire qu'un grand nombre sont faibles d'intelligence; cela ressort des procès-verbaux, rapports et autres documents, où cette circonstance est alléguée pour motiver l'indulgence de l'administration en faveur de telles et telles prostituées. Remarquons, en passant, que c'est rarement chez les plus jeunes que cet état mental se manifeste.

Une enquête, portant sur les entrées des filles publiques au principal asile d'aliénés pendant cinq ans, a donné le nombre de 105, soit une moyenne de 21 par an sans parler de celles dont le métier de débauche n'a pu être constaté, étant couvert par une profession fictive. Sur ces 105 prostituées devenues folles, la plus jeune avait 16 ans; 3 autres étaient âgées de 18, 19 et 20 ans; 15, de 20 à 25 ans; 26, de 25 à 30 ans; 25, de 30 à 35 ans; 18, de 35 à 40 ans; 10, de 40 à 45 ans; 5, de 45 à 50 ans; 1, de 58 ans, et 1 de

62 ans. Près des deux tiers de ces filles qui deviennent aliénées tombent donc dans cet état à l'âge de 25 à 40 ans.

La cause première de cette aliénation est restée inconnue pour 37; chez 3, on a pu l'attribuer à la frayeur; chez 3, à l'excès du libertinage; chez 8, à des suites de couches; chez 11, à l'excès de la misère; chez 3, au traitement mercuriel; chez 13, à l'abus du vin; chez 27, à des chagrins profonds. Nous devons cette précieuse statistique à l'obligeance du médecin en chef de la Salpêtrière; c'est dire avec quel soin elle a été dressée.

Sur les 27 dernières prostituées folles, le chagrin de 14 (plus de la moitié) n'était occasionné que par l'infidélité de leur amant ou souteneur; une de ces 27, était devenue folle par le chagrin qu'elle éprouva d'être reconnue dans l'exercice de son métier, par quelqu'un de son pays; une autre perdit la tête par suite de la douleur qu'elle ressentit en étant accouchée pour la troisième fois d'un enfant mort.

Quant à la nature du délire particulier à ces 105 prostituées échouées à la Salpêtrière, la mélancolie a été signalée chez 36, la manie chez 43, la démence chez 18; quant aux huit autres, leur genre de folie n'a pu être caractérisé d'une façon absolument précise. Sur les 36 mélancoliques, 10 avaient un penchant bien marqué au suicide, et nécessitaient, sous ce rapport, la plus grande surveillance; sur les 43 maniaques, on n'a remaqué que 8 fois des symptômes hystériques. A ce propos, il est bon de noter que rien n'est plus rare que le délire érotique chez les prostituées, que ce délire soit chronique, comme dans la folie, ou qu'il soit le résultat de fièvres ou de maladies aiguës; d'après les observations de la Salpêtrière, il

roule presque toujours sur des idées d'ambition, d'honneur ou de richesses.

8. De quelques infirmités congénitales qui, bien que singulières, n'empêchent pas les prostituées d'exercer leur métier.

On rencontre fréquemment des prostituées boiteuses, par suite de vices de conformation ou de luxations non réduites; quelques unes de ces malheureuses ne peuvent se passer de béquilles; chez une boiteuse qui venait au Dispensaire il y a quelques années, et qui ne pouvait pas faire un pas sans se balancer à droite et à gauche d'une manière pénible, les jambes étaient tellement rapprochées l'une de l'autre que les genoux ne pouvaient s'écarter que de seize à dix-huit centimètres au maximum. Une fille bossue, horriblement contrefaite, est restée plusieurs années sur les registres de la police.

Comment le métier de prostituée peut-il être exercé avec des infirmités de cette nature? Le médecin qui a sondé les abîmes de la dépravation des hommes, gémit et ne s'étonne plus. Qu'on se rappelle ce qui a été dit plus haut à propos des prostituées enceintes et des femmes à barbe. Ce qui est certain, c'est que les infirmes dont je parle ici trouvent des amateurs, et ne sont pas celles qui ont le moins de succès, même lorsqu'elles ont contracté souvent les plus horribles maladies. Parmi ces femmes qui font d'excellentes affaires, j'ai vu une sourde-muette, et une autre qui, dans une dispute, ayant perdu un œil, l'avait remplacé par un œil artificiel qui la défigurait de la façon la plus hideuse. MM. Trébuchet et Poirat-Duval, pour prouver à leur tour que la difformité procure

souvent plus de bénéfices que la beauté, ont cité une fille publique, dépourvue de tous agréments physiques, qui avait donné une vogue considérable à une maison de prostitution, uniquement parce qu'elle avait une jambe de bois; elle recevait plus de vingt hommes par jour, sans que sa santé en souffrît.

Signalons enfin la fréquence de la constitution scrofuleuse et des scrofules développées chez les prostituées de Paris; c'est une des causes de l'encombrement de nos infirmeries, car elle aggrave les symptômes vénériens et les rend quelquefois indestructibles. Il faut lui attribuer ces vieux ulcères intarissables, ces affreuses lésions de la peau, ces destructions du nez, ces repoussantes plaies de toute espèce, qu'on rencontre si souvent, et qui n'arrêtent pas les débauchés !

CHAPITRE V

DE L'INSCRIPTION DES PROSTITUÉES

1. Sagesse des mesures administratives de l'inscription.

L'enregistrement des filles de débauche est le premier moyen d'arrêter le désordre inévitable de la prostitution. Il est légal, ayant été ordonné par la Convention; en outre, il est des plus justes, attendu que l'inscription fait connaître l'identité de la fille publique, et que celle-ci, voyant qu'on a des moyens de la découvrir, reste plus craintive, s'abandonne moins au désordre, et n'a pas si souvent recours à des noms supposés, chaque fois qu'elle se rend coupable d'un délit nouveau.

Cette inscription se fait de deux façons : ou la fille se présente d'elle-même et se déclare soumise aux règlements; ou bien, arrêtée à une quatrième constatation de raccrochage ou prise dans une maison clandestine de prostitution, elle est inscrite d'office. Mais, dans n'importe quel cas, elle est interrogée avec un soin tout méticuleux

Pendant qu'un inspecteur porte au bureau des renseignements judiciaires un bulletin indiquant son nom, son âge, son lieu de naissance, sa profession et son domicile, on la questionne sur les points suivants: si elle est mariée, veuve ou célibataire; si ses père et mère sont vivants, et leur profession; si elle demeure avec eux, et, en cas de réponse négative, depuis quand elle en est séparée et pour quel motif elle les a quittés; si elle a des enfants, et, si oui, comment et où elle les élève; depuis quel temps elle habite Paris; si quelqu'un pourrait la réclamer à Paris; si elle a été arrêtée, combien de fois et pour quels motifs; si elle a déjà fait le métier de prostituée, où et depuis combien de temps; si elle a actuellement ou si elle a eu une ou plusieurs maladies vénériennes; si elle a reçu une éducation quelconque; enfin, en cas d'inscription demandée, quels motifs la déterminent.

Ces questions et beaucoup d'autres que les réponses suggèrent, font bientôt connaître à qui l'on a affaire: si la fille est corrompue ou sans aucune ressource; si elle est véridique dans ses réponses; si elle ne fait que débuter; si elle cherche à se cacher sous le voile de la prostitution; dans quelle classe il faut la placer; si de plus amples renseignements sont nécessaires, etc. Sous ce rapport, l'étude continuelle de ces filles donne aux interrogateurs du Bureau des Mœurs une sagacité et une perspicacité vraiment remarquables.

Procès-verbal est dressé de cet interrogatoire, et la fille est conduite au Dispensaire par un inspecteur ; les médecins la visitent et la renvoient par le même inspecteur, à qui ils remettent un bulletin indiquant s'ils l'ont trouvée saine ou malade. Ainsi se forme le dossier spécial de la fille. Dans l'intervalle, arrive la réponse du bureau des renseignements judiciaires, qui sert à contrôler ce que la fille a dit au sujet de ses antécédents.

Il est rare qu'une fille venant se faire inscrire apporte son acte de naissance; à plus forte raison, les inscrites d'office ne l'ont jamais. On le demande donc au maire de la commune natale, de façon à ce qu'il ne puisse comprendre de quoi il s'agit ; en outre, on lui expédie *sous enveloppe fermée* une lettre à transmettre aux parents, lettre qui, exposant sommairement les faits, les invite à venir chercher la jeune fille ou à charger une personne sûre du soin de la leur renvoyer ; s'il s'agit d'une malheureuse, qui a été abandonnée et se trouve sans ressource, l'administration offre les secours de route. Hélas ! il faut bien le constater, les réponses des parents, sauf de rarissimes exceptions, disent qu'ils ne veulent plus entendre parler de celle qui a déshonoré leur nom. C'est alors que la fille est définitivement inscrite sur le sommier général.

En conséquence, la nouvelle inscrite signe son engagement de se soumettre aux règlements sanitaires et de police. Ajoutons que les renseignements que donnent les filles au moment de leur inscription sont presque toujours exacts ; à peine 30 par an, en moyenne, font des déclarations reconnues fausses par la suite.

En ce qui concerne particulièrement les filles in-

scrites d'office, celles qui ont été prises en flagrant délit dans une maison clandestine de prostitution opposent en général moins de résistance à leur enregistrement que celles qui ont été l'objet de quatre constatations de raccrochage sur la voie publique ; celles-ci, le plus souvent, donnent des démentis aux agents et nient l'évidence la plus lumineuse, quoiqu'on mette sous leurs yeux les rapports mentionnant les circonstances détaillées des faits probants qui les concernent. Malgré les preuves flagrantes, l'administration temporise encore dans la plupart des cas, excepté si la fille est reconnue vénérienne.

Nous verrons, au paragraphe suivant quelle grave responsabilité l'administration assumerait si elle n'inscrivait pas les filles malades, même mineures, et l'on constatera que la police des mœurs, décriée par les ignorants et quelques polémistes de mauvaise foi, mériterait plutôt des reproches pour son indulgence parfois excessive.

En résumé, d'après une statistique de seize années, j'ai constaté que, sur 1,000 prostituées inscrites, il y en a en moyenne : 589 venant demander elles-mêmes l'inscription pour être mises *en carte*, c'est-à-dire pour faire le métier à leur profit personnel ; 354 (à peu près le tiers) ayant recours à l'enregistrement pour entrer dans une maison de tolérance, et, par conséquent, choisissant cette existence sous l'influence des maîtresses de maison, lesquelles agissent au moyen d'intermédiaires; enfin, 57 seulement inscrites d'office, qui presque toutes refusent l'entrée en maison et préfèrent la carte. Sur un total de 12,544 inscriptions, il n'y en a eu que 720 qui se sont imposées d'une façon absolue, les filles ayant été enregistrées d'office après récidive de flagrants délits

de prostitution, la plupart avec constatation de maladie vénérienne; quant aux autres inscriptions de cette statistique, elles avaient été sollicitées par les filles, dont 7,388 pour être mises en carte, et 4,436 pour entrer en maison de tolérance.

2. De l'inscription des prostituées mineures.

Cette question est le grand cheval de bataille des adversaires de la police des mœurs. Il est évident qu'il n'est pas, en effet, de question plus grave, plus épineuse et plus embarrassante pour l'administration, et véritablement, chaque fois que le cas se présente d'inscrire une fille mineure, on préférerait mille fois ne pas avoir à prendre une décision à ce sujet. Examinons donc les faits en toute impartialité.

On se demande d'abord si une mineure, que la loi déclare incapable de tester, et qui ne peut disposer d'elle-même et de ses actions sans l'aveu de ses parents, peut être admise à déclarer qu'elle entend se déshonorer elle-même, couvrir d'opprobre sa famille, et aliéner sans retour sa propre réputation. On se demande ensuite jusqu'à quel point l'administration peut, sans s'exposer au reproche de favoriser la prostitution de filles mineures, suppléer au défaut de consentement de la famille, et sanctionner une pareille déclaration en en donnant acte à qui la fait.

Tous les préfets qui se sont succédé à la Préfecture de police ont envisagé cette situation avec leurs idées particulières, et pendant longtemps ils ont fait varier d'une manière remarquable l'âge auquel on pouvait inscrire ces mineures. Finalement, après divers tâtonnements, on s'est décidé à adopter l'âge de seize ans comme la limite extrême de l'inscrip-

tion ; celles qui sont inscrites avant cet âge ne sont que des exceptions extraordinairement rares, des cas de la plus douloureuse nécessité, comme on le verra plus loin.

Un premier fait, digne d'attirer l'attention de tous les législateurs, de tous les administrateurs et de tous les moralistes, c'est que sur ce total de 12,544 filles cité plus haut et représentant une statistique d'inscriptions pendant plusieurs années consécutives, *deux mille quarante-trois*, abandonnées pour ainsi dire à elles-mêmes, avaient demandé à être inscrites sans avoir atteint l'âge de dix-huit ans, et que le même cas s'était présenté pour *six mille deux cent soixante quatorze* (soit la moitié de toutes les prostituées) en fait de filles n'ayant pas atteint la fin de leur vingt-unième année, c'est-à-dire non parvenues à leur majorité. A quelques variations près, les proportions se présentent toujours les mêmes, quelles que soient les anées que l'on observe ; d'où il faut tirer cette conclusion, que c'est aller contre les lois qui régissent notre ordre social que de vouloir empêcher une femme de se livrer à la prostitution avant sa majorité légale.

Un autre fait, attesté par tous les observateurs, c'est que lorsqu'une fille de dix-sept, de seize et même de quinze ans, s'est prostituée pendant un certain temps et en a contracté l'habitude, elle persévère dans son infamie malgré la police et malgré ses parents, par cela même que l'éducation qu'elle a reçue n'a pas eu le pouvoir de l'en détourner ; si elle ne vient pas elle-même réclamer son inscription, on est toujours sûr de la surprendre un jour ou l'autre dans les maisons de prostitution clandestine ou de la rencontrer raccrochant sur la voie publique.

Si, en refusant d'inscrire une fille mineure sur le registre des prostituées, on l'empêchait de se livrer à la prostitution et de déshonorer sa famille, nul doute qu'il ne fût indispensable d'ajourner cette inscription ; mais, par cet ajournement, obtiendrait-on ce résultat? Loin de là ; car voici ce qui arrive : — En n'inscrivant pas une mineure qui le réclame, on la pousse, non pas vers les maisons de tolérance où elle sait qu'elle serait saisie par l'administration, mais vers les proxénètes des lupanars clandestins, qui savent les cacher, et vers les plus abominables procureuses, qui ont mille moyens de se soustraire aux investigations de la police; sous le titre de modiste, de couturière ou de lingère, des femmes patentées attirent et reçoivent chez elles les jeunes débauchées, les prostituent dans des coins retirés, ou les envoient, un carton au bras, aux libertins qui les leur demandent; elles sont, sous ce rapport, le plus grand fléau des mœurs et de la santé publique.

Ainsi, enregistrer une fille mineure après toutes les formalités et les précautions que réclame un acte de cette importance, n'est pas ouvrir à ces malheureuses le chemin du vice et favoriser la débauche ; tout au contraire, c'est se procurer le moyen d'exercer sur elles une surveillance tutélaire, c'est donner à l'administration la facilité de découvrir et de rendre à leurs familles des jeunes filles qui n'ont eu que des écarts et ne se sont pas totalement perverties (ce cas se présente assez souvent), qui fuient peut-être le regard de la justice ou ceux de leur père et mère, et qui, livrées sans frein et sans contrôle à la débauche, achèveraient de se corrompre et de ruiner leur santé.

Bien plus importante encore est cette question de l'inscription des mineures, si nous l'envisageons sous

le rapport de la contagion et des ravages de l'affreuse syphilis. Pas d'inscription, pas de surveillance sanitare ; or, nous venons de voir que la moitié des filles inscrites le sont avant leur majorité ; ne pas les inscrire, c'est comme si on laissait volontairement des légions de prostituées exercer librement leur métier dans Paris pendant quatre ou cinq ans, en leur donnant le droit de propager un des fléaux les plus terribles. Mais, ces filles, étant les plus jeunes, sont par cela même les plus recherchées; leur jeunesse, indépendamment des coïts plus fréquents, rend chez elles les accidents vénériens plus graves et plus nombreux; elles exigent donc une surveillance plus attentive, plus souvent répétée que toutes les autres. A ce point de vue, rien n'est plus édifiant que la statistique de dix années qui a été publiée par le docteur Commenge, médecin en chef du Dispensaire de salubrité de Paris.

Dans son remarquable travail, le docteur Commenge s'est occupé spécialement de la prostitution clandestine. Il a pris la période décennale de 1878 à 1887 : il a relevé toutes les arrestations de filles insoumises, qui, nous le répétons, ne sont arrêtées que lorsque leur raccrochage a été constaté quatre fois par deux agents. Pendant ces dix ans, le nombre total de ces arrestations a été de 27,007, se subdivisant ainsi : 12,615 arrestations de prostituées clandestines *mineures*, et 14,392 arrestations d'insoumises *majeures*. Eh bien, quoique les arrestations de majeures soient plus nombreuses que celles de mineures, malgré cela, ce sont les clandestines mineures qui sont trouvées malades en plus grand nombre. En effet, les *unités mineures* malades (dont le nombre exact s'obtient en déduisant du total les arrestations

nouvelles de la même personne dans la même année) représentent 4,712 jeunes filles infectées, sans parler des récidives de plusieurs d'entre elles, tandis que les *unités majeures* malades ont été en tout 3,232 seulement, pendant la même période décennale, quoique les majeures soient en moyenne arrêtées plus souvent que les mineures.

Ces 4,712 prostituées clandestines mineures, trouvées malades, se répartissent ainsi, sous le rapport de leurs maladies contagieuses : — 2,651 syphilitiques ; — 2,169 atteintes d'affections vénériennes non syphilitiques (blennorrhagies, métrites purulentes, vaginites et vulvites graves, végétations, ulcérations de la vulve sans caractère déterminé, ulcérations du col de la matrice avec catarrhe utérin, etc.); — 316 galeuses.

Remarquons, en passant, que le calcul de proportion indique un chiffre de *563 syphilitiques par 1,000 malades.* Quant à la gale, on aurait tort de la considérer comme une maladie anodine chez les prostituées : l'expérience de tous les jours prouve que très souvent une fille reconnue galeuse se trouve sous l'influence de la syphilis à l'état d'incubation. Voici un de ces nombreux cas, cité à titre d'exemple des plus significatifs : une fille M***, prostituée clandestine arrêtée le 20 octobre 1887 et envoyée le lendemain à Saint-Lazare pour la gale, a dû faire un séjour de *sept mois* à l'infirmerie, parce que des accidents secondaires se sont montrés peu de jours après son passage au Dispensaire ; la durée du traitement dit suffisamment la gravité des manifestations syphilitiques qui se produisirent chez cette galeuse.

De la statistique du docteur Commenge, nous extrairons les chiffres relatifs au département de la Seine en ce qui concerne l'origine des filles exami-

nées ; car ils contiennent un enseignement capital, de nature à ouvrir les yeux des personnes qui hésitent encore à approuver l'inscription des mineures. Parmi ces prostituées clandestines arrêtées et trouvées atteintes de maladies contagieuses dans cette période de 1878 à 1887, celles qui étaient originaires du département de la Seine atteignaient le total de 2,317, parmi lesquelles 1,714 mineures (dont 1,507 nées à Paris même), et seulement 603 majeures (dont 527 nées à Paris). Ces chiffres officiels, authentiques, ne surprendront pas les observateurs, qui ont pu souvent constater, comme nous, combien est rudimentaire à Paris le sentiment de la pudeur chez les jeunes raccrocheuses clandestines ; cette impudeur semble être l'apanage de leur jeunesse, déjà flétrie par le vice : elles trouvent aussi naturel de faire marchandise de leur corps qu'elles trouvent normal de vendre une denrée quelconque, pour en tirer bénéfice pécuniaire. Ces chiffres éloquents montrent donc que Paris et sa banlieue tiennent un rang exceptionnel dans le développement de la prostitution clandestine précoce, et aussi dans la propagation des maladies vénériennes.

Dans l'ensemble de la prostitution parisienne, ce sont les insoumises majeures nées à Paris même, qui se font arrêter le moins souvent ; et ceci n'a rien d'étonnant, puisque leur âge et leur connaissance parfaite de leur ville natale leur valent mille ressources de ruses de toute espèce pour se dérober aux constatations des agents des mœurs, ressources que n'ont pas les jeunes inexpérimentées, ni les autres insoumises (majeures ou mineures) provenant de la province et de l'étranger.

Maintenant, en ne nous arrêtant qu'à ces 1,507 prostituées mineures nées à Paris même, arrêtées et

trouvées malades pendant cette période décennale, on ne sera pas fâché de connaître leur répartition par arrondissement d'origine. M. le docteur Commenge donne aussi cette intéressante statistique, année par année; le total décennal indique que ces 1,507 prostituées précoces se sont mises 1,956 fois dans le cas d'être envoyées à l'infirmerie de Saint-Lazare; année par année, les unités malades ont été 164 pour 1878, 146 pour 1879, 245 pour 1880, etc., et finalement 1,777 en faisant l'addition des chiffres annuels, nombre que la réduction décennale fait tomber à 1,507, en retranchant les récidives.

En classant les arrondissement de Paris, suivant le plus grand nombre de mineures malades qu'ils ont fourni à la prostitution clandestine, dans cette période de dix ans, nous trouvons :

En 1re ligne, 201 originaires du XIe arrondissement (Popincourt) ; — au 2e rang, 166 du XVIIIe (Montmartre); — au 3e rang, 165 du XXe (Ménilmontant-Belleville) ; — au 4e rang, 157 du XIXe (Buttes Chaumont, la Villette) ; — au 5e rang, 116 du Xe (Enclos Saint-Laurent) ; — au 6e rang, 111 du XVe (Vaugirard-Grenelle) ; — au 7e rang, 103 du XIIe (Reuilly) ; — au 8e rang, 100 du Ve (Panthéon) ; — au 9e rang, 97 du XVIIe (Batignolles) ; — au 10e rang, 93 du XIVe (Observatoire, Montrouge et Plaisance) ; — au 11e rang, 88 du IVe (Hôtel de Ville, Notre-Dame de Paris et île Saint-Louis) ; — au 12e rang, 68 du XIIIe (Gobelins): — au 13e rang, 54 du VIIe (Palais-Bourbon et Gros-Caillou); — au 14e rang, 53 du IIIe (Temple); — au 15e rang, 51 du VIe (Saint-Sulpice, Monnaie, N.-Dame-des-Champs); — au 16e rang, 34 du Ier (Louvre, Halles, Saint-Honoré-Vendôme) ; — au 17e rang, 33 du VIIIe (Champs-Elysées, Madeleine et quartier d'Europe) ; — au

18e rang, 31 du XVIe (Auteuil, Passy, les Bassins) ; — au 19e rang, 30 du IXe (Opéra) ; — enfin, au 20e et dernier rang, 26 du IIe (Bourse)

Ce qui saute à l'œil, c'est que ce sont les arrondissements les plus populeux, ceux où dominent l'élément ouvrier et les établissements industriels, qui fournissent le plus de recrues à la prostitution clandestine des mineures. Mais, d'autre part, il est curieux de constater aussi que les deux arrondissements qui viennent en dernier rang pour cette fourniture, sont précisément ceux qui donnent l'hospitalité la plus large aux filles de toutes catégories, soumises ou insoumises : 56 seulement sont nées dans le IXe et le IIe, l'Opéra et la Bourse, c'est-à-dire dans ces quartiers de Bréda-Lorette, Chaussée-d'Antin, Rochechouart, faubourg Montmartre, grands Boulevards, rue Montorgueil et Montmartre, Vivienne et Richelieu, rue du 4 Septembre et avenue de l'Opéra, square Montholon et alentours de la gare Saint-Lazare, où s'exhibent sur les trottoirs les plus effrontés marchés de femmes.

Après cela, il est encore plus intéressant d'examiner comment ces prostituées clandestines mineures, reconnues atteintes de maladies contagieuses, se répartissent sous le rapport de l'âge ; mais ici ne restreignons pas notre examen à celles qui sont nées à Paris ; en d'autres termes, tâchons de nous rendre compte du danger présenté par toutes ces prostituées précoces, sans distinction d'origine, qui fuient l'inscription et la visite sanitaire, et ne perdons jamais de vue que la quantité de celles qu'on a pu mener au Dispensaire n'est presque rien dans le total de ces jeunes insoumises.

1878— *20 ans:* 88 trouvées malades, dont 5 l'ont été deux fois dans l'année. — *19 ans :* 84, trouvées malades, dont 5 deux fois dans l'année. — *18 ans :* 101 malades, dont 8 deux fois. — *17 ans :* 88 malades, dont 4 deux fois et 1 trois fois. — *16 ans:* 50 malades, dont 2 deux fois et 1 trois fois. — *15 ans :* 20 malades, dont 5 deux fois. — *14 ans :* 5 malades, dont 1 quatre fois. — *13 ans* : 1 seule malade de cet âge, trouvée vénérienne.

Total pour l'année : 438 clandestines mineures ont été trouvées malades ; mais, comme 32 ont été arrêtées plusieurs fois et trouvées malades plusieurs fois, il s'ensuit que les manifestations morbides constatées (474) sont plus nombreuses que les unités mineures arrêtées. — En ce qui concerne particulièrement les plus jeunes, 164 âgées seulement de 13 à 17 ans ont présenté ensemble 5 cas de gale et 177 cas de maladies vénériennes.

1879 — *20 ans :* 83 trouvées malades, dont 6 l'ont été deux fois dans l'année et 1 trois fois. — *19 ans :* 82 malades, dont 2 deux fois et 1 trois fois. — *18 ans :* 80 malades, dont 5 deux fois. — *17 ans :* 72 malades, dont 5 deux fois. — — *16 ans :* 44 malades, dont 4 deux fois. — *15 ans :* 21 malades, dont 3 deux fois. — *14 ans* : 10 malades, dont 1 trois fois. Pas de mineure au-dessous de cet âge.

Total pour l'année : 394 clandestines mineures trouvées malades, ayant fourni 429 manifestations morbides. — Les plus jeunes : 147 âgées de 14 à 17 ans, ayant présenté ensemble 14 cas de gale et 147 maladies vénériennes.

1880 — *20 ans* : 165 trouvées malades, dont 12 deux fois, 4 trois fois et 1 quatre fois. — *19 ans :* 116 malades, dont 12 deux fois et 3 trois fois. — *18 ans ;* 149 malades, dont 21 deux fois et 3 trois fois. — *17 ans :* 89 malades, dont 7 deux fois et 5 trois fois. — *16 ans :* 67 malades, dont 16 deux fois. — *15 ans :* 20 malades, dont 3 deux fois. — *14 ans :* 6 malades, dont 2 deux fois.

— *13 ans :* 1 seule malade (plaques muqueuses de la vulve).

Total pour l'année : 614 clandestines mineures trouvées malades, ayant fourni 720 manifestations morbides. — Les plus jeunes : 183 âgées de 13 à 17 ans, ayant présenté ensemble 14 cas de gale et 207 maladies vénériennes.

1881 — *20 ans :* 87 trouvées malades, dont 7 deux fois. — *19 ans :* 102 malades, dont 4 deux fois. — *18 ans :* 103 malades, dont 10 deux fois. — *17 ans :* encore 103 malades, dont 7 deux fois. — *16 ans :* 50 malades, dont 3 deux fois. — *15 ans :* 24 malades, dont 3 deux fois. — *14 ans :* 5 malades, dont 1 deux fois. — *13 ans* : 2 malades, dont l'une avait un chancre, et l'autre la gale.

Total pour l'année : 476 clandestines mineures trouvées malades, ayant fourni 512 manifestations morbides .— Les plus jeunes : 184 âgées de 13 à 17 ans, ayant présenté ensemble 17 cas de gale et 181 maladies vénériennes.

1882 — *20 ans :* 137 trouvées malades, dont 12 deux fois et 1 trois fois. — *19 ans :* 123 malades, dont 3 deux fois et 1 trois fois. — *18 ans* : 122 malades, dont 13 deux fois et 3 trois fois. — *17 ans* 100 malades, dont 10 deux fois. — *16 ans :* 69 malades, dont 3 deux fois. — *15 ans :* 22 malades, dont 1 deux fois. — *14 ans :* 7 malades, aucune récidive dans l'année. — *13 ans* : pas de malade de cet âge. — *12 ans* : 1 fillette, prostituée galeuse.

Total pour l'année : 581 clandestines mineures trouvées malades, ayant fourni 640 manifestations morbides. — Les plus jeunes : 199 âgées de 12 à 17 ans, ayant présenté ensemble 19 cas de gale et 194 maladies vénériennes.

1883— *20 ans :* 103 trouvées malades, dont 3 deux fois. — *19 ans* : 108 malades, dont 10 deux fois. — *18 ans :* 101 malades, dont 5 deux fois. — *17 ans :* 85 malades, dont 6 deux fois. — *16 ans :* 49 malades, dont 9 deux fois. — *15 ans :* 23 malades, aucune récidive dans l'année. — *14 ans:* 6 malades, aucune récidive dans l'année. — *13 ans :* 4 fil-

lettes de cet âge trouvées malades (1 fois, chancre ; 1 fois, plaques muqueuses de la vulve ; 2 fois, accidents vénériens non syphilitiques).

Total pour l'année : 479 clandestines mineures trouvées malades, ayant fourni 512 manifestations morbides. — Les plus jeunes : 167 âgées de 13 à 17 ans, ayant présenté ensemble 6 cas de gale et 176 maladies vénériennes.

1884 — *20 ans :* 119 trouvées malades, dont 6 deux fois. — *19 ans :* 82 malades, dont 5 deux fois. — *18 ans :* 96 malades, dont 6 deux fois et 1 trois fois. — *17 ans :* 82 malades, dont 5 deux fois et 1 trois fois. — *16 ans :* 43 malades, dont 3 deux fois. — *15 ans :* 14 malades, dont 1 deux fois. — *14 ans* : 2 malades, aucune récidive dans l'année. Pas de mineure au-dessous de cet âge.

Total pour l'année : 438 clandestines mineures trouvées malades, ayant fourni 468 manifestations morbides. — Les plus jeunes : 141 âgées de 14 à 17 ans, ayant présenté ensemble 152 maladies vénériennes; aucun cas de gale.

1885 — *20 ans :* 123 trouvées malades, dont 9 deux fois. — *19 ans :* 113 malades, dont 7 deux fois. — *18 ans :* 112 malades, dont 7 deux fois. — *17 ans :* 79 malades, dont 5 deux fois et 1 trois fois. — *16 ans :* 41 malades, dont 5 deux fois. et 1 trois fois. — *15 ans :* 17 malades, dont 2 deux fois. — *14 ans* : 1 malade (chancre), sans récidive dans l'année. — *13 ans :* 1 fillette de cet âge, vénérienne non syphilitique.

Total pour l'année : 487 clandestines mineures trouvées malades, ayant fourni 526 manifestations morbides. — Les plus jeunes : 139 âgées de 13 à 17 ans, ayant présenté ensemble 4 cas de gale et 151 maladies vénériennes.

1886 — *20 ans :* 92 trouvées malades, dont 5 deux fois. — *19 ans :* 82 malades dont 5 deux fois. — *18 ans* : 97 malades, dont 7 deux fois. — *17 ans :* 84 malades, dont 6 deux fois. — *16 ans :* 44 malades, aucune récidive dans l'année. — *15 ans :* 13 malades, dont 2 deux fois. — *14 ans :* 4 ma-

lades, aucune récidive dans l'année. Pas de mineure au-dessous de cet âge.

Total pour l'année : 416 clandestines mineures trouvées malades, ayant fourni 441 manifestations morbides. — Les plus jeunes : 145 âgées de 14 à 17 ans, ayant présenté ensemble 9 cas de gale et 144 maladies vénériennes.

1887 — *20 ans :* 76 trouvées malades, dont 5 deux fois. — *19 ans :* 85 malades, dont 4 deux fois. — *18 ans* : encore 85 malades, dont 3 deux fois. — *17 ans :* 71 malades, dont 5 deux fois. — *16 ans :* 33 malades, dont 5 deux fois. — *15 ans:* 27 malades, dont 2 deux fois. — *14 ans :* 9 malades, dont 1 deux fois. — *13 ans :* 2 malades dont l'une avait des plaques muqueuses à la vulve, avec roséole syphilitique, et l'autre fillette atteinte de maladie vénérienne non syphilitique. — *12 ans :* 1 fillette prostituée de cet âge, vénérienne non syphilitique.

Total pour l'année : 389 clandestines mineures trouvées malades, ayant fourni 414 manifestations morbides. — Les plus jeunes : 143 âgées de 12 à 17 ans, ayant présenté ensemble 12 cas de gale et 144 maladies vénériennes.

Ainsi, pendant cette période décennale, les arrestations de filles mineures se livrant clandestinement à la prostitution ont fait constater qu'un nombre considérable d'entre elles sont atteintes de maladies contagieuses.

Parmi ces filles infectées qui propageaient le mal, on en a trouvé : — 1,073 âgées de 20 ans; — 977, de 19 ans; — 1,046, de 18 ans; — 853, de 17 ans; — 490, de 16 ans; — 201, de 15 ans; — 55, de 14 ans; — 11, de 13 ans; — et 2, de 12 ans. — Si l'on s'arrête particulièrement sur les cas des plus jeunes, on frémit en remarquant qu'il s'en est trouvé **1,612** *âgées de moins de dix-huit ans et qui étaient malades;* et, comme un certain nombre d'entre elles ont

été arrêtées plusieurs fois dans la même année, ces toutes jeunes prostituées clandestines ont fourni au Dispensaire et à l'infirmerie de Saint-Lazare la constatation de *dix-sept cent soixante-trois cas de maladies contagieuses*, dont : 1,663 maladies vénériennes, et 100 cas graves de gale.

En vertu des règlements, ces 1,612 prostituées clandestines, si jeunes et déjà si profondément vicieuses, n'ont pu être arrêtées pour la première fois qu'après leur quatrième raccrochage constaté par deux agents.

Or, on ne peut contester qu'elles étaient éminemment dangereuses, puisque la preuve a été faite qu'elles répandaient la contagion. On les a soignées et guéries ; ce qui n'a pas empêché un nombre assez grand d'entre elles de contracter de nouveau des maladies vénériennes et de les répandre plus que jamais. En voyant tant de dépravation à cet âge, comment pourrait-on soutenir que l'inscription des prostituées mineures ne s'impose pas, au nom des mêmes nécessités qui exigent l'inscription des prostituées majeures ?

Nous venons de dire que, parmi ces toutes jeunes filles, 100 étaient galeuses. Voyons comment se sont répartis, chez les autres du même âge, les cas de maladies vénériennes, et, pour cela, résumons encore les précieux tableaux statistiques du docteur Commenge; il donne les plus minutieux détails, tous les différents cas classés par chaque année d'âge (20 ans, 19 ans, etc.) dans chaque année de la période décennale 1878-1887. Pour ces détails, nous renvoyons à son beau livre *La Prostitution clandestine à Paris*.

En résumé, dans l'ensemble de ces prostituées extrêmement jeunes, il y a eu 840 cas vénériens non

syphilitiques (blennorrhagies, métrites purulentes, etc.). Quant aux *manifestations syphilitiques*, elles se sont présentées au nombre total de *huit cent quarante-quatre* parmi ces 1,612 toutes jeunes filles. Et voici le total pour chaque forme spéciale de l'horrible maladie :

38 fois, érosion chancreuse; — 256 fois, chancre; — 96 fois, plaques muqueuses de la bouche; — 319 fois plaques muqueuses de la vulve et de l'anus ; — 9 fois, muqueuses de la bouche et de la vulve; — 39 fois, plaques muqueuses de la vulve; — 72 fois, plaques roséole syphilitique; — 5 fois, syphilides papuleuses; — 4 fois, angine syphilitique; — 3 fois ulcération chancreuse; — 3 fois, accidents secondaires du col de la matrice .

— Après les chiffres, citons quelques cas particuliers; nous les prenons au hasard parmi les innombrables observations du médecin en chef du Dispensaire.

T... (Emilie), âgée de seize ans, est visitée au Dispensaire de salubrité le 1er septembre 1887 et trouvée atteintee : 1° d'*angine syphilitique ;* 2° de *plaques muqueuses des lèvres supérieure et inférieure ;* 3° de *plaques muqueuses hypertrophiées de la vulve et de l'anus*. C'était un type extraordinaire d'accidents syphilitiques monstrueux. Au point de vue des accidents de la vulve et de l'anus, c'était un cas à faire photographier pour l'instruction des jeunes générations médicales.

Cette jeune personne, bien que mineure, avouait se livrer à la prostitution clandestine depuis un an ; elle était malade depuis quatre mois ; sachant parfaitement qu'elle était malade, elle avait continué, sans la moindre vergogne, à voir des hommes ; d'après son évaluation, elle avait eu

des rapports, depuis qu'elle était malade, avec une série d'individus variant de 80 à 100, a-t-elle dit ; soit une centaine d'individus empoisonnés par cette fille, et ayant, à leur tour, répandu la contagion.

D... (Annette-Louise), ex-blanchisseuse, âgée de dix-huit ans, est née à Paris (XIII[e] arrond[t]), le 18 juillet 1873. Elle se livre à la prostitution clandestine depuis deux ans, c'est-à-dire depuis l'âge de seize ans.

Comme elle ne voulait pas travailler, son père a obtenu qu'elle fût envoyée trois mois en correction à la Fouilleuse ; elle en est revenue sans que ses instincts pervers se soient modifiés. Elle a quitté le domicile paternel pour vagabonder et se prostituer.

Lorsqu'elle a été arrêtée, elle n'avait pas de domicile fixe et couchait dans les escaliers des maisons où elle parvenait à s'introduire. Lorsqu'elle rencontrait des amateurs peu difficiles, elle les conduisait dans les garnis de la rue Saint-Denis ou de la rue Quincampoix. Arrêtée le 23 octobre 1891, elle a été examinée au Dispensaire le 24 et trouvée atteinte de *syphilides papulo- tuberculeuse ulcérées de la vulve*, qui paraissaient exister depuis plusieurs mois. C'est un état syphilitique des plus graves ; ce qui ne l'a pas empêchée d'avoir des rapports avec des hommes, d'une façon quotidienne. Il est impossible de comprendre que l'odeur repoussante des manifestations syphilitiques dont elle était atteinte n'ait pas fait fuir ceux qu'elle raccrochait.

Cette malheureuse fille, malade depuis cinq ou six mois, n'a pas eu un instant la pensée d'aller à la consultation d'un hôpital quelconque. Cette incurie est d'autant plus étrange que cette insoumise est sans domicile et ne sait pas souvent où aller coucher. Comment expliquer, en outre, le cynisme de cette fille mineure qui a l'audace de chercher des clients,

alors qu'elle savait être très malade, depuis plusieurs mois, et qu'elle n'ignorait pas devoir contaminer les individus qui l'approchaient ?

Envoyée à Saint-Lazare le 24 octobre 1891, elle ne quitte l'infirmerie que le 17 novembre 1892, après un traitement de treize mois. Elle est rendue à son père.

Le long séjour fait à l'infirmerie de Saint-Lazare ne semble pas avoir développé dans son esprit le désir de changer de conduite. Elle recommence à se livrer à la prostitution, est arrêtée plusieurs fois, notamment le 22 août 1894 ; elle avait alors des accidents syphilitiques de la voûte palatine. Envoyée à Saint-Lazare, elle en sort le 15 novembre 1894, et la Commission décide son inscription le lendemain; elle était alors majeure. — N'aurait-il pas mieux valu, demanderons-nous, que le Bureau des Mœurs ait eu le droit d'inscrire, sans contestation, cette fille dès les premiers temps où elle quitta le domicile paternel pour vagabonder et se prostituer ?

V... (Victorine), ex-blanchisseuse, née à Clichy (Seine), est âgée de seize ans. Arrêtée à la porte Saint-Denis, elle est examinée au Dispensaire le 13 octobre 1888 et trouvée atteinte de *plaques muqueuses de la vulve et de l'anus.* Ces accidents syphilitiques sont très développés et datent de quatre à cinq mois.

Cette jeune fille, qui paraît très timorée et a un maintien convenable, avoue être malade depuis quatre mois ; ce qui ne l'a pas empêchée, depuis cette époque, de voir plusieurs hommes par jour, sans songer à se faire soigner. Envoyée à Saint-Lazare le 13 octobre 1888, elle en sort le 2 février 1889.

H... (Eugénie), ex-couturière, née à Paris (Batignolles), est âgée de quinze ans et demi. Elle a été arrêtée à la porte Saint-Denis avec l'insoumise précédente, qui est son amie,

et avec laquelle elle a l'habitude d'aller chercher des amateurs et de lui servir d'aide. Examinée au Dispensaire le 13 octobre 1888, elle est trouvée atteinte d'*angine syphilitique grave* et de *syphilides très développées de la vulve et de l'anus*. Elle avoue se savoir malade depuis cinq mois, ne pas avoir consulté de médecin, et n'avoir pas cessé de se livrer à la prostitution jusqu'au moment de son arrestation.

Envoyée à Saint-Lazare avec son amie, elle est guérie un peu plus tôt que Victorine; la sortie d'Eugénie a eu lieu, en effet, le 21 décembre 1888. — Voilà donc deux prostituées clandestines, très jeunes, qui, toutes deux gravement malades, ont répandu la syphilis dans des proportions effrayantes, puisque, recherchant ensemble les libertins, multipliaient chaque jour leurs contacts empoisonneurs.

H... (Céline), ex-brunisseuse, née à Paris (XXe arrond^t), est âgée de dix-neuf ans. Arrêtée pour vol d'un porte-monnaie au préjudice d'un amateur qu'elle avait conduit dans un garni, elle est examinée au Dispensaire le 29 août 1889 et trouvée atteinte d'*accidents secondaires de la vulve et de l'anus*. Il y avait trois mois que la syphilis s'était manifestée chez elle pour la seconde fois ; elle le savait, et quotidiennement elle se prostituait, aussi bien depuis l'apparition des accidents secondaires qu'à l'époque de l'accident primitif.

Envoyée à l'infirmerie de Saint-Lazare le 29 août 1889, elle est rendue à la liberté le 12 novembre 1889.

M... (Clémence), ex-domestique, née à Charly (Aisne), est âgée de dix-huit ans. Cette jeune fille, qui était venue à Paris en avril 1889, s'était placée domestique à Pantin ; mais elle ne resta en place que deux mois et demi. De juillet à fin octobre, prostitution clandestine ; puis, retour

à son pays. A ce moment, bien qu'elle eût des boutons à la vulve, elle n'a pas consulté de médecin. Revenue à Paris au commencement d'avril 1890, elle est entrée comme domestique dans un jeune ménage, et n'a gardé sa place que sept semaines. S'il faut l'en croire, elle n'aurait eu de rapport avec aucun homme pendant qu'elle était en place ; cependant, dès le jour même (24 mai) où elle a quitté ses patrons, elle s'est livrée à la prostitution. Quatre jours après, le 28 mai, à une heure et demie du matin, elle a été arrêtée avec une de ses camarades, sur l'avenue de la République, pour cause de violent scandale; toutes deux, elles voulaient entrer de force dans un poste de pompiers. L'ex-domestique Clémence étant examinée au Dispensaire, on constate qu'elle a : 1° *une angine syphilitique occupant spécialement le voile du palais;* 2° *des plaques muqueuses fortement hypertrophiées de la vulve et de l'anus.* Elle est envoyée à Saint-Lazare le 29 mai 1890.

Voilà donc une jeune fille, qui, malade depuis huit mois, n'a jamais songé à se guérir et ne s'est jamais préoccupée des accidents syphilitiques qu'elle pouvait transmettre aux amateurs à qui elle se prostituait. Elle avait une jolie figure, avec un air modeste et réservé, qui devait facilement tromper les maîtres qu'elle a servis quelque temps. Elle était dangereuse au plus haut degré, et pour ceux qui, croyant à une vertu relative, devaient chercher à lui plaire, ne soupçonnant guère à quels sérieux périls ils s'exposaient, et pour ses maîtres et leurs enfants, puisque la syphilis peut se communiquer non seulement par un baiser pur et simple, mais encore de la façon la plus inconsciente, par l'intermédiaire d'une fourchette, d'une cuillère, d'un verre à boire, d'une épingle, etc.

N... (Marie), agée de vingt ans, originaire du département de l'Ain, a été arrêtée au bois de Vincennes, pour

racolage scandaleux de militaires, le 14 juillet 1895. Je l'examine au Dispensaire, le 15 juillet, dit le docteur Commenge, et je constate des manifestations syphilitiques très graves ; 1° *angine syphilitique violente ;* 2° *nombreuses plaques muqueuses hypertrophiées et ulcérées de la vulve et de la région anale ;* 3° *gale;* 4° *uréthrite blennorrhagique.* Cette jeune fille, qui est malade depuis quatre mois, n'a jamais eu l'idée d'aller à la consultation d'un hôpital, bien que son domicile fût à deux pas de l'hopital Saint-Antoine; elle a continué, quand même, à se livrer à la prostitution, sachant fort bien qu'elle était très malade. Elle subissait, du reste, à ce sujet, l'influence de sa patronne, marchande de vin, chez laquelle elle était censément domestique.

Le mari, marchand de vin, l'avait reçue à ce titre, et, à son entrée en place, *elle n'était pas déflorée* ; cette entrée au service de ces débitants remonte seulement à six mois avant l'arrestation qui l'a amenée au Dispensaire; c'est sous l'influence de sa patronne qu'elle perdit bientôt sa virginité, et dès lors elle s'est livrée indistinctement à tous les clients de passage, qui venaient boire dans cette maison. Il y avait avec elle, dans le même établissement, quatre autres jeunes femmes, dont une majeure, de vingt-sept ans, et trois mineures, de vingt, dix-neuf et dix-huit ans. Ces jeunes femmes ne touchaient pas de salaires ; elles étaient nourries et logées, et ne recevaient, comme argent, que ce qui leur était donné par les hommes avec qui elles avaient des rapports. La patronne du débit leur donnait l'exemple de la prostitution, en faisant monter avec elle les consommateurs dans sa chambre, sous l'œil de son mari.

L'histoire de cette jeune Bressanne, échouée à Paris dans un cabaret de prostitution clandestine, montre, une fois de plus, l'incurie des filles insoumises en ce qui concerne leur santé et la sécurité de leurs clients ; elle fait constater, en outre, l'existence d'un de ces établissements

interlopes de marchands de vin, comme il y en a tant, qui remplacent progressivement les maisons de prostitution surveillées, au grand détriment de la santé publique.

Ajoutons, à notre tour, que cet exemple démontre encore combien est abominable le métier de ces bureaux de placement, qui envoient dans les lupanars clandestins, masqués sous l'enseigne d'un débit de vins et spiritueux, des jeunes filles naïves, à peine débarquées de leur province, et qui, abusant de la confiance que ces malheureuses ont en leurs relations de placeurs soi-disant honnêtes, jouent par cupidité le rôle des plus infâmes intermédiaires, puisque, connaissant bien leur clientèle d'offreurs d'emplois, ils contribuent à livrer même des vierges à la prostitution !... En moins de deux mois, cette pauvre fille, Marie N..., qui croyait avoir trouvé une place de domestique, non seulement était déflorée, mais encore, pour comble de malheur, se trouvait affreusement contaminée, pourrie de syphilis.

M... (Louise), âgée de dix-huit ans, passe au Dispensaire le 8 août 1895, dit plus loin le docteur Commenge. L'examen m'a fait constater : — 1° *à sa lèvre inférieure, il existe dans la moitié droite de la lèvre une tuméfaction très prononcée, avec déchirure des tissus en certains points, qui semblent avoir été enlevés à l'emporte-pièce dans la partie la plus extérieure; dans la surface plus interne, il y a une très large plaque muqueuse qui paraît s'être développée sur le siège même de l'accident primitif, qui a dû être le chancre infectant, point de départ des autres manifestations syphilitiques;* — 2° *il existe des plaques muqueuses à la voûte palatine* ; — 3° *une roséole syphilitique généralisée et des syphilides pigmentaires du cou* ; — 4° *de très nombreuses papules muqueuses hypertrophiées et ulcérées occupent la région vulvaire et la région anale* ; elles semblent exister depuis deux ou trois mois.

Cette jeune fille, si gravement malade, ne s'est pas soignée et ne s'est présentée à aucun hôpital pour demander un conseil. Elle a été domestique chez un marchand de vin, d'où elle est sortie dans cet état d'infection le 6 juillet 1895 ; et, malgré sa maladie si virulente, elle a continué à avoir des rapports avec des hommes, pendant un mois encore. C'est le hasard d'une perquisition de garni, opérée à Suresnes le 6 août 1895, qui l'a fait découvrir comme prostituée clandestine,, et qui, du Dépôt, l'a conduite au Dispensaire. Quelle prodigieuse source de poison a été cette jeune fille, cette mineure, et pendant combien de temps !...

Nous venons de citer huit cas, sur la quantité énorme, colossale, dont les médecins du Dispensaire font sans cesse la constatation ; mais ces citations suffisent, il nous semble, à faire juger la question. Ceux qui s'élèvent de bonne foi contre l'inscription des mineures font du sentiment sans réfléchir, et leur excuse est dans leur ignorance des faits. Après avoir lu tout ce qui précède, il n'est plus possible de critiquer les règles que l'administration s'est imposée à ce sujet, et, croyez-le bien, avec douleur. Il n'est pas, en effet, au pouvoir de la Préfecture, de changer l'âge de ces jeunes filles, de faire qu'elles ne soient pas mineures : tel fait existe, comme ceux que nous venons de rapporter; l'administration le constate, et, dans l'impossibilité de changer l'ordre des choses, il est de son devoir de limiter le mal dont elle est témoin, ou de l'atténuer par tous les moyens possibles; contre la nécessité, il n'est pas de règlements, ni même de lois.

Supposons que l'administration cesse la surveillance; que répondrait-elle alors aux reproches qu'on

lui adresserait avec justice?... En vérité, en arrêtant les mineures surprises quatre fois à raccrocher, la police des mœurs, loin de commettre un abus, rend au contraire à la société un service immense, dont on ne saurait trop lui savoir gré. Et, s'il y a lieu d'émettre un regret, ce ne peut être que celui que nous éprouvons en constatant que la Préfecture n'est pas suffisamment armée : ces prostituées clandestines mineures, dont l'état syphilitique nécessite l'envoi à Saint-Lazare, devraient être, à leur sortie de l'infirmerie, mises *de droit* sous la surveillance la plus étroite de la police sanitaire; loin de là, parce qu'elles sont mineures, et si indignes qu'elles soient, on garde encore avec elles des ménagements.

Médecin, nous allons même plus loin. Si la grande majorité des filles clandestines n'ont aucun souci de leur santé personnelle, il en est, cependant, qui, lorsqu'elles se voient atteintes d'une maladie vénérienne douloureuse ou dont elles s'effraient pour elles, vont se faire soigner à l'hôpital Broca, ou à Saint-Louis, ou à la Maison municipale de santé, ou dans tout autre hôpital où elles réussissent à se glisser; mais, comme on ne peut les y retenir, elles en sortent suivant leur fantaisie, en état incomplet de guérison, pour peu qu'elles se sentent soulagées ou qu'elles croient pouvoir continuer le traitement à leur guise chez elles. Il y en a même qui vont seulement à la consultation des hôpitaux ; le Dispensaire de la Préfecture a souvent la preuve de ces pratiques d'insoumises vénériennes, qui se soignent tant bien que mal, et qui n'attendent aucunement d'être guéries pour reprendre le métier de prostituées. Celles-ci encore répandent donc le mal, en parfaite connaissance de cause. Eh bien, nous le disons bien haut, il fau-

drait, que, pour les vénériennes, les pouvoirs publics reconnussent, d'une façon formelle et une fois pour toutes, la nécessité absolue d'asiles sanitaires fermés.

Pour nous renfermer dans la question des mineures on ne saurait trop dire et répéter que 99 sur 100 de ces jeunes filles sont abandonnées de leurs parents. Lorsqu'on presse ceux-ci de reprendre leurs enfants, ils répondent presque toujours : « L'administration n'a qu'à en faire ce qu'elle voudra. » Aux personnes qui désireraient des exemples caractéristiques, nous conseillons la lecture du livre du docteur Commenge; de la page 142 à la page 176, son grand in-octavo reproduit une foule de lettres adressées au préfet de police par des pères, mères et autres parents de jeunes prostituées clandestines arrêtées et trouvées vénériennes; elles confirment pittoresquement la vérité que nous venons d'énoncer.

D'autre part, on n'ignore pas que quelques pères tirent parti du déshonneur de leur fille; mais la police ne peut rien savoir officiellement dans ces cas particuliers, et d'ailleurs ces rares infamies se font dans le plus grand secret : on ne voit guère que 5 ou 6 pères par an venir donner eux-mêmes leur consentement à l'inscription de leurs filles mineures. Quelques unes, expulsées de Paris, sont revenues avec ce consentement par écrit; mais l'administration se garde bien d'exiger cette pièce, trop révoltante.

En définitive, ce que l'on doit exiger de l'administration dans une affaire si grave, c'est une sévère attention, c'est un religieux discernement, c'est une sage temporisation dans tous les cas douteux; or, l'expérience des années a prouvé que la Commission qui statue sur les inscriptions s'est montrée, de tout temps, d'une prudence plutôt excessive.

Terminons par quelques uns de ces cas particuliers qui mettent la Commission préfectorale dans la nécessité d'inscrire parfois des filles de quinze ans et même de quatorze. — Une fille de quinze ans, plusieurs fois arrêtée et trouvée vénérienne, était toujours réclamée par sa mère; comme on acquit la preuve que cette femme tirait parti du désordre de sa fille, sans qu'on pût la poursuivre juridiquement, on se décida, dans l'intérêt de la santé publique, à inscrire cette fille. — Une fille de quinze ans se présente pour demander son inscription : on fait venir son père, qui ne veut pas la reprendre; seul, son amant (?) se présente à cet effet; on passe par-dessus les observations, et on l'inscrit. — Deux filles de quinze ans, arrêtées l'une et l'autre huit ou dix fois, étaient toujours réclamées par leurs parents : on n'inscrivit pas l'une, parce qu'elle couchait dans la maison paternelle ; on inscrivit l'autre, parce qu'elle logeait en garni.

J'ai trouvé dans les archives de la Préfecture l'histoire de deux sœurs, qui, dès l'âge de treize à quatorze ans, arrêtaient les hommes en plein jour avec une impudence extrême. Arrêtées, elles étaient à l'instant même réclamées par leurs parents; à plusieurs rereprises, elles leur furent rendues, après avoir été guéries d'affections vénériennes. Enfin, lors de leur inscription, la plus jeune avait été arrêtée vingt-cinq fois, et l'aînée trente-huit fois. Ne pourrait-on pas, dans les cas comme celui-ci, blâmer l'administration et lui reprocher d'avoir trop temporisé? Que l'on juge, d'après cet exemple, des précautions qu'elle prend, et jusqu'où va la prudence de la Commission.

La bonne ou la mauvaise conduite des parents, leur *état* d'aisance ou leur misère extrême, l'impossibilité

où ils peuvent être de surveiller leurs filles et de pourvoir à leurs besoins, font varier forcément la conduite de l'administration à l'égard des jeunes prostituées. Pourra-t-on compter sur la surveillance de pères et mères séparés et ayant, chacun de son côté, une existence peu louable? Quelle garantie présenteront des parents qui ne sortent pas de l'ivresse, ou qui, par état, sont toujours absents? Leur rendre leur fille, constamment récidiviste du raccrochage et de la syphilis, la confier encore à leur surveillance, après sept, huit et quelquefois dix épreuves inutiles, et après voir épuisé tous les moyens conseillés par la sagesse et la prudence, n'est-ce pas compromettre de gaîté de cœur la santé publique et faire aux bonnes mœurs plus de mal que de bien? C'est évidemment le cas d'inscrire d'office ces malheureuses.

Par contre, dans toute circonstance, la probité et la bonne conduite des parents font qu'on leur rend toujours leurs filles mineures, et que, dans la mesure du possible, l'administration ne néglige jamais rien pour pousser toute famille honnête à reprendre son enfant coupable et déchue, quels que soient les reproches qu'on puisse adresser à celle-ci.

On voit par là l'impossibilité d'établir des règles strictement invariables sur tout ce qui concerne l'inscription des mineures; on comprend qu'il est indispensable d'abandonner à la Commission préfectorale l'appréciation et le jugement administratif de tous les cas qui peuvent se présenter et qui varient autant que les individus. On voit aussi combien sont mal fondées et injustes les attaques des adversaires de la police des mœurs, qui ont même osé, ne reculant pas devant la calomnie, accuser la Préfecture de faire main basse sur toutes filles pour peupler les

maisons de tolérance ; calomnie atroce, puisque, dans le cas d'indigence d'une famille honnête qui pardonne à son enfant, l'administration la lui renvoie toujours, si fautive soit-elle, par réquisition de transport, c'est-à-dire sans qu'il en coûte un centime aux bons parents pauvres, pour ce voyage de retour.

Enfin, sur la nécessité de l'inscription générale des prostituées, majeures ou mineures, ainsi que de leur visite sanitaire périodique, nous ne connaissons pas de paroles aussi sensées et ayant vibré avec autant d'éloquence, que celles que le docteur Mougeot de l'Aube prononça en 1867 au Congrès médical international de Paris; paroles qui, aujourd'hui encore, sont de pleine actualité.

Nous considérons comme un devoir de les reproduire; car elles répondent admirablement aux sophismes des inconscients qui voudraient faire abolir la réglementation de la prostitution.

« C'est en vain, s'écriait le docteur Mougeot, qu'on nous opposerait le respect de la liberté individuelle et de la vie privée !... Qu'est-ce qu'une liberté individuelle qui menace et détruit la liberté individuelle de plusieurs ? Qu'est-ce qu'une vie privée où il y a une immixtion incessante d'étrangers, et qui va colporter ici et là, à domicile et partout, une contamination qui peut être terrible en ses effets ?

« Eh quoi ! l'on exproprie, pour cause d'utilité publique, les plus belles années de la vie d'un homme, en l'envoyant à la caserne, et l'on hésiterait à exproprier, pour cause de salubrité publique, quelques heures, quelques jours, quelques mois, s'il le faut, de la liberté d'une fille de mœurs suspectes ou misérables !... On sacrifie des hommes considérables et les dévouements les meilleurs pour conjurer des

fléaux transmissibles comme le choléra, la fièvre jaune, la peste bovine, etc.; on impose d'onéreuses quarantaines à d'honnêtes gens, sur le simple soupçon d'être imprégnés d'un air empesté... Et, pour éteindre le fléau, bien autrement redoutable, de la syphilis, qui ne punit pas seulement le coupable, mais par celui-ci l'innocent, et qui pis est toute une descendance, on s'arrêterait devant la liberté individuelle et la vie privée d'une prostituée !

« Cela ne peut pas être. La concurrence vitale est la loi de tout ce qui a vie dans la nature. Rien n'y échappe, pas plus les nations que les individus. La nation qui, par une coupable insouciance vis-à-vis d'une corruption physique et morale, aura laissé amoindrir le nombre de ses enfants et la force corporelle de chacun d'eux, deviendra nécessairement la proie des nations qui se seront maintenues plus nombreuses et plus fortes. Le secret de l'avenir est là, comme l'explication du passé.

« Donc, au nom des intérêts les plus élevés, nous tenons pour les plus grandes rigueurs dans les mesures administratives, non seulement pour les femmes publiques et soumises, mais vis-à-vis de tout ce qui touche plus ou moins la prostitution clandestine. Toute cette catégorie appartient, selon nous, aux établissements insalubres et doit en subir la réglementation. Ici, nulle exception, dussent ces rigueurs s'étendre jusqu'à ces hétaïres qui, loin de faire de la prostitution clandestine, affichent, par tous les moyens possibles, ce qu'elles sont, et vont jusqu'à mettre à l'encan, dans les grands clubs, la clef de leur alcôve. »

Parmi les médecins qui applaudissaient ces sages paroles, se trouvaient les plus éminents docteurs

notre pays, Tardieu, Broca, Charles Robin, Jaccoud, Lasègue, Wurtz, doyen de la Faculté, Bouchardat, Gosselin, Ricord, Barthez, Denonvilliers, Béclard, toutes les gloires de la science médicale, tous les professeurs qui portaient alors les noms les plus vénérés.

Ils applaudirent encore le docteur Garin, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, qui, dans une brochure récente traitant le même sujet, avait écrit ces lignes énergiques :

« Pourquoi tant ménager cette classe de femmes, ostensiblement entretenues, dont la porte, presque ouverte à tout venant, a, pour ainsi dire, une clef banale en circulation? Pourquoi ces filles de joie, qui ne sont, après tout, que la bohême plus ou moins fringante de la prostitution, ont-elles le droit de ruiner impunément, non seulement la santé, mais les mœurs et la fortune de la jeunesse? Pourquoi ces Laïs et ces Phryné de notre époque, à qui leurs exploits font un nom et dont le scandale fait toute la gloire, peuvent-elles sans crainte étaler, sur les premiers bancs de nos spectacles et de nos fêtes, leurs extravagantes toilettes et leurs allures tapageuses, comme un effronté défi au luxe décent de nos femmes, comme une provocation ouverte au libertinage de nos fils?

« Est-ce que l'honnêteté aurait quelque chose à perdre à voir ces odalisques de rencontre chassées de nos lieux de plaisirs?... Est-ce que la santé publique n'aurait rien à gagner à les savoir sévèrement astreintes aux mesures d'hygiène devant lesquelles se courbent d'autres courtisanes, moins bien chaperonnées, il est vrai, mais nullement plus dangereuses?... Et pourrait-on gémir beaucoup sur *l'honneur* de quelques drôlesses soumises au joug,

quand on applaudit à la capture de ces bandits émérites qui ne sont pas plus haut placés, dans les habiletés du crime, que ne le sont ces sirènes, dans les raffinements du vice? »

3. Des radiations et des réinscriptions.

En même temps qu'on inscrit une prostituée, on lui remet une notice imprimée spéciale, dont le but est de lui rappeler les obligations auxquelles elle est soumise en vertu des règlements administratifs et sanitaires. Mais aussi, sur ce même imprimé, figure la mention suivante : « *Avis important.* Les filles inscrites peuvent obtenir d'être rayées des contrôles de la prostitution, sur leur demande, et s'il est établi par une vérification, faite d'ailleurs avec discrétion et réserve, qu'elles ont cessé de se livrer à la débauche. » Il est donc faux de dire que la police des mœurs maintient, malgré elles, dans la prostitution, les femmes qui veulent en sortir.

On conçoit, d'autre part, que les formalités de la radiation ont besoin d'être entourées de précautions et qu'elles nécessitent, dans bien des cas, un temps d'épreuve, dont la durée est naturellement variable. On n'arrive pas de plain-pied, au sortir de la débauche, à se constituer une position qui offre des garanties morales et matérielles décisives. L'expérience prouve tous les jours, au surplus, que beaucoup de prostituées ne demandent leur radiation que pour se soustraire aux règlements, aux visites sanitaires, et surtout au désagrément d'être enfermées parfois plus ou moins longtemps à l'hôpital-prison.

La demande de radiation doit, d'abord, être faite par écrit et par l'intéressée elle-même. La fille est visi-

tée au Dispensaire, et, une fois reconnue saine, elle est tenue d'indiquer au Bureau des Mœurs quels sont les moyens d'existence honnête qu'elle a ou sur lesquels elle compte.

En cas de mariage, la radiation définitive est immédiatement accordée ; mais on exige l'exhibition du contrat, ou la présentation d'un certificat de l'état-civil attestant que les formalités pour le mariage sont commencées. Voici un autre cas où la radiation est immédiate, et sans que l'inscrite soit obligée de paraître devant la police sanitaire : c'est lorsqu'une fille, étrangère à Paris et rentrée depuis quelque temps dans sa famille, donne la preuve de sa bonne conduite et désire que son nom disparaisse des registres de l'administration.

Passons aux cas nécessitant une épreuve. La radiation est accordée en principe, mais à titre provisoire : pendant deux ou trois mois, l'intéressée est mise en surveillance, pour savoir si elle a réellement des ressources pour vivre, et si son changement de conduite est véritable; on s'informe de la moralité des personnes chez qui elle travaille; d'après ces renseignements, un rapport est rédigé et adressé au préfet de police, qui ordonne la radiation définitive ou le maintien de l'inscription. Parfois, le temps d'épreuve peut dépasser trois mois : en effet, quelle garantie peut présenter, par exemple, une fille qui, après avoir contracté l'habitude de la gourmandise et d'un certain luxe, allègue, pour moyen d'existence, elle qui s'est complue longtemps dans l'oisiveté, le gain qu'elle pourra s'assurer dans la broderie, dans la couture, ou dans d'autres professions qui ne rapportent que quelques sous à celles qui les exercent? ne *faut-il pas*, pour la rayer, avoir des preuves cer-

taines de son retour au bien?... D'ailleurs, l'enquête est toujours faite avec une délicatesse extrême : une maladresse pourrait occasionner une divulgation et, par suite, un malheur; car, dans certains cas, elle entraverait et compromettrait la reprise, par une prostituée, d'une vie honnête et laborieuse.

Quand un père ou une mère vient appuyer la demande de radiation, l'enquête porte aussi sur eux : s'ils peuvent à peine se suffire à eux-mêmes pour ne pas mourir de faim, comment pourront-ils venir en aide à leur fille de façon à ce qu'un chômage imprévu ou la perte de sa place ne la poussent pas à reprendre son vil métier de prostituée? D'autre part, si ces parents ont favorisé la débauche de leur fille, s'ils l'ont exploitée, s'ils ont déjà obtenu une première fois la radiation sans qu'il en soit résulté un amendement dans la conduite de cette fille, qui, surprise de nouveau à se prostituer, a dû être réinscrite, on comprend que les sollicitations de tels parents sont plutôt sus-suspectes; nécessairement, dans ces cas, le temps d'épreuve doit être prolongé, avec une surveillance plus active et plus étroite que dans les cas contraires.

Il en est de même dans le cas d'une fille qui annonce son intention de renoncer à la prostitution publique pour vivre *maritalement* avec un homme tombé amoureux d'elle. Rien n'est plus douteux que la durée de telles liaisons, aussi fragiles que la passion qui les a fait naître. Ce cas offre donc de sérieuses difficultés, et l'expérience, ce guide infaillible, a prouvé que le bien véritable ne peut se faire ni par la radiation définitive immédiatement accordée, ni par un refus formel. Si, en effet, on ne prenait pas de renseignements, et si l'on radiait dès la demande, il n'est pas une fille qui ne trouverait à Paris

pour se présenter comme son garant, quelqu'un de ces individus qui se font entretenir par les femmes, même s'ils ont un emploi rétribué; voyez ce qui a été dit plus haut au sujet des amants de cœur.

Quelquefois, par contre, ce sont des personnes charitables qui appuient la demande de radiation, soit qu'elles s'occupent habituellement de bonnes œuvres, soit que des circonstances particulières les portent à s'intéresser à quelque fille de leur pays ou de leur connaissance. On pense bien que toutes les facilités sont accordées à ces personnes; mais, dans ce cas même, la radiation ne devient définitive qu'après deux ou trois mois.

Y a-t-il abus d'autorité, de la part de l'administration, dans cette manière d'agir? viole-t-elle ainsi la liberté individuelle de ces filles? Personne ne pourrait le soutenir sérieusement. Si, en maintenant provisoirement ces filles sur le registre de leur inscription, on les mettait dans la nécessité de continuer leur métier de prostituées, là serait le mal, et rien ne pourrait l'excuser : mais cette mesure, toute de prudence, ne leur ôte pas la faculté de faire tout ce qu'elles veulent; les visites sanitaires, auxquelles elles restent assujetties, peuvent être ignorées, s'il leur est nécessaire de s'en cacher, et ce n'est pas cela qui peut les empêcher de vivre comme les personnes les plus vertueuses; au surplus, l'habitude qu'elles ont de ces visites fait qu'elles ne leur sont plus pénibles. Mais on connaît les goûts et les penchants de ces femmes; leurs antécédents réclament des garanties, et l'administration, gardienne de la santé publique, a le droit, — que dis-je! — a l'obligation de les exiger.

Une fois que la demande de radiation a été faite, *et à plus forte* raison lorsque la radiation a été accor-

dée, si la fille est surprise en flagrant délit de raccrochage ou trouvée dans une maison de prostitution clandestine, au cours d'une descente de police, sa réinscription a lieu, puisqu'il est démontré indiscutablement qu'elle n'a demandé et obtenu sa radiation que pour tromper la police sanitaire.

Certaines radiations sont faites *d'office*, soit définitivement, en cas de décès, soit provisoirement, dans quelques cas. Ainsi, les radiations prononcées à l'égard des filles publiques devenues maîtresses de maison de tolérance sont de droit, mais provisoires, elles constituent une sorte de privilège octroyé à ces femmes, non pas qu'on leur accorde la moindre estime, mais parce que, dans un intérêt de discipline facile à comprendre, il est important de ne pas affaiblir leur autorité vis-à-vis des filles qu'elles logent. De même, on radie d'office, à titre provisoire, les filles qui subissent une condamnation de droit commun, sauf à les réinscrire à leur sortie de prison, si, leur châtiment ne les ayant pas corrigées, elles ne veulent demander leurs moyens de subsistance qu'à la prostitution.

Enfin, la radiation d'office mais provisoire, s'applique aux filles disparues, et cette catégorie nous permettra de montrer encore la sagesse et la bienveillance de l'administration. En effet, si l'on voit, d'une part, des femmes attacher la plus grande importance à faire rayer leur nom des registres de la police des mœurs, l'immense majorité, d'autre part, est sans aucun souci à cet égard, aussi bien celles qui ont trouvé les moyens de reprendre une vie honnête ou tout au moins exempte de débauches, que celles dont le seul but est de se soustraire aux obligations réglementaires, sans cesser de se livrer à la prostitution.

Les unes et les autres, simples insouciantes ou révoltées clandestines, changent donc de domicile, ne donnent à personne leur nouvelle adresse et ne reparaissent plus au Dispensaire. Or, il faut nécessairement prendre un parti à leur égard ; car elles ne peuvent pas rester à jamais sur les listes, et devenir à chaque instant l'objet de recherches qui absorbent le temps des employés et fatiguent en pure perte la plupart des inspecteurs. C'est pourquoi la radiation provisoire est prononcée d'office à l'égard de toute femme dont on est resté trois mois sans nouvelles, sans avoir pu découvrir ce qu'elle est devenue.

A vrai dire, on la retrouve presque toujours, un jour ou l'autre, au moment où depuis longtemps on ne la recherchait plus. Alors, de deux choses l'une : ou cette fille a passé dans la prostitution clandestine, la plus dangereuse; dans ce cas, on l'appréhende, on la réinscrit, et on lui inflige, comme punition, une détention administrative à Saint-Lazare, plus ou moins longue suivant le cas ; ou bien le hasard, qui lui vaut d'être rencontrée et reconnue par un inspecteur, fait comprendre à celui-ci qu'elle ne se livre plus à la prostitution ; dans ce second cas, elle est l'objet d'un rapport tenu rigoureusement secret, suivi d'une surveillance de quelque temps, exercée de la façon la plus discrète, afin de ne pas lui nuire, et cela quoiqu'elle ait commis le tort de ne pas se faire radier régulièrement ; une fois qu'on a acquis la certitude de sa bonne conduite, sa radiation provisoire à titre de disparue est transformée en radiation définitive.

Quiconque n'est pas de parti-pris reconnaîtra qu'il est impossible de procéder avec plus de tact, de justice et de sagesse. On voit ainsi le néant des

accusations portées contre la police des mœurs, qui, loin d'être cruelle et inexorable, comme on l'a prétendu, se montre, au contraire, paternelle chaque fois que l'occasion s'en présente, tout en veillant, autant qu'il est en son pouvoir, au bon ordre et aux grands intérêts de la morale et de la santé publiques. Par ce qui précède, on comprend aussi pourquoi le total des disparues forme toujours un nombre des plus considérables à côté de ceux des radiations pour d'autres motifs.

Dans la période décennale relevée par le docteur Commenge, 1878 à 1887, les radiations définitives se sont trouvées, en tout, au nombre de 789, soit près de 80 par an en moyenne. — Voici leur répartition : 1° pour cause de décès, 391, soit 39 comme moyenne annuelle ; 2° pour mariage, 75 ; mais depuis lors cette cause de radiation a fort augmente, puisque en 1895 il y a eu jusqu'à 25 mariages de prostituées inscrites, au lieu de la moyenne annuelle de 7 auparavant ; 3° radiées comme vivant de leur travail, 186, soit 18 à 19 formant la moyenne annuelle; 4° comme ayant des moyens d'existence, en dehors de la reprise de travail, 137, soit 13 à 14 pour la moyenne annuelle.

Quant aux radiations provisoires comme disparues, elles flottent entre 1450 et 1500 chaque année, parmi lesquelles 20 pour 100 représentent des filles mises en observation comme ayant repris une vie exempte de débauche et rayées définitivement dès que l'administration sait bien à quoi s'en tenir. D'autre part, les filles publiques qui sont rayées provisoirement comme étant devenues maîtresses de maison de tolérance, figurent dans les statistiques pour 2 par an en moyenne. Les radiées par suite de condamnations de

droit commun présentent une trentaine comme moyenne annuelle ; tout-à-fait exceptionnellement, leur nombre s'est élevé à 248 en 1881.

Nous terminerons en disant un mot des radiations qui, au moment où on les prononce, sont considérées comme définitives, et qui néanmoins sont, plus ou moins longtemps après, suivies de réinscriptions ; ces cas démontrent qu'il est presque impossible d'affirmer qu'une prostituée est pour toujours sortie de l'abîme de fange, même si elle en a été tirée par un mariage, ayant complètement effacé le passé. On cite comme une merveille une fille de lupanar dont le directeur d'une grande compagnie de chemins de fer s'éprit et qui, devenue la baronne T***, fut véritablement un modèle de vertu conjugale; mais cet exemple contemporain appartient au domaine de l'extraordinaire. A ce miracle, il est juste d'opposer la fréquence des cas contraires, parmi lesquels le docteur Commenge en a relevé un, des plus caractéristiques :

Louise L***, née en 1870 dans le III[e] arrondissement de Paris, s'était livrée pendant trois ans à la prostitution clandestine, lorsqu'elle fut inscrite en mai 1889 : elle demanda alors à entrer en maison de tolérance. Un peu moins de deux ans après, dans les visites hebdomadaires qu'elle faisait à sa grand'mère, elle eut l'occasion de rencontrer, plusieurs fois, un ouvrier tourneur en cuivre, qui habitait dans la même maison que son aïeule. Cet homme, qui ignorait sa situation de fille inscrite, demande à l'épouser; Louise s'empresse de quitter la maison de prostitution, pour demeurer chez sa grand'mère; puis, elle implore sa radiation en vue de ce mariage, en *suppliant* de ne rien révéler de ses antécédents à son

fiancé ; elle jure que le passé sera réparé, et qu'elle est bien trop heureuse de trouver quelqu'un qui veuille d'elle pour épouse. L'administration n'a pas à prévenir l'homme ; son rôle obligatoire est de rester neutre et discrète. Le mariage se fait : il eut lieu le 19 septembre 1891, à la mairie du III[e] arrondissement, avec cette particularité que la mariée était en blanc et ornée de fleurs d'oranger, comme une vierge irréprochable. Moins d'un an après, le mari meurt, le 18 juin 1892. Eh bien, sa jeune veuve s'est empressée de retourner à ses anciennes habitudes; de nouveau, elle s'est fait inscrire, le 29 juin 1892 ; quelques jours à peine après la mort de son mari, elle était encore pensionnaire dans une maison publique. Les fleurs d'oranger qui avaient couronné son front étaient restées sans vertu ; sans aucune influence sur elle, la vie régulière et honnête n'avait pas modifié ses penchants.

CHAPITRE VI

CLASSIFICATION DES PROSTITUÉES

Aux yeux de l'administration, les prostituées ont une classification peu compliquée: les filles SOUMISES se divisent en filles *à numéro* et en filles *en carte*. Les premières sont les pensionnaires des maisons de tolérance, et font l'objet d'une comptabilité en partie double : elles figurent à la fois sur deux registres, dont l'un, consacré spécialement aux établissements tolérés, porte toutes modifications survenues dans le personnel de chaque maison ; le second registre,

livre de contrôle du premier, porte les filles de maison dans l'ordre chronologique de leur inscription parmi les prostituées de cette catégorie, chacune d'elles ayant son numéro distinctif, sous lequel sont mentionnés ses changements de maison. Quant aux filles en carte, qui figurent aussi sur un registre spécial où elles signent leur déchéance, on les qualifie ainsi, parce qu'étant relativement libres elles reçoivent une carte avec laquelle elles doivent se présenter lors de leur visite au Dispensaire, et sur cette carte le timbre apposé par le médecin visiteur indique la constatation périodique de leur état de santé; ces filles sont aussi appelées *filles isolées*, parce qu'elles vivent à part, soit dans leurs meubles, soit en chambre garnie, soit comme adjointe à une autre fille qui a créé ce qu'on nomme un « logement », sorte d'appartement discret, fréquenté par une clientèle assidue, et que beaucoup de libertins prennent pour un lieu de prostitution clandestine.

En dehors de ces deux catégories, toute prostituée est, pour l'administration, une INSOUMISE, soit que sa prostitution s'exerce clandestinement, soit qu'elle l'affiche avec plus ou moins d'audace comme horizontale de haute marque, à qui les protecteurs ne font pas défaut pour la soustraire au joug des visites sanitaires.

Mais la classification administrative, en *soumises* et *insoumises*, n'est pas suffisante, si l'on veut envisager l'effectif de la prostitution parisienne sous ses aspects si multiples. Soumises ou non, ces femmes se cataloguent alors selon leur degré dans la hiérarchie de la débauche et selon leur genre spécial.

Exclusivement insoumises, les *femmes galantes sont à citer* en premier lieu, ainsi que les *femmes à*

parties; les premières sont, presque toutes, des filles entretenues ; les secondes se distinguent par leur spécialité, qui consiste à avoir un salon dont les clients se connaissent. Nous reparlerons des unes et des autres au chapitre consacré à la prostitution clandestine.

Un assez grand nombre de *femmes mariées* se prostituent à Paris, la presque totalité comme insoumises. Celles qui se font inscrire, infiniment peu nombreuses, sont à ce sujet l'objet d'un luxe inouï de précautions, qu'on ne saurait comparer qu'à celles qui précèdent un enregistrement de mineure ; l'administration ne prend une décision qu'après que le mari, invité à faire réintégrer le domicile conjugal à sa femme, s'y refuse et l'abandonne. Néanmoins, il arrive, dans la majorité des cas, que la séparation entre le mari et la femme ayant eu lieu depuis longtemps par suite de torts réciproques, celle-ci ne peut indiquer ce qu'est devenu son mari: l'administration le fait rechercher ; mais, quand les recherches n'amènent aucun résultat, si l'enquête établit, d'autre part, que la femme se livre depuis longtemps à la prostitution, l'inscription a lieu. Nous ne saurions trop rappeler, d'ailleurs, que l'inscription des femmes mariées, comme celle des mineures, est une mesure à laquelle on ne recourt que dans le cas d'une absolue nécessité.

Le nom de *filles d'amour* est donné aux femmes qui forment le personnel, soit d'un logement, soit d'une fausse boutique ; ces filles, ayant leur domicile ailleurs, viennent s'installer, pendant certaines heures de la journée, dans l'appartement ou le magasin, dont l'arrière-boutique ou l'entresol est affecté à leur prostitution, et elles retournent chez elles dans la

soirée. Un assez grand nombre de filles en carte sont ainsi filles d'amour, mais surtout en logement ; ce sont celles qui ne se font jamais arrêter pour raccrochage scandaleux dans la rue, attendu qu'elles trouvent mieux leur affaire à se prostituer dans ces appartements spéciaux, d'autant mieux achalandés qu'ils sont plus discrets ; elles ne séjournent à Saint-Lazare, que lorsque par hasard la visite du Dispensaire les a trouvées malades ; et encore ce cas est assez rares, car ces filles sont en général fort expertes et visitent avec soin leurs clients avant de satisfaire leurs goûts dans n'importe quel genre de luxure. Par contre, les filles d'amour qui se prostituent en fausse boutique, et qui sont au courant aussi de toutes les pratiques du sadisme, appartiennent presque toutes à la prostitution clandestine.

Il en est de même des *filles de brasserie,* dont la clientèle est principalement constituée par les jeunes gens des classes moyennes. A un degré inférieur sont les *filles de caboulots*, parmi lesquelles il faut compter en nombre formidable les pseudo-bonnes de marchands de vins, formant une classe importante de la prostitution clandestine de bas étage. Il faut joindre à ces dernières les *filles à soldats*, qui font leur métier dans certains estaminets, mais dont beaucoup exercent aussi le racolage n'importe où, à la rue, dans les promenades et les squares des quartiers éloignés du centre et fréquentés par les militaires, dans la zône des fortifications, sans compter celles qui papillonnent par essaims nombreux aux environs des casernes et dans le bois de Vincennes.

Par *raccrocheuses* proprement dites, on entend ces légions de prostituées qui accostent effrontément le passant dans la rue, ou qui, plus ou moins modestes,

se font suivre, soit par manque de hardiesse, soit par l'effet d'un habile calcul pour se faire payer plus cher. On les nomme encore *filles de trottoir*, par opposition aux prostituées en chambre qui raccrochent par la fenêtre.

Cette prostitution du trottoir comprend les genres les plus variés de filles soumises et d'insoumises. On en trouve d'élégantes dans les beaux quartiers ; on en rencontre qui ont la spécialité du costume sombre, avec grande voilette de deuil, et qui, selon leur âge, sont *fausses orphelines* ou bien *fausses veuves*. Le trottoir ne manque pas non plus de *fausses domestiques*, avec tablier blanc, bonnet de soubrette et petit panier pour le marché; ni de *fausses ouvrières*, soi-disant en course pour les commissions de leurs patronnes, et ayant les attributs de leurs pseudo-métiers, dont la variété est des plus remarquables. Dans la quantité totale des raccrocheuses du trottoir, les filles en cartes, quoique nombreuses, sont néanmoins l'infime minorité : les neuf dixièmes sont des prostituées clandestines. On les distingue généralement, les unes des autres, à leurs dessous : la *trimardeuse*, nom spécial de la fille en carte racolant sur la voie publique, est propre, sauf de très rares exceptions : c'est une nécessité de son métier; au contraire, l'insoumise a presque toujours des dessous douteux. C'est la remarque unanime des médecins du Dispensaire.

Aux bas degrés des filles de la rue, il faut noter les *hallières*, rebut de la prostitution, filles ignobles qui raccrochent dès deux heures du matin aux environs des halles, rôdant autour des charrettes des maraîchers et guettant ceux qui ont fini de déposer leur marchandise sur le carreau. Notons, d'autre

part, les *voleuses*, pour qui la prostitution n'est qu'un voile leur servant à cacher une autre industrie; leur véritable métier est de voler et de favoriser les voleurs et les filous de toute espèce. Enfin, la catégorie la plus abjecte est celle des *pierreuses* ou *femmes de terrain ;* on désigne ainsi certaines dégoûtantes créatures, qui ont vieilli dans l'exercice de la prostitution du plus bas étage, et qui ne sortent pas de jour, étant trop repoussantes pour exciter le désir même des derniers voyous; toujours deux de compagnie, elles se prostituent la nuit dans les endroits les plus obscurs, aux bords de la Seine, sur les escaliers des quais et sous les ponts, ou encore dans les terrains vagues, auprès des vieilles usines abandonnées après faillite, et surtout au milieu des pierres de taille, des poutres et autres matériaux qui encombrent les chantiers de construction. Elles rappellent ces sales prostituées de la Rome antique, décrites par Plaute en ces termes : « crottées, sordides, filles à vermine, sentant le fumier, le grabat et la crapule, jamais homme libre n'a voulu les toucher, ces vieilles peaux à deux oboles, qui ne sont bonnes qu'à lécher la crasse des esclaves. »

Mais il y a d'autres raccrocheuses que celles de la fenêtre et celles du trottoir. Nous devons mentionner: la *femme de café*, habitant en meublé, ne sortant guère que vers la fin de l'après-midi, « à l'heure de l'absinthe », s'attablant dans certains cafés connus des libertins qui viennent y faire leur choix, raccrochant en se faisant offrir une consommation, paraissant ensuite le soir dans les cafés-concerts et y racolant de même, retournant ensuite au café dont elle est cliente assidue, y séjournant, s'il le faut, *jusqu'*à l'heure de la fermeture, et visant surtout à

ramener chez elle un homme pour coucher ; la *soupeuse,* qui présente quelque analogie avec la précédente, mais à un degré supérieur, fréquentant principalement les restaurants de nuit, se prostituant plus souvent en cabinet particulier que chez elle, en général ancienne fille de fausse boutique, et qualifiée aussi d'*agenouillée*, en raison de son art fellatoire qui est d'ordinaire sa spécialité; l'*allumeuse*, dont le champ de manœuvre est le bal public, où elle danse et raccroche, où l'amateur, avant d'être ramené chez elle, lui doit payer un extraordinaire arrosage de punch, sans compter les bouquets, qu'elle rend presque aussitôt à la bouquetière de l'établissement et dont elle partage le prix avec celle-ci, ce qui lui procure un petit supplément d'honoraires ; la *ratichonneuse* ou *fille à curés,* catégorie essentiellement parisienne et d'une habileté consommée, qui tend ses pièges spécialement aux dévots et aux prêtres, qui va dans les églises aux jours de sermons des prédicateurs en vogue, qui fait de l'œil, sans en avoir l'air, en se prosternant le plus pieusement possible, qui sait se faire suivre, après un frôlement savant à la sortie près du bénitier, et qui se sert même du confessionnal pour se faire une clientèle ecclésiastique ; la *coureuse d'omnibus,* spécialiste des voitures publiques, toujours très bien mise, gantée, ayant comme la précédente une apparence des plus sérieuses, dont la tournée commence dans un bureau d'omnibus très fréquenté et qui, avant de monter, trouve toujours le moyen de demander de la façon la plus naturelle un renseignement au monsieur qui l'a déjà dévisagée, et dont elle achève la conquête, soit à la station même, soit dans l'omnibus ou le tramway, en continuant son manège, avec toutes les mines d'une co-

quetterie raffinée. Toutes ces sortes de raccrocheuses spécialistes appartiennent à la prostitution clandestine, sauf de rarissimes exceptions.

Il convient de noter encore la *baladeuse cycliste*, très fréquente depuis que la vélocipédie et l'automobilisme sont devenus sports à la mode ; cette clandestine spécialiste, qui « fait son persil » en pédalant sur les grandes routes, à travers les communes suburbaines, raccrocheuse infatigable à la recherche des « ramasseurs de pelles » qu'il s'agit de consoler, est généralement une très impure émanation du quartier Latin.

Une curieuse spécialité d'allumeuses se rencontre en certaines localités de la banlieue de Paris, partout où les parties de plaisir ont pour élément principal la promenade à cheval ou à âne. Montmorency et Robinson sont les deux endroits où le type de l'*allumeuse amazone* se présente avec un genre de raccrochage très caractéristique. Il ne s'agit nullement d'une fille venue elle-même en partie, pour s'amuser tout en faisant son métier de vendeuse d'amour ; elle est, au contraire, prostituée clandestine domiciliée dans la localité, et les loueurs de chevaux et d'ânes lui prêtent gratuitement la monture qu'elle désire ; elle sert ainsi d'amorce, allant et venant jusqu'à ce qu'un libertin, croyant à une bonne fortune, loue à un tarif exagéré le quadrupède sur lequel il chevauchera en forêt pour accompagner la belle. Celle-ci est non seulement d'accord avec les loueurs de chevaux et d'ânes, mais avec les restaurateurs du pays, qui la rémunèrent du zèle qu'elle prend à leur conduire le client naïf ; une addition fantastique est la conclusion inévitable de la joyeuse aventure du monsieur, sans compter un autre cui-

sant souvenir, plus coûteux encore, qu'il emporte très fréquemment.

Nous avons dit plus haut, à propos des *tribades* (page 89), quel est le raccrochage des « femmes pour femmes », qui satisfont le vice lesbien, très répandu dans la haute société.

Dans les sommets de la prostitution clandestine, nous devons mentionner encore les filles de thâtre, les catins parvenues au grade de cocotte à la mode, et les femmes du monde déclassées.

Les premières sont appelées *mouches d'or ;* elles sont, selon l'expression du docteur Fournier parlant à la tribune de l'Académie de Médecine, « cette tourbe interlope qui ne prend place dans le public artistique que pour le salir et qui compose ce qu'on pourrait plus justement nommer la prostitution des planches. »

Les cocottes à la mode sont aujourd'hui les *demi-mondaines*, appelées autrefois «lionnes» et «biches». Ce sont les prostituées parvenues par le hasard de quelques circonstances inespérées, ou bien lancées par tel ou tel richissime entreteneur, héritier d'une grande industrie, jeune sportman millionnaire, ou boursier à qui le luxe fou de sa grue sert de réclame. Elles sont, en général, de basse extraction, et, pourvu qu'elles soient jolies, les plus bêtes sont celles qui réussissent le mieux. Elles ont, cependant, malgré leurs bijoux et les billets de banque que leurs adorateurs leur prodiguent, le sentiment de l'abîme de honte au fond duquel elles sont descendues ; on l'a constamment remarqué, en effet, le dimanche, quand l'aristocratie s'est donné rendez-vous sur le turf de Vincennes, aucune de ces cocottes huppées n'ose faire piaffer ses chevaux dans la traversée du faubourg

Antoine, où elles redoutent les sifflets des ouvrières en petit bonnet et des travailleurs aux mains calleuses.

Quant aux demi-mondaines qu'Alexandre Dumas fils mit en relief d'une façon si brillante, c'est-à-dire les déclassées du grand monde, elles ont changé de nom vers la fin du dix-neuvième siècle ; on les appelle aujourd'hui des *demi-castors*. Le demi-castor est une grande dame à qui les portes des salons de la haute société sont devenues fermées, à la suite d'un scandale intime qu'on n'a pu étouffer ; rarement veuve, plus souvent femme séparée ou divorcée, c'est une mondaine dont le monde ne veut plus, ou, pour mieux dire, dont les femmes du monde ne veulent plus ; car, si elle n'est plus reçue par ses anciennes amies, elle reçoit chez elle leurs maris. Etant bannie des salons du vrai monde, elle se rattrape sur le monde des rastaquouères ; elle est le plus bel ornement des salons cosmopolites qui pullulent dans Paris, et c'est là surtout qu'elle trouve son gibier.

Les hommes du monde, dit M. Victor Joze, aiment à fréquenter les demi-castors, dont la société leur plaît mieux que celle des cocottes. Cela s'explique facilement : le demi-castor, par son éducation, par le rang élevé qu'elle a occupé dans la hiérarchie sociale, a plus d'attrait pour un vrai mondain qu'une fille de concierges devenue actrice ou horizontale à la mode. Les cocottes sont plutôt recherchées par les jeunes mirliflores qui croquent gaillardement la fortune de papa ; une fois qu'elles ont été lancées par un agioteur roublard, celles-ci charment et plongent dans le ravissement tous ces petits-crevés imbéciles, à raie médiane, à favoris en nageoire de phoque, gantés de peau couleur de chair, vêtus de jaquettes

ridicules, ces cocodès, en un mot, que l'on rencontre sur l'asphalte parisien, au bois de Boulogne ou aux courses, la face pâle, l'œil atone, mâchonnant le pommeau de leur stick, promenant leur sottise et se faisant un devoir d'affecter un j'menfichisme ennuyé, en attendant d'être pourvus d'un conseil judiciaire.

Dédaignant donc les jeunes gandins, qu'elle laisse aux cocottes, le demi-castor s'attache de préférence à satisfaire les appétits des beaux messieurs des cercles aristocratiques et chasse aux étrangers de grande marque.

Une rivalité continuelle existe entre les demi-castors et les demi-mondaines. Elles s'observent au théâtre, aux courses, aux audiences des causes célèbres. Elles ont les mêmes fournisseurs, les mêmes coiffeurs, et savent fort bien les unes ce qui se passe chez les autres, et réciproquement. Les demi-castors se font souvent dresser dans leur nouveau métier par d'anciennes femmes de chambre de grandes cocottes renommées ; elles les interrogent pour savoir tous les secrets d'alcôve d'une vraie fille de joie, et elles imitent leurs procédés, en tâchant de les améliorer, d'après leur goût et leur tact de mondaines.

Enfin, au sommet de l'échelle, se trouvent les *espionnes*, pourvues quelquefois d'un mari complaisant et agent secret, comme sa femme, à la solde d'un gouvernement étranger. Il y en a, en moyenne, dit le docteur Commenge, une cinquantaine dans Paris, venant de tous les pays ; mais elles sont plus particulièrement allemandes, autrichiennes ou russes. Les unes sont officiellement espionnes pour leur gouvernement ; les autres le sont officieusement, dans le but d'être protégées par leur ambassadeur ou leur consul général, et de devenir ensuite espionne offi-

cielle. Presque toujours ces femmes, instruites, distinguées, séduisantes, sont très jolies et jouent à la femme du monde. Les unes sont installées plus ou moins richement avec leur mari et ont une maison très mondaine et très courue, où l'on donne des dîners et des soirées musicales. D'autres vivent librement, comme ayant leur mari resté au pays, ou bien comme veuve, ou encore comme voyageuse prolongeant volontiers son séjour dans la capitale française et se donnant franchement pour hétaïre aristocratique.

Une des plus fameuses est la marquise de Païva, dont le fastueux hôtel a été mis en vente aux enchères publiques tout récemment (25 mai 1901). Née en Pologne, fille d'un pauvre cordonnier allemand nommé Lachmann, elle passe toute jeune en Russie, où un ouvrier tailleur de Moscou l'épouse. Bientôt elle abandonne son mari et va de ville en ville, se prostituant ; c'est ainsi qu'elle arrive à Paris, où elle connaît toutes les misères de la basse débauche. Tantôt fille de ruisseau, tantôt soupeuse. elle éprouve les fluctuations les plus incohérentes du vice. Toujours confiante pourtant en sa bonne étoile, elle ne perdit pas l'espoir, même un jour où elle tomba d'inanition, à demi-morte de faim, dans les Champs-Elysées (du moins, c'est elle qui l'a raconté), et, à cette heure de suprême détresse, elle se jura que là s'élèverait son hôtel, quand le sort l'aurait enfin favorisée. Un hasard lui fait rencontrer le célèbre pianiste et compositeur Henri Herz, officier de la Légion d'honneur, qui, épris d'elle, la fait passer pour sa femme et la présente comme telle aux Tuileries ; malheureusement, au quatrième ou cinquième bal de la cour auquel elle assiste, un capitaine de la garde impériale la reconnaît, et, peu galant, s'empresse de dire qui

elle est; scandale et expulsion. Herz, tout honteux de cet esclandre, et, en outre ruiné par elle, s'enfuit en Amérique. Sur ces entrefaites, elle apprend la mort de son mari, le petit tailleur moscovite ; un noble portugais, le marquis de Païva a brigué la succession de Herz ; elle lui tient la dragée haute, et peu après voilà la fille du cordonnier, la Lachmann, épouse légitime d'un grand seigneur, la voilà marquise. Mais elle est bientôt veuve, le marquis de Païva s'étant brûlé la cervelle dans des circonstances dramatiques qui n'ont jamais été éclaircies.

Quelle existence!... C'est alors qu'elle se lance dans l'espionnage; elle a la haine de la France, à cause de l'affront qu'elle a subi à la cour. Un diplomate prussien, le comte Henkel la prend pour maîtresse, et, dès ce moment, elle manie l'or à pleines mains. C'est alors qu'elle se fait bâtir son hôtel des Champs-Elysées, cité comme une merveille artistique et dont les splendeurs éclipsent celles des palais les plus admirés jusqu'alors. La façade de la maison étonne le passant par ses sculptures capricieuses; les pièces de réception sont l'objet de décorations prodigieusement riches; Paul Baudry, Gérôme, Boulanger, Cabanel exécutent là quelques unes de leurs plus belles compositions. Longtemps on parla dans Paris du grand escalier d'honneur de la Païva, tout d'onyx et de marbre rose. Et toute la haute société intellectuelle et politique mendiait la faveur d'une invitation aux soirées de la divine marquise : Léon Gozlan, Théophile Gautier, le prince Napoléon, Paul de Saint-Victor, Eugène Delacroix, Emile de Girardin, la comtesse Roger de Beauvoir, la princesse de Metternich, le prince de Hohenlohe étaient les hôtes assidus de la maison. Il fallut la chute de l'Empire

pour amener la découverte du véritable rôle de la Païva : elle avait été la plus habile espionne de l'Allemagne, elle avait collaboré à la préparation bismarckienne de la fatale guerre de 1870-1871; toutes les célébrités politiques étaient venues chez elle lui raconter nos affaires en dînant.

Elle eut le temps de s'enfuir de Paris où elle avait débuté comme fille soumise. Epousée par le diplomate prussien qu'elle avait si bien servi, elle devint comtesse Henkel de Donnesmarck; elle acheta les diamants de cette impératrice française qui l'avait repoussée; elle mourut enfin dans ses terres seigneuriales de Silésie, où, dernière ironie, elle avait fait reconstruire pour elle, par Lefuel, l'architecte des palais impériaux, ce château des Tuileries dont elle avait été expulsée.

Une autre grande prostituée espionne, dont le nom n'est pas oublié, fut cette Fanny Lear, véritable sirène, qui avait un pied-à-terre dans toutes les capitales d'Europe, et qui s'était acquis la spécialité d'engluer les fils aînés de souverains; Paris était son refuge habituel. La devise qu'elle avait adoptée tenait en trois mots : *Je prends tout.*

On n'a pas oublié non plus la fine et blanche baronne de Kaulla, nom et titre de fantaisie qui masquaient l'épouse séparée d'un de nos plus distingués officiers de l'état-major; espionne prussienne, elle sut prendre dans ses filets le ministre de la guerre lui-même, le général de Cissey.

Une de ces espionnes a été récemment découverte, grâce à la perspicacité de la police des mœurs, et voici son histoire, que nous conte le docteur Commenge. Mme X..., personne fort jolie, se disant *américaine*, alors qu'elle était née en Prusse, mais

ayant épousé un américain, fixé en Allemagne comme industriel, habitait Paris pendant huit à dix mois de l'année; très lancée dans le monde intelligent, elle recevait les hommages des notabilités de la presse. Adulée et très accueillante, elle s'arrangea pour avoir au nombre de ses meilleurs amis le fils d'un ambassadeur français, tant et si bien qu'elle fut sa maîtresse pendant deux ans, et l'excellent jeune homme n'eut dès lors plus de secrets pour une femme si charmante et si adorablement jolie; il en était si amoureux, que plusieurs fois, quand la dame était obligée de passer quelques semaines en Allemagne, il n'hésita pas à se rendre de Paris à Stuttgard, rien que pour la revoir pendant quelques heures, dans l'intervalle de deux trains. Jamais l'amoureux ne s'est douté qu'il avait affaire à une espionne; mais le préfet de police, plus fin, a fini par expulser la dame, sans tapage.

Proxénètes. — En dehors des prostituées de toute catégorie et de tout genre, il convient de dire ici quelques mots de leurs auxiliaires du même sexe; car le proxénétisme, qui est l'accompagnement inévitable de la prostitution, ne comprend pas uniquement les souteneurs, dont nous avons parlé plus haut (voir page 65). Le souteneur vit de la fille publique, qu'il rançonne, en se tenant à l'écart du client; il ne se fait pas le guide de celui-ci auprès de la prostituée dont il est l'amant tyrannique. Ce rôle d'intermédiaire, rempli exclusivement en France par des femmes, se produit dans des cas trop nombreux pour ne pas être l'objet d'une classification, avec laquelle nous complèterons ce chapitre.

On peut dire que ces femmes proxénètes se trouvent partout, sous l'apparence du luxe le plus

somptueux, comme sous les haillons de la misère; elles prennent mille formes, et trouvent presque toujours le moyen de se dérober aux investigations de la police. En général, elles sont toutes adroites, insinuantes et persuasives, rarement de la première jeunesse, et le plus grand nombre d'entre elles n'entreprennent ce métier qu'après avoir acquis une longue expérience dans l'exercice personnel de la prostitution.

Pour la classe moyenne des prostituées, ce sont surtout les *marchandes à la toilette* qui se livrent de la façon la plus courante aux manœuvres du proxénétisme : sous prétexte de vendre aux femmes tout ce qui concerne leur toilette, elles se présentent partout; n'achetant que des effets usagés, elles sont sans cesse fréquentées par des femmes de toute espèce, les unes venant leur vendre ce dont elles ne veulent plus, les autres venant se nipper à prix réduits: elles attirent ainsi les vertus déjà ébranlées, prodiguent les mauvais conseils, achèvent de pervertir, facilitent les rendez-vous. Entre elles, les filles donnent le nom d'*ogresses* à ces marchandes; c'est presque toujours à une ogresse que la fille de trottoir doit, par un crédit de vêtements, de s'élever au rang de femme de café ou de soupeuse de restaurant nocturne. Quelques ogresses ont des spécialités, et ne s'adressent qu'à un certain genre de femmes, aux danseuses et aux actrices, par exemple; d'autres font le métier plus en grand, entretiennent des correspondances avec la province et l'étranger, et envoient leurs victimes dans nos grandes villes, ainsi qu'à Londres, Bruxelles, etc.

Le nom de *procureuse* et d'*entremetteuse* sont des termes généraux, qui expriment bien par eux-mêmes

leur signification, et qui s'appliquent exclusivement au proxénétisme clandestin. La *courtière* et la *placeuse* sont, au contraire, des procureuses qui s'entremettent spécialement entre les prostituées et les tenancières, sans rechercher les libertins. D'autre part, on appelle *marcheuses* certaines proxénètes clandestines, qui, allant et venant dans la rue, se glissant au milieu de la foule, indiquent à voix basse aux hommes qu'elles peuvent les conduire auprès de jeunes filles dont elles ont, en quelque logement secret, un assortiment plus ou moins varié; ce nom était donné autrefois à des vieilles femmes, attachées aux maisons de tolérance et qui avaient le droit de circuler sur le trottoir bordant l'immeuble, afin d'inviter les passants de bonne composition à visiter l'établissement; mais, la Préfecture ayant retiré ce droit aux maisons de tolérance, il n'y a plus aujourd'hui que des marcheuses clandestines.

En fait de spécialités du proxénétisme clandestin, signalons encore l'*indicatrice de femmes mariées* appartenant à la petite bourgeoisie, d'épouses d'employés et autres prostituées adultères de rang inférieur; ce rôle est rempli par un certain nombre d'herboristes, qui vendent des emménagogues à cette partie de leur clientèle féminine, et des «gants d'amour» aux clients du sexe fort. Ces femmes provoquent habilement les rencontres entre le libertin discret et prudent et la petite dame qui se prostitue en secret : elles reçoivent ainsi des deux mains, et sans jamais se compromettre, attendu qu'amateur et débauchée se bornent à faire connaissance chez elles et vont terminer leur idylle ailleurs.

Mais la plus abominable des proxénètes est, sans contredit, la *mère infâme*, dont la criminelle espèce

remonte à la plus haute antiquité. Déjà sont bien ignobles une mère et une fille majeure se prostituant ensemble, cas rare relaté plus haut (16 fois sur 5,183 prostituées, voir page 41); mais le cas, plus fréquent et bien plus ignoble encore, dont nous parlons ici, est celui de la mère qui élève sa fille dans le but bien arrêté d'en faire un jouet des hommes les plus vicieux, et qui le plus souvent la livre avant même qu'elle soit pubère. Cette infamie, odieuse au point de révolter les plus indifférents, se rencontre à tous les degrés de la prostitution clandestine. Elle en est arrivée à souiller l'enfance jusqu'à lui faire jouer le rôle des petits chiens de certaines cocottes; nous voulons parler de ces petites bouquetières qui courent les cafés et les brasseries pour offrir leurs services beaucoup plutôt que leur marchandise. Est-il rien de plus navrant, dit M. Coffignon, que cet avilissement de l'enfance, que la précocité de ces frêles bambines aux regards luisants de démons dans de doux visages de vierges? est-il rien de plus épouvantable que l'exploitation à laquelle se livrent les horribles mégères, surveillant à distance, assises sur un banc, le trafic de leur progéniture? Sollicitant le vice du vieux monsieur attardé ou de la belle dame maquillée, les pauvrettes seraient battues, si elles ne rapportaient pas quelques pièces blanches, pour prix des complaisances les plus immondes.

Enfin, en ce qui concerne les *tenancières*, toutes celles de la prostitution clandestine sont des procureuses habiles en l'art d'organiser les intrigues: celles qui dirigent les maisons de tolérance ne valent pas mieux, dans le fond; mais, se sentant surveillées d'une manière permanente par la police, leur propagande de débauche se borne en général à une pu-

blicité voilée dont le but est d'achalander leur établissement, et elles ne se risquent pas, comme les tenancières des maison secrètes de rendez-vous, à des démarches auprès de n'importe quelles femmes, même honnêtes, qui leur sont désignées par des libertins insatiables, affreusement pervertis. Nous allons, d'ailleurs, consacrer un chapitre aux tenancières des maisons de tolérance.

CHAPITRE VII

LES DAMES OU MAITRESSES DE MAISON

1. Les maisons de tolérance

Les maisons publiques de prostitution ont existé dans tous les temps et dans tous les pays, et n'ont offert que des modifications tenant aux climats, aux mœurs et aux habitudes de la société.

Dans la Grèce antique, ces maisons étaient appelées *dictérions*, mot dont l'étymologie est discutée : les uns le font venir de *deiknumi*, je montre; les autres y voient un souvenir de la grotte sacrée du mont *Dicté*, en Crète, antre célèbre où la reine Pasiphaé donna l'exemple de la plus basse débauche, en se faisant couvrir par un taureau, d'après la légende. Chez les Romains, la maison de prostitution était nommée *lupanar*, mot qui est encore usité dans notre langue, et qui vient de *lupa*, louve, par allusion à la vie brutale qu'on menait en ces lieux; et la copulation pratiquée là était désignée sous le nom de *fornicatio*, mot qui vient de *fornix*, voûte, parce que dans l'origine les lupanars étaient voûtés.

Au moyen-âge, on disait *bordeau*. Les étymologistes affirment qu'à cette époque les maisons de prostitution étaient toutes ou presque toutes situées au *bord* de l'*eau*, c'est-à-dire au bord des rivières, et principalement dans les établissements de bains, — comme, de nos jours encore, dans la Suisse allemande, en Autriche-Hongrie, etc. — Vers la Renaissance, parut un nouveau mot, qui fut employé surtout comme terme de mépris : *clapier*, par analogie aux demeures souterraines des lapins; ce mot répond assez au *fornix* des Romains.

Du mot *bordeau* est venu celui de *bordel*, qui est définitivement resté, mais qui est une expression grossière. Indépendamment de ce terme malséant, les clients de ces maisons se servent aussi, pour les désigner, des mots : *bazar*, *boucan*, *claque-dent*, *boxon*. Le terme administratif est : *maison de tolérance*. Quant aux tenanciers et tenancières de ces établissements, la plupart, avec une pointe d'orgueil, se disent à la tête d'une *maison de société*.

En vertu des règlements de police, deux maisons de tolérance ne peuvent pas avoir la même entrée, et encore moins ne peuvent être situées dans le même immeuble, l'un au-dessus de l'autre, avec le même escalier; il est aisé de comprendre quelles querelles scandaleuses se produiraient, s'il n'en était pas ainsi. En outre, dans tout lupanar toléré, chaque pensionnaire doit avoir sa chambre à elle; autant de filles, autant de chambres. Il est stipulé encore que les maisons de tolérance ne peuvent avoir aucune communication avec les habitations voisines, ni posséder des portes de derrière ou cachées.

Quelque soit le quartier dans lequel une maison *de tolérance* est située, c'est généralement un vieil

immeuble n'appartenant pas à la tenancière, mais ayant pour propriétaire — et pour propriétaire exigeant — un négociant, un industriel, un rentier, ou tout autre personnage bien considéré, qui ne se fait aucun scrupule d'en tirer de forts loyers pour établir ses fils et doter ses filles. En 1870, époque où Paris comptait 143 maisons de tolérance, voici quels étaient les propriétaires de ces immeubles : 97 rentiers, 22 tenancières de lupanar, 3 avocats, 2 agents d'affaires, 1 agent de change, 1 avoué, 1 bijoutier, 1 chapelier, 1 commissionnaire de roulage, 1 entrepreneur de maçonnerie, 1 épicier, 1 fabricant de literie, 1 filateur, 1 graveur, 1 horloger, 1 logeur, 1 magistrat, 1 marchand de chevaux, 1 restaurateur, 1 syndic de ventes, 1 tailleur d'habits, 1 vannier; plus 1 notaire, qui n'était là qu'à titre de gérant d'une succession.

Outre sa dépendance complète vis-à-vis de la Préfecture de police, la maison de tolérance a ceci de bon : c'est qu'on ne s'y aventure qu'en connaissance de cause; les volets clos, le gros numéro qui se détache en chiffres pouvant atteindre une hauteur de soixante centimètres, tels sont les signes distinctifs, ni hypocrites, ni scandaleux, auxquels l'amateur reconnaît l'établissement qu'il recherche.

L'ouverture d'une maison de tolérance à Paris est autorisée directement par le préfet de police; cette autorisation ne se donne qu'à des femmes, et sous les conditions suivantes : la postulante doit justifier du bail de la maison qu'elle se propose d'affecter à la tolérance, ou tout au moins d'une promesse de bail; si elle est mariée, elle est obligée de produire le consentement de son mari. Ces deux conditions remplies, la police des mœurs procède à une enquête spéciale, qui porte sur la future tenancière et sur l'immeuble.

Ce dernier ne peut être situé que dans une rue un peu détournée (sauf quelques exceptions pour les quartiers excentriques); il faut qu'il ne se trouve pas dans le voisinage d'une église ou d'un temple, d'un établissement d'instruction ou même d'un palais servant de demeure aux grands fonctionnaires.

D'une manière générale, on peut diviser les maisons de tolérance en cinq catégories : 1° les lupanars aristocratiques; 2° les maisons de second ordre; 3° les maisons dites de quartier; 4° les maisons à estaminet; 5° les maisons de bas étage .

La première catégorie comprend les établissements montés avec un véritable luxe ; ce sont ceux dont l'installation a coûté des centaines de mille francs, parfois des millions, et que les étrangers ne manquent pas de venir visiter, un soir que l'Opéra fait relâche. Ici, dit M. Coffignon, on vient voir une grotte mystérieuse, avec des praticables et des effets de lumière qu'on ne retrouve que dans les féeries. Là, c'est une baignoire, qui est une véritable œuvre d'art. Ailleurs, c'est une série de chambres plus ou moins indiennes, persanes, égyptiennes, chinoises, etc. Tel lupanar se distingue par son escalier monumental et sa chambre noire pour tableaux vivants, le dernier mot de la mise en scène érotique : qu'on se figure une vaste chambre toute tendue de satin noir, dont le milieu est occupé par une sorte d'estrade, en forme de lit bas et non moins noir, entouré d'une balustrade de chêne sculpté ; en face, se dresse sur la muraille l'image de la Vérité élevant un flambeau au-dessus de sa tête ; et voilà que tout-à-coup de ce flambeau part un jet de lumière électrique, qui donne aux chairs éparses sur le satin noir de l'estrade la blancheur des marbres; puis, tout rentre dans une

LE LUPANAR ARISTOCRATIQUE



« Au choix, mesdames ! » a prononcé gravement la sous-maîtresse. Le michet sérieux fait son entrée. Aucune des femmes ne doit lui adresser une invitation verbale particulière ; mais toutes lui envoient des regards brûlants, se dandinent, prennent des poses excitantes, lui sourient. Le michet, lorsqu'il a fixé son choix sur l'une d'elles, lui offre galamment la main. C'est de la vraie mise en scène (page 187).

quasi-obscurité, dans laquelle des ombres s'agitent, jusqu'à ce que le flambeau se rallume pour un autre tableau vivant.

Les maisons de second ordre sont moins luxueuses ; mais elles ont encore un nombre important de salons, afin de sauvegarder l'incognito désiré par la plupart des clients. A chaque étage, il y a, près du palier, un cabinet ouvert où se tient constamment une servante en observation ; dès qu'un client monte ou descend, elle donne un signal, et aussitôt tout se ferme sur son passage. Les salons sont riches ; les chambres, coquettes, ont leur lit plat, parfois entouré de glaces.

Quant à la troisième catégorie, celle des maisons dites de quartier, elle se distingue de la précédente par son grand salon, unique, aux murs revêtus de glaces. Les chambres sont, sinon splendidement meublées, du moins confortables. La maison de quartier a pour clientèle la petite bourgeoisie, les employés de commerce, les gens qui viennent faire à la hâte « une passe », isolément dans la journée, ou bien à deux ou trois ensemble dans la soirée, libertins qui ont leurs habitudes et se tiennent dans les prix modérés ; comme clientèle passant la nuit, ces maisons n'ont guère que les voyageurs de commerce, lesquels viennent de bonne heure retenir une femme et reviennent coucher, après la sortie des théâtres.

Les maisons à estaminet sont d'un aspect bien différent. La pièce principale est l'estaminet, très vaste, avec beaucoup de clinquant, des glaces à profusion, des becs de gaz partout. Les pensionnaires vont d'une table à l'autre, la clientèle aimant la boisson et la femme au même degré ; dans un groupe d'amis, l'un se décide à « monter », et les autres continuent à boire en l'attendant. Les chambres sont

meublées comme celles des hôtels garnis de ra
inférieur.

Enfin, les maisons de bas étage sont d'affre
bouges, sans confort et, à plus forte raison, sans
cun luxe : une salle commune, avec tables et ba
de bois, où la clientèle se mêle et assez volontiers
dispute, est la grande pièce de l'établissement. Qu
aux chambres, leur mobilier est des plus élém
taires : un lit de fer avec paillasse, un escabeau,
c'est tout. Les maisons de cette vile catégorie tend
à disparaître, en raison de la concurrence formida
que leur font les cabarets à prostitution cland
tine, antres de crapuleuse débauche, au moins au
infects, mais recherchés de préférence par la lie
peuple.

Il peut sembler que la police ne devrait pas au
riser des maisons de ces deux dernières catégori
qui sont celles où se produisent parfois des désordr
des rixes ; mais c'est généralement là que les crim
nels se rendent pour dépenser le fruit de leurs v
et s'étourdir dans une orgie. C'est donc parce que
maisons se prêtent à merveille aux coups de fil
qu'on les tolère. Là aussi, le *garçon de tolérance*
un élément indispensable ; sa mission, on le co
prend, consiste beaucoup moins à nettoyer les cha
bres de l'établissement qu'à jeter dehors les bata
leurs.

Nous avons dit tout à l'heure que la maison
tolérance a pour signe distinctif un gros numér
néanmoins, c'est surtout dans les catégories in
rieures que les chiffres indicateurs atteignent u
grandeur formidable. Les maisons à clientèle discrè
n'exagèrent pas trop, au contraire, la dimension
leur numéro ; en revanche, le fronton de la porte

orné de petites figures allégoriques, cupidons minuscules en bas-relief ou autres emblèmes qui, sans comporter la moindre indécence, sont de nature à intriguer le passant ; en constatant au surplus la rigoureuse fermeture de toutes les fenêtres de la maison, l'amateur est immédiatement fixé.

La porte extérieure est solide et ferrée. Souvent même, il y a deux portes consécutives, et alors la première est entr'ouverte ; celle qui donne accès est presque toujours fermée à double tour et munie d'un judas fortement grillé, à travers lequel la *sous-maîtresse*, avant d'ouvrir, s'assure des apparences pacifiques des visiteurs ; s'ils sont trop nombreux, s'ils paraissent ivres, elle refuse d'ouvrir.

La sous-maîtresse est un personnage important dans la maison de tolérance ; elle y joue le rôle d'intendante, ayant la haute main sur les autres domestiques de la maison, et secondant la tenancière, d'autre part, en ce qui concerne la direction des filles et la perception des divers impôts prélevés sur les clients, pour prix de la débauche et des consommations vendues très cher par l'établissement. Cette sous-maîtresse, qui a toujours passé la trentaine, est une ancienne prostituée, d'un esprit plus pratique que les autres; quoique la règle lui interdise de se livrer aux hommes, elle continue à subir les visites sanitaires, par mesure de précaution.

Dans les maisons les plus convenables, celles qui n'ont pas un estaminet comme annexe, les clients sont introduits dans un salon ; on rallume le gaz ou les becs électriques, éteints avant leur entrée ; on referme les portes ; les clients s'assoient sur les fauteuils et les canapés ; puis, une voix retentit, celle de la sous-maîtresse qui crie : « Ces dames au salon

bleu ! » ou tout autre désignation en usage dans la maison. Les dames, qui étaient dans un salon d'une autre couleur, occupées à consommer avec d'autres clients, quittent tous ceux qui ont déclaré « qu'ils ne montent pas » et viennent au salon qui leur est indiqué. Les portes s'ouvrent, et toutes les filles font irruption auprès des nouveaux visiteurs. Chacune va s'asseoir auprès d'un homme et le cajole, faisant valoir ses agréments particuliers. Ce sont aussi des demandes: « Voyons, gros chéris, est-ce que vous nous payez du champagne ? » Les gros chéris paient du champagne... ou de la bière, s'ils ne sont pas en veine de générosité. Quelquefois même, ils ne paient rien du tout, et alors, étant constaté qu'on a affaire à de simples flâneurs, la sous-maîtresse intervient et affirme que ces dames sont appelées dans un autre salon.

Les prostituées appellent *michets sérieux* les clients qui « montent », et *flanelles* ceux qui se contentent de flâner, de flirter (ou *peloter*, selon le langage du lieu), et de payer modestement de la bière ou un simple petit verre de liqueur.

Quelquefois, les clients, principalement les étudiants, les jeunes ouvriers et les commis de magasin, se cotisent pour former la somme destinée au paiement d'une seule fille. On réunit le prix de la passe ; la sous-maîtresse arrive avec un jeu de cartes ; les visiteurs se rangent autour d'une table, et, après avoir battu le jeu et fait couper, la sous-maîtresse distribue à la ronde les cartes ; celui à qui le hasard décerne l'as-de-cœur choisit une dame et monte. Cet usage, qui ne se pratique pas dans les maisons de premier ordre, est assez courant ailleurs, surtout dans la catégorie moyenne. Les trois quarts du temps, le

plus malin de la bande a eu soin, en entrant, de glisser à la dérobée une pièce de vingt sous à la sous-maîtresse ; il peut être certain que c'est à lui que tombera l'as-de-cœur, et les camarades n'y auront vu que du feu. Ceux qui n'ont pas été favorisés par le sort, — souvent corrigé ainsi par l'habileté de la sous-maîtresse, — attendent patiemment dans le salon, dont on baisse les lumières, le retour de leur ami, à qui d'ailleurs le temps de la passe est strictement limité.

Quand un client arrive seul, les choses se passent autrement. La porte lui est toujours ouverte sans difficulté, et la sous-maîtresse l'accueille avec son plus gracieux sourire. Le monsieur qui vient discrètement est à coup sûr un michet sérieux, et même un michet qui ne perd pas son temps à de futiles préambules. A peine a-t-il mis le pied dans le corridor, qu'une voix retentit : « Fermez les portes ! » Cela signifie que les salons qui sont occupés par des groupes d'autres visiteurs, doivent être fermés de façon à ce que le nouvel arrivant ne soit vu de personne. En même temps, toutes les filles abandonnent en un clin d'œil les flanelles, et se précipitent dans le plus beau salon de la maison, où elles se rangent sur deux files. « Au choix, mesdames ! » prononce gravement la sous-maîtresse. Le michet sérieux fait son entrée. Aucune des femmes ne doit lui adresser une invitation verbale particulière ; mais toutes lui envoient des regards brûlants, se dandinent, prennent des poses excitantes, lui sourient, et même agitent la langue, pour faire comprendre clairement qu'elles ont à la disposition du client mille raffinements de volupté. Le michet parcourt du regard les deux files de ces prêtresses de Vénus, fixe son choix sur une

d'entre elles et lui offre galamment la main. C'est de la vraie mise en scène. A ce moment, la comédie cesse ; la dame choisie quitte le salon avec son amateur, et les autres retournent auprès des clients moins pressés qu'elles ont un instant abandonnés.

Une fois que le michet sérieux est monté avec l'odalisque à qui il a daigné jeter le mouchoir, celle-ci disparaît pour quelques minutes ; elle va se mettre en « tenue de travail » et procéder à ses ablutions hygiéniques. Cet intermède est, d'ailleurs, des plus courts. Parfois, l'odalisque favorisée propose aussi « son amie » ; si le monsieur aime cela, il prend les deux femmes; il y en a même qui en prennent trois, mais ce cas est rare. Ce sont toujours les hommes qui, au dehors, ont les apparences les plus austères, gens mariés, d'un âge mûr, appartenant aux classes les plus élevées de la société, ou financiers qui gagnent beaucoup dans les spéculations de bourse; on rencontre peu de commerçants parmi les clients à passions insatiables.

A Paris, les maisons de tolérance sont disséminées, au lieu d'être groupées selon la coutume de la plupart des villes de province. D'autre part, leur nombre va toujours en diminuant : en effet, en 1843, Paris et sa banlieue avaient 235 maisons de tolérance ; en 1852, on en comptait 219 ; puis, 194 en 1860, et 143 en 1871; dix ans après, le nombre était tombé à 125; en 1891, il n'y en avait plus que 60 dans tout le département de la Seine, et en 1900, au total 48, dont 3 dans la banlieue.

« Un moraliste superficiel, écrit à ce sujet M. Maxime du Camp, peut se réjouir de la décroissance numérique de ces maisons et voir là une preuve de l'amélioration des mœurs publiques. Il faut s'en

affliger, au contraire ; car cet état de choses indique une démoralisation croissante et des plus dangereuses. Il faut d'abord constater que les filles soumises ont une tendance prononcée à quitter les maisons où l'administration a, pour les retenir, un intérêt facile à comprendre ; elles cherchent maintenant, bien plus volontiers qu'autrefois, l'isolement et cette sorte de liberté relative qui, sans dérouter complètement la surveillance, la rend plus difficile et moins efficace. L'unique préoccupation de ces êtres corrompus est d'échapper tout-à-fait à l'administration et de vivre dans une indépendance qui devient pour la santé publique un péril de premier ordre et de tous les instants. »

La diminution des maisons de tolérance concorde, en effet, avec l'augmentation incessante de la prostitution clandestine. La Préfecture de police étant désarmée pour atteindre les insoumises, les libertins trouvent partout où il leur plaît toutes facilités à satisfaire leurs vices, et propagent impunément les maladies vénériennes que les prostituées non visitées leur communiquent (voir ce qui a été démontré plus haut, à propos de l'inscription des mineures, page 126).

Comment les maisons de tolérance se répartissent-elles entre les divers arrondissements de Paris ?

Plusieurs auteurs, qui ont traité la question, ont publié les renseignements les plus précis pour leur époque ; il en est même un, conseiller municipal de Paris et adversaire de la réglementation de la prostitution, qui, après avoir foudroyé les tenancières dans son volume, a inséré aux dernières pages leur liste complète, donnant le nom de chacune, avec le numéro même de la rue pour chaque établissement ; il va sans dire qu'aucune de ces tenancières n'a pour-

suivi ce fougueux ennemi des maisons de tolérance ; la réclame était cousue de fil blanc.

En réalité, ni le nom de la personne ni le numéro exact que la maison occupe dans la rue ne présentent un intérêt de statistique. Quant à nous, nous n'irons pas jusque là. S'il peut être utile de se rendre compte du genre de rues que la prostitution préfère pour y installer ses campements, l'intérêt de l'observation, faite dans un but moral, ne saurait s'accommoder d'une désignation précise des maisons mêmes ; nous laisserons donc à cet auteur abolitionniste la honte de ses malpropres indications.

Rive Droite

Sur la rive droite de la Seine, trois arrondissements n'ont aucune maison de tolérance. Ce sont, d'abord, côte à côte, le VIIIe arrondissement, quartiers des Champs-Elysées, du faubourg du Roule, de la Madeleine et de l'Europe, arrondissement où la prostitution clandestine aristocratique est en pleine prospérité, et le XVIe (Passy), quartiers des Bassins, de la Porte-Dauphine, de la Muette et d'Auteuil; puis, d'autre part, le Xe (Enclos Saint-Laurent), quartiers de Saint-Vincent-de-Paul, de l'hôpital Saint-Louis, de la porte Saint-Martin et de la porte Saint-Denis, arrondissement où les raccrocheuses de toute espèce ne manquent pas.

Les autres arrondissements ont des maisons de tolérance, dans les proportions que voici :

Ier (Louvre). — Quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois, néant; — q. des Halles, 1 maison, rue du Pélican, avec 8 femmes en moyenne ; — q. du Palais-Royal, 4 maisons, rue des Moulins, rue Thérèse, rue Sainte-Anne, avec une moyenne totale de 40 femmes ; — q. de la place Vendôme, néant.

IIe (Bourse). — Quartier Gaillon, néant ; — q. Vivienne, 5 maisons, rue Chabanais, rue Colbert, rue Feydeau, rue d'Amboise, avec une moyenne totale de 104 femmes ; — q. du Mail, 1 maison, rue des Petits-Carreaux, avec 8 femmes en moyenne; — q. Bonne-Nouvelle, 6 maisons, rue de la Lune, rue d'Aboukir, rue Sainte-Appoline, rue Sainte-Foy, rue Blondel, avec une moyenne totale de 56 femmes.

IIIe (Temple). — Quartier des Arts-et-Métiers, 1 maison, rue Blondel, avec 9 femmes en moyenne ; — q. des Enfants-Rouges, néant ; — q. des Archives, néant ; — q. Saint-Avoye, néant.

IVe (Hôtel-de-Ville). — Quartier Saint-Merry, néant ; — q. Saint-Gervais, 2 maisons, rue de Fourcy, rue de l'Hôtel-de-Ville, avec une moyenne totale de 16 femmes ; — q. de l'Arsenal, 1 maison, rue Jean-Beausire, avec 8 femmes en moyenne ; — q. Notre-Dame et île Saint-Louis, néant.

IXe (Opéra). — Quartier Saint-Georges, néant ; — q. de la Chaussée-d'Antin, 3 maisons, rue Joubert, rue de Provence, rue Taitbout, avec une moyenne totale de 39 femmes ; — q. du faubourg Montmartre, 1 maison, rue de Montyon, avec 18 femmes en moyenne ; — q. Rochechouart, néant.

XIe (Popincourt). — Quartier de la Folie-Méricourt, néant ; — q. Saint-Ambroise, néant ; — q. de la Roquette, néant ; — q. Sainte-Marguerite, 1 maison, rue de Montreuil, avec 5 femmes en moyenne.

XIIe (Reuilly). — Quartier de Bel-Air, néant ; — q. de Picpus, néant ; — q. de Bercy, néant ; — q. des Quinze-Vingts, 1 maison, rue Traversière, avec 8 femmes en moyenne.

XVIIe (Batignolles). — Quartier des Ternes, néant ; — q. de la plaine Monceau, néant ; — q. des Batignolles,

1 maison, passage Cardinet, avec 15 femmes en moyenne ; — q. des Epinettes, néant.

XVIIIe (Montmartre). — Quartier des Grandes-Carrières, néant; — q. Clignancourt, néant; — q. de la Goutte-d'Or, 2 maisons, boulevard de la Chapelle, rue Fleury, avec une moyenne totale de 18 femmes ; — q. de la Chapelle, néant.

XIXe (Buttes-Chaumont). — Quartier de la Villette, 3 maisons, boulevard de la Villette, avec une moyenne totale de 40 femmes ; — q. du Pont-de-Flandre, néant ; — q. d'Amérique, 1 maison, boulevard Sérurier, avec 8 femmes en moyenne ; — q. du Combat, néant.

XXe (Ménilmontant). — Quartier de Belleville, 1 maison, boulevard de Belleville, avec 8 femmes en moyenne ; — q. Saint-Fargeau, néant ; — q. du Père-Lachaise, néant ; — q. de Charonne, néant.

Rive Gauche

Un seul arrondissement n'a aucune maison de tolérance sur la rive gauche : le VIIe (Palais-Bourbon), quartiers Saint-Thomas-d'Aquin, des Invalides, de l'Ecole Militaire et du Gros-Caillou; mais la prostitution clandestine s'y épanouit dans l'ombre sous toutes ses formes, depuis les cocottes en chambre ayant la clientèle du noble faubourg Saint-Germain, jusqu'aux basses raccrocheuses nocturnes de l'esplanade des Invalides et aux pseudo-bonnes des mastroquets avoisinant l'Ecole Militaire.

Ve (Panthéon). — Quartier Saint-Victor, 1 maison, rue Maître-Albert, avec 5 femmes en moyenne; — q. du Jardin des-Plantes, néant; — q. du Val-de-Grâce, néant; — q. de la Sorbonne, néant.

VIe (Luxembourg). — Quartier de la Monnaie, 1 maison, rue Mazarine, avec 5 femmes en moyenne ; — q. de l'Odéon, 1 maison, rue des Quatre-Vents, avec 5 femmes en mo-

yenne ; — q. Notre-Dame-des-Champs, néant ; — q. Saint-Germain-des-Prés, néant.

XIIIe (Gobelins). — Quartier de la Salpêtrière, néant ; — q. de la Gare, néant ; — q. de la Maison-Blanche, 2 maisons, boulevard d'Italie, avec une moyenne totale de 13 femmes ; — q. Croulebarbe, néant.

XIVe (Observatoire). — Quartier Montparnasse, 2 maisons, rue Jolivet, avec une moyenne totale de 14 femmes ; — q. de la Santé, néant; — q. du Petit Montrouge, néant; — q. de Plaisance, néant.

XVe (Vaugirard). — Quartier Saint-Lambert, néant; — q. Necker, néant; — q. de Grenelle, 3 maisons, boulevard de Grenelle, avenue Lowendal, avenue de Suffren, avec une moyenne totale de 27 femmes;— q. de Javel, néant.

BANLIEUE DE PARIS

2 maisons à Saint-Denis, route de Pierrefitte et route de la Révolte, et 1 maison à Vincennes, rue de France, avec une moyenne totale de 22 femmes.

TOTAL GÉNÉRAL. — 48 maisons de tolérance, qui, au 31 décembre 1900, avaient ensemble 504 filles à numéro.

Ce tableau justifie, par une démonstration frappante, l'appréciation de M. Maxime du Camp, que nous avons reproduite plus haut; l'habitant de Paris, qui va et vient dans la ville, reconnaîtra, après avoir parcouru la liste ci-dessus, combien est juste l'opinion formulée par l'éminent académicien, et point n'est besoin, pour se ranger à son avis, d'avoir fréquenté des prostituées; il suffit de n'être pas aveugle.

Dans le IXe arrondissement, par exemple, les quartiers Saint-Georges et Rochechouart sont les deux qui n'ont pas de maisons de tolérance; qui oserait

dire qu'ils sont le séjour de la vertu?... C'est par centaines que demeurent, précisément dans ces deux quartiers, les raccrocheuses de café et les soupeuses; le faubourg Montmartre en est littéralement encombré, quand elles descendent de Bréda et de Notre-Dame-de-Lorette, pour se rendre aux grands boulevards dès l'heure de l'absinthe.

Et que dire de ces deux arrondissements de Popincourt et de Reuilly qui se touchent (le XI[e] et le XII[e]), et qui n'ont en tout, dans leurs huit quartiers, que 2 maisons de tolérance, comptant 13 femmes ensemble?... C'est par milliers, en cette région parisienne, que grouillent les prostituées insoumises de basse classe, n'attendant même pas la tombée de la nuit pour battre le trottoir, boulevard Voltaire, avenue de la République, boulevard Richard Lenoir, avenue Parmentier, place de la République, place Ledru-Rollin, place de la Bastille, place de la Nation, boulevards de Bercy, de Reuilly, de Picpus, avenues Daumesnil et de Saint-Mandé, cours de Vincennes, etc., etc.

On pourrait multiplier les exemples. En examinant Paris quartier par quartier, on constaterait qu'en tout point où une maison de tolérance périclite et d'où elle finit par disparaître, c'est pour être remplacée par des tanières clandestines, déversant sur la rue des légions de filles malsaines, plus dangereuses à tous les points de vue que les prostituées des lupanars, même de ceux de la dernière catégorie.

Mon Dieu! nous le savons, il est de mode aujourd'hui, dans la presse, de dauber sur la police des mœurs et de déclarer hautement que l'institution des maisons de tolérance doit être abolie au plus tôt, le lupanar étant, prétend-on, la source de la corrup-

tion des mœurs. En réalité, cette indignation est factice; car tel qui publie à l'occasion un article fulminant, accepte les invitations d'une tenancière de tolérance, pourvu que la maison soit de premier ordre.

Voici, à ce sujet, une anecdote qui ne remonte pas à bien loin :

A Paris, les lupanars qui ont une certaine vogue sont gratifiés d'un nom de fantaisie par le public libertin, ou bien on les désigne par le nom de la rue où ils se trouvent. Ainsi les deux maisons du VI[e] arrondissement sont, de temps immémorial, appelées par les étudiants, l'une, la Botte-de-Paille, et l'autre, les Quatre-z'Effes. Par contre, on nomme tout simplement le Colbert, le Chabanais, le Montyon, le Joubert, le Taitbout, les Moulins, etc., les maisons qui sont situées chacune seule dans une de ces rues.

Or, en décembre 1891, l'un des établissements en vogue fut incendié, et les journaux, dans leur récit du désastre qui fut seulement matériel, ne se firent pas faute de dépeindre la panique des prostituées s'échappant comme elles purent de la maison en flammes, et, dans le plus simple appareil, se réfugiant par les toits chez les habitants des immeubles voisins.

Rien à redire à ce fait-divers, qui fit le tour de la presse, sur le ton de la plaisanterie, puisqu'il n'y avait eu aucun accident de personne.

Après quoi, cinq mois se passèrent, pendant lesquels la tenancière du lupanar incendié fit procéder à sa restauration, mettant à profit la circonstance pour donner à son établissement plus de luxe que jamais; parmi les peintres qui déployèrent leur art à la décoration des salons, on cite celui-là même qui, du temps

de M. Wilson (gendre du président Grévy), dirigea la restauration du célèbre château de Chenonceaux, un des plus beaux monuments historiques de France. Puis, tous les travaux étant terminés, la tenancière voulut célébrer magnifiquement la réouverture de son lupanar, et ce fut la presse parisienne qu'elle convia à la fête, avec grande abondance d'invitations : « Messieurs les journalistes, disait la lettre, me feront autant d'honneur que de plaisir, s'ils veulent bien accepter les agréables surprises que leur réserve cette solennité intime du *vernissage de mes salons.* »

Le croira-t-on ?... La plupart des journaux acceptèrent l'invitation. La presse accourant à la réouverture d'un lupanar, buvant le champagne aux frais de la tenancière et portant des toasts à sa prospérité, voilà ce qui s'est vu à Paris en juin 1892. Un journal même, dans un numéro qui débutait par un article du grave et austère Auguste Vacquerie (ce n'est pas le *Rappel),* publia une poésie rendant compte de l'événement.

La chanson, — car on indiquait que ces vers pouvaient se chanter sur l'air de *La tour Saint-Jacques,* — était précédée de ces quelques mots, en épigraphe : « Mardi dernier, le joyeux (ici, en toutes lettres, le nom du lupanar) fêtait sa réouverture; il ne reste plus trace de l'épouvantable catastrophe de décembre dernier. » Cette poésie étant un véritable document, pour l'histoire de la prostitution envisagée au point de vue de ses rapports avec la presse, nous la reproduisons, mais en remplaçant par des points le nom du lupanar, qui, nous le répétons, figure en toutes lettres dans le journal dont il s'agit, au titre de la chanson ainsi qu'au premier couplet.

LA RÉOUVERTURE DU ....

(Le Vernissage des Salons)

I

De l'épouvantable accident
Il ne reste plus trace ;
Le joyeux établissement
Va reprendre sa place ;
Dans cet asile haut coté,
Le plaisir nous invite ;
Au .... ressuscité
Allons rendre visite !
Et la Matrone, sur le seuil,
Un œillet au corsage,
Nous fait un chaleureux accueil,
Disant : Messieurs, tout est à l'œil,
En ce grand jour de Vernissage !

II

Glissant sur un tapis discret,
Nous passons la revue ;
Le bataillon, au grand complet,
Est en grande tenue.
La surveillante fait l'appel
De toutes ces tendresses ;
Augmentation de personnel,
J'aperçois deux négresses !
La Matrone donne à chacun
Un coupon de voyage ;
Petit cadeau très opportun
Et qui nous fait dire à plus d'un :
Ah ! quel drôle de Vernissage !

III

Un orchestre aux joyeux accords,
En passant, nous salue;
Partout de merveilleux décors
Réjouissent la vue :
Sur tous les murs, de gais tableaux,
Des scènes sans pareilles;
Le grand peintre de Chenonceaux
A semé des merveilles!
Un escalier monumental
Mène au premier étage,
Où, dans un salon de cristal,
Attend un somptueux régal,
Le five-o-clock du Vernissage!

IV

Au fond d'un vaste corridor,
Un peu noyé dans l'ombre,
Dans un grand salon rouge-et-or,
Mystérieux et sombre,
Un tas d'ustensiles discrets
Dans de vastes vitrines;
Ce sont tous les menus objets,
Qu'on a sauvés des ruines!
La Matrone nous y conduit,
Comme en pélerinage;
Et tout le personnel qui suit
Est admis dans le saint réduit,
En ce grand jour de Vernissage!

V

Après avoir tout visité,
Etage par étage,

Non sans avoir utilisé
Le coupon de voyage!
Chacun de nous est obligé
De faire une prouesse;
Et nous allons prendre congé
De notre aimable hôtesse.
Après avoir très humblement
Présenté nos hommages,
Nous la quittons, le cœur content,
Désirant rencontrer souvent
D'aussi merveilleux Vernissages!

Il est inutile de donner le nom de l'auteur de ce compte-rendu mis en couplets; selon toute probabilité, ce journaliste regrette aujourd'hui sa chanson. Nous avons voulu seulement montrer qu'on aurait tort de prendre trop au sérieux les accès de vertu féroce qui, de temps en temps, prennent nos écrivains boulevardiers, et qui se traduisent par de violentes philippiques contre les maisons de tolérance et contre l'administration préfectorale.

Pour terminer, il est nécessaire de dire que les maisons de prostitution, placées sous le contrôle de la police des mœurs, sont sujettes à des changements et à des mutations, que l'on peut rapporter à huit causes principales.

Un relevé de ces divers cas a été fait, portant sur dix années consécutives, et voici le total pour chaque cas : — 51 tolérances se sont transportées dans un autre immeuble; —47 mutations ont eu lieu par suite du décès de la tenancière; — 116 tenancières ont cédé leur établissement, comme un fonds de commerce; — 32 ont fait faillite; — 99 se sont volontairement retirées du métier, en fermant leur maison

purement et simplement; — 14 ont été expulsées; — 27 établissements ont eu leur tolérance suspendue par l'administration; — 56 ont été fermés complètement par l'administration.

2. Ce qu'ont été primitivement les maîtresses des maisons; qualités personnelles que l'administration exige de ces femmes pour leur accorder le livret de tolérance.

Dans le langage populaire, on donne le nom de *maquerelles* aux tenancières de maisons de prostitution, aussi bien s'il s'agit d'un lupanar clandestin que d'une maison de tolérance; ce terme était une expression familière à nos pères, qui qualifiaient aussi ces femmes, dérisoirement de *baillives*, d'*abbesses*, de *supérieures*, de *mamans*. Le nom de *maîtresses de maison* ou *dames de maison* ne paraît pas avoir une origine antérieure à 1796; ce sont les tenancières de tolérance qui se le sont donné, et l'administration l'a adopté. Quant à la clientèle, elle leur donne assez volontiers le titre de *matrones*, du moins dans les établissements d'ordre supérieur. Il est digne de remarque, soit dit en passant, que ces femmes ont en horreur l'expression de *maquerelles;* s'en servir devant elles, c'est les irriter; les apostropher en l'employant, c'est les mettre en fureur; leurs maris, lorsqu'elles en ont, sont à cet égard bien plus susceptibles encore. A Paris, enfin, les filles de maison appellent leur tenancière tantôt « madame » et tantôt « la maquasse », selon qu'elles veulent la respecter ou la mépriser; ce qui dépend de leur bonne ou mauvaise humeur, ainsi que des circonstances.

En ce qui concerne l'origine des tenancières de *tolérance*, on peut les ranger en quatre classes :

1° Quelques unes ont, comme on dit, couru le monde, c'est-à-dire ont suivi des officiers ou des gens riches, soit nationaux, soit étrangers, qui, après les avoir entretenues pendant un temps plus ou moins long, s'en sont débarrassés, soit en leur laissant une certaine somme, soit en les cautionnant, soit en les abandonnant à leurs seules ressources. Cette catégorie est infiniment restreinte parmi les maîtresses de tolérance; en revanche, elles sont très nombreuses parmi les tenancières de lupanars clandestins. Ce sont, par-dessus tout, des femmes d'intrigues, que leur esprit et leur usage du grand monde rendent souvent fort dangereuses et qui rendent extrêmement difficile la mission de la police des mœurs.

2° De vieilles prostituées, qui ont su réaliser des économies en exerçant leur métier isolément, créent ou achètent un maison de tolérance et déploient alors toute leur expérience pour faire fructifier ainsi leur avoir.

3° D'anciennes sous-maîtresses succèdent à leur maîtresse, soit en acquérant le fonds comme un commerce qu'elles achètent payable par annuités, soit en trouvant des fournisseurs et des prêteurs qui leur accordent confiance, s'il s'agit d'une direction de tolérance devenue libre par décès ou par banqueroute de la tenancière. Les femmes de cette catégorie ont l'habitude de l'établissement dont elles sollicitent le livret; elles connaissent parfaitement la manière de conduire les filles et d'empêcher la clientèle de se livrer à des désordres; aussi, étant précieuses sous ce rapport, l'administration, qui trouve en elles certaines garanties appréciables, les préfère à toutes les autres, quand elles remplissent par elles-mêmes les conditions requises.

4° La dernière classe se compose de femmes qui n'ont jamais été prostituées, qui souvent sont mariées et ont des enfants; c'est l'appât du gain qui les tente, ou bien elles demandent la tolérance pour conserver un garni dont les locataires sont des prostituées jusqu'alors clandestines, ou encore leur but est d'achalander un estaminet qu'elles ne trouvent pas assez productif par le seul débit des boissons. C'est dans les maisons publiques les plus infimes que se trouvent les tenancières de cette classe.

On a vu plus haut quelles sont les conditions requises pour un immeuble destiné à être une maison de tolérance, et nous avons dit que la postulante tenancière est personnellement l'objet d'une enquête. Ainsi, on n'admet pas de mineure, mariée ou non, comme maîtresse de maison; et, même majeure, la postulante ne doit pas être trop jeune, afin qu'elle puisse avoir sur les filles l'autorité nécessaire, ainsi que sur la clientèle qui a trop souvent besoin d'un frein pour réprimer ses tendances au désordre.

De la force, de la vigueur, de l'énergie morale et physique, l'habitude du commandement, quelque chose de mâle et d'imposant, sont à désirer dans une dame de maison; si à ces qualités elles joignent de bons antécédents, si elles ont un casier judiciaire intact, si elles ont quelque probité, si elles n'ont jamais favorisé la débauche clandestine, si elles ne sont pas sujettes à l'ivrognerie, si elles savent lire et écrire, si, ayant été simples prostituées, elles ne se sont pas montrées sujettes à enfreindre les règlements, dans ces cas, il n'y a pas d'inconvénient à leur accorder l'autorisation. L'enquête relative à la personne de la postulante porte sur ces points.

Au surplus, si la demande est agréée, les principales

conditions indispensables à la bonne tenue de l'établissement sont imprimées en tête du livret de tolérance que la Préfecture remet à la nouvelle maîtresse de maison.

Voici quelques unes de ces obligations :

« Les maîtresses de maison sont tenues de faire enregistrer, dans les vingt-quatre heures, au bureau administratif du Dispensaire de salubrité, les filles qui se présentent chez elles pour y demeurer. — Lorsqu'une fille inscrite sur le livre d'une maîtresse de maison vient à sortir de chez elle, celle-ci doit également, dans les vingt-quatre heures, en faire la déclaration au même bureau. — Les maîtresses de maison doivent tenir leurs croisées constamment closes, en faire dépolir les vitres ou les garnir de persiennes fermées par des cadenas. — Lorsque, dans l'intervalle d'une visite à l'autre, elles découvriront qu'une fille est atteinte d'une maladie contagieuse, elles devront la conduire immédiatement au bureau médical. — Il leur est expressément enjoint d'informer sans retard, indépendamment de l'avis à donner au commissaire de police, le chef du service actif du Dispensaire, de toute espèce d'événements qui auraient lieu dans l'intérieur de leur maison ou au dehors par le fait des femmes qui demeurent chez elles. —Il leur est défendu de recevoir des mineurs et des élèves des écoles nationales civiles et militaires en uniforme. — Comme il leur est interdit de faire circuler les filles sur la voie publique, elles devront veiller à ce que celles-ci ne s'absentent jamais sans motif plausible. — Les portes d'entrées devront rester constamment fermées. — Il leur est interdit de placer en évidence des verres, bouteilles, flacons et autres objets indiquant qu'on donne à boire; cette interdiction est ap-

plicable aux maisons de tolérance qui ont des estaminets. — Les maîtresses de maison qui contreviendront aux dispositions qui précèdent seront punies par suspension ou par retrait définitif de leur tolérance. »

A ces dispositions imprimées, il faut en joindre quelques autres, qui, pour n'être pas consignées sur le livret, n'en sont pas moins exécutoires. — Les maîtresses de maison ne peuvent garder leurs enfants auprès d'elles que jusqu'à l'âge de cinq ans. — Il est interdit à leur mari de se mêler de la gestion de la maison; la Préfecture de police demande bien le consentement du mari; mais, une fois ce consentement donné, elle ne veut plus le connaître. Il est vrai que ces maris-là contribuent fort souvent à diriger l'établissement d'une façon active; l'administration ferme les yeux, quand il s'agit d'une maison de basse classe, où la clientèle est presque toujours turbulente, et où, par conséquent, l'aide du mari n'est pas inutile.

En outre, les maîtresses de maison ne peuvent contracter bail que pour neuf ans au plus, et par période de trois ans à leur choix ou au choix respectif des parties; à l'expiration de la première période, elles doivent obtenir l'agrément de l'administration pour commencer la seconde période, et de même pour la troisième; elles ne peuvent renouveler le bail sans le consentement de l'administration : surcroîts de précaution que celle-ci a cru devoir prendre pour, en cas de circonstance imprévue, pouvoir fermer la maison sans paraître commettre une injustice, bien qu'elle se soit réservé le droit de retirer le livret quand bon lui semble.

Il faut dire, enfin, que le livret de tolérance, sur-

lequel sont relatées l'entrée et la sortie des filles, porte en outre, pour chacune, l'inscription du résultat des visites médicales, qui ont lieu une fois par semaine dans l'établissement.

3. Opinion que les maîtresses de maison ont d'elles-mêmes ; tournure de leur esprit; leur atroce cupidité; quelques particularités de leur caractère.

On a vu, quand il a été question uniquement des prostituées en général, l'opinion que ces malheureuses ont d'elles-mêmes, comment elles envisagent leur métier, et combien leur est pénible le mépris dont elles sont l'objet. On va voir maintenant que les tenancières ne sauraient être confondues en aucune façon avec les filles publiques qu'elles exploitent; car, à peu d'exceptions près, on ne saurait imaginer d'être aussi orgueilleux qu'une maîtresse de maison.

Dans la pensée de la plupart de ces femmes, leur métier est une industrie qu'il n'est pas plus honteux d'exercer que beaucoup d'autres ; elles tiennent à une distance immense les prostituées qu'elles ont sous leur conduite ; elles exigent, de leur part, non seulement obéissance, mais respect et déférence ; elles les regardent comme des esclaves ou des bêtes de somme, qui doivent leur rapporter tant par jour ; en parlant d'une fille qui, pour une raison quelconque, est recherchée et attire chez elles des pratiques, elles disent que « cette fille *travaille bien* ». C'est le seul motif qui fait qu'elles s'y attachent ; elles les renvoient sans pitié, dès qu'elles n'en peuvent plus tirer parti.

Rien ne saurait mieux donner une idée de la men-

talité des maîtresses de maison que leur correspondance (voir l'édition complète de Parent-Duchâtelet, en 2 volumes grand in-octavo; ensemble, 18 francs; Paris, librairie J.-B. Baillière et fils); il faut lire les lettres, véritablement stupéfiantes, qu'elles adressent au préfet de police, soit pour obtenir une tolérance, soit pour demander l'autorisation de changer de local.

Les unes déplorent la honte d'avoir été jusqu'alors prostituées et font entendre que c'est pour se réhabiliter dans l'esprit de leurs concitoyens, dans l'estime des honnêtes gens, qu'elles veulent employer leurs économies à monter ou acheter un lupanar. Beaucoup, pour se rendre intéressantes, allèguent pour raison qu'elles ont un vieux père à nourrir, des frères à élever, toute une famille à leur charge ; les enquêtes ont établi que ces motifs sont presque toujours mis en avant par les femmes les plus viles qui, hébergeant les voleurs, les forçats libérés et autre crapule, redoutent d'être refusées. Il en est souvent qui à ces motifs ajoutent des sentiments religieux.

Voici, par exemple, la lettre d'une vieille proxénète :

« Agée de quatre-vingt-deux ans, mère d'une nombreuse famille, j'implore, monsieur le préfet, votre aide et votre protection. Vous qui êtes le père des pauvres, l'appui de la veuve et de l'orphelin, le soutien des affligés et l'asile des malheureux, vous ne refuserez pas certainement ma demande. Dans un âge aussi avancé, et me sentant sur le point de rendre mon âme à Dieu, il est de mon devoir, avant de paraître devant mon créateur, de pourvoir aux besoins de mes enfants, en leur assurant des moyens honnêtes d'existence... »

Cette vieille coquine suppliait le préfet d'accorder une tolérance à sa fille et à sa petite-fille.

Beaucoup de maîtresses de maison se croient les puissantes moralisatrices de leur quartier ; il en est qui ne sont pas éloignées de se juger dignes d'une médaille d'honneur de la Société d'encouragement au bien.

En voici une qui s'imaginait tout simplement qu'elle était capable de moraliser Paris, et comment ? en transportant successivement son lupanar de quartier en quartier :

« Monsieur le préfet, avant mon arrivée dans le quartier que j'habite, le désordre le plus affreux, tout ce qui répugne aux bonnes mœurs, tout ce qui blesse la décence, s'y commettait publiquement et y attirait la plus immonde canaille de la capitale ; à force de soins et de vigilance, j'ai fait disparaître cet état de choses, et j'ai rendu à l'administration le plus signalé des services en rétablissant le bon ordre et la tranquillité. Afin de me permettre de continuer à travailler à la moralisation de notre cher Paris, vous ne me refuserez donc pas, monsieur le préfet, l'autorisation nécessaire pour transporter mon établissement de la rue X*** à la rue Y*** ».

Une tenancière avait eu sa maison impitoyablement fermée, parce qu'indépendamment de ses pensionnaires inscrites elle attirait chez elle des femmes mariées pour les procurer aux libertins dédaigneux de la vulgaire fille publique. Une renommée spéciale s'était, à raison de ce genre de prostitution, attachée à cette maison. Pensant que cette clientèle particulière affluerait de nouveau, si l'établissement était réouvert, une prostituée ne craignit pas de se propo-

ser pour prendre à son compte la réouverture du lupanar. Sa pétition débutait ainsi :

« A Son Excellence le préfet de police, que les grands devoirs absorbent, qui, par ses soins et sa prévoyance, imprime à la capitale un nouvel aspect.

« Vous excuserez, monsieur le préfet, la dame D***, si elle vous demande l'autorisation de réouvrir la maison Z*** ; elle sait combien elle engage sa responsabilité en prenant une telle charge. Mais la conduite austère de la suppliante, sa retenue et sa circonspection, sa vie calme et paisible, parlent assez haut pour elle ; et les renseignements que l'on pourra prendre sur son compte ne tourneront qu'à son avantage.

« Elle peut vous assurer, monsieur le préfet, qu'elle n'imitera pas la conduite infâme et scandaleuse de celle qu'elle désire remplacer...etc. »

Informations prises, la postulante était une rouleuse de cabinets particuliers, et son véritable programme montrait trop le bout de l'oreille; sa demande fut rejetée. Il en fut de même pour la pétition d'une maîtresse de maison du Hâvre, qui, ayant mis une gérante à sa place, désirait étendre le cercle de ses opérations à Paris, où elle s'était installée; elle avait loué pour cela une maison rue Saint-Georges, et voici la lettre qu'elle adressa au préfet de police :

« Monsieur le préfet, je viens de louer une maison, remarquable par sa beauté, sa grandeur, sa situation, et j'ai l'intention de l'employer à créer une maison de tolérance, digne de faire honneur à votre administration.

« J'ai l'honneur de vous prier, monsieur le préfet, de ne as *confondre* l'établissement que je prépare avec ceux déjà

existants dans la capitale, avec ces mauvais clapiers, dont la situation, la malpropreté et l'espèce de femmes qui les habitent, sont faites pour en écarter tous les honnêtes gens, ainsi que le peu de sûreté que l'on y trouve, tant individuelle que pour la santé, parce qu'on n'y trouve que la lie des femmes qui fréquentent sans choix et indistinctement toutes les classes d'hommes qui osent les aborder.

« L'exposante ose vous promettre, monsieur le préfet, tout ce qu'il y a de plus distingué en femmes qui se consacrent à ce métier, et qui, par conséquent, ne verront que des hommes d'une classe telle, que la décence, la tranquillité, l'ordre, *la fidélité* et la santé en seront les résultats inévitables.

« Elle ose encore vous promettre, monsieur le préfet, que le ton de ses femmes sera en harmonie avec le règlement intérieur qu'elle établira dans sa maison, dont le décor et l'ameublement répondront au luxe dont se glorifie la ville de Paris, et à tout le brillant qu'elle ose vous annoncer. »

Cette dernière lettre, où se trouve employée l'expression *règlement intérieur*, nous donne l'occasion de parler de l'une des formes de l'exploitation des prostituées par les tenancières. Il y a, en effet, une différence très caractéristique entre les maisons de tolérance de Paris et celles de province : là, le lupanar fermé soumet les pensionnaires à une sorte de séquestration, dans presque toutes les villes; ici, au contraire, la fille à numéro est libre d'entrer à son gré dans telle ou telle maison, et non moins libre de la quitter dès que la fantaisie lui prend, et personne ne peut la retenir contre sa volonté.

La condition de fille de maison à Paris serait donc à peu près supportable, si la malheureuse n'était en butte à une atroce exploitation de la part de la tenan-

cière qui tâche de tirer d'elle jusqu'à son dernier sou, de façon à la tenir toujours à sa merci. La fille à numéro, nourrie et logée de droit par la tenancière, qui, en outre, lui doit le combustible, la lumière, le linge, le blanchissage, le costume intérieur pour le salon de la maison, la coiffure et l'entretien en général, ne touche rien sur le prix de la « passe », laquelle est tarifée à un minimum dans chaque maison et se paie avant de monter. Mais, d'autre part, la fille se fait toujours donner dans la chambre par son visiteur une somme au moins égale, à titre de *gants*, somme qu'elle n'a pas à partager avec la tenancière et qui est sa propriété reconnue. Dès lors, toute l'astuce de la maîtresse de maison consiste à trouver le moyen de s'emparer de cet argent.

L'un des prétextes de confiscation est le fameux *règlement intérieur*, édicté par le caprice de la patronne. Telle tenancière, dit M. Coffignon, ne veut pas entendre parler argot, sous peine d'une amende de cinq francs à son profit ; telle autre fait marcher son troupeau féminin à son de cloche, et le moindre retard est impitoyablement puni. Ce système des amendes constitue la première partie de la spoliation organisée par la *maquasse* : pour être descendue à table sans corset, amende ; ne pas s'être levée quand *Madame* fait son entrée dans la salle à manger, amende ; propos inconvenant à table devant *Madame*, amende ; avoir renversé de la sauce, un verre de vin sur la nappe, amende ; avoir été insolente avec un client, amende ; avoir bu dans le verre d'un client qui s'est formalisé de cette familiarité, amende; avoir, dans la chambre, affecté par malice une froideur exagérée à l'égard d'un client, qui s'en est plaint (en termes de métier, avoir fait *la planche)*, amende ;

avoir fait un *suçon*, ou long baiser en ventouse laissant empreinte, sur le cou, la gorge ou les épaules d'une autre pensionnaire, amende ; client conservé au-delà du temps de passe usité, amende, etc., etc.

En second lieu, toutes ces cupides maîtresses de maison spéculent effroyablement sur la gourmandise et la coquetterie de leur personnel. Les filles ont droit, par exemple, pour tel repas, à un plat de viande, un plat de légumes, et un quart de vin; mais le règlement intérieur prévoit les extras et les tarife : vins fins, confitures, gâteaux, café, liqueurs et tabac, dont les pensionnaires font une grande consommation. Bien entendu, ces suppléments sont délivrés à des prix fabuleux : dans les tolérances moyennes, le chiffre quotidien minimum des suppléments de table (vin, café et liqueurs compris) est de 5 francs par pensionnaire : dans les basses tolérances il descend à 3 francs, et, dans les maisons de premier ordre, il se tient entre 10 et 15 francs. Pour donner une idée de ce que la tenancière gagne là-dessus, disons que le tarif porte à 50 centimes, 60, et même 75, non pas le litre de vin ordinaire, non pas le demi-litre, mais le carafon ! Or, il est facile d'imaginer ce que peuvent l'entraînement, la vanité, la griserie parmi ces malheureuses : celle qui ne consommerait pas des extras serait une avare, mal vue, raillée par les autres ; chacune doit payer à tour de rôle sa tournée de bourgogne, de champagne.

La tenancière, avons-nous dit, doit à la fille son linge de corps, ainsi que le costume d'apparat avec lequel elle se présente aux visiteurs; mais, en réalité, dans la plupart des lupanars, on ne met à sa disposition qu'une toilette et du linge insuffisants, et il est bientôt convenu que, si elle veut « mieux

que ça » pour se faire valoir davantage, c'est alors à ses propres frais, par location ou par achat ; de même, pour le vêtement extérieur, destiné à ses sorties. La tenancière se fait ainsi le fournisseur général de ses femmes : elle est couturière, lingère, cordonnière, parfumeuse, bijoutière.

Et tout, au lupanar, se vend à des prix fous. Une chemise de soie qui se paie de 25 à 30 francs au Louvre, au Bon-Marché, au Printemps, est vendue 190 francs par la tenancière à la prostituée ; une paire de bas de soie, du prix réel de 15 à 20 francs, est vendue le triple; une paire de souliers mordoré à jour, article de 12 à 15 francs, est vendue 45, 48, 50 francs ; le tulle de coton pour écharpe, qui s'achète partout à 90 centimes le mètre, passe à 3 francs et jusqu'à 4 francs 50 le mètre; une paire de jarretières de 6 francs est vendue 35 francs. Quand il s'agit de la fourniture de robes de ville, de costumes en étoffes de haute laine et de soie, les chiffres deviennent plus exorbitants encore ; une robe de 250 à 300 francs est couramment vendue 800 francs par la tenancière. Les prostituées, d'ailleurs, qui font parfois des achats en ville dans leurs jours de sortie, ne sont pas dupes de ces vols.

Si la tenancière n'est pas vendeuse, elle loue les trousseaux de son vestiaire, par le même procédé, c'est-à-dire en n'offrant gratuitement à chaque fille que ce qui la mettrait en état d'infériorité par rapport aux autres; de là, un versement hebdomadaire de 20 à 50 francs, sous prétexte d'entretien, d'usure, de modifications dans le détail, sous prétexte de soi-disant renouvellement mensuel ou trimestriel.

La question du linge de corps, et surtout du linge *de lit et de* toilette, a, par le fait du métier, une im-

portance facile à comprendre ; aussi, la tenancière en profite-t-elle pour réaliser de ce chef les plus sérieux bénéfices par des prix de blanchissage fantastiques ou des conventions particulières inimaginables. Dans un grand nombre de maisons, par exemple, les draps du lit de chaque chambre de passe sont seulement renouvelés tous les quinze jours : la fille doit s'arranger pour ne pas les laisser polluer, dit le docteur Fiaux ; si le change est indispensable avant le délai fixé par le règlement intérieur, le blanchissage est porté au compte de la pensionnaire. Dans les maisons où les chambres de passe servent en même temps de lieu d'habitation aux filles, le change des draps de lit ne se fait également qu'une fois par quinzaine ; la pensionnaire répond des avaries. Dans ces mêmes maisons, si une fille veut que ses serviettes de toilette ne servent pas aux clients, elle doit payer un supplément de linge ; réglementairement, elle n'a droit qu'à deux serviettes par semaine, et le blanchissage de chaque serviette supplémentaire, qui vaut un sou, est compté 50 centimes par la tenancière à la prostituée. Quant au linge de corps, la fille étant persuadée que la toile ordinaire et le coton ne la feraient pas valoir suffisamment, la tenancière lui loue des chemises de dentelles, mouchoirs de batiste, etc.; et, en dehors du prix de location, elle exige les frais de blanchissage, en stipulant que tout ce linge précieux doit être lavé à l'eau de riz. On voit où ces frais mènent les filles de maison !...

L'abonnement à la coiffure est directement payé à la tenancière. Tous les jours, vers trois ou quatre heures, le coiffeur vient procéder à l'édification savante d'un édifice qui doit être à la fois élégant et

solide; les frisures, poses de postiches, applications de teintures avec usage de séchoir, ne sont pas comprises dans le prix de l'abonnement, qui n'est jamais moindre d'un franc par jour. Le coiffeur ne touche jamais que le tiers de la somme, ou la moitié au plus; c'est à cette condition qu'il est concessionnaire du privilège. Quant aux articles de parfumerie, la tenancière les compte aux filles à des prix du quintuple au décuple plus élevés que ceux des meilleures maisons du boulevard.

Dans les grandes tolérances, il y a encore l'abonnement au pédicure, à la manicure ; soit, un nouveau versement de 5 à 10 francs par semaine, perçus par la tenancière.

Passons à l'usage des bijoux, qui est général dans toutes les maisons de prostitution : c'est un des côtés de la parure sur lequel la tenancière pousse le plus ses femmes ; d'autre part, celles-ci se laissent d'autant plus facilement suggestionner à cet égard que les bijoux font hausser le montant de leurs « *gants* », surtout s'ils ont l'air de leur appartenir; elles montrent alors volontiers ces parures aux clients, comme éclatante preuve de ce qu'elles ont été appréciées par des hommes généreux, et beaucoup, ignorant que ces riches objets, même s'ils sont au chiffre de la fille, ne sont que de la bijouterie louée, ne lésinent pas au moment d'offrir le « *petit cadeau* » d'usage. C'est ainsi que la location de parures avec diamants atteint des chiffres usuraires absolument extravagants. Le docteur Fiaux, qui a eu des notes à ce sujet, affirme que, dans les lupanars aristocratiques, où les filles ne reculent devant aucuns frais, si excessifs qu'ils soient, pour rivaliser de luxe entre elles, *un diadème* rubis et diamants est loué à ces femmes

150 francs par jour, une aigrette perles et diamants 100 francs par jour, une montre chiffrée en diamants 50 et 60 francs par jour ; le prêt quotidien des bagues et bracelets va de 15 à 50 francs. Le bijoutier attitré d'une maison de ce genre réalise des bénéfices considérables, tout en ne touchant que le tiers et même le quart de ce que la tenancière extorque à la prostituée vaniteuse. Dans les maisons d'ordre inférieur, la manie des bijoux sévit de même ; les parures sont de valeur moindre, voilà tout ; on loue à ces filles de la bijouterie en vrai, à moins qu'elles ne préfèrent acheter du faux ; ici et là, les bénéfices usuraires sont proportionnés au degré plus ou moins élevé de l'établissement. Les bijoutiers figurent souvent, d'ailleurs, parmi les commanditaires et créanciers de tolérances. M. Macé, alors qu'il était chef de la sûreté, a eu entre les mains, dans la succession d'une grande tenancière parisienne, la facture d'un bijoutier montant à 100,000 francs ; cette maîtresse de maison achetait donc à crédit les bijoux qu'elle louait, non pas au mois ni à la semaine, mais au jour, à ses pensionnaires ; 100,000 francs de parures enrichies de pierres précieuses, dont elle n'avait pas même déboursé le prix, lui rapportaient 5 à 600 francs par jour, grâce à la confiance que le fournisseur avait en sa solvabilité ; ce qui représente un placement à 180 pour 100 par an !

Nous avons parlé tout à l'heure des extras de table ; eh bien, ils sont peu de chose à côté des extras de l'estaminet ou du *bahut*. Ce dernier mot, dans le langage des filles de maison, s'applique à l'étage supérieur de l'immeuble d'une tolérance luxueuse, où sont situées leurs chambres particulières, contrairement aux maisons à estaminet où la chambre

d'habitation de chaque pensionnaire est en même temps sa chambre de passe.

Or, quelle que soit la classe d'un lupanar, on y boit, ici dans l'estaminet formant salle commune, là, dans les salons ; et partout les filles excitent le client à boire, afin d'être bien vues de la patronne. Le premier mot d'une prostituée en maison : « Qu'est-ce que tu payes ?... Tu n'offres rien ? » est stéréotypé comme une consigne. Hors de table donc, le prix des consommations servies au café ou au bahut, tout exorbitant qu'il soit, est le même pour les filles que pour les visiteurs : dans des maisons de troisième et quatrième ordre, où la passe est de 2 à 3 francs, la tasse de café est à 1 franc, la canette de bière à 2; la consommation est tarifée, on le voit, presque l'équivalent de la femme. Dans presque toutes les maisons à estaminet, un grand carton indiquant le prix des boissons est accroché aux murs ; l'un des côtés donne le prix *avant*, et l'autre le prix *après* minuit ; il n'y a qu'à retourner le carton.

La tenancière est aussi marchande de tabacs ; le paquet de cigarettes ou le cornet de tabac est toujours servi sur le plateau en même temps que les plus minimes consommations. Le prix en est doublé : les quinze grammes de caporal ordinaire sont comptés 40 centimes ; ce qui met à 25 francs le kilog de 12 francs 50. Le cahier de papier à cigarettes, de deux sous, se paie 30 centimes.

Toute dette quotidienne est portée immédiatement « sur l'ardoise », et de là sur le livre de comptes, à la fin de la journée. Ce livre, en « doit » et « avoir », est tenu avec la minutie apparente d'une comptabilité strictement commerciale. Le docteur Fiaux, qui

nous donne ces renseignements si précis, complétant ceux de M. Coffignon, a eu sous les yeux le livre d'une tenancière parisienne ; chaque fille y avait une page grand format, divisée en 8 colonnes, dont 7 pour le doit, et 1 pour l'avoir. Les colonnes réservées à l'inscription des dettes portaient ces rubriques: 1° suppléments de nourriture et extras ; 2° vente et location de vêtements, linge et parfumerie ; 3° vente et location de bijoux ; 4° voitures et spectacles ; 5° fourniture de bains, médicaments, honoraires médicaux ; 6° sommes d'argent avancées à la pensionnaire; 7° sommes remises à des parents et amis de la pensionnaire. La colonne de l'avoir portait l'inscription des sommes versées à la tenancière par la prostituée en amortissement de sa dette courante. La balance s'établissait invariablement par un passif mensuel de 200 à 500 francs au préjudice de la fille. Or, la maison dont il s'agit était de second ordre.

Au jour de l'an, à la fête de *Madame*, à la fête de *Monsieur*, il faut se cotiser entre filles pour offrir un cadeau qui en vaille la peine ; et, comme un cadeau pourrait faire double emploi avec ce qu'ils ont déjà reçu, *Monsieur* et *Madame* font savoir qu'ils préfèrent de l'argent. — *Madame* a le spleen; elle fait à une de ses pensionnaires l'honneur insigne de lui permettre de l'accompagner en promenade ; on prendra une voiture dans l'après-midi, on dînera dans un cabaret élégant, on ira finir la journée au théâtre : c'est la fille qui paiera toute la dépense. — *Monsieur* fume, *Madame* aime les fleurs ; la fille qui a pris son jour de congé ne rentrera pas, si elle veut être bien vue, sans apporter un bouquet pour *Madame*, un paquet de cigares pour *Monsieur*.

« On n'en finirait pas, si l'on voulait citer les

mille indélicatesses à l'aide desquelles les maîtresses de maison dépouillent leurs pensionnaires », écrit M. Carlier, ancien chef de la police des mœurs à Paris.

Ajoutons cependant, pour être complet, que l'exploitation de la fille à numéro par la maquasse entraîne l'exploitation par la haute et basse domesticité, depuis la sous-maîtresse jusqu'aux filles de cuisine, en passant par toutes les classes du personnel de service, lingères, couturières, bonnes, garçons, etc. Dans les grandes maisons, il n'y a souvent pas moins de huit à dix employés pour le seul service de la table et des chambres de passe; pour n'être pas toujours nécessairement d'anciennes prostituées ni des souteneurs, tout ce monde-là n'en prétend pas moins faire « son beurre » dans l'établissement. La bonne qui sert à table, celle qui fait les lits, la cuisinière, la laveuse de vaisselle, le garçon qui cire les bottines et vide les cuvettes, le garçon de courses, qui va chez la blanchisseuse et fait au-dehors les commissions permises par la patronne, chacun et chacune entendent bien ne pas travailler pour les beaux yeux de la fille ; il leur faut, à eux aussi, leur pourboire, leurs gants. Exemple typique : le simple port d'une lettre au bureau de poste voisin leur est payé 5 sous.

La sous-maîtresse ne se contente pas de ses appointements, ni même de menus bénéfices. Or, comme elle est le grand factotum administratif, les pensionnaires ont tout intérêt à se concilier ses bonnes grâces, puisque c'est d'elle qu'elles dépendent. Appointée au mois comme une simple domestique dans les maisons moyennes (30 à 50 francs), la sous-maîtresse, qui reçoit dans les grandes tolérances un traitement

annuel de 2,400 à 6,000 francs, double partout très largement son salaire fixe. Afin d'être désignées par elle, quand le client, ne voulant pas paraître au salon, s'en remet au bon goût de l'intendante pour lui appeler une fille, il n'y a pas de cadeau que les femmes ne lui fassent. De son côté, elle vend aux clients cigares, cigarettes, pastilles de cachou, bonbons pour parfumer l'haleine, oranges, baudruches et caoutchoucs préservatifs ; sur les consommations servies en chambres de passe, elle prélève une abondante libation, qu'elle revend ensuite aux filles, etc., etc. Dans les maisons moyennes, par exemple, le cigare de deux sous se paie de 50 à 75 centimes à la sous-maîtresse ; on peut, par là, avoir une idée des bénéfices qu'elle réalise sur les hommes, tout en contribuant à tondre les femmes.

Au surplus, en présence de ces agissements dont les filles à numéro sont victimes, leur insouciance dépasse toutes les bornes ; il semble qu'elles en soient réduites à l'état de bétail humain. Quand la tenancière et sa domesticité les ont tondues autant qu'il leur est possible, le souteneur vient glaner ce qui reste. Les tribades seules, par le fait de leur vice spécial, s'exemptent de ce dernier impôt ; toutes les autres filles de maison ont leur amant de cœur, qui vit au-dehors ; jamais elles ne s'amourachent d'un garçon de service du lupanar, attendu qu'elles ont pour eux le plus dédaigneux mépris. Dans les maisons de tolérance des faubourgs, les amants de ces filles vont eux-mêmes chercher leur *prêt ;* dans les maisons du centre de Paris, où le souteneur est consigné à la porte, il envoie un commissionnaire toucher l'argent de sa *ménesse.*

La seule bonne qualité que reconnaissent aux maî-

tresses de maison ceux qui les ont étudiées de près, c'est la tendresse maternelle. Sauf des exceptions infiniment rares, on peut dire que ces femmes élèvent leurs enfants dans la perfection. Jamais ils ne mettent les pieds dans leur établissement. Celles qui ont quelque aisance les placent dans de bons pensionnats, et ils reçoivent toujours une éducation supérieure à leur position. Quoiqu'elles considèrent leur industrie comme très licite, dès que leur progéniture commence à grandir, elles prennent crainte du sentiment public qui pourrait nuire à ces enfants, et cette crainte leur fait employer mille ruses pour les tenir à l'écart et leur faire croire qu'ils sortent de famille honnête ; ce n'est que dans des maisons étrangères qu'elles les voient, et tout se traite par des personnes tierces. Une de ces femmes maria ses deux filles, qui n'apprirent que longtemps après leur mariage quelle était l'origine de leurs dots.

On a vu, cependant, des filles de maîtresses de maison être mises un jour au courant de la situation par leur mère même, en prendre leur parti, et finalement faire passer à leur nom le livret de tolérance ; mais, nous le répétons, ces cas ne se présentent qu'avec une extrême rareté.

Sous le rapport du caractère, les tenancières se font remarquer presque toutes par la violence et l'irascibilité, surtout celles d'un ordre inférieur; dans leurs querelles, elles injurient les agents de l'autorité, et se jettent comme des furies sur les filles qui leur résistent, ou même sur les hommes qui se trouvent dans leur maison. Rien n'égale, d'autre part, la jalousie et l'envie que beaucoup ont les unes contre les autres ; elles cherchent à se faire réciproquement le plus de mal possible. Voici dans quelles

circonstances éclatent ces haines et ces animosités : quelquefois, c'est le simple dépit de voir une rivale prospérer et s'enrichir dans un établissement que l'on avait dû céder à bas prix, n'ayant pas réussi soi-même ; plus souvent, la rivalité a pour cause un trop grand rapprochement, ou l'installation d'une maison nouvelle, mieux tenue et mieux montée, qui attire les anciens habitués ; mais, de tous les motifs de conflit, il n'en est pas de plus fréquent et de plus grave que l'enlèvement d'une fille qui faisait la fortune de celle qui la possédait; comment pardonner les intrigues mises en usage pour arriver à ce but, et voir la foule des libertins porter chez une autre l'argent qu'elle répandait sans compter chez soi !

Quand une tenancière déclare la guerre à une autre, les hostilités commencent d'ordinaire par des dénonciations anonymes, qui révèlent à l'administration les diverses contraventions que les inspecteurs n'avaient pu découvrir ; naturellement, tous les faits ainsi révélés sont exagérés. Parfois, on ne s'en tient pas là, et des actes de violence ne tardent pas à se produire ; la tenancière envieuse embauche tous les mauvais sujets qu'elle peut connaître et les envoie casser les vitres de sa rivale à coups de coquilles d'huîtres, le projectile préféré des souteneurs. Il est juste de dire que la guerre est promptement terminée par l'intervention administrative, la tolérance étant aussitôt retirée à la tenancière qui a suscité le désordre, les voies de fait et le scandale.

En définitive, les tenancières sont infiniment plus méprisables que les prostituées elles-mêmes. Impartialement, nous avons dit leur unique bonne qualité. Infatuées d'elles-mêmes, envieuses et méchantes, plus âpres au gain que les pires usuriers, passant sans

cesse de l'hypocrisie à la violence, elles ont une pierre à la place du cœur.

Il arrive parfois que quelques maîtresses de maison font soigner chez elles des filles tombées malades ; mais ne croyez pas que ce soit par affection ou par humanité ! Non, certes ; car l'intérêt le plus sordide les dirige toujours, jusque dans les actions en apparence les plus louables. Incapable d'un bon sentiment, la tenancière ne prend soin, en cas de maladie, que des filles qui font le succès de sa maison ; elle cherche à s'attacher par là un être vivant qui lui rapporte quelques milliers de francs par mois ; elle agit comme le sportman qui, propriétaire d'une écurie de courses, fait veiller incessamment sur la précieuse santé de ses chevaux gagnants de premiers prix. C'est ce même motif qui porte les maîtresses de maison à faire passer à ces mêmes filles des secours à Saint-Lazare, lorsqu'elles sont forcées d'y aller, afin qu'une autre ne les y accapare pas pendant qu'elles y séjournent. Il explique encore le langage doucereux et les manières pleines d'affabilité des tenancières à l'égard de leurs filles à succès; elles flattent celles-ci, les cajolent sans cesse ; c'est un patelinage, qui, pour bien des gens, serait insupportable.

Si cette conduite désarme ces malheureuses filles et leur fait supporter patiemment la rigueur de leur condition, elle ne les trompe pas sur le compte des maîtresses de maison, et toutes les détestent à un degré dont il est difficile de se faire une idée ; elles les considèrent comme des voleuses, et proclament qu'elles n'ont pas de plus grands ennemis sur la terre; en cela, elles ne se trompent pas.

Enfin, lorsqu'on sait ce qu'est une prostituée, et l'*horrible* situation de celles qui, faute de ressources.

sont obligées d'entrer en maison de tolérance, on sera surpris de trouver parmi ces filles des êtres probes, et qui reculeraient devant le moindre larcin; cependant, il y en a ; bien plus, il s'en rencontre qui considèrent comme sacrées les dettes que les astucieuses tenancières leur ont fait contracter. On pense si ces bonnes filles, vrais phénomènes de naïveté, sont recherchées par les rouées exploiteuses !... Mais la plupart des prostituées, par contre, pensent et disent qu'elles auraient tort de se gêner vis-à-vis de leurs maquasses ; aussi, quand elles ont décidé de quitter une maison, elles se font un jeu, en profitant de leur jour de sortie, d'emporter et de vendre le plus beau costume de ville qu'elles ont réussi à se faire prêter.

De là, des plaintes continuelles des tenancières, et vif ennui de l'administration, qui n'aime pas à intervenir dans les litiges de cette espèce.

Pour trancher la difficulté, on a prescrit que les maîtresses de maison ont l'obligation de donner gratuitement à toute fille restée chez elles trois mois consécutifs un habillement complet et en bon état, afin qu'elle ne puisse être retenue par manque de linge et de costume, et aussi afin de lui ôter tout prétexte d'emporter des effets ne lui appartenant pas. Cette prescription donne, en général, de bons résultats ; mais il est des prostituées assez malignes, qui, lorsqu'elles ont médité un départ furtif pour passer de l'état de fille à numéro à celui de fille en carte, se gardent bien de se faire prêter le linge fin et la riche toilette qu'elles convoitent ; la haine de l'exploitation qu'elles subissent rendant celles-ci plus rusées que la tenancière, elles achètent à compte ferme les effets désirés, font un premier versement aussi maigre que possible, et décampent un beau matin.

Dans ce cas, que faire? Il y a eu vente; la tenancière, qui, prise à son propre piège, crie au vol, ne peut pas néanmoins déposer une plainte, puisque son livre de comptes particuliers, où se trouve celui de la fille dont elle accuse la mauvaise foi, établirait contre elle-même, par centaines, par milliers, les preuves de ses usures sous forme de location, mettrait en lumière ses escroqueries quotidiennes par majoration excessive de la valeur des objets vendus, et montrerait, en un mot, d'une manière éclatante, tout l'odieux de ses perpétuelles extorsions d'argent.

D'ailleurs, l'administration refuse de connaître tout engagement pris en dehors des obligations qui sont imposées par elle aux tenancières, et elle renvoie les parties, quand il y a contestation, à se pourvoir par les voies de droit. C'est donc à leurs risques et périls que les maîtresses de maison avancent de l'argent aux filles ou se trouvent leurs créancières par suite de vente d'objets incomplètement réglés.

4. Comment les dames de maison recrutent leur personnel de filles.

Une légende des plus absurdes doit être démentie par nous tout d'abord. Les adversaires de la police des mœurs ont répandu le bruit dans le public et sont parvenus à faire croire à quelques âmes candides que les maisons de tolérance sont des endroits où les jeunes filles se pervertissent. Rien n'est plus faux. Ce sont, au contraire, les tenancières de maisons clandestines et toutes les proxénètes de la prostitution insoumise, qui s'attaquent aux jeunes filles honnêtes ou à celles n'ayant encore commis qu'une faute, qui

les attirent, qui trompent et font séduire les premières, et qui débauchent tout-à-fait les autres. Quant aux maîtresses de maisons de tolérance, la surveillance qu'on exerce sur ces femmes, la dépendance où elles sont de la police, qui peut à toute heure faire pénétrer ses agents dans leur établissement, les obligent à se contenter d'offrir à leurs clients des filles déjà perdues, et les empêchent d'ajouter une nouvelle infamie à celles dont elles sont abondamment couvertes; même lorsqu'elles ont des mineures chez elles, ce sont des jeunes vicieuses, des créatures précocement perverses et profondément corrompues depuis longtemps (voir, page 123 et suivantes, ce qui a été dit au sujet de l'inscription des mineures).

Les hôpitaux, et en particulier l'hôpital Broca (anciennement Lourcine), fournissent aux tenancières un grand nombre de filles, qui, après voir vécu misérablement de prostitution clandestine, se décident à essayer de la maison de tolérance; Saint-Lazare leur fournit aussi une assez forte proportion de prostituées se trouvant dans le même cas. Broca est l'hôpital où vont se faire soigner les vénériennes dites du civil, c'est-à-dire autres que les femmes qui sont visitées régulièrement par le Dispensaire de salubrité ; cependant, il arrive aussi que des vénériennes se glissent ailleurs, favorisées par les internes désireux de compléter leur éducation médicale, principalement aux hôpitaux Saint-Louis, Tenon, Hôtel-Dieu, la Charité, Saint-Antoine, la Pitié, Laënnec, Beaujon, Lariboisière.

Dans ces divers hôpitaux, il y a toujours quelque vieille fille publique, surannée, qui, pour obtenir un courtage renseigne les tenancières sur les femmes en traitement, qu'elle pense devoir convenir à ces dames,

après guérison. A Saint-Lazare, tant à l'infirmerie qu'au quartier des détenues administratives, ce sont les prostituées elles-mêmes qui, en se liant, causent des lupanars où elles ont passé et s'entraînent les unes les autres, quand elles espèrent trouver quelque avantage dans telle ou telle maison de tolérance. La fille qui amène une camarade plaisant à la tenancière, reçoit de celle-ci un petit cadeau; quant aux vieilles procureuses qui opèrent dans les hôpitaux ordinaires, elles touchent une prime, plus ou moins forte, suivant la beauté, les agréments physiques ou intellectuels, et surtout suivant les talents de luxure des prostituées clandestines qu'elles ont découvertes parmi les malades et qu'elles ont décidées à entrer en maison; cette prime va souvent jusqu'à 50 francs.

Quelques dames de maison, plus astucieuses que les autres, ont des correspondants en province et à l'étranger; il en est qui entretiennent un commis-voyageur, toujours en chasse pour engager les grisettes perverties des grandes villes, ou les anciennes ouvrières, en rupture d'atelier ou d'usine, se prostituant dans les pays de fabrique.

Quelques unes encore s'entendent avec ces individus, exploiteurs comme elles, dont le métier est de pressurer les domestiques sans place, et qui couvrent de leurs mensongères offres d'emploi la porte de leur maison et souvent les murs voisins. A part de très rares exceptions, ces tenanciers et tenancières de bureaux de placement étudient les filles plus ou moins jolies qui viennent dans leur officine, et procurent aux célibataires libertins, comme *bonnes à tout faire*, celles dont la vertu leur paraît le moins solide; puis, ne les perdant pas de vue et ne négligeant rien pour accélérer leur chute irremédiable, ils les précipitent

dans l'abîme de la prostitution, lorsqu'elles sont à point et qu'ils ont intérêt à recevoir une forte prime de quelque maîtresse de maison, tolérée ou clandestine. Très habiles à tromper la police, ces placeurs et placeuses, tristes gens sans aucun scrupule, sont, pour la plupart, d'actifs pourvoyeurs de toutes les prostitutions; les statistiques officielles des métiers abandonnés par les filles qui viennent se faire inscrire à la police ou qui sont arrêtées comme insoumises, disent éloquemment l'influence néfaste des bureaux de placement, exécrable institution appelée à disparaître bientôt; du moins, espérons-le (voir page 27, statistique des anciens métiers des filles publiques).

Enfin, il est des maîtresses de maison, parmi celles du dernier ordre, qui envoient des vieilles recruteuses à la porte des hôpitaux, pour guetter à leur sortie les femmes qui pourraient être à leur convenance et dont elles devinent la misère et le vice; ces vieilles recruteuses, douées d'un flair remarquable, vont même pratiquer leur embauchage dans les environs du Dépôt et partout où se trouve une maison de correction, une prison quelconque; la présence des souteneurs leur indique le gibier qu'elles recherchent; elles sont ainsi les placeuses des condamnées qui ont fini leur temps.

5. Les maris et amants des dames de maisons.

Parmi les maîtresses de maison, il est des femmes mariées, mais dans une faible proportion: sur 213 dossiers de tenancières que j'ai compulsés, j'en ai trouvé 47, soit un peu moins d'un quart, pourvues d'un légitime époux. Les trois quarts ne sont pas mariées, mais ont toujours un amant en titre, sinon plusieurs.

Sauf 7 ou 8, les tenancières mariées ne dirigeaient que des tolérances de la basse catégorie. La plupart de ces maris sont des ivrognes, des voleurs; plusieurs prélèvent sur la recette du lupanar de quoi entretenir au-dehors une concubine, ce qui cause à leur femme le plus grand chagrin. Aucune tenancière mariée n'est connue officiellement à l'administration sous son nom conjugal; son livret ne porte que les nom et prénoms figurant à son acte de naissance. Pour plusieurs raisons faciles à comprendre, la Préfecture recule toujours devant la présence d'un mari, lorsqu'il s'agit d'accorder une tolérance; il lui faut la perspective d'une maison clandestine à supprimer, d'un repaire de malfaiteurs à détruire, ou d'un bien quelconque à opérer, pour lui faire passer par-dessus les graves inconvénients que ces personnages présentent.

Quant aux amants des tenancières veuves, célibataires ou divorcées, leurs inconvénients sont à peu près les mêmes, mais à un degré beaucoup moindre; car ils n'ont pas d'autorité directe sur la maîtresse de maison, laquelle reste libre de ses actions, sans craindre les observations et les réprimandes d'un mari, son maître légal, souvent impérieux et fort peu raisonnable. Ces amants, pouvant être changés au premier caprice, sont donc plutôt les serviteurs que les dominateurs des dames de maison, et, s'ils sont dangereux, c'est lorsqu'ils s'emploient à protéger ces femmes contre les inspecteurs qui ont constaté des contraventions; c'est lorsqu'ils aident les filles à se jouer de l'administration; c'est surtout quand ils contribuent à faciliter des duperies, parfois suivies de violences, à l'égard des libertins novices venus dans la maison. D'autre part, on s'imagine aisément ce que

LES PROXÉNÈTES RECRUTEUSES



Guettant à leur sortie les femmes qui pourraient être à leur convenance et dont elles devinent la misère et le vice, ces vieilles recruteuses sont douées d'un flair remarquable; elles vont même pratiquer leur embauchage dans les environs du Dépôt et partout où se trouve une prison quelconque; elles sont ainsi les placeuses des condamnées qui ont fini leur temps (page 237).

peut produire la rivalité de tels êtres, lorsqu'une tenancière entretient à la fois deux ou trois amants : rien n'égale le désordre que cela occasionne; et, lorsqu'il existe, on peut être certain que l'établissement ne durera pas longtemps, qu'il croulera de lui-même, ou que l'administration se trouvera dans la nécessité de le supprimer.

La position sociale de ces hommes varie suivant la classe de maison et suivant l'âge, le caractère et l'éducation de leur maîtresse. Quelques uns ont dans le monde ou dans l'armée de très belles positions; d'autres sont artistes; d'autres, enfin, ne sont que de simples artisans. Leur manïère d'être dans la maison n'est pas la même partout : dans tels lupanars, ils sont pour ainsi dire à demeure, mangeant à la même table que les filles, et défrayés de tout; dans tels autres, ils ne viennent que passagèrement, sans même y passer la nuit.

J'ai lu, dans les archives de la Préfecture de police, l'histoire d'un homme marié qui n'eut pas honte de s'attacher à une de ces dames de maison et de vivre publiquement avec elle; cette misérable fit périr la femme de son amant, moins peut-être par le chagrin qu'elle lui causa, que par les injures, les coups et les mauvais traitements de toute nature dont elle l'accablait chaque fois qu'elle la rencontrait.

Comment remédier à l'inconvénient que présentent les amants de cette espèce? C'est encore un point sur lequel l'administration a toujours vu ses meilleures intentions et ses plus sages mesures rester sans efficacité. On peut ne point accorder une tolérance à une femme mariée, en lui opposant les difficultés de sa situation; mais, comme les maisons publiques sont à l'usage des hommes, il est impossible de prévoir que

tel qui y entre saura se faire aimer de la tenancière. On ne peut donc que retirer la tolérance, lorsque l'amant de celle-ci aura fait du scandale ou occasionné quelque scène de désordre.

Une anecdote, d'après M. Carlier, permettra d'apprécier la mentalité des maris de tenancières.

Le digne époux d'une maîtresse de maison était devenu veuf : ne pouvant se résigner à céder à une autre tenancière l'immeuble dont il était devenu propriétaire par héritage, il demanda et obtint un délai; puis, il annonça que son intention était de contracter un nouveau mariage avec une femme qui demanderait le transfert du livret de tolérance à son nom. Plusieurs fois, le délai sollicité fut renouvelé. Voyant que sa situation irrégulière se prolongeait par trop, on dut le mettre en demeure d'en finir, s'il ne voulait pas que l'établissement créé par la défunte fût fermé pour toujours; on lui fixa donc une dernière limite pour faire sa cession, puisqu'il paraissait évident qu'il n'avait personne en vue pour un mariage, contrairement à ce qu'il avait déclaré d'abord.

Cet homme écrivit alors au préfet de police une lettre, dont voici un extrait essentiel :

« J'ai cherché à vendre, disait-il; mais je n'ai pu réussir. J'ai voulu me marier : je n'avais jusqu'ici trouvé rien qui me plût; mais on m'a parlé hier, dans la journée, d'une fille du quartier Bréda qui pourrait me convenir. Je me suis présenté le soir même chez elle, à neuf heures; la concierge m'a dit qu'elle était sortie, mais que je pourrais la trouver vers la fontaine Saint-Georges, où elle fait habituellement son commerce. Je m'y suis rendu, et, grâce à son signalement qu'on m'avait donné, et surtout à un costume qui m'avait été fidèlement dépeint, je l'ai reconnue sans peine.

« Je l'ai observée pendant plus d'une demi-heure, sans que ma présence ait été remarquée par elle ; je l'ai vue aller et venir, et j'ai été enchanté de son activité. J'allais l'aborder, lorsqu'elle a pris le chemin de son domicile en compagnie d'un monsieur, qui la suivait de quelques pas. J'ai marché derrière eux; j'ai attendu devant sa porte, pendant près d'une demi-heure, que ce monsieur fût parti. Lorsqu'elle est redescendue seule, je l'ai accostée en michet sérieux; elle m'a fait monter chez elle.

« J'eus bientôt acquis la certitude que sa figure et sa conversation me plairaient; je lui demandai alors s'il lui conviendrait de tenir une maison de filles. Comme la proposition paraissait lui sourire, je lui ai dit : « Je suis « maître de maison, je suis veuf, et j'ai besoin de me remarier pour conserver ma tolérance; vous pourriez faire « mon affaire. »

« Elle m'a demandé jusqu'à cet après-midi pour réfléchir, d'autant mieux qu'elle ne pouvait pas rester plus longtemps avec moi, parce qu'elle attendait son amant à dix heures et qu'elle voulait le consulter à ce sujet.

« Je dois retourner aujourd'hui à deux heures, et je crois bien que l'affaire s'arrangera. Pour mon compte, je le désire vivement, parce qu'elle m'a paru modeste et très comme il faut.

« Je voudrais donc qu'on m'accordât un dernier délai, d'un mois seulement, à l'expiration duquel je me serai défait de ma maison, si je ne me suis pas marié. »

Ce document typique confirme et complète tout ce qu'on peut dire sur l'absence totale de sens moral des tenanciers et des tenancières; leur mentalité profondément abjecte est invoquée comme argument décisif par les adversaires du régime de la réglementation de la prostitution. Mais, comme l'a dit très justement un de nos confrères, on ne voit pas en quoi l'indignité de

ces individus justifierait l'abolition de la police des mœurs.

Les abolitionnistes rêvent, pour la France, le régime de la prostitution libre de l'Angleterre; or, dans ce pays, les tenanciers de disorderly-house, (maison de débauche) sont mille fois plus infâmes que tous les maîtres et maîtresses de maisons de tolérance françaises. Le rapt et le viol des enfants des seux sexes, volés à la sortie de l'école et livrés, au-dessous même de huit ans, aux riches et immondes dépravés de Londres, sont d'une pratique courante dans les lupanars libres; les auteurs impartiaux, qui ont étudié sur place la prostitution anglaise, sont unanimes pour flétrir les crimes inouïs, quotidiens, commis de l'autre côté de la Manche, grâce à l'absence de la réglementation.

D'autre part, on ne saurait trop le rappeler, l'Italie, sous le ministère Crispi, a voulu expérimenter (1888) le système de la prostitution libre, et bientôt il a fallu revenir au salutaire régime de la police des mœurs (1891), tant la contagion syphilitique s'était accrue, en même temps que l'audace des proxénètes ne sentant plus le frein. Or, supposons un instant que l'expérience italienne ait été faite en France : croit-on que l'auteur de la lettre qu'on vient de lire aurait perdu le moindre de ses vices, au lendemain de la proclamation de la liberté de la prostitution ? suppose-t-on que cet être à l'âme de boue, décidé à se marier avec une fille de trottoir, et cela en prenant un arrangement amiable avec son souteneur, se serait amélioré dans un sens quelconque, lorsqu'une loi dite de réforme lui aurait annoncé qu'on s'en remettait désormais à sa conscience de tenancier libre pour donner de bons conseils à ses pensionnaires, en cessant de

les escroquer, et pour dissuader de tout contact celles qui viendraient à être vénériennes?

Non, non; et c'est pourquoi nous disons avec le docteur Grandier-Morel :

« Ces ignobles individus existent, ont existé de tout temps, existeront toujours. Puisque la santé publique exige que la prostitution soit surveillée par la police et les médecins spéciaux, — et elle ne sera jamais surveillée de trop près, — c'est fatalement ces individus-là que l'administration trouvera toujours et partout à la tête des maisons de débauche. Les abolitionnistes, qui veulent la prostitution libre, au nom de la dignité humaine, et qui fulminent contre l'infamie particulière des tenanciers et tenancières tolérés, ont-ils à proposer quelques vertueux patriarches ou une seule honnête mère de famille, pour veiller de près à ce que les prostituées syphilisent le moins possible leurs imbéciles clients? »

6. Des chances de ruine et de fortune que présente la gestion d'une maison de tolérance.

Il en est de cette industrie comme de toutes les autres : parmi les femmes qui l'exercent, quelques unes s'enrichissent, la plupart végètent, plusieurs s'y ruinent complètement. En général, les tenancières qui ont de l'ordre font d'excellentes affaires, quels que soient le quartier et la classe de leur établissement : celle qui va elle-même aux provisions, qui soigne son linge et qui entre dans d'autres détails intérieurs, et dont le mari frotte les chambres et les escaliers, a toujours pour elle des chances de fortune; tandis que celle qui s'en rapporte à ses domestiques, qui vit avec des amants, qui les attire dans sa maison et les y laisse

boire et manger toute la journée, croulera infailliblement.

Une autre cause de ruine est à noter: le développement, de plus en plus formidable, de la prostitution clandestine. Lasses d'être exploitées, les filles des lupanars de premier et second ordres finissent un jour ou l'autre par avoir acquis dans l'art de la luxure une expérience assez grande pour être assurées de vivre au dehors sans être obligées de descendre à la rue; celles des maisons inférieures s'entendent avec leurs souteneurs, ne rentrent pas après une sortie, et vont grossir l'armée des raccrocheuses insoumises; quant à celles des maisons de quartier, classe moyenne des filles à numéro, elles désertent en moins grand nombre le lupanar, et généralement, lorsqu'elles le quittent, c'est pour passer à l'état de filles en carte. Hôtels borgnes et cabarets avec personnel de servantes prostituées, sans compter les brasseries de femmes, font une concurrence terrible aux maisons de tolérance; les tenancières trouvant que la situation n'est pas tenable, les unes ferment et laissent leurs créanciers se débrouiller comme ils pourront, les autres rendent le livret à la Préfecture et transforment leur immeuble en débit de boissons ou vont s'établir ailleurs, continuant toujours, d'une façon ou d'une autre, la prostitution, mais plus ou moins secrètement désormais.

En ce qui concerne les tenancières de tolérances dont l'industrie ne périclite pas, beaucoup, après quelques années d'exercice, se retirent avec 5 à 10,000 fr. de rente; il n'est pas rare d'en voir qui amassent jusqu'à 20,000 francs de revenu, et quelques-unes vont à 25 et même 30,000. Ce n'est pas toujours dans les beaux quartiers et dans les maisons les plus *opulentes* que se font ces brillantes affaires : telle dame

de maison, dont le lupanar était situé près de la caserne de l'Ave-Maria, y gagna, en peu d'années, de quoi acheter quatre maisons dans Paris, et donna en outre 60,000 francs de dot à sa fille, qu'elle maria à un ancien officier de la garde impériale, décoré de la Légion d'honneur; telle tenancière, qui exploitait une tolérance de dernier ordre dans la sale petite rue de la Bûcherie, près de la place Maubert, acheta aussi à Paris plusieurs immeubles de rapport, et entre autres une très jolie maison dans la rue Marbeuf, destinée à sa retraite. Telles et telles maisons de tolérance se vendent aussi cher que des charges de notaire ou d'avoué; on peut citer quinze cessions d'établissements de ce genre, qui, pour les frais de mutation, ont produit au fisc une somme de 17,786 francs.

Actuellement, un lupanar aristocratique, que nous ne nommerons pas, dont l'installation à coûté un million et demi, et qui a 300 francs de frais quotidiens, ne rapporte pas moins de 250,000 francs de boni par an. Dans tel autre, les bénéfices annuels se chiffrent par une moyenne de 75 pour 100. Et voici un exemple très caractéristique encore : au bout de six mois d'exercice, la sous-maîtresse d'une grande maison parisienne, gérante provisoire par suite de décès de la titulaire, pouvait s'engager, lorsqu'elle sollicita le livret à son nom, à rembourser une dette de 300,000 francs, à déposer immédiatement une somme importante en garantie et à racheter le fonds d'une valeur de 150,000 francs, de façon que les intérêts d'une mineure, enfant de la défunte (intérêts représentés par le droit au bail et le matériel de la maison), fussent sauvegardés. Rappelons, enfin, que le procès relatif au testament de la Farcy, célèbre tenancière parisienne, procès entre ses héritiers et la ville de

Montargis, a attesté des bénéfices d'exercice et de vente qui ont dépassé le million.

Dans la période décennale de 1878 à 1888, spécialement étudiée par le docteur Fiaux, 7 maisons de tolérance ont rapporté, en moyenne, un bénéfice annuel net de 120 à 250,000 francs; 3 maisons ont rapporté de 50 à 65,000 francs; 4 maisons, de 30 à 50,000 francs; 8 maisons, de 20 à 30,000 francs; 49 maisons, de 6 et 8,000 à 15,000 francs. D'autre part, dans cette même période, 65 maisons de tolérance, ne faisant pas leurs affaires, ont disparu.

La tenancière qui se retire après fortune faite, n'est jamais embarrassée pour trouver un mari; et ce ne sont pas seulement les aventuriers de la noblesse déchue, les déchets de l'armée, les cyniques de la plume, qui fournissent cette spécialité d'épouseurs; on y voit des artistes non sans talent, des officiers supérieurs, des négociants connus, etc. Quelques unes de ces femmes, ne se mariant pas, se retirent dans de jolies maisons de campagne, aux environs de Paris, et elles ont une cour d'amants opulents, qui ne se jalousent pas et portent l'innocent titre d'amis; mais le plus grand nombre tiennent à faire une fin honorée, et, sitôt leur lupanar vendu, recherchent l'époux qui leur permettra de paraître avoir vécu d'une vie immaculée. Je pourrais nommer un coquet village où se trouve une de ces enrichies : celle-ci ne reçoit en apparence que de la bonne compagnie; elle assiste régulièrement aux offices de la paroisse, avec sa maison et tous ceux qui viennent la voir; le curé la tient en très haute estime et n'est jamais si heureux que lorsqu'elle daigne distribuer elle-même le pain bénit pendant la grand'messe; elle lui donne largement pour ses pauvres, et il la charge volontiers d'aller

quêter pour ses œuvres pies chez les habitants aisés de la commune; elle a épousé dernièrement, un homme décoré, de bon ton et d'élégantes manières, et s'est présentée à l'autel en habits blancs, avec tout l'extérieur de la vierge la plus chaste.

Quant aux tenancières qui ne réussissent pas, il en est dont la déconfiture est si complète qu'on les a vues dans la nécessité de redevenir prostituées ou simples servantes dans les lieux mêmes où elles avaient été maîtresses.

Et maintenant que nous connaissons les dames de maison et que nous pouvons les apprécier à leur juste valeur, nous allons montrer que les tenancières de la prostitution clandestine, loin de valoir mieux, sont encore pires; car celles-ci, aussi bien que celles-là, spéculent, par cupidité et par habitude vicieuse, sur la corruption publique, sur les goûts dépravés que le libertinage fait naître; les unes et les autres ne vivent que de désordres et d'infamie. Mais, s'il est vrai que la maison d'une maîtresse de tolérance est un asile ouvert à toutes les jeunes imprudentes qui ont laissé leurs parents ou ont franchi le cap de la majorité, il n'en est pas moins vrai, d'autre part, que les tenancières clandestines, échappant à la surveillance de la police, sont infiniment plus dangereuses: c'est la proxénète clandestine qui est à la piste même des mineures non déflorées; c'est elle qui, recherchant tout joli minois de nature à plaire aux libertins, tend des pièges abominables aux jeunes filles, dès que ses rabatteurs lui en signalent qui ont des penchants à la coquetterie; c'est elle surtout qui est par essence la corruptrice de la jeunesse et la pourvoyeuse du vice.

La maison de tolérance et la maison clandestine sont, l'une et l'autre, un lieu de rendez-vous pour tous

ceux que des passions honteuses font sortir des bornes du devoir; mais le lupanar clandestin, la maison de passes secrètes, ayant à sa tête une proxénète qui brave la police des mœurs, voilà la véritable école de scandale où des enfants à peine formées viennent faire apprentissage de la prostitution.

CHAPITRE VIII

LA PROSTITUTION CLANDESTINE

1. De la prostitution clandestine, en général.

On entend par *prostitution clandestine* celle qui s'exerce dans l'ombre, qui se cache sous les formes les plus variées, et qui ne se soutient que par la ruse, la fourberie et le mensonge. Cette sorte de prostitution, dont une foule de personnes ne soupçonnent pas l'existence, est, sous le rapport de la santé publique et des mœurs, bien autrement pernicieuse que la prostitution soumise au contrôle de la police ; c'est cette prostitution là qui, on ne saurait trop le redire, s'attaque même à l'innocence, la séduit et la corrompt; c'est elle qui, revêtant parfois les apparences les plus honnêtes, paralyse l'autorité et propage impunément la contagion la plus affreuse et l'immoralité la plus grande.

Le plus ordinairement, la prostitution clandestine ne se cache que pour soustraire à l'administration des jeunes filles à peine sorties de la tendre enfance, et qui, à raison de cela, sont vendues très cher aux immondes débauchés qui les recherchent. Néanmoins, elle est exercée aussi par des prostituées adultes, soit des femmes mariées dont les goûts dispendieux ne

sont pas satisfaits par les ressources du ménage, soit des jeunes filles précocement perverses et mal surveillées par leurs parents, soit des demi-mondaines dont l'entreteneur et les amants secrets ne subviennent pas suffisamment à toutes les fantaisies de luxe, soit des femmes de toute classe, qui, d'une façon générale, redoutent de se soumettre aux visites sanitaires et ne veulent pas être exposées aux inspections des agents des mœurs, dans la crainte d'être reconnues pour ce qu'elles sont, là où elles habitent.

Rien n'est comparable aux ruses que les proxénètes de la prostitution clandestine inventent pour dépister la police. Il y en a qui, après les études nécessaires, se font recevoir sages-femmes pour couvrir de ce pavillon le véritable métier de leurs pensionnaires. On en cite une qui s'installa comme dentiste, assurant dans ses prospectus que nul au monde, pas même Duchesne, le célèbre chirurgien du carrefour Drouot, ne l'égalait dans l'art de faire disparaître comme par enchantement les plus cruelles douleurs de dents; on ne la demandait qu'à ce titre, et les jeunes victimes, ainsi que les amateurs, ne montaient jamais chez elle sans avoir la mâchoire entourée de linge et sans donner les signes d'une vive souffrance. Une vieille coquine, affectant le costume et le langage d'une dame de charité, conduisait par la main deux petites filles, habillées modestement, et qui, par leur grâce et leur gentillesse, intéressaient quiconque les voyait; sous prétexte de leur obtenir des secours, cette misérable les menait dans les hôtels, et principalement auprès des riches voyageurs anglais, car elle connaissait les goûts de cette race hypocrite; elle cachait si bien son jeu, que tout le monde la respectait.

On n'en finirait pas, si l'on voulait ne rien omettre

dans cette revue générale de la prostitution clandestine; nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit au chapitre consacré à la classification des prostituées. Pourtant, il est bon de noter qu'un grand nombre de ces dangereuse proxénètes ont souvent un modeste appartement, ne contenant qu'une ou deux pièces en sus de celles qui leur sont strictement nécessaires; mais elles en louent un autre sous le nom d'une complice, au quatrième ou cinquième étage de la même maison, et là restent en permanence *des enfants*, qui sont censées ne descendre chez elles que pour jouer et passer le temps. On en a vu s'intituler peintres, ouvrir un atelier, et prostituer aux michets clandestins leurs soi-disants modèles. D'autres dirigent un restaurant, avec table d'hôte particulière à certains habitués; la salle réservée à ces repas, où l'on n'est admis qu'en étant bien connu de la patronne, est garnie de cocottes dîneuses, et communique, par un escalier secret, avec des chambres de passe.

Mais c'est surtout en prenant des patentes de divers états, ou simplement le titre de lingère, de couturière, de blanchisseuse, de modiste, etc., que la plupart des proxénètes clandestines échappent à la surveillance de la police et parviennent à se justifier. Beaucoup ne reçoivent pas d'hommes chez elles, mais envoient à domicile, sous un prétexte quelconque, les jeunes filles qu'on leur demande; elles instruisent ces jeunes filles de tout ce qu'il faut faire pour dérouter les inspecteurs. Une d'elles prenait réellement le linge sale de ses clients libertins, mais le passait à une véritable blanchisseuse qui le lavait à sa place; le panier des jeunes prostituées du lupanar clandestin et le linge qu'elles transportaient ne servaient qu'à *voiler* le véritable motif de leurs allées et venues.

Il suffit d'exposer un pareil ordre de choses pour faire comprendre la gravité des conséquences qu'il doit avoir, tant sous le rapport moral que sous le rapport sanitaire. Mais il serait injuste d'accuser l'administration de manquer de vigilance. Que peut-elle faire avec une poignée d'inspecteurs des mœurs dans une ville immense comme Paris? et même, si le nombre de ces agents spéciaux était décuplé, centuplé, comment agir, avec les lois actuelles? Chaque jour, un obstacle légal ou bien une influence imprévue arrêtent les poursuites et font échapper les coupables, qu'on a découverts par hasard. Pour traduire devant les tribunaux ces proxénètes clandestines, il faut le flagrant délit; comment l'établir? On ne le pourrait qu'à l'aide de manœuvres par elles-mêmes immorales, que l'administration doit se garder d'employer. On lance donc quelquefois des mandats de recherches et de perquisitions; on tend surtout à mettre la main sur la correspondance de ces femmes, afin d'y puiser les preuves de leurs incessants détournements de mineures; mais, presque toujours, on ne découvre rien. Comment, sous le régime d'une législation qui protège à outrance le domicile, et qui renferme l'action des agents dans des limites très étroites, comment atteindre une proxénète qui s'est mise à l'abri sous le couvert d'un commerce honnête, justifié par une patente, par des commandes et des livraisons réelles, par une comptabilité en règle? et même, en dehors de ce cas, comment avoir raison d'une madrée procureuse qui, dans son domicile privé, pourra toujours objecter qu'elle est libre de recevoir chez elle ses amis et ses connaissances, et pour laquelle les voisins prendront souvent parti?

Au lieu de critiquer à tort et à travers la police

des mœurs, il faut donc, au contraire, lui savoir gré de ses exceptionnelles réussites dans la constatation des délits; car c'est grâce à elle que de temps en temps on voit des proxénètes passer en correctionnelle et y récolter des condamnations pour excitation de mineures à la débauche.

Enfin, il est des prostituées clandestines qui font leur métier sans entremetteuse ni procureuse. Ce sont surtout les *femmes galantes*, allant dans les lieux publics, où rien ne les distingue des femmes honnêtes : fines et rusées, trompant leur entreteneur, elles ont des habitudes spéciales; elles savent, aussitôt qu'elles le veulent, affecter un ton, une contenance et des regards qui sont significatifs pour ceux qui recherchent cette classe particulière; elles se laissent accoster, se font suivre et reconduire, et c'est chez des amies ou dans des maisons particulières qu'elles reçoivent discrètement. D'autres s'intitulent masseuses et donnent leur adresse et leurs heures au public, au moyen d'annonces dans certains journaux quotidiens très répandus; ces annonces n'indiquent pas seulement de prétendues masseuses, et l'on en lit parfois qui sont de véritables chefs d'œuvre de rouerie pour attirer les libertins, en leur faisant même connaître le prix de la femme et sa spécialité de raffinements luxurieux.

Il existe même des domestiques d'une intelligence fort au-dessus de la moyenne, qui, loin d'abandonner leur état quand elles se mettent à se prostituer, le gardent pour se garantir contre la police : telle est soubrette, telle autre est un véritable cordon-bleu; le bourgeois ignore que sa servante ne monte dans sa chambre du sixième, après le service, que pour se mettre en toilette de grue, redescendre par le petit

escalier, et aller raccrocher dans les lieux de plaisir; il y en a qui poussent l'audace jusqu'à ramener le client chez elles, et non à l'hôtel, et, dans ce cas, un franc par monsieur qui monte de nuit avec une bonne de la maison est le prix habituel de la complaisance des concierges parisiens.

2. Quelques exemples authentiques de prostitution clandestine organisée.

Nous avons dit avec impartialité tout ce qui montre sous un jour défavorable les maisons de tolérance. Les adversaires de la police des mœurs y puisent des arguments spécieux en faveur de leur thèse; mais ils se gardent bien d'ajouter que le lupanar clandestin est pire, sous tous les rapports, que la maison publique de prostitution. Aussi cupide que la maîtresse de maison, ayant les mêmes vices qu'elle, la tenancière clandestine les aggrave par une hypocrisie scélérate en perpétuelle révolte contre la loi, par une audace sournoise qui ne recule devant rien.

Au premier rang de ces mauvais lieux, il faut placer les *maisons à parties*, antres les plus dangereux de la haute prostitution clandestine, maisons de débauche raffinée, fréquentées secrètement par un public d'élite, et contre lesquelles l'administration préfectorale est malheureusement impuissante.

Quelques dames, d'un esprit souvent très vif, ayant de l'instruction et grand genre, et possédant surtout le caractère de l'intrigue, donnent chez elles des déjeuners et des dîners, où se rendent les débauchés de toutes les sociétés mondaines; ils sont sûrs d'y trouver, avec les prostituées les plus agréables, cette classe particulière de femmes déclassées que l'administra-

tion n'a pas le droit de soumettre aux visites sanitaires des filles publiques, bien qu'elles en exercent véritablement le métier. Souvent ces parties se font à la campagne ou dans des endroits retirés, tantôt sur un point, tantôt sur un autre ; on y joue des sommes énormes; et, comme les filous spirituels et de bon ton sont toujours de connivence avec la maîtresse de la maison et son escadron volant de filles, on conçoit aisément le danger de ces réunions, plus pernicieuses encore pour la bourse que pour la santé.

Il existe de ces maisons, tenues sur un très haut pied, dans lesquelles les hommes font des dépenses fantastiques, laissant bien au-dessous d'elles les prodigalités effectuées au sein des tolérances de premier ordre; elles sont tenues par des femmes que la police connaît, mais contre lesquelles elle ne peut agir. Ceux qui les fréquentent ayant un intérêt majeur à ne pas être compromis eux-mêmes, jamais une plainte ne se produit contre ces tenancières clandestines ;leur clientèle a toujours pour les protéger, mille influences diverses prêtes à être mises en œuvre; au surplus, ces femmes affichent en tout les dehors de la réserve et de la modestie, et passent, dans leur quartier, souvent même dans la maison où elles demeurent, pour les personnes les plus honnêtes du monde.

Viennent ensuite les *maisons de rendez-vous*, avec divers degrés de clientèle. Celles de premier ordre, comme les maisons à parties, sont les foyers d'intrigues absolument incroyables; c'est là qu'elles se trament; c'est là que viennent les femmes de théâtre dévergondées, les cocottes à la mode se trouvant un moment à court d'argent, et certaines femmes mariées, de la bonne société, qui, véritables Messalines, viennent se livrer à des orgies sans nom et à la

débauche la plus effrénée; c'est là, enfin, que se discutent et que se vendent les moyens de procurer à un homme telle femme qu'il convoite et qu'il désire, avec d'autant plus d'ardeur que les obstacles qui s'opposent à l'accomplissement de ses désirs paraissent plus insurmontables.

On se rendra assez bien compte de ce qu'est une maison clandestine de rendez-vous, en lisant le document que nous reproduisons ci-après. C'est un rapport du chef de la sûreté (M. Macé) au préfet de police. Dans un de ces lupanars secrets, un financier connu était mort d'une attaque d'apoplexie foudroyante; le préfet saisit l'occasion pour y envoyer le chef de la sûreté, et M. Macé, après sa visite, a rédigé le rapport très détaillé que voici :

« L'extérieur de l'hôtel de la veuve F***, avec sa porte à deux vantaux, n'offre aucune remarque particulière. A l'intérieur, le vestibule large, rendu volontairement obscur, conduit à un cabinet placé entre deux escaliers; dans ce cabinet, se tiennent en permanence la maîtresse et sa doublure. Ces vieilles femmes expérimentées connaissent à fond le Paris galant. Au moyen d'un jeu de glaces et par le jour produit au moment de l'ouverture de la porte d'entrée, les proxénètes peuvent facilement voir, reconnaître la clientèle, même les femmes, malgré leurs vêtements sombres et la voilette recouvrant leur visage.

« La salle à manger, la cuisine, sises au rez-de-chaussée, s'éclairent par une cour vitrée donnant accès à un troisième escalier, celui réservé au service général. Dans cette cour existe l'entrée spéciale aux fournisseurs et à la domesticité de l'hôtel.

« Au premier étage se trouvent le petit et le grand salons, le fumoir, la salle de musique, le cabinet de lecture et le boudoir. Toutes ces pièces sont richement meublées :

statues, tableaux, bronzes, lustres, objets d'art, vases, jardinières garnies de fleurs exotiques, rien ne manque à cette luxueuse installation; la pose des glaces, la conformation et la nature des meubles, la couleur des étoffes recouvrant chaises longues, canapés, fauteuils, divans, poufs soigneusement capitonnés, indiquent le véritable caractère de la maison.

« Le second étage comporte les chambres. Dans chacune, le lit de milieu, surmonté d'un baldaquin, est garni de tentures s'harmonisant avec les meubles et les tapisseries; au-dessus de la table-toilette existe un grand miroir à bordure de fleurs, feuillages, oiseaux, au milieu desquels émergent des porte-lumières en cuivre doré; sous cette table prend place le petit meuble de bois, à quatre pieds, soutenant une faïence en forme de guitare. Les portes extérieures et intérieures de toutes les chambres sont masquées par de lourdes portières en drap bordé de larges bandes de tapisserie; la couleur de ces bandes sert à désigner la chambre.

« Le troisième étage est réservé au cabinet du docteur, pourvu du fauteuil indispensable aux visites médicales; à la lingerie, composée d'un stock de chemises-peignoirs en soie et en batiste; aux ateliers de coiffure et de couture, nécessaires à préparer les costumes; enfin, aux petits endroits et logis des domestiques.

« Cet hôtel, ingénieusement combiné, permet de défier la moindre curiosité. Les rencontres entre hommes et femmes ne peuvent y être que volontaires, et tout est calculé dans cette nouvelle merveilleuse Tour de Nesles pour autoriser clandestinement les Marguerites à se prostituer par intérêt aux viveurs pressés; car aujourd'hui tout marche à la vapeur, et sans causerie ni préambule on passe du salon au canapé.

« La cave de la veuve F*** mérite une mention spéciale

pour la qualité de ses vins. Sur des étiquettes j'ai relevé : Clos-Vougeot-Cavaillon, grand vin Latour-Cannet, vieux Château-Yquem, Château-Margaux, muscat Frontignan, fine-champagne 1850, kirschwasser 1872. Comme je lui demandai le prix du Champagne, elle me répondit : « Vingt-cinq francs, qu'elle qu'en soit la marque »; et elle ajouta : « Le vin ordinaire est pour le service; et la bouteille de « Sauterne, de Saint-Julien ou de Musigny ne se livre pas « ici à moins de dix francs; d'ailleurs, la plus légère « consommation, un cigare, une cigarette, est payée « cinq francs. »

« Le décès du banquier R*** m'imposait l'obligation d'examiner minutieusement le côté mystérieux de l'hôtel.

« Tout son mécanisme réside dans l'armoire de fer, immense coffre-fort dont l'ouverture m'a causé un vif étonnement. En voici l'inventaire :

« Sur la plaque supérieure étaient rangées des fioles renfermant le précieux liquide astringent, si nécessaire aux femmes voulant jouer momentanément le rôle de vierges. Près des fioles, j'ai ouvert la boîte sur laquelle on lit : *gants d'amour ;* sorte de préservatifs contre la fécondité et la maladie.

« La seconde plaque de fer contenait les albums de gravures obscènes; celui des diableries est rare, curieux, original. Puis, le roman de *Justine*, du marquis de Sade, le *Cœur humain dévoilé*, de Restif de la Bretonne, des guides pratiques pour guérir les affections syphilitiques, et une collection de photographies représentant les célébrités galantes, parmi lesquelles figurent les actrices à la mode, celles surtout recommandables par le caractère et le talent; quelques unes sont reproduites dans des poses, des enlacements qu'elles n'ont jamais eus en public; le photographe a seulement ajouté leur tête à des corps inconnus.

« Sur la troisième tablette étaient les invitations imprimées en caractères elzéviriens. La carte, fine, rose, satinée, porte : « Madame F*** a l'honneur d'informer Monsieur « .... qu'elle reçoit tous les jours, de trois à sept heures, « et de neuf heures à ..... » Puis, près de ces invitations, les lettres-circulaires manuscrites à envoyer aux notabilités françaises et étrangères, lettres ainsi conçues : « Monsieur, « connaissant votre goût pour les sculptures, j'en possède « d'exceptionnelles, notamment des boîtes à ouvrage très « artistiques, que je désire vous montrer. Honorez-moi, je « vous prie, d'une visite à mon hôtel, rue......., n°.., non « loin du parc Monceau. »

« Mon attention s'est fixée sur les registres aux tranches dorées, mentionnant, avec les adresses et par ordre alphabétique, les noms des habitués de la maison. Du côté des hommes, je vois : armée, magistrature, marine, finance, fonctionnaires de l'Etat, gros industriels, membres du Jockey-Club, princes étrangers, millionnaires, et jusqu'à des entrepreneurs de démolitions. Du côté des femmes, je relève : jeunes veuves, épouses délaissées, séparées, bourgeoises, femmes de province, baronnes et comtesses plus ou moins authentiques, actrices, ou simples filles galantes.

« J'estime qu'il y a lieu de ne pas s'en rapporter exclusivement aux livres tenus par cette méprisable entremetteuse, qui cherche, je pense, à compromettre des personnalités connues, des artistes en vogue n'ayant jamais pénétré dans un de ses salons, et cela dans le but évident de donner du relief à son triste et lucratif métier. Malheureusement, ces noms appartiennent à des femmes, légères, inconséquentes, se donnant à ceux qui leur plaisent, mais librement, sans marché, en bons camarades.

« Dans une case de l'armoire sont les carnets quotidiennement mis à jour, et relatifs aux dépenses et recettes.

Ceux-ci n'ont rien de conventionnel, et, pour éclairer votre religion, je crois devoir, monsieur le préfet, vous soumettre la comptabilité galante de l'année dernière; elle est curieuse à plus d'un titre et se termine par d'énormes bénéfices. Vous y constaterez les accouplements d'hommes et de femmes, séparés par un chiffre qui forme le trait-d'union qui les rapproche. Le chiffre varie de cinq à cinquante louis, jamais moins, jamais plus. Cette somme de mille francs reparaît assez souvent; elle n'est versée par les amateurs de plaisirs coûteux que pour les actrices à la mode, recherchées, courues et amenées sur commande : la jouissance d'une pareille marchandise est à l'heure, et le séjour dans la maison comprend l'arrivée et le départ; ce sont des étoiles filantes.

« L'examen des carnets permettra d'établir un sérieux contrôle des rapports signés *A demain*, que la veuve F*** adressait sous ce pseudonyme à votre administration. A l'instar de ses pareilles, j'ai pu me rendre compte que cette proxénète ne faisait même pas honnêtement son ignoble métier. Je vois, par exemple, une chanteuse d'opérette en renom figurer au mois d'août sur le carnet des recettes; or, à cette époque, elle était en représentation à l'étranger; on a, par une ressemblance, trompé le naïf américain, qui, pour vingt-cinq louis, a cru posséder la véritable comédienne. Un boulevardier ne se laisserait pas ainsi duper; il sait qu'on peut rencontrer, dans les maisons de rendez-vous, de jolies filles faisant de l'amour une affaire, et ressemblant à s'y méprendre à des célébrités théâtrales : mais les étrangers sont moins méfiants, et les proxénètes exploitent habilement les ressemblances. Les ateliers du troisième étage n'ont été créés que dans ce but, et là stationnent le coiffeur et la couturière, qui vous transforment une française ayant beaucoup de cheveux, l'œil vif, pas trop de nez, une bouche réussie et de jolies

dents, en italienne, espagnole, russe, allemande ou anglaise, au choix du visiteur; le tout est de savoir s'y prendre.

« Dans un compartiment spécial du coffre-fort, il y avait les diamants, bijoux, dentelles, appartenant à des femmes du monde constamment tourmentées par les dettes. Pour rembourser de ses prêts la veuve F***, ne pas déchoir (!), soutenir leur existence luxueuse à n'importe quel prix, la plupart s'abandonnent aux amateurs de grandes dames, et celles-ci peuvent affirmer que ce n'est pas toujours par plaisir qu'on fait commerce de galanterie.

« Que de gens font l'office de proxénètes, si j'en juge par les intermédiaires servant à recruter le personnel féminin de l'hôtel F*** !... J'ai transcrit sa liste. Couturiers, couturières, modistes, lingères, blanchisseuses, marchandes à la toilette, marchands de meubles, professeurs de chant, de musique, de danse, accordeurs de pianos, hommes d'affaires véreux, usuriers, directeurs de bureaux de placement, d'agences matrimoniales, dramatiques, commerciales, photographes, somnambules, tireuses de cartes, dentistes, coiffeurs, pédicures, manicures, épileuses, sages-femmes, cochers, gérants de cercles, garçons de restaurants, de cafés, d'hôtels. Cette dernière catégorie tient au courant les proxénètes de l'arrivée des personnages importants, soit par leur position, soit par leur fortune.

« Tous ces industriels, courtiers du vice, racoleurs de filles, pourvoyeurs de brasseries, jouent un rôle important, et n'oublient point que la femme doit plaire et être jolie. Ils s'entendent pour exploiter la coquetterie et s'attachent aux pas des vertus aux abois, sans travail, souvent paresseuses, mais toujours jeunes, fraîches et bien proportionnées. C'est un moyen, disent-ils, d'améliorer la position sociale de la femme, en lui montrant le chemin attrayant

et facile de la prostitution; carrière toujours disponible, plus lucrative et moins pénible qu'un travail honnête, mais irrégulier. En traitant les conditions des ignobles marchés, ils arrivent peu à peu à l'initier aux principes de la vie galante et finissent par lui faciliter l'occasion de franchir les premiers obstacles par des avances d'argent pour renouveler la toilette.

« Les relations entre les membres de cette nouvelle franc-maçonnerie sont de tous les jours, de tous les instants; elles s'étendent à Bruxelles, à Londres, à Berlin, à Vienne, à Madrid, à Florence. Les recruteurs sont partout : aux villes d'eaux, aux bains de mer, dans les forêts de la Bohême. La correspondance de la veuve F*** ne laisse aucun doute à ce sujet. Livrer toujours les filles aux messieurs, tout est là ; et les coulisses de la vie galante seront toujours curieuses à étudier.

« Parmi un millier de lettres, que j'ai saisies, — presque toutes signées d'un sobriquet, sans doute conventionnel, — je prends au hasard, les dernières arrivées, et je vois d'abord qu'un baron allemand a l'intention de *riccoler huit jours avec un cholie française;* Mme V***, sa procureuse prussienne lui a donné l'adresse de la veuve F***. Puis, je lis successivement :

« J'aime mon fils à ma façon. Il est employé au ministère de la Justice, et j'ai besoin, pour le distraire quelque temps, d'une femme grave et sûre. Je compte sur vous. » (Cette correspondante a signé de son nom de famille, en toutes lettres!)

« J'ai un charmant petit hôtel, et je suis avec le comte (ici le nom). C'est fini, nous deux, car il quitte ce soir Paris pour la Roumanie, et je tiens à l'oublier avec d'autres. Je voudrais, ma bonne petite madame F***, que vous vous occupiez de moi d'une manière sérieuse.. Trouvez-moi un amant solide, mais pas de marital! Je veux gagner énormément d'argent, et les collages sont la perte des femmes. Si vous aviez la main assez heureuse pour me procurer un homme marié, nous nous

entendrons, tout le temps que durera cette liaison, selon le fixe que vous m'aurez obtenu.

« Hier, au bois de Boulogne, j'ai rencontré le grand brun d'Espagne que vous m'avez fait connaître il y a trois mois; il m'a parlé et offert un cheval, en me disant qu'il habitait l'hôtel***, et que je lui écrive ou que je vienne le voir. Comme j'étais avec le comte, je n'ai pas pu lui demander son nom pour correspondre; je l'ai oublié, ce nom! Soyez assez gentille pour me l'envoyer. Je ne désire pas vous tromper; car c'est vous qui me l'avez adressé. — *Signé :* Luisante. »

« Libre en ce moment; pensez à moi, car j'ai besoin d'argent. Pour dîner ou souper, j'en suis. Je connais l'art d'amuser les hommes : ma mère, comme vous le savez, était marchande de volailles, et, bien jeune, m'a montré comment on plume les oiseaux. — *Signé* : Vautour. »

« Ayez la complaisance de prier M. le duc de m'attendre jusqu'à six heures; mon amant ne veut pas me quitter, et je ne puis le mettre dehors sans éveiller ses soupçons. La peur d'être lâchée me rend seule fidèle. — *Signé :* Sylvine. »

« Permettez-moi de venir tous les jours, comme les deux Mexicaines, la Milanaise et la Viennoise. En ma qualité de figurante aux Bouffes, je me prête à tous les travestissements et aux exigences des amateurs; je suis remplie de bonne volonté, mais je redoute les amants à domicile. — *Signé :* Du Marché. »

« Nous sommes arrivées à Nice, enchantées du soleil et des environs. Il y a du très beau monde, ici. Envoyez-moi des adresses. Si vous étiez près de nous, avec votre suprême tact vous feriez grand bien aux dames. Sous le couvert d'une agence théâtrale, nous nous glissons près de la célèbre chanteuse italienne; c'est une reine qui nous servira à suivre ce qu'il y a de mieux.

« Nous sommes inscrites sur la liste des étrangers, publiée par les journaux du pays! — *Signé :* Laure. »

« Bruxelles. — Je vous adresse deux ravissantes jeunes dames, nouvelles venues à Paris, l'une brune, l'autre blonde.

J'attends la réciprocité. Il faut refaire par des déplacements leur virginité. Méfiez-vous, car elles ont épuisé la clientèle des maisons de conversation de Londres, Vienne, Berlin et Bruxelles. Elles ne sont neuves que pour les Parisiens. — *Signé* : Bataillon. »

« Puisque vous m'avez promis votre sympathie, y comptant et y tenant beaucoup, je viens vous demander de vouloir bien me faire part directement de vos observations, les choses humaines prenant un aspect entièrement amer. Il est évident, madame, que je commence un noviciat, et ce n'est pas sans d'obligeants avis que j'arriverai à développer certaines qualités et à savoir mettre à profit l'expérience de ceux qui veulent bien s'adresser à moi.

« Commençant à être moins cernée par la difficulté, qui ne plaisante pas, je respire un peu plus à l'aise, pensant que ma figure, ma personne, mon moral même, se ressentiront de cet horizon moins sombre. Cependant, je viens vous demander de me dire, en toute franchise, ce que vous pensez de moi et si votre clientèle m'agrée; sans cela, j'avoue que je perdrais tout courage ; je vous demande donc un petit mot. — *Signé :* G. de la Tristesse. »

« Je vous prie de me dire si vous pourriez m'avoir Mlle (ici le nom), du théâtre des Nouveautés; et à quel prix? — *Signé :* Orly K. »

« Connaissez-vous (et je sais qu'il y en a) une jolie femme mariée, que l'on peut voir et saluer lorsqu'on la rencontre?... Ce genre est assez cher; mais cela m'est égal. Le difficile est d'avoir le rendez-vous. Elles sont toujours d'un certain âge, généralement de vingt-cinq à trente ans; plus jeunes, elles résistent encore. Vous me direz le prix. Je la veux blonde, c'est ma nuance. Par une couturière à la mode ou une grande lingère, vous auriez des renseignements utiles... Je suis un visiteur fatigué, ne sachant plus où semer l'or.—*Signé:*L'Absolu.»

« Vieille ratatinée,

« Je t'adore, mais tu ne m'expédies que de vilaines poupées, de vrais dromadaires! La tête de la dernière avait un aspect canaille, et ses mains de domestique sentaient la cuisine.

« Je passerai chez toi mardi, vers trois heures, faire mon choix. Je veux une fille aux allures garçonnières, battant le plein de sa beauté et de sa vogue, gaie, adroite en amour, et plus vicieuse que passionnée. — *Signé* : Surmené. »

« Je sors d'avoir une véritable affection, cela vous surprendra; mais aujourd'hui les prévenances cessent, et nous arrivons à l'habitude... Ne voulant plus me laisser accaparer, je place mon cœur sur mes lèvres, et je compte sur vous... Les hommes sont si bêtes! Le mien est du nombre; ils préfèrent les femmes qui les trompent et les font souffrir. — *Signé* : Laurence. »

« Adressez-moi d'urgence les vingt-cinq louis du prince. J'ai pris les florins de ma note pour des francs, et je me trouve dans l'embarras, malgré mes nuits laborieuses. — *Signé* : de Chiffrecourt. »

« Londres. — Je vais venir à Paris en visite avec une amie. Elle est ravissante. Occupez-vous de nous deux... Un mot sur les affaires; car il vaut mieux tenir que courir. Ici, la dernière quinzaine de décembre n'a pas été bonne, et l'on m'assure que Paris, la ville de luxe, devient une ville de misère. — *Signé* : Odine. »

« Nous sommes insensibles aux hommages de vos clients; mais nous pouvons cependant les charmer par la manière amoureuse dont nous buvons le champagne en costume du paradis terrestre. Nos tableaux vivants représentent un vice intime. — *Signé* : les Sœurs Siamoises. »

« L'écriture est plus bavarde encore que les filles, et ces lettres laconiques représentent assez exactement la comédie du vice, en donnant une triste idée de l'espèce humaine; elles prouvent que la dépravation des prostituées équivaut à la pourriture morale de ces hommes qui fourmillent dans les diverses clases de la société, et, si ceux-ci n'achetaient pas les femmes, aucune d'elles n'aurait la pensée de se vendre.

« *De toutes* les agences galantes, monsieur le préfet, celle

tenue par la veuve F*** est encore la moins suspecte; aucun acte délictueux n'a pu être jusqu'ici relevé contre ses déplorables agissements. Du reste, par principe, sa maison fonctionne contrairement aux habitudes des autres établissements de ce genre : le jeu y est interdit, et elle n'accepte que des sujets majeurs, en pleine liberté de corps et d'esprit.

« Ses habituées ne logent point chez elle; à partir de trois heures, elles arrivent, et les femmes présentes au grand salon, habillées en toilette élégante, paraissent toujours être en visite .

« La veuve F*** est le type parfait de la véritable procureuse. Elle a soixante ans, l'air respectable, les cheveux poudrés, et se donne des airs de duchesse. Le monde irrégulier la salue. C'est une farceuse qui s'est enrichie de la prostitution après des alternatives de bien-être et de misère. Ayant tout vu, tout entendu, elle met sa funeste expérience au service des libertins; et, d'après sa comptabilité, malgré son âge, elle aurait, pour certains personnages aux goûts corrompus, des bontés d'arrière-saison. »

M. Andrieux, dans ses *Souvenirs d'un ancien Préfet de police,* l'avait dit, et l'on a pu le comprendre par le rapport ci-dessus : on ne se doute pas à quel point les hommes, dès que leur position sociale s'élève au-dessus de l'ordinaire, éprouvent le besoin de se faire connaître aux filles de joie et, plus encore, aux proxénètes, et de leur raconter celles de leurs affaires dont le récit confidentiel peut le mieux faire ressortir leur importance; il en résulte qu'une proxénète clandestine, aussitôt découverte, s'empresse de renseigner la police, et lorsqu'elle est dans le cas de la veuve F***, c'est-à-dire s'il est constaté qu'elle ne prostitue pas des mineures, ses rapports sont acceptés,

sous bénéfice d'inventaire, bien entendu. Que si au contraire on acquiert la preuve qu'elle commet des délits, elle est livrée aux tribunaux, chaque fois que la rigueur des lois peut lui être appliquée.

Une femme qui a eu une assez grande célébrité, c'est cette étrange créature, à la fois proxénète et prostituée, qui se faisait appeler « la baronne d'Ange », nom et titre de haute fantaisie. C'est en 1864 que, quittant son village natal, elle vint à Paris, où elle se livra immédiatement à la prostitution clandestine.

Née en 1844, elle n'avait donc alors que vingt ans, et déjà ses instincts de procureuse perçaient : nullement jolie, sans être laide pourtant, elle n'avait pas de plus grand bonheur que celui de rechercher, pour les clients qu'elle se faisait, des camarades de débauche, de quatorze à seize ans, et elle tenait à les offrir aussi belles filles que possible; elle s'attachait aux libertins sadistes, à qui le contact naturel ne suffit pas, et qui veulent, pour la satisfaction de leur luxure, avoir deux ou trois femmes ensemble. Vicieuse au suprême degré, elle était certaine de ne pas être délaissée par ses habitués pour une quelconque de ses comparses, celles-ci fussent-elles de la plus éclatante beauté.

En quatre ans, ses manœuvres lui valurent plusieurs arrestations administratives; deux fois elle fut traduite en correctionnelle pour excitation de mineures à la débauche; finalement, en 1868, le préfet de police la fit inscrire d'office comme fille publique.

Ses goûts luxueux et son amour de la dépense ne l'empêchaient pas d'être très positive; aussi, dès qu'elle eût amassé quelque argent, elle s'empressa de *se mettre* dans ses meubles. Ne voulant plus se risquer

à comparaître devant les tribunaux, elle ne s'adjoignit désormais que des insoumises majeures ou des mineures inscrites comme elle. Cette période de sa vie dura neuf années, pendant lesquelles elle vint toujours très régulièrement à la visite du Dispensaire, et jamais il n'y eut lieu de l'envoyer à l'infirmerie de Saint-Lazare, tellement elle savait bien se garer des maladies vénériennes; à l'époque de son inscription, elle avait étudié, en effet, la question d'une façon aussi sérieuse que pratique, en attirant chez elle les étudiants en médecine, dont elle ne convoitait pas l'argent, mais les leçons; en peu de temps, elle était devenue ainsi très experte. En revanche, comme elle visait, d'autre part, à augmenter sans cesse sa clientèle, elle était d'une impudence extraordinaire dans la pratique du raccrochage par la fenêtre, adressant aux passants les signes les plus obscènes du répertoire des prostituées; ses arrestations pour cette cause furent innombrables, et les détentions administratives qui lui étaient infligées, coup sur coup, ne la corrigeaient pas; obligée de changer constamment de domicile, par suite des plaintes des voisins, elle recommençait toujours et partout ses appels, ses signes, ses exhibitions indécentes.

Un beau jour, un homme du meilleur monde, monté chez elle à son « pstt » provocateur, s'amouracha follement de cette raccrocheuse; elle était dans sa trente-troisième année. Il semble que, de son côté, elle fut d'abord sensible à cette affection; car elle congédia ses adjointes, se transporta dans un nouvel appartement, sans en donner l'adresse à ses habitués, et se montra d'une correction parfaite. Son amant vint appuyer lui-même la demande en radiation, qu'elle avait écrite dans une lettre d'une ortho-

graphe au-dessous de toutes les facéties boquillonnesques; il se porta son garant; elle fut alors, en 1877, rayée des contrôles de la police des mœurs.

Cette liaison ne paraît pas avoir duré plus de deux années. L'entreteneur se montra d'une très grande générosité; puis, la donzelle n'ayant pas résisté aux offres d'anciens clients rencontrés par hasard et revus dès lors par elle en cachette, son amant finit par ouvrir les yeux; leur brouille eut lieu vers la fin de 1879. C'est à ce moment que la police eut à se tenir de nouveau en éveil à son sujet. Mais elle avait largement exploité l'amour du monsieur; d'importantes sommes étaient, chaque mois, déposées par elle à l'un de nos grands établissements de crédit, tant et si bien que, lorsque la séparation entre elle et son amant fut définitive, elle acheta, rue Saint-Georges, cet hôtel qu'elle rendit fameux, dès son installation en 1880.

A partir de cette date, le tout Paris libertin connaît le nom de la baronne d'Ange; la maison de la rue Saint-Georges acquiert une renommée fantastique; c'est un Capharnaüm invraisemblable, où le prix des passes saute et rebondit dans des cabrioles extravagantes. La baronne a le talent de se faire lancer par la presse; c'est à qui imprimera contre elle des petits mots méchants ou des sentences d'un mépris sévère; en attendant, son nom est partout, et c'est ce qu'il lui faut; aussi, tandis qu'elle taxe au minimum de dix louis les riches étrangers de passage, elle a soin de dire à tout journaliste qui vient chez elle : « Faites savoir, je vous prie, à vos confrères que, pour vous autres, ce n'est que cent sous. » Elle donne des dîners, où ses invités sont précisément ceux qui l'éreintent le plus aigrement dans leurs échos et faits-divers. Un *chroniqueur* boulevardier et boulangiste lui emprunte

de l'argent, lui souscrit des billets, que des adversaires de celui-ci achètent, étant restés impayés; et le jour où notre homme pose sa candidature à la députation, on affiche le libellé de sa dette, comme manœuvre de la dernière heure.

Aux Champs-Elysées et au bois, tous les promeneurs apprennent à connaître la baronne d'Ange, dont les équipages sont fort beaux; souvent, elle conduit elle-même une voiture à deux chevaux très fringants. La vogue de son hôtel de la rue Saint-Georges est telle, que tout autour, à côté et en face, des raccrocheuses s'établissent, faisant la fenêtre et glânant la clientèle des débauchés insuffisamment renseignés, attirés dans ces parages par la notoriété de l'illustre fellatrice, mais ignorant le numéro exact de la maison. Quant aux amateurs qui savent l'adresse, ils viennent en foule; les femmes y affluent aussi, les unes pour des rendez-vous, les autres comme pensionnaires; et les plus jolies, les plus belles sont toujours éclipsées par la baronne, dont le museau de guenon perverse fait prime; en vain offre-t-elle ses compagnes; neuf fois sur dix, c'est elle qu'on veut. Elle gagne un argent fou.

Cependant, le scandale qui résulte de tout ceci amène des plaintes; les commerçants et les familles du voisinage protestent contre cet état de choses. En 1883, le préfet de police décerne un mandat de perquisition, et la tenue de lupanar clandestin est constatée; plusieurs femmes sont arrêtées, en compagnie de la pseudo-baronne; elles avouent tout. Comme conclusion, on remet en carte la prostituée proxénète, et l'on expulse deux catins belges, trouvées au nombre de ses adjointes, dont l'une avait pourtant un entreteneur qui lui donnait mille francs par semaine; ce

qui ne l'empêchait pas de venir aux rendez-vous que lui procurait son amie d'Ange.

Se tenant alors, comme autrefois, en règle avec le Dispensaire, la baronne ne vit aucunement décroître sa prospérité. En 1885, ses économies lui permettaient d'acquérir un immeuble important aux Champs-Elysées, en sus de l'hôtel de la rue Saint-Georges dont elle était propriétaire. A quarante-quatre ans, c'est-à-dire en 1888, elle s'éprend d'un journaliste, de dix-huit années moins âgé qu'elle, jeune homme appartenant à une famille des plus honorables. Elle licencie son groupe de beautés auxiliaires; et la voilà légitime épouse de ce garçon déséquilibré. Elle l'aime tant, que le mariage lui est fatal, à elle; au bout de six mois, elle succombe à une maladie d'épuisement, laissant un testament par lequel son adoré est institué légataire universel de cette fortune amassée dans la fange des débauches à la fois raffinées et ordurières.

Parmi les célébrités de la prostitution clandestine, il faut citer aussi la femme L***, la fameuse proxénète de la rue Duphot, puis de la rue Lavoisier.

Celle-ci vit encore. Elle est mariée : le mari paraît s'occuper de la vente de diamants; en réalité, sa femme et lui s'entendent admirablement et exploitent la même industrie, le proxénétisme, dit le docteur Commenge. Ils ont figuré l'un et l'autre dans le procès de la rue de Surène et ont été condamnés pour excitation de mineures à la débauche, le mari à huit mois de prison et la femme à trois ans. Ce malheur ne les corrige pas. Ils établissent des lupanars clandestins en appartement, rue Caumartin, puis rue Neuve-des-Capucines, ensuite rue de Rome. Expulsés successivement de ces divers endroits, ils se décident enfin *à prendre rue* Duphot une maison tout entière.

En peu de temps, cette maison de rendez-vous se fait connaître aux amateurs de fruit vert; elle prend la spécialité des mineures, quoiqu'on y procure aussi des femmes de tout âge et de toutes les conditions. La police des mœurs intervient; une descente est ordonnée; tout Paris, en 1880 et 1881, ne parle que du scandale de la rue Duphot. Malheureusement, il se produit alors, entre le préfet de police et le juge d'instruction, un conflit grâce auquel la femme L*** a la chance d'échapper aux poursuites. A cette époque, a lieu le suicide d'un général, portant l'un des plus grands noms de l'épopée napoléonnienne ; un journal belge en attribue la cause à la maison de la rue Duphot : menacé par un père de famille dont la fille mineure lui avait été procurée par la femme L***, et qui menace d'une plainte au parquet, à moins de recevoir 600,000 francs d'indemnité, le général, pour échapper à un procès infamant ou au chantage, a cherché la tranquillité dans la mort. M. Andrieux démentit ce récit, mais sans révéler la cause du suicide.

A la suite de cette affaire, la femme L*** passa la main à une matrone de ses amies, qui lui acheta 160,000 francs son droit au bail de la maison de la rue Duphot. Mais ne croyez pas que la femme L*** prit sa retraite, après cette belle opération: elle s'installa rue Lavoisier, ayant acheté l'immeuble. C'est un immeuble dans le genre de celui décrit par le rapport cité plus haut : les rendez-vous y ont lieu d'une façon assez discrète et seulement de trois à sept heures du soir; la proxénète part ensuite pour coucher à la campagne, où elle possède une propriété, et ne rentre à Paris que le lendemain vers une heure de l'après-midi. Pendant longtemps, elle s'est interdit de re-

cevoir des mineures; aussi les voisins n'ont-ils pas eu l'occasion de se plaindre. Cette réserve extraordinaire ne pouvait pas durer; les visites devinrent plus nombreuses, et de toutes jeunes filles furent attirées rue Lavoisier.

En 1884, on a beaucoup parlé, dans les coulisses de l'Opéra, de l'audace inouïe de la femme L*** et de ses émissaires qui ne craignirent pas de s'introduire dans certaines familles pour exciter les mineures à la débauche; on a cité notamment un fait qui s'est produit pour une jeune fille de seize ans, danseuse à l'Opéra, qui avait été, pendant plusieurs mois, l'objet d'obsessions fréquentes d'une proxénète en sous-ordre, agissant pour le compte de la femme L***. Cette émissaire avait cherché à attirer la jeune fille dans la maison de la rue Lavoisier, où elle devait rencontrer un abonné de l'Opéra, fort riche, qui, étant très amoureux d'elle, était disposé à ne reculer devant aucun sacrifice d'argent pour obtenir ses faveurs; après lui avoir offert, à plusieurs reprises, des sommes importantes pour une simple entrevue, alors même qu'elle ne consentirait pas à céder aux désirs de son amoureux, l'entremetteuse eut le cynisme de se présenter chez les parents de la jeune fille et demanda à lui parler en particulier; c'est à la suite de cette démarche que le parquet fut saisi d'une plainte des parents. Des lettres parvinrent également à la Préfecture de police, pour signaler l'existence de cette maison et de plusieurs autres analogues. En voici une fort intéressante à tous les points de vue :

« Monsieur le préfet,

« Veuillez permettre à un de vos administrés de vous *adresser un* avis. J'ai appris que vous étiez disposé à sé-

vir contre toute cette tourbe infâme de filles et de souteneurs qui peuplent les rues de Paris; or, c'est à ce sujet que je me permets de vous écrire.

« Il est une espèce de femmes, qui livrent des jeunes filles, presque des enfants, à des individus avec lesquels elles ont traité à forfait. Cet immonde tripotage, cette traite des blanches se fait sur une vaste échelle, presque à la vue de tous, et ce serait une indignité de tolérer cela plus longtemps, d'autant plus qu'on est sujet, dans ces maisons, à attraper les plus horribles maladies; c'est ce qui, malheureusement, est arrivé à mon fils, et c'est par lui que je suis parvenu à connaître l'adresse de ces femmse que l'on nomme, je crois, des entremetteuses *(suit la nomenclature)*.

« Espérant, monsieur le préfet, que vous voudrez bien prendre ma lettre en bonne part et donner, de votre poigne vigoureuse, un coup de balai dans tout cela, je me dis votre dévoué serviteur. — N*** »

C'est par milliers que la Préfecture reçoit des lettres, de ce genre, mais très rarement signées et émanant surtout des hommes qui ont appris à leurs dépens que l'on n'est pas à l'abri des maladies vénériennes en recherchant de préférence les prostituées clandestines. Les chiffres sont là, qui attestent les dangers de la contagion et prouvent combien sont insuffisants les pouvoirs accordés à l'administration, combien est insuffisant le nombre des agents des mœurs.

CHAPITRE IX

NÉCESSITÉ DE LA POLICE SANITAIRE

Les statistiques annuelles des cas vénériens constatés établissent, avec une certitude absolue, que la suppression de la police des mœurs serait une mesure désastreuse.

De toutes les maladies qui peuvent affecter l'espèce humaine par voie de contagion, et qui portent à la société les plus grands préjudices, il n'en est pas de plus grave, de plus à redouter que la syphilis; les désastres qu'elle entraîne l'emportent sur les ravages qu'ont exercés toutes les pestes qui, de temps en temps, sont venues porter la terreur dans le monde.

La peste, et en général toutes les épidémies, nous effraient, parce que nous n'y sommes pas accoutumés, parce qu'elles frappent ostensiblement un grand nombre de victimes, parce qu'elles se jouent des moyens qu'on leur oppose et des remèdes avec lesquels on cherche à les combattre. Mais tous ces fléaux sont passagers; les vides qu'ils laissent dans les populations sont à peine sensibles; de longs intervalles séparent le plus ordinairement les moments de leurs apparitions, et les coups que frappent quelques uns tombent souvent de préférence sur les vieillards, les infirmes, et ces êtres débiles, inutiles à la société, et qui, dans tout état de choses, ne sauraient longtemps prolonger leur carrière.

La syphilis est chez nous, elle est chez nos voisins, elle est dans l'univers. Elle ne tue pas immédiatement, il est vrai, comme beaucoup d'autres maladies; mais *cela n'empêche* pas que le nombre de ses victimes ne

soit immense. Ses ravages n'ont pas d'interruption. Elle frappe de préférence cette partie de la population qui, par son âge, fait la force aussi bien que la richesse des Etats : le fléau vénérien vient énerver, pourrir cette population au moment même de son existence, où, par les lois de la nature, elle se trouve en état de procréer des êtres vigoureux; et si la syphilis ne rend pas cette population stérile, les malheureux qui en proviennent forment une race abâtardie, empoisonnée dans le sang et jusqu'aux moëlles, aussi impropre aux fonctions civiles qu'au service militaire, et qui en définitive est un fardeau pour la société. Enfin, l'innocence et la vertu la plus pure ne sont pas à l'abri de ses atteintes; que de nourrices mercenaires, que d'épouses vertueuses, que d'enfants à la mamelle en sont tous les ans cruellement attaqués !

Ce parallèle entre les ravages que font les grandes épidémies et ceux que la syphilis exerce d'une façon permanente, nous montre en peu de mots combien fut déplorable la faute commise par nos pères, qui, depuis 1494, époque où parut le terrible fléau vénérien, jusqu'à la Révolution, ne se préoccupèrent pas d'arrêter les progrès de cette terrible maladie. Pendant trois cents ans, les prostituées, abandonnées à elles-mêmes, ont pu répandre leur venin avec toute la liberté possible; on frémit, rien qu'en y pensant. Nous devons donc réparer la fatale erreur de nos pères, en tenant les filles publiques dans une étroite surveillance, en maintenant rigoureusement l'obligation de les soigner, chaque fois qu'elles sont trouvées contaminées.

Ces soins, cette réglementation ne blessent pas la morale : dans toute grande agglomération d'hommes, il y aura toujours des individus portés à la luxure,

comme d'autres ont la passion du jeu, et, par conséquent, les prostituées sont aussi inévitables que les égouts, les voiries et les dépôts d'immondices; c'est pourquoi l'autorité doit être la même à l'égard des uns qu'à l'égard des autres; son devoir est d'atténuer par tous les moyens possibles les inconvénients qui leur sont attachés, et, pour cela, leur canalisation, si l'on peut s'exprimer ainsi, est indispensable.

Il est faux de dire que le système de la réglementation encourage le libertinage; les abolitionnistes sont obligés de reconnaître eux-mêmes que les débauchés recherchent de préférence les prostituées insoumises, et le nombre formidable de celles-ci le prouve d'ailleurs sans réplique, lorsqu'on le compare à la quantité relativement minime des filles soumises. Et non seulement le régime de la réglementation, avec ses sévérités nécessaires, n'encourage pas la débauche; mais encore il contribue à conserver la santé d'une foule d'êtres innocents; il diminue le nombre des prostituées, des infanticides, et des enfants abandonnés. La salubrité publique, la morale, la charité, commandent cette surveillance et ces soins.

« Puisque le vice existe malheureusement dans nos mœurs, écrivait l'honnête Raspail, tâchons au moins d'en paralyser les conséquences. » Loin de demander la suppression des maisons de tolérance, Raspail était d'avis que la visite des hommes devrait y être obligatoire. « Pour mieux parvenir à extirper la contagion des maladies syphilitiques, écrivait-il encore, je voudrais que l'on établît en usage que, dans les maisons publiques de prostitution, qui sont les seules tolérables, une matrone experte fût chargée de visiter ceux qui entrent, tout aussi bien qu'on y visite les malheureuses créatures qui servent à ce honteux

métier; on prendrait ainsi des précautions salutaires pour que l'infection ne revînt pas du dehors à l'instant où la visite du médecin a pourvu à ce qu'elle ne vînt pas du dedans. » Et il ajoutait: « Que mes lecteurs ne perdent pas de vue qu'en prenant à cœur l'intérêt de la santé du jeune libertin, je prends peut-être celui de leur gendre futur et de leurs petits-enfants; en un mot, l'amour de l'humanité, qui doit être pratique nous fait un devoir de chercher à débarrasser la société d'un virus qui abâtardit l'espèce. »

Les cabarets à pseudo-bonnes, filles insoumises, les brasseries de femmes, les innombrables légions de prostituées clandestines qui se font suivre à la rue, qui raccrochent au café en attendant l'amateur auprès d'un bock, les soupeuses des restaurants de nuit, les ouvrières des faux ateliers, les demoiselles des fausses boutiques, les coureuses d'omnibus, les allumeuses des bals publics, les domestiques dépravées, les hallières, les pierreuses, et tout aussi bien les femmes des maisons de rendez-vous, les filles à parties, les soi-disant masseuses et autres secrètes prostituées qui attirent les libertins chez elles par des moyens discrets ou une publicité habile, les mouches d'or du théâtre et du café-coucert, les cocottes de tous les degrés, les demi-mondaines et même les demi-castors, et jusqu'aux épouses indignes qui pratiquent l'adultère vénal, en s'embusquant dans les parcs, les jardins publics et surtout les squares proches des grands magasins, voilà les sources malsaines d'où la syphilis et les autres maladies vénériennes se répandent avec la plus intarissable abondance.

Nous avons établi plus haut (voir page 15) que le chiffre moyen de la circulation réelle des filles inscrites, soit ensemble les pensionnaires des maisons de

tolérance et les filles en carte, est de 3,200 au total annuellement. Nous rappelons, d'autre part, que la moyenne annuelle des arrestations de prostituées clandestines est de 2,300, et que, Paris n'ayant en tout que 150 inspecteurs et agents préposés à cette œuvre spéciale de moralité et de salubrité, on ne réussit pas à prendre une clandestine sur cinquante; 2,300 arrestations d'insoumises représentent un effectif clandestin de 115,000 prostituées, nombre qui se rapproche de l'évaluation de M. Maxime du Camp.

Or, 2,400 filles en carte, soumises à l'obligation de venir se faire visiter au Dispensaire une semaine non l'autre, donnent lieu, pour les régulières, à un total annuel de 54,000 visites, lequel s'élève jusqu'à 57,600 avec les irrégulières; et 800 filles à numéro, hebdomadairement visitées dans les maisons de tolérance, donnent lieu à un total annuel de 41,600 visites; ensemble, 99,200 visites pour 3,200 filles inscrites, c'est-à-dire pour l'effectif de la prostitution tolérée à raison de sa soumission aux règlements. Par contre, 2,300 arrestations de prostituées clandestines ne représentent, forcément, que le même nombre de visites; soit seulement 2,300 visites par an, dans un effectif de 115,000 filles insoumises. Retenez bien ces chiffres.

Maintenant, sachez que la récente période décennale, spécialement étudiée par le docteur Commenge, médecin en chef du Dispensaire, a fourni un total de 8,592 constatations d'accidents syphilitiques chez des prostituées; notez que nous négligeons les cas d'ulcérations, de blennorrhagie et de gale plus ou moins vénérienne, et que nous nous occupons exclusivement ici des cas de syphilis. Ces 8,592 constatations, ayant *motivé* autant d'envois de femmes à l'infirmerie de

Saint-Lazare, se sont réparties ainsi : 954 accidents chez des filles en carte, 1,361 chez des filles en maison (2,315 au total pour la prostitution réglementée), et 6,277 accidents chez les filles du Dépôt et autres clandestines découvertes par hasard, et conduites à l'examen du Dispensaire.

Nous avons ainsi les diverses moyennes annuelles, très certaines, puisque ce sont là des chiffres d'une indiscutable authenticité; ce sont les chiffres mêmes du Dispensaire et de Saint-Lazare. Donc, nous avons, par an, 231 accidents syphilitiques sur les 99,200 visites annuelles du personnel de la prostitution soumise, et 627 constatations de syphilis, également par an, sur 2,300 visites d'insoumises, amenées par le hasard des arrestations, représentant la cinquantième partie de l'effectif clandestin. Il faut, en conséquence, multiplier par 50 le chiffre des clandestines syphilitiques arrêtées par hasard, pour avoir le total approximatif des insoumises contaminées, et pour pouvoir opposer ce total à celui des soumises, malades du même mal, lesquelles sont l'objet d'une surveillance permanente.

Conclusion : 231 accidents syphilitiques annuels chez 3,200 filles soumises, contre 31,350 également annuels chez 115,000 insoumises.

Autre conclusion: en attendant que nos législateurs se décident à fortifier les pouvoirs de la police des mœurs, il faut pourtant apprécier le bien qui résulte de l'envoi de ces 8,592 prostituées syphilitiques à Saint-Lazare. Elles y restent en traitement trente jours, moyenne d'une évaluation très modérée. Ces malheureuses ont donc été mises pendant 257,760 jours dans l'impossibilité de transmettre leur maladie; or, comme elles ont une moyenne de 5 contacts par jour,

la police sanitaire a empêché 1,288,800 cas probables de contagion, en dix ans, à Paris.

Troisième et dernière conclusion, qui s'impose: supprimer la police sanitaire, spéciale aux prostituées, serait, ni plus ni moins, un crime contre la société, contre l'humanité.

NOTICE SPÉCIALE

Statistique officielle de la prostitution à Paris, en l'an 1900.

Pour démontrer victorieusement la nécessité de la police sanitaire, il n'y a pas, croyons-nous, de chiffres plus probants que ceux de la statistique de 1900, chiffres officiels, indiscutables, que chacun peut vérifier; car l'administration préfectorale, dont la rigide discrétion au sujet des personnes se comprend, ne fait, par contre, aucun mystère de ses constatations numériques.

Voici donc les chiffres officiels de 1900, année de grande Exposition universelle, et la dernière année du XIX[e] siècle.

Nous avons vu (page 193) que Paris comptait 48 maisons de tolérance, avec 504 filles à numéro, au 31 décembre 1900; il est bon de savoir qu'au 1[er] janvier les dites maisons étaient 49, une de plus, avec 490 filles, soit 14 filles de moins. Quant à la totalité des filles inscrites, elle atteignait le nombre de 6,180 au 1[er] janvier, et celui de 6,222 à fin décembre; ne l'oublions pas, ceci ne veut pas dire qu'il y a eu, à ces deux dates, 6,180 et 6,222 filles en circulation; il en faut déduire un bon nombre (voir page 15). Toutefois, la déduction ordinaire étant d'un millier, on est obligé de reconnaître que des progrès s'accomplissent, puisque, de 3,200, précédente moyenne, nous sommes arrivés, après la déduction habituelle, à 5,200 en

chiffres ronds, soit une plus-value de 2,000 filles astreintes à la surveillance sanitaire; ce nombre est important, et l'on ne saurait trop en féliciter la police des mœurs.

L'année 1900 a compté 680 inscriptions.

D'autre part, les radiations y ont atteint le total de 945. Ce nombre se décompose ainsi : 122 radiations définitives, et 823 radiations provisoires (voir, pages 151 et suivantes, le chapitre relatif aux radiations). Les provisoires ont été uniquement des radiations ordonnées par le préfet de police pour le fait de disparition remontant à plus de trois mois, soit 823 disparitions au lieu de 1,475, chiffre de la moyenne précédente (voir page 157); il n'y a pas eu, en 1900, de prostituées devenues maîtresses de maison, ni de filles soumises ayant encouru une condamnation de droit commun. Les 122 radiations définitives se subdivisent comme suit : il y a eu 26 décès de filles soumises; 39 se sont mariées en cette année, chiffre énorme, puisque la moyenne de ces mariages est 7 par an (exceptionnellement, 25 en 1895); enfin, le nombre des radiées pour abandon de la prostitution sous d'autres motifs que le mariage, dont la moyenne ordinaire est 31 (soit 18 comme vivant de leur travail, et 13 comme ayant trouvé des répondants sérieux), s'est élevé à 57 en 1900.

Sous le rapport des lieux d'origine, parmi les 680 prostituées dont l'inscription a eu lieu à Paris en 1900 : — 224 sont nées à Paris même ou dans sa banlieue; — 412, nées dans le reste de la France; — 44, nées à l'étranger.

Quant à la prostitution clandestine, elle a donné lieu à un nombre d'arrestations plus élevé que celui de la moyenne annuelle ordinaire, qui se tenait à 2,300; en cette année 1900, ces arrestations d'insoumises sont montées à 2,940 au total, malgré la regrettable insuffisance du nombre des agents des mœurs.

Disons d'abord que ces 2,940 prostituées insoumises,

qu'on a pu mettre en état d'arrestation, représentent en réalité 2,800 unités, parce qu'il faut déduire 140 réarrestations de certaines d'entre elles, prises plusieurs fois dans le courant de la même année. En effet, on a trouvé saines 1,133 insoumises majeures et 1,030 insoumises mineures; et les autres insoumises ont donné lieu à la constatation de 637 cas de maladies vénériennes, se répartissant entre 190 majeures et 422 mineures, au total 612 unités malades, plus 25 récidives de quelques unes dans la même année. Ces 637 cas d'affections vénériennes, constatés chez les prostituées clandestines, se divisent en 319 cas de syphilis et 318 cas de maladies vénériennes non syphilitiques.

On voit par là que l'empoisonnement vénérien des filles insoumises est toujours formidable, puisque c'est à peine si l'on peut surprendre et saisir une prostituée clandestine sur cinquante. 2,940 arrestations de 2,800 insoumises ayant amené la constatation de 637 maladies vénériennes, près du quart de ces prostituées rebelles sont donc en état d'infection; ce qui permet de dire que les 612 unités malades dont il s'agit donnent le droit de croire à 30,600 filles clandestines vénériennes sur l'effectif total de 120,000 (chiffre de M. Maxime du Camp).

Par contre, nous avons constaté avec satisfaction que l'œuvre du Dispensaire de salubrité de la Préfecture de police est de plus en plus efficace. Les filles de maison, qui sont visitées régulièrement, et dont le nombre a flotté de 490 au 1er janvier à 504 au 31 décembre, n'ont présenté que 29 malades dans toute l'année, soit 23 mises en traitement pour syphilis, et 6 pour autres affections vénériennes non syphilitiques. Quant aux filles en carte, qui vont moins régulièrement à la visite, elles ont présenté quand même beaucoup moins de dangers de contagion que les prostituées insoumises : leur nombre moyen ayant été de 5,700 en 1900 (soit environ 5,200 en circulation), on a

dû en envoyer à Saint-Lazare 214 pour syphilis, et 153 pour affections vénériennes non syphilitiques.

En résumé, l'année 1900 a permis de constater, comme atteintes de maladies vénériennes, à Paris :

Filles de maison......................	1 sur 17
Filles en carte.........................	1 sur 15
Filles insoumises.......................	1 sur 4

Après cela, qui oserait dire que la police sanitaire, affectée à la surveillance des prostituées, est inutile?

Un fait très caractéristique prouvera l'excellence de son service. On est en droit de croire que la grande affluence des visiteurs pendant cette année d'exposition a pu avoir une action morbide exceptionnelle, dont les prostituées parisiennes ont dû multiplier les dangers. Cela est, sans doute, vrai pour la prostitution insoumise, dont le nombre de vénériennes s'est élevé au quart de l'effectif; mais les filles soumises, étant surveillées de très près, ont donné lieu, en 1900, à un total de 396 accidents vénériens, tandis qu'en 1889 elles en avaient fourni 421, soit 25 de plus.

Enfin, il faut noter que, parmi les femmes qui sont arrêtées en flagrant délit de raccrochage quatre fois constaté, il s'en trouve toujours, malheureusement, qui sont obligées d'avouer, à leur honte, qu'elles se prostituent, *étant femmes mariées*, pour pourvoir en secret à leurs frais de coquetterie; la position de ces femmes met, chaque fois, la police des mœurs dans un grand embarras. En 1900, il s'en est trouvé environ 14 par mois dans ce cas; chiffre navrant! Dans toute l'année, parmi les prostituées clandestines, 165 femmes mariées ont été arrêtées; tel est le chiffre officiel. Sur ce nombre, 25 ont été trouvées atteintes de maladies vénériennes : *deux sur treize!...*

SECONDE PARTIE

La PROSTITUTION en PROVINCE

EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE

---

1. Considérations générales.

La prostitution n'a pas, en province, le même aspect qu'à Paris: en général, plus la ville est d'ordre inférieur sous le rapport de la population, plus les prostituées paraissent y observer une plus grande réserve; sauf de rares exceptions tenant au genre spécial de la population, la toute petite ville, lorsqu'elle a des filles de débauche, n'a point le désagrément de les voir se livrer au scandale, et les insoumises n'y sont pas effrontées, ni les filles en carte; il n'y a que les plus grandes villes, où un certain nombre de prostituées, moins timorées que la masse des autres, affectent, selon leur rang, soit les allures tapageuses des cocottes de la capitale, soit la voyouserie cynique des basses raccrocheuses parisiennes.

En province, le régime des maisons de tolérance, dans presque tous les départements, accorde à la pensionnaire, en sus de la propriété de ses « gants », un tant sur le montant de la passe, le plus ordinairement la moitié; en revanche, et contrairement au régime de Paris, ces filles paient leur pension, de 90 à 200 francs par mois, selon le degré plus ou moins élevé de la maison. Mais, là comme ici, elles sont exploitées par la cupidité insatiable et féroce des tenanciers et des

tenancières. Le compte des recettes s'établit par jetons frappés avec numéro d'ordre et remis à chaque fille : en montant avec le client, la fille donne son jeton à la patronne ou au patron (à la sous-maîtresse, dans les lupanars d'ordre supérieur), et ce jeton est aussitôt déposé dans une tire-lire munie de cadenas; le dépouillement est fait chaque matin en présence des intéressées, et le résultat est porté sur le livre de comptes; la balance est établie à la fin du mois .

Gants et moitié des passes sont, comme on pense, absorbés par les diverses dépenses de ces filles, pour la plupart nourries et entretenues fort mal. Dès leur entrée, elles sont chargées d'une dette, provenant du courtage accordé aux placeurs et placeuses. Ensuite, tout ce que l'établissement leur fournit, comme à Paris, leur est vendu à des prix usuraires. La seule chance qui peut leur arriver, c'est de faire le « caprice » d'un viveur bien argenté, qui les sort du lupanar, en « payant la dette », et devient amant entreteneur, tant que dure son « béguin », sa fantaisie; ce qui arrive quelquefois dans les grandes villes. Sinon, la fille de maison reste à l'entière discrétion de la tenancière, qui ne la laisse partir que lorsqu'une autre maîtresse, en la prenant, rembourse ce qu'elle est censée devoir. La dette grossit ainsi sans cesse, et plus ou moins fortement selon le succès de la fille; il n'est pas rare qu'une prostituée qui a changé plusieurs fois de maison se trouve endettée de sommes dont elle ne peut jamais se libérer.

Dans les lupanars clandestins et les maisons secrètes de rendez-vous, le personnel féminin est exploité d'une autre façon: c'est la proxénète qui perçoit directement l'argent du client, et, comme il est convenu entre eux deux que la femme touche par l'in-

termédiaire de la procureuse le prix de sa honte, celle-ci ne remet à l'autre que ce qu'elle veut, le moins possible, et la prostituée ne reçoit presque jamais de « gants ». Au surplus, les proxénètes clandestines s'arrangent toujours pour être en compte avec leurs prostituées, pensionnaires ou habituées; elles vendent, exactement comme les tenancières de tolérances; elles font naître les occasions de dépenses, de façon à ne pas cesser d'être créancières de leurs victimes, et rien ne coûte plus cher que le semblant de liberté de ces filles insoumises. Si la fille qui vient se prostituer dans une de ces maisons clandestines est mineure, c'est par la menace de faire tout savoir à sa famille qu'on la tient; si elle est majeure, on lui donne à craindre la police et le lupanar fermé; d'une intelligence en général très bornée, ces filles ne songent pas un instant à se dire que de telles menaces sont une comédie, puisque la proxénète ne peut les réaliser qu'en se compromettant elle-même.

A vrai dire, au point de vue des gains, c'est la fille en carte et vivant isolée en chambre, qui serait la mieux favorisée en province, si elle n'avait pas contre elle le préjugé presque unanime des clients. Les libertins, de passage dans une ville, préfèrent les maisons de tolérance, et ceux qui habitent l'endroit n'aiment pas s'exposer à être reconnus, un jour ou l'autre, par des filles inscrites à la police et libres de leurs allées et venues; ils vont donc au lupanar, toléré ou clandestin, ou bien fréquentent celles des insoumises isolées, dont l'intérêt est de ne se livrer à la débauche que dans le plus grand secret.

Toute proportion gardée, les lupanars de province sont à peu près comme ceux de Paris; on n'y trouve cependant aucune tolérance de premier ordre, qui soit

à la hauteur de ces luxueuses grandes maisons de la capitale dont la renommée est universelle, ni des maisons de rendez-vous montées comme celle de la baronne d'Ange ou comme les hôtels de la veuve F***, de la femme L***, etc. D'autre part, la province a deux spécialités extraordinairement turbulentes : le « boxon à matelots », dans les ports de mer, et la « maison à soldats », dans les villes de garnison.

Edmond de Goncourt, dans son roman *La Fille Elisa*, a décrit de main de maître ce dernier genre de lupanar à estaminet, avec sa cohue de lignards, d'artilleurs, de dragons, et ses grosses femmes, faisant déborder leurs nudités molles sur le drap des uniformes. Nous regrettons de ne pas avoir assez de place pour reproduire cette page, merveilleuse de vérité.

Enfin, sous le rapport des maladies vénériennes, on ne peut guère se prononcer en toute certitude, au sujet de la prostitution dans les départements. La surveillance n'y dépend pas de la Préfecture de police, et, en ce qui concerne les insoumises, les municipalités ferment volontiers les yeux et laissent faire, pourvu qu'il n'y ait pas de scandale; de sorte que, les statistiques étant presque partout fort incomplètes, les chiffres trop peu nombreux que l'on a, se montrant tantôt avec de grands écarts de variation, et tantôt contradictoires même, ne sauraient être considérés comme décisifs. Le bon sens seul permet de dire qu'ici et là, comme ailleurs, comme partout, une prostituée, visitée par les médecins d'une manière régulière et fréquente, est naturellement moins malsaine que celle qui, livrée à elle-même, se préoccupe peu de ces accidents syphilitiques, dont, en somme, elle n'éprouve pas de douleur; le chancre de la syphilis, les plaques muqueuses, la roséole et autres syphilides, inquiètent

moins les prostituées que la blennorrhagie, la métrorrhagie, et certaines maladies de l'utérus, de la vulve ou du vagin, non comprises parmi les affections vénériennes.

2. Etat actuel de la prostitution en Province.

Répartition de 784 maisons de tolérance, 9,557 filles soumises (dont 4,591 filles de maison et 4,966 filles en carte), et 35,491 filles insoumises, prostituées plus ou moins clandestines. — Tableau général donnant les effectifs par département ; division particulière détaillant la prostitution de chaque ville, et comprenant même les petites communes rurales signalées à l'occasion de cas curieux de débauche, plus ou moins notoires ; observations caractéristiques, minutieusement recueillies dans notre enquête générale. — Influences diverses, avec leurs chiffres moyens annuels de prostituées : villes de garnison, ports de mer, centres industriels et manufacturiers, gares de chemins de fer dans les communes rurales, villes d'eaux, stations hivernales et stations balnéaires, localités avoisinant les lieux de pélerinage. — Appel à la collaboration de nos lecteurs.

Dans la nomenclature qui va suivre, nous ne donnons que sous réserves les chiffres d'évaluation relatifs à la *prostitution clandestine;* ces chiffres-là, quand ils sont quelque peu élevés, sont des moyennes annuelles, qui manquent forcément de précision, et c'est seulement lorsque le nombre de prostituées clandestines signalées est très minime, que nous avons un chiffre bien certain. Au contraire, les chiffres se rapportant au total d'arrestations dans chaque département, sont des moyennes annuelles précises, ainsi que les nombres des prostituées en maisons de tolérance et ceux des filles en carte. Pour fixer ces moyennes annuelles, on a opéré sur un ensemble d'années consécutives, et cet ensemble a varié suivant les localités;

mais jamais on n'a eu un groupe de moins de cinq années, prises toujours à la fin du dix-neuvième siècle, ce qui permet de tenir nos moyennes annuelles pour certaines. Quant aux chiffres, se rapportant aux maisons de tolérance elles-mêmes, comme leur variation est décroissante, il ne fallait pas donner une moyenne annuelle; nos chiffres s'appliquent donc aux maisons existant en 1900. Enfin, pour que le lecteur puisse se livrer à une étude comparative, il nous a paru utile de placer, après le nom de chaque ville, le nombre de ses habitants.

Nous remercions ici, comme elles le méritent, les personnes qui ont bien voulu répondre à nos demandes de renseignements: les docteurs en médecine, nos confrères, ainsi que MM. les journalistes et secrétaires de mairie, qui ont compris l'utilité de notre enquête, ont droit à la reconnaissance de nos lecteurs; car, sans cette aimable et officieuse collaboration de plus de 200 correspondants, nous n'aurions pas pu dresser un tableau aussi précis de l'état actuel de la prostitution en province; vu l'absence de tout bureau central d'informations à ce sujet, le travail que nous présentons aujourd'hui au public n'avait pu être fait par aucun auteur.

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR DÉPARTEMENT

Les noms de villes, imprimés en Petites Capitales, sont ceux des chefs-lieux de département et des sous-préfectures, le chef-lieu préfectoral placé en tête; les localités, qui ont un effectif de prostitution, sans être des sous-préfectures, ont leurs noms imprimés en *Italiques*. — Pour ne pas répéter sans cesse les mêmes mots dans cette nomenclature, ce qui en aurait allongé inutilement le texte, nous avons dû recourir aux

abréviations : *h.*, habitants; *m.t.*, maisons de tolérance; *f.m.*, filles de maison; *f.c.*, filles en carte; *pr.cl.*, filles de prostitution clandestine; *arr.*, moyenne des arrestations annuelles dans la totalité du département ; *v. g.*, ville de garnison ; *st.*, station de chemin de fer; *p.m.*, port de mer; *dép.*, département; *env.*, environ, pour indiquer qu'un nombre est variable; *ch.l.*, chef-lieu du département.

Ain. — BOURG : 18,968 h.; st. et v. g.; 1 m. t., avenue des Pavillons; 12 f. m.; 0 f. c.; 60 pr. cl. — BELLEY : 6,295 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue Saint-Martin; 8 f. m.; 0 f. c.; 0 pr. cl. — GEX : 2,659 h.; néant. — NANTUA : 3,297 h.; st.; néant. — TRÉVOUX : 2,689 h.; st.; néant. — *Sathonay :* 3,382 h.; st. et camp permanent d'une division militaire; 1 m. t., rue de Lyon; 7 f. m.; plus de 100 pr. cl. en garnis. — *Bressolles :* 501 h.; camp de la Valbonne; 1 m. t., avec 6 f., ouverte l'été seulement, route de Montluel. — 0 arr. — Dans ce département, la prostitution se consacre presque exclusivement aux garnisons.

Aisne. — LAON : 14,129 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue des Frères; 10 f. m.; 15 f. c.; 50 pr. cl. — CHATEAU-THIERRY : 7,015 h.; st.; 0 m. t.; 6 f. c.; 20 pr. cl. — SAINT-QUENTIN : 50,150 h.; 2 m. t., rue des Patriotes et rue des Corbeaux; 17 f. m.; 108 f. c.; 200 pr. cl. — SOISSONS : 12,074 h.; st. et v.g.; 1 m. t., rue Neuve-de-l'Hôpital; 8 f. m.; 5 f. c.; 30 pr. cl. — VERVINS : 3,233 h.; st.; 1 m. t., rue de la Cité-Ouvrière; 6 f. m.; 2 f. c.; 10 pr. cl. — *Chauny :* 9,315 h.; st.; 1 m. t., rue des Lavoirs; 6 f. m.; 15 f. c.; 40 pr. cl. — *Guise :* 8,153 h.; st.; 1 m. t., rue Robbé; 5 f. m.; 0 f. c.; 30 pr. cl. — *Hirson :* 6,294 h.; st.; 1 m. t., rue de La Haye; 5 f. m.; 0 f. c.; 15 pr. cl. — *La Fère :* 5,109 h.; st. et v. g.; 1 m. t., passage de l'Arc; 8 f. m.; 0 f. c.; 20 pr. cl. — 130 arr.

Allier. – MOULINS : 22,680 h.; st. et v. g.; 3 m. t., rues des Pêcheurs, de la Fraternité, et du Rivage; 20 f. m.; 11 f. c.; 60 pr. cl. La mairie déclare que la prostitution clandestine augmente sans cesse et syphilise affreusement ses clients civils et militaires. — GANNAT : 5,764 h.; st.; 0 m. t.; 0 f. c.; 5 à 6 pr. libres, assez connues pour qu'on vienne chez elles après le marché du samedi. — LA PALISSE : 2,950 h.; st.; néant. — MONTLUÇON : 35,095 h.; st. et v. g.; 3 m. t., rue de la Treille; 14 f. m.; 10 f. c.; 40 pr. cl. — *Ainay-le-Château :* 2,403 h.; 2 pr. cl. — *Cusset :* 6,454 h.; 5 pr. cl. — *Vichy :* 10,870 h.; st.; 1 m. t., avenue Victoria; 6 f. m.; 15 f. c.; 20 pr. cl., en résidence permanente, et plus de 200 pendant la saison. — 125 arr.

Basses-Alpes. – DIGNE : 7,361 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue des Epinettes; 5 f. m.; 2 f. c.; 8 à 10 pr. cl. — BARCELONNETTE : 2,303 h.; néant. — CASTELLANE : 1,921 h,; néant. — FORCALQUIER : 3,138 h.; 4 à 5 filles des alentours viennent se prostituer les lundis. — SISTERON : 3,996 h.; st.; 10 à 12 pr. cl., dont 3 permanentes. — *Manosque :* 5,788 h.; st.; env. 15 pr. cl., allant et venant dans la localité, dont 4 fixées aux alentours. — 10 arr. au ch. l.; 0 ailleurs.

Hautes - Alpes. — GAP : 10,965 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue de Valserre; 5 f. m.; 7 f. c.; 25 pr. cl. — BRIAÑÇON : 5,677 h.; st. et v. g.; env. 12 pr. cl. — EMBRUN : 4,017 h.; st. et v. g.; env. 8 pr. cl., dont 2 permanentes. — Aucune arr. dans le dép.

Alpes-Maritimes. — NICE : 125,099 h.; st .et v. g.; 7 m. t., rues Saint-Michel, d'Alger, Roquebilière, et place Pelligrini; 59 f. m.; 35 f. c.; 200 pr. cl., et plus du double pendant la meilleure saison de Monaco. — GRASSE : 14,015 h.; st.; 1 m. t., avenue Sainte-Lorette; 8 f. m.; 2 f. c.;

30 pr. cl. — PUGET-THÉNIERS : 1,426 h.; st.; 1 pr. cl. — *Antibes :* 7,401 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue du Chemin de Ronde; 6 f. m.; 0 f. c.; 12 pr. cl. — *Cannes :* 19,983 h.; st.; 1 m.t., rue des Marronniers; 8 f. m.; 9 f. c.; 40 pr. cl. — *Menton :* 9,050 h.; st. et v. g.; 20 à 25 pr. cl. — *Villefranche :* 3,589 h.; st., v. g. et p. m.; env. 30 pr. cl. — 50 arr.

Ardèche. — PRIVAS : 7,921 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue des Fileurs; 5 f. m.; 0 f. c.; env. 20 pr. cl. — LARGENTIÈRE : 2,820 h.; néant. — TOURNON : 5,286 h.; st.; 10 pr. cl. — *Annonay :* 17,297 h.; st.; 1 m. t., rue de Roanne, affectant le genre d'une maison de rendez-vous; 6 f. m.; 13 f. c., dont quelques-unes vont faire parfois des passes à la m. t.; env. 50 pr. cl. — *Aubenas :* 8,260 h.; st.; 7 pr. cl. — *Bourg-Saint-Andéol :* 4,250 h.; st.; 2 pr. cl. — *Vals :* 3,684 h.; st.; 4 à 5 pr. cl., venant des alentours, de Pâques au 15 octobre. — 40 arr.

Ardennes.— MÉZIÈRES : 6,700 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue Champagne; 9 f. m.; 3 f. c.; 10 pr. cl. — RETHEL : 7,415 h.; st.; 14 f. c.; 20 pr. cl. — ROCROI : 2,977 h.; st. et v. g.; 3 pr. cl. — SEDAN : 20,292 h.; st. et v. g.; 3 m. t., rue d'En-Haut; 17 f. m.; 15 f. c.; 50 pr. cl .— VOUZIERS : 3,808 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue du Champ-de-Foire; 5 f. m.; 0 f. c.; 2 pr. cl. — *Charleville :* 19,390 h.; st.; 1 m. t., rue de la Gravière; 10 f. m.; 5 f. c.; 30 pr. cl. — *Givet :* 7,783 h.; st.; 2 m. t., quai du Fort-de-Rome; 9 f. m.; 0 f. c.; 3 pr. cl. — 62 arr.

Ariège. — FOIX : 7,568 h.; st. et v. g.; 1 m. t., route de Pamiers; 4 f. m.; 0 f. c.; 20 pr. cl. — PAMIERS : 11,944 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue du Maréchal Clauzel; 6 f. m.; 0 f. c.; 25 pr. cl. — SAINT-GIRONS : 5,448 h.; st.; 4 pr. cl. — 30 arr.

Aube. — TROYES : 53,159 h.; st. et v. g.; 5 m. t., rue des Cornes, passage Bresson, rue Perdue; 41 f. m.; 54 f. c.; pr. cl. flottant entre 450 et 500; depuis 1881, la mairie a institué un dispensaire gratuit pour les hommes atteints de maladies vénériennes. — ARCIS-SUR-AUBE : 2,928 h.; st.; 2 pr. cl. — BAR-SUR-AUBE : 4,636 h.; st.; 5 pr. cl. — BAR-SUR-SEINE : 3,227 h.; st.; 2 pr. cl. — NOGENT-SUR-SEINE : 3,704 h.; st.; 8 pr. cl. — *Romilly :* 6,938 h.; st.; 1 m. t., rue des Champs-Elysées; 5 f. m.; 0 f. c.; 10 pr. cl. — 20 arr.

Aude.— CARCASSONNE : 29,452 h.; st. et v. g.; 6 m. t., rues Capelet et Laraignon; 28 f. m.; 22 f. c., dont plusieurs vont faire des passes en m. t.; env. 80 pr. cl. — CASTELNAUDARY : 10,159 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rues de la Fontasse et des Jardins; 10 f. m.; 0 f. c.; env. 30 pr .cl. — LIMOUX : 6,390 h.; st.; 1 m .t., rue du Rempart; 5 f. m.; 0 f. c.; 12 pr. cl. — NARBONNE : 29,766 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rues d'Isly et Mosaïque; 13 f. m.; 21 f. c.; env. 80 pr. cl.; il y a 20 ans, les m. t. étaient 6 avec 26 f. m., et, par contre, les pr. cl. n'étaient que 40 env. — *Chalabre :* 2,052 h.; ch. l. de canton à 16 kil. d'une gare; 0 m. t.; mais 16 f. c.; 5 à 6 pr. cl. — *Coursan :* 3,513 h.; st.; 3 pr. cl. — *La Nouvelle :* 2,524 h.; st. et p. m.; 9 pr .cl. — *Lézignan :* 6,895 h.; st.; 12 pr. cl. — 73 arr.

Aveyron. — RODEZ : 16,122 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue de la Bullière; 6 f. m.; 0 f. c.; env. 50 pr. cl. — ESPALION : 3,935 h.; st.; 4 pr. cl. — MILLAU : 16,628 h.; st.; 1 m. t., rue Monplaisir; 5 f. m.; 12 f. c.; env. 30 pr. cl. — SAINT-AFFRIQUE : 7,598 h.; st.; 5 pr. cl. — VILLEFRANCHE : 10,066 h.; st.; essai de m. t., elle a dû fermer; 8 f. c.; 20 à 25 pr. cl. — *Decazeville :* 9,625 h.; st.; autre essai de m. t., fermée 0 f. c.; env. 20 pr. cl. — *Aubin :* 9,117 h.; st.; 2 pr. cl. — 42 arr.

Bouches-du-Rhône. — MARSEILLE : 494,769 h.; st., v. g. et p. m.; ville où la décroissance des m. t. s'est fortement manifestée; il y a 25 ans, 87 m. t., avec 438 f. m.; aujourd'hui, 11 m. t. proprement dites, rues Ventomagy, de la Reynarde, et de Bourgogne, avec 82 f. m.; le reste s'est transformé en débits de boissons, avec f. c., clientèle exclusivement de matelots; toute cette prostitution grouillante forme un petit quartier spécial, aux alentours de la halle Vivaux (criée des poissons), et nommé « le Coin de Reboul », au Vieux-Port; aux f. c. qui servent dans ces débits, se mêlent beaucoup de pr. cl. ; le nombre des f. c., de 358 en 1876, est tombé à une moyenne de 200; dans les quartiers du centre, beaucoup de petits logements jouant l'office de maison de rendez-vous, les uns avec f. c., le plus grand nombre avec pr. cl.; l'effectif total de pr .cl. est évalué à 2,000 env., dont les trois quarts de classe inférieure. — AIX : 29,357 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rues de la Fonderie et des Jardins (il y a 20 ans, 7 m. t.) ; 9 f. m. ; 0 f. c., la mise en carte ayant été supprimée en 1878; il n'y a d'inscription que pour la m. t.; hors de là, liberté absolue; environ 100 pr. cl., dont 10 à 12 demi-cocottes, et le reste se partageant entre basses raccrocheuses et filles en chambre ayant clientèle d'habitués. — ARLES : 24,288 h.; st.; 5 m. t., rues du Bout-d'Arles, et des Glacières; 21 f. m.; 10 f. c.; env. 70 pr. cl. — *Aubagne :* 8,154 h.; st.; 3 pr. cl. — *Châteaurenard :* 5,801 h.; st.; 2 pr. cl. — *Eyguières :* 2,591 h.; st.; 2 pr. cl. — *Istres :* 3,708 h.; st.; 1 pr. cl. — *La Ciotat :* 10,824 h.; st. et p. m.; 1 m. t., rue des Chaudières; 6 f. m.; 0 f. c.; 30 pr. cl. — *Lambesc :* 2,765 h. ; 2 pr. cl. — *Martigues :* 6,483 h. ; st. et p. m. ; 8 pr. cl. — *Orgon :* 2,816 h.; st.; 4 pr. cl., femmes de Cavaillon (Vaucluse), ne demeurant pas ici, mais venant y faire leur métier chaque mardi. — *Saint-Rémy :* 5,815 h.; st.; 3 pr. cl. — *Salon :* 5,898 h.; st.;

1 m. t., rue de l'Abattoir; 5 f. m.; 0 f. c.; 12 pr. cl. — *Tarascon :* 9,833 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue du Viaduc; 6 f. m.; 0 f. c.; 20 pr. cl., sans compter celles de Beaucaire (Gard), qui viennent ici régulièrement. — 1,915 arr.

Calvados. — CAEN : 44,524 h.; st. et v. g.; 3 m. t., rues Basse, Venelle-Pavée, et Cour du Mesnil-Thouret; 13 f. m.; 68 f. c.; env. 120 pr. cl. — BAYEUX : 8,347 h.; st.; 1 m. t., rue Saint-Floxel; 4 f. m.; 0 f. c.; 30 pr. cl. — FALAISE : 8,518 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue Venelle-du-Grand-Coq; 6 f. m.; 11 f. c.; env. 35 à 40 pr. cl. — LISIEUX : 16,260 h.; st. et v g.; 1 m. t., rue du Moulin-à-Tan; 7 f. m.; 28 f. c.; env. 50 pr. cl. — PONT-L'ÉVÊQUE : 3,058 h.; st.; 12 pr. cl. — VIRE : 6,735 h.; st.; 1 m. t., rue des Usines; 5 f. m.; 16 f. c.; 30 pr. cl. — *Aulnay :* 1,925 h.; 2 pr. cl. — *Bernières, Courseulles et Saint-Aubin-sur-Mer :* ces 3 communes voisines, ayant ensemble 3,613 h. et possédant chacune une gare, sont exploitées, pendant la saison des bains de mer, par 30 à 40 pr. cl. dont 18 appartiennent à ces localités et les autres viennent de Douvres. — *Cabourg :* 694 h.; st.; forte pr. cl. en été, fournie en partie par le cantons de Dozulé et de Troarn, en sus des filles venant de Paris; env. 60 à 70 pr. cl. — *Condé-sur-Noireau :* 6,764 h. st.; 30 pr. cl. — *Douvres :* 1,998 h.; st.; env. 20 pr. cl très hardies, qui battent le pays, vont aux plages de Bernières, Courseulles, Saint-Aubin, et font même de bonne affaires au célèbre pélerinage de N.-D. de la Délivrande fréquenté par plus de 100,000 pélerins normands. — *Honfleur :* 9,450 h.; st. et p. m.; env. 50 pr. cl. — *Isigny :* 2,750 h.; st.; 3 pr. cl. — *Lion-sur-Mer :* 1,127 h.; 2 pr. cl. — *Livarot :* 1,761 h.; 7 pr. cl. — *Livry :* 1,161 h.; 5 pr. cl. exploitant Livry, Caumont et les pélerins de la chapelle Saint-Sulpice. — *Luc :* 1,450 h.; l'été, 15 pr. cl. — *Orbec :* 3,151 h.; st.; 25 pr. cl. — *Saint-Pierre-sur-Dives :* 2,057 h.

st.; 4 pr. cl. — *Tilly-sur-Seulles :* 1,127 h.; 2 pr. cl. — *Trouville :* 6, 243 h.; st. et p. m.; env. 30 pr. cl. permanentes, et plus de 300 pendant la saison. — *Villiers-sur-Mer :* 1,469 h.; st.; 20 pr. cl. — 175 arr.

Cantal. — AURILLAC : 15,824 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rue du Buis; 9 f. m.; 3 f. c.; 32 à 35 pr. cl. — MAURIAC : 3,631 h.; st.; néant. — MURAT : 3,203 h.; st.; 2 pr. cl. — SAINT-FLOUR : 5,745 h.; st.; env. 20 pr. cl. — 10 arr.

Charente. — ANGOULÊME : 36,955 h.; st. et v. g.; 2 m. t.; rue du Point-du-Jour (il y en avait 14, il y a 25 ans); 12 f. m. ; 65 f. c. ; 120 à 130 pr. cl. — BARBEZIEUX : 4,104 h. ; st.; 1 m. t., rue du Trapèze; 4 f. m.; 3 f. c.; 20 pr. cl. — COGNAC : 17,392 h.; st.; 1 m. t., boulevard Chatenet; 7 f. .m; 12 f. m.; 65 f. c.; 120 à 130 pr. cl. — BARBEZIEUX : 4,104 h.; —RUFFEC : 3,527 h.; st.; 8 pr. cl. — *Brie-de-la-Rochefoucauld :* 1,718 h.; 3 pr. cl. — *Chabanais :* 1,866 h.; st.; 5 pr. cl. — *Champniers :* 3,255 h.; 4 pr. cl. — *Chasseneuil :* 2,402 h. ; st. ; 5 pr. cl., dont 1 habitant Saint-Claud — *Châteauneuf* : 3,204 h.; st.; essai d'une m. t., qui a dû fermer; 12 pr. cl. — *Jarnac :* 4,450 h.; st.; 1 m. t., rue de la Côte ; 4 f. m. ; 0 f. c. ; 20 pr. cl. — *L'Houmeau-Pontouvre :* 2357 h.; env. 30 pr. cl. allant faire leur métier à Angoulême. — *La Rochefoucauld :* 2,802 h.; st.; 4 pr. cl. — *Saint-Amant-de-Boixe* (1,582 h.), et *Vars* (1,934 h.) ; communes rapprochées, chacune une gare, exploitées par 10 à 12 pr. cl., qui vont aussi le dimanche à Angoulême. — 192 arr.

Charente-Inférieure. — LA ROCHELLE : 31,318 h.; st., v. g. et p. m.; 6 m. t., rues des Voiliers, et Porte-Murée; 38 f. m.; 13 f. c.; 80 à 100 pr. cl. — JONZAC : 3,431 h.; st.; env. 10 pr. cl. — MARENNES : 6,607 h.; st. et p. m.; 1 m. t., rue de la Roche-Française; 5 f. m.; 0 f. c.; 12 pr. cl. — ROCHE-

LA MAISON A SOLDATS



La prostitution, en province, a des spécialites extraordinairement turbulentes, parmi lesquelles il faut citer surtout la « maison à soldats », dans les villes de garnison. Edmond de Goncourt, dans son roman *La fille Elisa*, a décrit de main de maître ce dernier genre de lupanar à estaminet, avec sa cohue de lignards, d'artilleurs, de dragons, et ses grosses femmes, faisant déborder leurs chairs molles sur le drap des uniformes (page 279).

FORT : 35,528 h.; st. et p. milit.; 10 m. t., rues du Port, des Mousses, et Sainte-Catherine; 74 f. m.; 39 f. c.; env. 120 pr. cl. — SAINTES : 18,461 h. ; st. et v. g. ; 2 m. t., rues Désilles, et de la Souche; 10 f. m.; 6 f. c.; 60 pr. cl. — SAINT-JEAN-D'ANGÉLY : 7,297 h.; st.; 1 m. t., rue de la Fourche; 6 f. m.; 0 f. c.; 23 pr. cl. — *Château-d'Oléron :* 3,458 h.; p. m.; 1 m. t., rue des Remparts; 6 f. m.; 0 f. c.; 15 pr. cl. — *Royan :* 7, 247 h.; st. et p. m.; 1 m. t., rue Bel-Air; 5 f. m.; 0 f. c.; env. 30 pr. cl. — *Saint-Martin-de-Ré :* 2,838 h.; p. m.; 1 m. t., rue des Charitains; 4 f. m.; 0 f. c.; 10 à 12 pr. cl. — 175 arr.

Cher. — BOURGES : 46,138 h.; st. et v. g.; 3 m. t., rue Sous-les-Ceps, et boulevard Auger; 12 f. m.; 31 f. c.; env. 250 pr. cl. — SAINT-AMAND : 8,673 h.; st.; 1 m. t., rue du Cheval-Blanc; 4 f. m.; 7 f. c.; 30 pr. cl. — SANCERRE: 3,853 h.; st; 2 pr. cl. — *Châteaumeillant :* 3,745 h.; 2 pr. cl. (les 2 sœurs que la mère elle-même prostitue à tous les libertins de la région). — *Dun-sur-Auron :* 4,555 h.; 5 pr. cl. — *Farges-en-Septaine;* 1,209 h; cette petite commune occupe à peu près le centre du canton de Baugy, où le libertinage est très grand, et l'on y vient en parties l'été; elle a eu jusqu'à 3 m. t. en même temps, il y a 20 ans; aujourd'hui, env. 30 pr. cl. allant et venant dans le canton. — *Vierzon :* 10,559 h.; st; m. t. fermée; env. 120 pr. cl. — 52 arr.

Corrèze. — TULLE : 18,964 h.; st. et v. g.; 3 m. t., rues du Fossé, et Roc-la-Pierre; 13 f. m.; 2 f. c.; 25 pr. cl. — BRIVE : 16,803 h.; st. et v. g.; 2 m. t., route de Toulouse, et rue des Boucheries, à clientèle très distincte; l'une, dite Villa Coquette, fréquentée par les officiers et la bourgeoisie; l'autre, par les ouvriers et les soldats; 10 f. m.; 7 f. c.; env. 100 pr. cl. — USSEL : 4,832 h.; st.; contraste avec le reste du département; moralité excellente. — 39 arr.

Corse. — Ajaccio : 20,197 h.; st., v. g. et p. m.; 2 m. t., rues des Glacis et des Fossés; 10 f. m.; 2 f. c.; env. 60 pr. cl. — Bastia : 23,388 h.; st., v. g. et p. m.; 2 m. t., rues des Mulets et de l'Esplanade; 11 f. m.; 15 f. c.; env. 50 pr. cl — Calvi : 2,023 h.; p. m.; 12 pr. cl. — Corte : 5,136 h.; st.; 4 pr. cl. — Sartène : 5,748 h.; 9 pr. cl. — *Bonifacio :* 3,116 h.; p. m.; 15 pr. cl. — *Porto-Vecchio :* 2,655 h.; p. m.; 12 pr. cl. — *Saint-Florent :* 803 h.; p. m.; 2 pr. cl. — *Santa-Lucia-di-Tallano :* 1,259 h.; 2 ou 3 pr. cl. à la saison des bains. — Au mois de mai, époque préférée des touristes, la pr. cl. se développe d'une façon remarquable sur les divers points de l'île qui attirent les voyageurs. — 48 arr.

Côte-d'Or. — Dijon : 70,428 h.; st. et v. g.; 4 m. t., rues Dauphine, Louis-Blanc, et Petite rue Saussier; 25 f. m. (il y a 20 ans, 13 m. t., et 76 f. m.); 97 f. c. Ici, les insoumises se prostituent d'une façon presque secrète, du moins celles de classes moyenne et inférieure, attendu qu'on met d'office en carte toute femme qui raccroche ostensiblement; on évalue à 200 pr. cl. cet effectif caché; il faut compter, en outre, env. 50 pr. cl. de classe supérieure qui se montrent, mais font leur métier avec assez d'habileté pour ne provoquer aucun scandale. — Beaune : 12,470 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue Bouzaise; 6 f. m.; 8 f. c.; env. 20 pr. cl. — Chatillon-sur-Seine : 5,127 h.; st.; env. 10 pr. cl. — Semur : 3,908 h.; st.; 5 pr. cl. — *Auxonne :* 7,164 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rue du Rempart-de-l'Est; 16 f. m.; 4 f. c.; 40 à 50 pr. cl. — *Seurre :* 2,413 h.; st.; 4 pr. cl. —125 arr.

Côtes-du-Nord. — Saint-Brieuc : 19,948 h.; st., v. g. et p. m.; 3 m. t., rue de Gouët, et montée des Forges; 11 f. m.; 12 f. c.; env. 30 pr. cl. — Dinan : 10,444 h.; st., v.

g. et p. m.; 2 m. t., rue Saint-Marc; 13 f. m.; 0 f. c.; env. 100 pr. cl. — GUINGAMP : 9,196 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue du Petit-Trotrieux; 5 f. m.; 0 f. c.; 23 pr. cl. — LANNION : 6,002 h.; st. et p. m.; env. 15 pr. cl. — LOUDÉAC : 5,915 h.; st.; 3 pr. cl. — *Binic :* 2,231 h.; p. m.; 2 pr. cl. — *Etables :* 2,221 h.; p. m.; 3 pr. cl. — *Paimpol :* 2,213 h.; st. et p. m.; env. 12 pr. cl.— *Rostrenen :* 1,989 h.; st.; affluence de pr. cl. en août. — *Saint-Nicolas-du-Pelem :* 2,800 h.; 5 pr. cl. permanentes, et 15 à 20 à l'époque du pélerinage de Guyaudet. — *Tréguier :* 2,763 h.; p. m.; 12 pr. cl. permanentes, sans compter une affluence considérable de ces filles en mai, pour le grand pardon de Saint-Yves. — 80 arr.

Creuse. — GUÉRET : 7,799 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue de Paris; les soldats du 78e appellent la tenancière « la mère Marthe au perroquet rouge »; 5 f. m.; 0 f. c.; 30 pr. cl. — AUBUSSON : 6,672 h.; st.; env. 25 à 30 pr. cl. — BOURGANEUF : 3,803 h.; st.; 3 pr. cl. — BOUSSAC : 1,344 h.; néant. — *Bonnat :* 2,687 h.; 2 pr. cl. — *Felletin :* 3,375 h.; st.; 18 pr. cl. — *La Souterraine :* 4,562 h.; st.; 30 pr. cl. au minimum. — *Le Grand-Bourg-Salagnac :* 3,015 h.; 7 pr. cl. — 0 arr.

Dordogne. — PÉRIGUEUX : 31,399 h.; st., et v. g.; 4 m. t., rues Judaïque et St-Joseph; 17 f. m.; 32 f. c.; env. 200 pr. cl. Il y a 20 ans, la ville comptait 8 m. t., avec 99 f. m.; les f. c. étaient 51; les pr. cl. ne dépassaient pas 75. — BERGERAC : 14,735 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rue Clairat; 11 f. m.; 2 f. c.; 40 pr. cl. — NONTRON: 4,151 h.; st.; 3 pr. cl. — RIBÉRAC : 4,047 h.; st.; 8 pr. cl. — SARLAT : 6,615 h.; st.; essai d'une m. t. qui a dû fermer; env. 20 pr. cl. — 19 arr.

Doubs. — BESANÇON : 55,266 h.; st. et v. g. ; 8 m. t., dont 7 rue Sachot, et 1 rue du Porteau; 65 f. m.; 52 f. c.;

env. 250 pr. cl. — BAUME-LES-DAMES : 2,555 h.; st.; 7 pr. cl. — MONTBÉLIARD : 9,561 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rue du Bourg-Vauthier; 15 f. m.; 0 f. c.; 60 pr. cl. — PONTARLIER : 7,189 h.; 20 pr. cl. — *Arc-et-Senans :* 1,306 h.; st.; 2 pr. cl. — *Saint-Vit :* 908 h.; st.; 3 pr. cl. — 75 arr.

Drôme. — VALENCE : 25,283 h.; st. et v. g.; 10 m. t., dont 8 rue de la Citadelle, 1 rue du Puits-Salé, et 1 rue du Coq; 58 f. m.; 9 f. c.; env. 200 pr. cl. Les m. t. ont eu, il y a 20 ans, jusqu'à 100 et 105 filles; les f. c. variaient alors de 25 à 30. Les insoumises, très rebelles, peuvent être rendues aujourd'hui responsables de près de 3,000 accidents vénériens d'hommes par an. — DIE : 3,729 h.; st.; 12 pr. cl. — MONTÉLIMAR : 13,764 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rue du Chemin-Neuf; 8 f. m.; 10 f. c.; 50 pr. cl. — NYONS : 3,349 h.; st.; 4 pr. cl. — *Romans :* 16, 545 h.; st. et v. g.; 4 m. t., rues de l'Epaule, et Jamonet; 26 f .m.; 11 f. c.; env. 40 pr. cl. — 65 arr.

Eure. — EVREUX : 16,952 h. ; st. et v. g. ; 2 m. t., rue Saint; 15 f. m.; 6 f. c.; 40 pr. cl. — BERNAY : 8,310 h.; st. et v. g. ; 1 m. t., rue Saint-Michel ; 5 f. m. ; 18 f. c. ; 27 pr. cl. — LES ANDELYS : 6,040 h. ; st. ; 1 m. t., rue de la Gabelle ; 4 f. m. ; 0 f. c. ; 13 pr. cl. — LOUVIERS : 10,053 h. ; st. ; 1 m. t., rue des Maillets ; 5 f. m. ; 0 f. c. ; env. 60 pr. cl. — PONT-AUDEMER : 6,163 h. ; st. ; env. 50 pr. cl. — *Brionne :* 3,577 h. ; st. ; 9 f. c. ; 20 pr. cl. — *Conches :* 2,207 h. ; st. ; 8 pr. cl. — *Fleury-sur-Andelle :* 1,373 h ; st. ; 5 pr. cl. — *Gisors :* 4,462 h. ; st. ; 25 pr. cl. — *Neubourg :* 2,437 h. ; st ; 2 pr. cl. — *Pacy-sur-Eure :* 1,926 h. ; st. ; 4 pr. cl. — *Pont-de-l'Arche :* 1,752 h. ; st. ; 1 pr. cl. — *Verneuil* : 4,270 h. ; st. ; 15 pr. cl. — *Vernon :* 8,288 h. ; st. et v. g. ; 2 m. t., rue Grévarin, et route de Rouen ; *18 f. m. ;* 0 f. c. ; env. 40 pr. cl. — 47 arr.

Eure-et-Loir. — CHARTRES : 23,108 h.; et v. g.; 3 m. t., rue des Juifs ; 17 f. m. ; 9 f. c. ; env. 75 pr. cl. — CHATEAUDUN : 7,147 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue d'Avignon ; 6 f. m. ; 0 f. c. ; 18 pr. cl. — DREUX : 9,364 h. ; st. ; et v. g. ; 1 m. t., rue du Valgelé ; 6 f. m. ; 0 f. c. ; 23 pr. cl. — NOGENT-LE-ROTROU : 8,688 h. ; st. ; 1 m. t., rue de Sully ; 4 f. m. ; 15 pr. cl. — *Brou :* 2,656 h. ; st. ; 4 pr. cl. — *La Loupe :* 1,617 h. ; 1 pr. cl. — *Souancé :* 914 h. ; st. ; 2 pr. cl. — 8 arr.

Finistère. — QUIMPER : 17,406 h. ; st., v. g. et p. m. ; 1 m. t., rue Pen-ar-Stang ; 6 f. m. ; 4 f. c. ; env. 80 pr. cl. — BREST : 81,948 h. ; st., v. g. et p. m. ; 7 m. t., rues Kléber et Guyot (le double, il y a 20 ans) ; 46 f. m. ; 223 f. c. ; env. 150 pr. cl. connues, mais ne faisant pas de scandale ; il y faut ajouter les femmes se livrant secrètement à la débauche, dont le nombre doit être énorme, sans pouvoir être exactement évalué. La police des mœurs de Brest mérite d'être citée comme exemple en province ; « une main de fer dans un gant de velours », se plaît-on à dire pour la qualifier ; les ministères de la Guerre et de la Marine contribuent aux frais de son Dispensaire par une subvention annuelle de 4,500 fr. — CHATEAULIN : 3,677 h. ; st. ; néant. — MORLAIX : 16,302 h. ; st. ; 1 m. t., rue Venelle-aux-Pâtés; 6 f. m.; 14 f. c.; 30 à 35 pr. cl. — QUIMPERLÉ : 8,049 h. ; st. ; 7 pr. cl. — *Concarneau :* 5,243 h. ; st. ; et p. m. ; 20 pr. cl. — *Douarnenez :* 9,809 h. ; st. et p. m. ; env. 30 pr. cl. — *Landerneau :* 9,078 h. ; st. ; et p. m. ; 25 à 30 pr. cl. — 84 arr.

Gard. — NIMES : 80,355 h. ; st. et v. g. ; 9 m. t., rues Saint-Laurent, de la Treille, Florian, et du Cerisier ; 44 f. m. ; 28 f. c. ; plus de 500 pr. cl. permanentes et connues. — ALAIS : 23,456 h. ; st. ; 2 m. t., rue Cavalerie ; 13 f. m. ;

8 f. c.; 26 pr. cl. — LE VIGAN : 5,374 h.; st.; 9 pr. cl. — UZÈS : 4,989 h. ; st. ; 1 m. t., rue Tour-du-Roi ; 5 f. m. ; 7 pr. cl. — *Beaucaire :* 9,724 h. ; st. ; env. 30 pr. cl., sans compter celles qui viennent de Tarascon les dimanches et jours de fêtes ; de même, les libertins d'ici traversent le pont pour aller chez les pr. de la rive provençale. — *Bessèges :* 10,840 h. ; st. ; 1 m. t., rue de la Gare ; 6 f. m. ; 0 f. c. ; env. 30 pr. cl. — *La Grand'Combe :* 12,248 h. ; st. ; env. 50 pr. cl. — *Pont-Saint-Esprit :* 4,995 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., impasse Faubourg de la Tour ; 7 f. m. ; 0 f. c. ; 17 pr. cl. — *Saint-Hippolyte-du-Fort :* 4,245 h. ; st. ; env. 10 pr. cl. — *Vauvert :* 4,110 h. ; st. ; 3 pr. cl. — 61 arr.

Haute-Garonne. — TOULOUSE : 147,696 h. ; st. et v. g. ; 10 m. t. groupées rues du Canal et Arnaud-Vidal (le quartier des cafés-concerts, aux allées Lafayette, est d'ailleurs le grand marché de toutes les prostitutions) ; 63 f. m. ; 172 f. c. ; plus de 1,000 pr. cl. ; on évaluait celles-ci à 600, il y a 20 ans, époque où Toulouse comptait 26 m. t., avec 156 f. m. *Nota :* la prostitution toulousaine représente à peu près le 3 pour 100 de la population féminine de 16 à 50 ans ; ce qui est énorme pour une ville de province. — MURET : 4,142 h. ; st. ; 5 pr. cl. — SAINT-GAUDENS : 7,023 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue de la Caserne ; 6 f. m. ; 0 f. c.; env. 35 pr. cl. — VILLEFRANCHE-DE-LAURAGUAIS : 2,556 h. ; st. ; 5 pr. cl. — *Bagnères-de-Luchon* : 4,286 h. ; st. ; 23 pr. cl. permanentes ; leur nombre se quadruple pendant la saison. — En général, ce département est d'une immoralité très intense jusqu'au fond des campagnes. — 115 arr.

Gers. — AUCH : 15,142 h. ; st. et v. g. ; 4 m. t., rues Saint-Georges et Tourterelle ; 16 f. m. ; 9 f. c. ; 30 pr. cl. — *CONDOM :* 7,805 h. ; st. ; 1 m. t., rue du Cornet ; 3 f. m. ;

2 f. c. ; 10 pr. cl. — Lectoure : 5,502 h. ; st. ; 12 pr. cl. — Lombez : 1,692 h. ; néant. — Mirande : 4,244 h. ; st. et v. g. ; env. 20 pr. cl. — *Barcelonne :* 1,903 h. ; 2 pr. cl. — *Barran :* 1,572 h. ; 1 pr. cl. — *Castelnau-Barbarens :* 1,178 h. ; 1 pr. cl. — *Castelnau-d'Auzan :* 1,893 h. ; 3 pr. cl. — *Cazaubon :* 2,871 h. ; 1 pr. cl. — *Duran*, petite commune de 200 h. à peine, compte 3 filles qui, au vu et au su de tous, se prostituent ; 2 ont des clients qui viennent d'Auch régulièrement à leur intention. — *Eauze :* 4,405 h. ; 9 pr. cl. — *Fleurance :* 4,443 h. ; st. ; 12 pr. cl. — *Gimont :* 2,316 h. ; st. ; 5 pr. cl. — *Jegun :* 1,883 h. ; 2 pr. cl. — *L'Isle-ue-Noé :* 959 h. ; st. ; et *Montesquiou :* 1,594 h. ; ces 2 localités, voisines, sont exploitées par les mêmes pr. de l'une et l'autre commune ; ensemble, 7 pr. cl. — *L'Isle-en-Jourdain :* 4,501 h. ; st. ; 15 pr. cl. — *Marciac :* 1,972 h. ; 1 pr. cl. — *Masseube :* 1,735 h. ; 3 pr. cl. Cette localité s'est distinguée, il y a peu d'années, par une singularité bien rare dans les annales de la prostitution : une femme, habitant la commune, a hardiment déclaré au maire qu'elle faisait commerce de son corps, qu'elle entendait ne pas avoir de tracasseries de l'autorité à ce sujet, et que, pour cela, elle se soumettait aux visites périodiques du médecin qu'on voudrait bien lui désigner ; il fallut donc, fait sans précédent, inscrire cette femme et créer une carte pour elle ; et elle fit dès lors son vil métier, sans aucun scandale, il est vrai ; mais tous les libertins du canton sachant la chose et connaissant sa demeure, elle gagna pas mal d'argent. Les personnes qui douteraient de l'authenticité de ce cas bizarre, peuvent le constater dans l'ouvrage du docteur Armand Desprès, *la Prostitution en France* (Paris, 1883), page 54. — *Mauvezin :* 2,587 h. ; 2 pr. cl. — *Miélan :* 1,953 h. ; st. ; 3 pr. cl. — *Miradoux :* 1,392 h. ; 1 pr. cl. — *Montréal :* 2,687 h. ; 1 pr. cl. — *Nogaro :* 2,424 h. ; 2 pr. cl. — *Plaisance :* 2,095 h. ; 4 pr. cl. — *Riscle :*

1,840 h.; st. ; 2 pr. cl., dont l'une est plus connue à *Aignan*, localité voisine, de 1,649 h. — *Saint-Clar :* 1,697 h. ; 3 pr. cl., qui cependant n'exercent pas leur métier dans cette commune, mais font partie des 12 signalées à Fleurance. — *Samatan :* 2,477 h. ; 4 pr. cl. ; même observation ; ces 4 f. se pr. à l'Isle-en-Jourdain principalement, et vont et viennent. — *Valence :* 1,705 h.; 1 pr. cl. — *Vic-Fezensac :* 4,195 h.; 7 pr. cl. — *Villecomtal-sur-Arros :* 882 h. ; st. ; 2 pr. cl. — 28 arr.

Gironde.— BORDEAUX : 257,471 h.; st., v. g. et p. m.; 13 m. t., groupées près de la place Mériadek, 2 rue de Poissac, 1 rue Saint-Claude, 5 rue Lambert, 2 rue de Gasc, et 3 rue Berquin ; 62 f. m. ; 279 f. c. ; plus de 2,000 pr. cl. Il y a 20 ans, Bordeaux comptait 70 m. t., avec 310 f. m. ; mais il y avait moitié moins de pr. cl. — BAZAS : 4,948 h.; st.; 7 pr. cl. — BLAYE : 5,015 h.; st. et p. m.; 1 m. t., rue de la Vieille-Halle; 4 f. m.; 15 pr. cl. — LESPARRE : 3,972 h. ; st. ; 12 pr. cl. — LIBOURNE : 17,867 h. ; st. et v. g. ; 2 m. t., rue Saint-Martial ; 11 f. m. ; 45 à 50 pr. cl. — LA RÉOLE : 4,177 h. ; st. ; 3 pr. cl. — *Langon :* 4,733 h. ; st. ; 9 pr. cl. — *Pauillac :* 4,564 h. ; st ;. 4 pr. cl. — 2,105 arr.

Hérault. — MONTPELLIER : 76,364 h. ; st. et v. g. ; 3 m. t., boulevard d'Orient et rue d'Alsace ; 16 f. m. ; 19 f. en maisons dites mixtes ; 32 f. c., isolées en chambre ; env. 300 pr. cl. — BÉZIERS : 52,077 h. ; st., et v. g. ; 5 m. t., dont 1 rue de Valmy, 1 rue Lafontaine, et 3 rue Lamartine ; 27 f. m. ; 14 f. c. ; 150 à 170 pr. cl. Il y a 20 ans, 17 m. t. avec 95 f. m. — LODÈVE : 9,060 h.; st.; 1 m. t., rue des Casernes; 6 f. m.; 9 f. c.; 27 pr. cl. — SAINT-PONS : 3,247 h.; st.; néant. — *Agde* : 8,370 h. ; st. et p. m. ; 1 m. t., rue Saint-Jacques; 4 f. m.; 35 pr. cl. — *Bédarieux :* 6,925 h.; st.; 1 m.

t., rue Saint-Alexandre; 5 f. m.; 20 pr. cl. — *Cette :* 33,065 h.; st., v. g. et p. m. ; 4 m. t., rue Souras-Haut ; 17 f. m. (9 m. t., avec 36 f. m., il y a 20 ans) ; env. 100 pr. cl. — *Clermont-l'Hérault :* 5,430 h. ; st. ; essai d'une m. t., qui a dû fermer ; env. 20 pr. cl. — *Florensac :* 3,698 h. ; st. ; 2 pr. cl. — *Frontignan :* 3,164 h. ; st. ; 9 pr. cl. — *Ganges :* 4,342 h. ; st. ; 2 pr. cl. — *Graissesac :* 3,089 h ; st. ; 2 pr. cl. — *Lunel :* 6,793 h.; st. et v. g.; 1 m. t., avenue du Champ-de-Mars ; 8 f. m. ; 30 pr. cl. — *Marseillan:* 4,065 h.; p. m.; 5 pr. cl. — *Marsillargues :* 3,227 h.; st.; 2 pr. cl. — *Mèze :* 6,067 h. ; p. m. ; 3 pr. cl. — *Montagnac :* 3,460 h. ; st. ; 1 pr. cl. — *Pézenas :* 7,364 h. ; st. ; 2 m. t., faubourg de la Villette et rue de Tivoli ; 8 f. m. ; 23 pr. cl. — *Salvetat-sur-Agout :* 3,548 h. ; 2 pr. cl., dont l'une établie à proximité de Rieumajou. — *Sérignan :* 3,048 h. ; 4 ou 5 pr. cl. pendant la saison des bains de mer. — 264 arr.

Ille-et-Vilaine. — RENNES : 74,006 h. ; st., et v. g. ; 5 m. t., rues de Châtillon, Saint-Georges et Saint-Benoît ; 24 f. m. ; 75 f. c. De 1865 à 1870, il y avait à peine 5 ou 6 pr. cl. ; en 1881, il y avait 116 filles soumises, dont 60 en 11 m. t., et l'on signalait env. 50 pr. cl. ; aujourd'hui qu'il n'y a plus que 5 m. t., les filles insoumises dépassent 120, et le nombre d'hommes vénériens a décuplé. — FOUGÈRES : 18,221 h.; st. et v. g. ; 1 m. t. rue de la Forêt ; 6 f. m. ; 8 f. c. ; 40 pr. cl. — MONTFORT : 2,464 h.; st.; néant. — REDON : 6,929 h. ; st. ; 11 pr. cl. dont 2 habitant Allaire et 1 Saint-Jean-la-Poterie. — SAINT-MALO : 11,896 h. ; st., v. g. et p. m. ; 3 m. t., rues Thévenard et Champs-Vauverts ; 18 f. m. ; env. 50 pr. cl. A cette ville, il faut joindre naturellement *Saint-Servan :* 12,163 h. ; st., v. g. et p. m. ; 1 m. t., rue Duval; 7 f. m.; env. 50 pr. cl. — VITRÉ : 10,607 h.; st. et v. g. ; env. 30 pr. cl. — *Cancale :* 6,523 h. ; p. m. ;

12 à 15 pr. cl. — *Châteaubourg :* 1,318 h. ; st. ; 5 pr. cl. permanentes ; leur nombre s'augmente beaucoup (env. 25 à 30), venant de plusieurs points de la région, et s'installant à Châteaubourg et aux Lacs (st. voisine) de Pâques à la Toussaint, époque de continuels pélerinages à N.-D. de la Peinière, commune de Saint-Didier. — *Dinard*, *Saint-Briac*, *Saint-Enogat* et *Saint-Lunaire*, stations balnéaires ayant ensemble 7,540 h. ; env. 50 pr. cl. pendant la saison. — *Dol :* 4,814 h. ; st. ; 20 pr. cl. — *Paramé :* 3,969 h. ; env. 30 pr. cl. pendant la saison. — 384 arr.

Indre. — CHATEAUROUX : 24,032 h. ; st. et v. g. ; 2 m. t., rues de l'Indre et de la Fontaine ; 8 f. m. ; 12 f. c. ; env. 40 pr. cl. — ISSOUDUN : 14,928 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., boulevard Championnet ; 6 f. m. ; 13 f. c. ; env. 25 pr. cl. — LA CHATRE : 5,048 h. ; st. ; 1 m. t., rue Bel-Air ; 3 f. m. ; 10 pr. cl. — LE BLANC : 7,389 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue de Pouligny ; 4 f. m. ; 15 pr. cl. — 27 arr.

Indre-et-Loire. — TOURS : 64,448 h. ; st. et v. g. ; 8 m. t., rues André-Duchesne, de Ballan, de la Caserne, du Petit-Soleil, de la Poissonnerie, des Prêtres, et du Singe-Vert ; 48 f. m. ; 63 f. c. ; env. 150 pr. cl. — CHINON : 6,119 h. ; st. ; 1 m. t., rue des Marais ; 5 f. m. ; 20 pr. cl. — LOCHES : 5,132 h. ; st. ; 3 pr. cl. — *Bourgueil :* 3,307 h. ; 8 pr. cl. dont 2 de Chouzé. — *Château-Renault :* 4,316 h. ; st. ; 5 pr. cl. — *Langeais :* 3,548 h. ; st. ; 10 pr. cl. permanentes, et plus de 60 à la Saint-Jean d'été, époque de la grande foire. — *Sainte-Maure-de-Touraine :* 2,510 h. ; st. ; 4 pr. cl. — *Vouvray :* 2,266 h. ; st. ; 5 pr. cl. — 39 arr.

Isère. — GRENOBLE : 68,052 h. ; st. et v. g. ; 3 m. t., rues des Beaux-Tailleurs, de Lorraine, et Grande-Rue ;

25 f. m.; des f. c. le nombre flotte entre 75 et 110 ; env. 200 pr. il y a 20 ans, et plus de 300 aujourd'hui; sur 100 arrestations de pr. cl. dénoncées comme vénériennes par leurs victimes, il y a en moyenne 40 mineures ; au bâtiment du Refuge, le Saint-Lazare grenoblois, la moyenne de séjour des filles syphilitiques est d'un mois ; ce sont presque toutes des insoumises que l'on a à soigner, et surtout des filles de brasserie ; les hommes (civils) atteints d'affections vénériennes fournissent ensemble 2,800 journées d'hôpital, comme moyenne annuelle ; nous n'avons pas de renseignements de l'hôpital militaire. — La Tour-du-Pin : 3,571 h.; st.; 2 pr. cl. — Saint-Marcellin : 3,392 h. ; st. ; 1 pr. cl. — Vienne : 24,995 h. ; st. et v. g. ; 3 m. t. (au lieu de 7 il y a 20 ans), rues Cornemuse et de la Tour-Peinte ; 14 f. m. ; 17 f. c. ; env. 50 pr. cl. — *Allevard :* 3,205 h. ; 7 pr. cl. — *Bourgoin* et *Jallieu :* 11,603 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue du Grand-Bion, à Bourgoin ; 5 f. m. ; 35 à 40 pr. cl. — *Crémieu :* 1,785 h. ; st. ; 20 pr. cl. (chiffre énorme pour une localité si peu importante et entourée de communes très minimes). — *Gières :* 1,112 h. ; st. ; 3 pr. cl. permanentes, et env. 10 pendant la belle saison, à cause du double voisinage de Grenoble et d'Uriage. — *La Mure :* 3,526 h. ; 2 pr. cl. — *Pont-de-Beauvoisin :* 1,987 h. ; st. ; essai d'une m. t. qui a dû fermer ; 8 pr. cl. — *Vinay :* 2,758 h. ; st. ; 5 pr. cl. permanentes, et le double de mai à octobre, visant les pèlerins de N.-D. de l'Osier. — *Voiron :* 11,604 h. ; st. ; essai d'une m. t. qui a dû fermer; plus de 100 pr. cl. — 126 arr.

Jura. — Lons-le-Saulnier : 12,610 h. ; st. et v. g. ; 2 m. t., rue Neuve ; 13 f. m. ; 11 f. c. ; 25 à 30 pr. cl. — Dole : 14,253 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue des Prisons ; 7 f. m.; 9 f. c.; env. 40 pr. cl. — Poligny : 4,433 h.; 8 f. c.; 10 à 12 pr. cl. — Saint-Claude : 9,782 h.; st.; 5 pr.

cl. — *Arbois :* 4,355 h. ; st. ; env. 25 pr. cl. ; cette commune, il y a 20 ans, avait 2 m. t. avec 11 f. m. — *Morez :* 5,124 h. ; 3 pr. cl. — *Salins :* 6,419 h. ; st. ; 1 m. t., faubourg Saint-Nicolas; 7 f. m.; 15 f. c.; 30 pr. cl. permanentes, et plus du double pendant la belle saison. — 62 arr.

Landes. — MONT-DE-MARSAN : 12,031 h.; st.; 1 m. t., rue Montluc; 7 f. m.; 12 f. c.; 40 pr. cl. — DAX : 10,530 h.; st.; 1 m. t., rue de la Croix-Blanche; 4 f. m.; 5 f. c.; 60 pr. cl. — SAINT-SEVER : 4,805 h.; st.; 3 pr. cl. — *Rion-des-Landes :* 2,535 h.; st.; 1 pr. cl. — 42 arr.

Loir-et-Cher. — BLOIS : 23,457 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rues de Lauricard, et des Degrés Saint-Nicolas; 14 f. m. ; 18 f. c. ; 46 pr. cl. — ROMORANTIN : 7,812 h. ; st. ; 1 m. t., rue des Limousins ; 5 f. m. ; 20 pr. cl. — VENDÔME : 9,538 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rue de la Mare; 10 f. m.; 7 f. c.; 3 pr. cl. signalées comme exerçant leur métier d'une façon suffisamment connue du public, et l'on évalue à 20 les autres plus discrètes. — 45 arr.

Loire. — SAINT-ETIENNE : 146,671 h.; st. et v. g.; 13 m. t., dont 1 rue Praire, 1 rue Basse-Ville, 6 rue Saint-Pierre, 3 rue de la Vigne, 1 rue de l'Attache-aux-Bœufs, et 1 rue Citée; 87 f. m.; 74 f. c.; plus de 200 pr. cl. — MONTBRISON : 7,410 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue de la Commanderie; 4 f. m.; 7 f. c.; 18 pr. cl .— ROANNE : 34,568 h.; st. et v. g.; 4 m. t., rues Détournée, et Magdeleine; 18 f. m.; 21 f. c.; 90 à 100 pr. cl. signalées, sans compter la masse de pr. cl. intermittentes qu'on évalue au triple. Par principe, on n'inscrit pas les mineures, excepté si elles sont totalement abandonnées par leurs parents, ayant été trouvées *vénériennes*; si elles ont été reconnues saines, on les relâche,

même si leur prostitution permanente est avérée. — *Charlieu :* 5,247 h.; st.; 7 pr. cl. — *Rive-de-Gier :* 14,816 h.; st.; 4 m. t., rues de la République, de la Boirie, du Mouillon, et faubourg d'Egarande; 33 f. m.; 60 pr. cl. — *Saint-Chamond :* 14,149 h.; st.; 2 m. t., place Fourvieux, et rue de Janon ; 9 f. m. ; 13 f. c. ; env. 80 pr. cl. — *Saint-Galmier :* 3,022 h. ; st. ; 4 pr. cl. — 234 arr.

Haute-Loire. — LE PUY : 20,308 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rue du Bouillon; 11 f. m.; 23 f. c.; 50 pr. cl. — BRIOUDE : 4,928 h.; st.; néant. — YSSINGEAUX : 7,859 h.; 2 pr. cl. — *Craponne :* 3,601 h. ; 2 pr. cl. — *Langeac :* 4,238 h. ; st. ; 7 pr. cl. — 68 arr.

Loire-Inférieure. — NANTES : 128,349 h.; st., v. g. et p. m.; 17 m. t. dont 1 rue Gigant, 5 rue d'Ancin, et 11 rue des Trois-Matelots; 67 f. m.; 91 f. c.; plus de 300 pr. cl. La police sanitaire est admirablement faite à Nantes; la visite de chaque f. soumise a lieu 2 fois par semaine; une pr. trouvée malade, étant ainsi atteinte depuis très peu de temps, fait toujours un court séjour à la salle spéciale de l'Hôtel-Dieu; 5 jours au maximum suffisent pour le traitement, 3 jours est la moyenne. Le nombre des hommes du civil, à qui surviennent des accidents vénériens, et qui se font soigner à l'hôpital, est en moyenne 330 par an; ce qui est fort peu pour une ville aussi importante, étant donné surtout que les Sociétés de secours mutuels de Nantes excluent des secours les malades vénériens. A l'hôpital militaire, la moyenne des hommes traités pour accidents vénériens est 85 par an, sur une garnison de 2,750 hommes. Toute pr. cl. majeure trouvée malade est inscrite d'office et mise en carte; les mineures sont assujetties aux visites sanitaires, sans inscription sur le registre de la prostitution. — ANCENIS : 5,544 h.; st., et v. g.; env.

20 pr. cl. — Chateaubriant : 6,523 h.; st.; 4 pr. cl. — Paimbœuf : 2,259 h. ; st. ; 1 m. t., rue du Faisan ; 4 f. m. ; 2 pr. cl. — Saint-Nazaire : 34,671 h.; st. et p. m.; 3 m. t., rues Ville-Aubry, et des Caboteurs ; 36 f. m. ; 45 f. c. ; env. 100 pr. cl. — *Couëron :* 4,377 h.; st.; 2 ¬r. cl. — *Guérande :* 7,020 h.; st.; 5 pr. cl. — *Le Croisic :* 2,453 h.; st. et p. m.; 3 pr. cl. permanentes, et 10 à 12 pendant la saison balnéaire, lesquelles vont aussi à Batz, à Pornichet, à la Baule et au Pouliguen. — *Savenay :* 3,272 ; st. ; 4 pr. cl. — 95 arr.

Loiret. — Orléans : 67,539 h.; st. et v. g.; 8 m. t., rues Saint-Flour, des Juifs, et des Noyers; 49 f. m.; 45 f. c.; env. 200 pr. cl. — Gien : 8,519 h.; st.; 18 pr. cl. — Montargis : 11,609 h.; st. et v. g.; 2 m. t., quai du Patis, et à Bel-Air; 12 f. m.; 3 f. c.; env. 30 pr. cl. — Pithiviers : 5,381 h. ; st. ; 1 m. t., quartier de Bel-Air ; 5 f. m. ; 6 f. c.; 15 pr. cl. — *Beaugency :* 4,313 h.; st.; 6 pr. cl. — *Fleury-aux-Choux :* 1,393 h.; 2 pr. cl. — *Meung-sur-Loire :* 3,435 h. ; st. ; 7 pr. cl. — *Ouzouer* et *Dampierre :* 2,358 h. ; st. ; 2 pr. cl. — 225 arr.

Lot. — Cahors : 15,622 h.; st. et v. g.; 3 m. t., rue Bouscarrat; 14 f. m.; 8 f. c.; 30 pr. cl. — Figeac : 7,380 h.; st.; 7 f. c.; 10 à 12 pr. cl. — Gourdon : 5,029 h.; néant. — *Gramat :* 4,032 h.; st.; 5 pr. cl. — *Saint-Céré :* 4,240 h.; 2 pr. cl. — *Souillac :* 3,586 h.; 4 pr. cl. — 18 arr.

Lot-et-Garonne. — Agen : 23,234 h.; st. et v. g.; 6 m. t., rue Traversière (15 m. il y a 20 ans); 25 f. m.; 32 f. c.; env. 60 pr. cl. — Marmande : 10,341 h.; st. et v. g.; 3 m. t., route de Beaupuy, et allée des Tilleuls ; 13 f. m. ; env. 40 pr. cl. — Nérac : 7,826 h.; st.; 1 m. t., rue des Champs; 4 f. m.; 60 pr. cl. — Villeneuve-sur-Lot : 14,598 h.; st.;

3 m. t. rue Trinchant; 15 f. m.; 8 f. c.; 50 pr. cl. — *Tonneins :* 7,090 h.; st.; 60 pr. cl. — 39 arr.

Lozère. — MENDE : 7,878 h.; st.; 1 m. t., dite « la maison rouge »; 4 f. m.; 3 pr. cl. — FLORAC : 2,228 h.; néant. — MARVEJOLS : 5,650 h.; st.; 4 pr. cl. — 0 arr.

Maine-et-Loire. —ANGERS : 82,966 h.; st. et v. g.; 9 m. t., dont 4 rue de Crimée, et 5 rue Basse-de-la-Chartre; 43 f. m. ; 97 f. c. ; env. 150 pr. cl. — BAUGÉ : 3,623 h. ; st. ; 5 pr. cl. — CHOLET : 16,891 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue du Lait-de-Beurre; 6 f. m.; env. 60 pr. cl. — SAUMUR : 14,687 h. ; st. ; 2 m. t., rues de la Visitation, et du Relais ; 10 f. m. ; 29 f. c. ; 50 pr. cl. — SEGRÉ : 3,531 h. ; st. ; 2 pr. cl. — 140 arr.

Manche. — SAINT-LO : 11,425 h. ; st., et v. g. ; 1 m. t., rue du Pré-de-Bas; 5 f. m.; 6 f. c.; 13 pr. cl. — AVRANCHES : 7,786 h.; st.; 1 m. t., rue Chapet; 5 f. m.; 10 pr. cl. — CHERBOURG : 42,952 h.; st., v. g. et p. m.; 4 m. t., rues Thomas-Henry, du Faubourg, et Troude; 33 f. m.; 58 f. c.; plus de 200 pr. cl. — COUTANCES : 8,145 h. ; st. ; 5 pr. cl. — MORTAIN : 2,331 h.; st.; 1 pr. cl. — VALOGNES : 5,791 h.; st.; 2 pr. cl. — *Briquebec :* 3,757 h.; 2 pr. cl. — *Carentan :* 3,483 h.; st.; 7 pr. cl. — *Granville :* 12,721 h.; st., v. g. et p. m.; 1 m. t., rue du Nord; 6 f. m.; 35 pr. cl. permanentes, plus de 100 pendant la saison. — *Torigni-sur-Vire :* 1,998 h.; 3 pr. cl. — 35 arr.

Marne. — CHALONS : 25,863 h.; st. et v. g.; 4 m. t., rue La Charrière, et boulevard Saint-Jean; 26 f. m.; 12 f. c.; 40 pr. cl. — EPERNAY : 18,361 h.; st. et v. g.; 3 m. t., rue des Rocherets ; 18 f. m.; 11 f. c.; 25 pr. cl. — REIMS : 107,773 h. ; st. et v. g. ; 3 m. t., boulevards Jules-César,

de la République, et rue Montlaurent ; 17 f. m. ; 65 f. c. ; env. 300 pr. cl. — Ici, les arrestations sont très rares : mais les filles qui contreviennent aux règlements sont l'objet d'un rapport des agents de mœurs, citées en police municipale, et condamnées, suivant la contravention, de 1 fr. d'amende à 10 fr. et de 1 à 3 jours de prison. — SAINTE-MENEHOULD : 5,298 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue Chantereine ; 4 f. m. ; 9 pr. cl. — VITRY-LE-FRANÇAIS : 8,022 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue Saint-Mange ; 4 f. m. ; 5 f. c. ; 25 pr. cl. — *Ay :* 5,396 h. ; st. ; 8 pr. cl. — *Cormontreuil :* 641 h. ; 1 pr. cl. qui va surtout à Reims faire son métier le dimanche et le lundi. — *Fismes* : 3,184 h. ; st. ; 5 pr. cl. — *Mourmelon-le-Grand* (camp permanent) : 4,247 h. ; 2 m. t., rue Canrobert ; 12 f. m. ; 5 f. c. ; env. 60 pr. cl. — *Sézanne :* 4,933 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue Notre-Dame ; 5 f. m. ; 18 pr. cl. — 204 arr.

Haute-Marne. — CHAUMONT : 13,280 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue du Gaz; 8 f. m.; 30 pr. cl. —LANGRES : 11,129 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue Denfert-Rochereau; 8 f. m.; 10 f. c.; 25 pr. cl. — VASSY : 3,986 h.; 4 pr. cl. — *Bourbonne :* 4,148 h.; st.; 3 pr. cl. permanentes, et 15 à 20 pendant la saison. — *Joinville :* 4,035 h.; st.; 4 pr. cl. — *Saint-Dizier :* 13,372 h.; st.; 15 pr. cl. — 8 arr.

Mayenne. — LAVAL : 29,784 h.; st. et v. g. ; 3 m. t., rues Saint-Nicolas, des Lices, et route d'Ernée; 25 f. m.; 14 f. c.; env. 60 pr. cl. — CHATEAU-GONTIER : 7,281 h.; st.; 1 m. t., rue Noël; 5 f. m.; 6 f. c.; 12 pr. cl. — MAYENNE : 10,686 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue des Bonnes-Femmes; 5 f. m.; 4 f. c.; 35 à 40 pr. cl. — *Craon :* 4,434 h.; st.; 7 pr. cl. — 160 arr.

Meurthe-et-Moselle. — NANCY : 102,463 h.; st. et v. *g.; 10 m. t.,* dont 6 rue du Moulin, et 4 rue du Maure-qui-

trompe ; 53 f. m. ; 165 f. c. ; env. 300 pr. cl. — BRIEY : 2,131 h.; st.; néant. — LUNÉVILLE : 21,542 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rue Jolivet, et faubourg d'Euville ; 15 f. m. ; 19 f. c.; plus de 100 pr. cl. — TOUL : 12,138 h.; st. et v. g.; 4 m. t., rue de la Monnaie; 26 f. m.; 7 f. c.; env. 50 pr. cl. — *Baccarat :* 6,013 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue Caplet : 5 f. m. ; 20 pr. cl. — *Longuyon :* 2,618 h. ; st. ; 10 pr. cl. — *Longwy :* 6,978 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue Villette; 4 f. m.; 21 pr. cl. — MONTMÉDY : 3,092 h.; st.; 1 m. t., rue de 1 m. t., chemin des Haras; 4 f. m.; env. 40 pr. cl. — *Saint-Nicolas-du-Port et Varangeville :* ensemble 6,817 h.; st. et v. g.; 6 m. t., rue de la Californie; 38 f. m.; 23 f. c.; env. 30 pr. cl. — *Thiaucourt :* 1,463 h. ; st. ; 4 pr. cl. — 370 arr.

Meuse. — BAR-LE-DUC : 18,761 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rues de Véel, et Polval ; 9 f. m. ; 9 f. c. ; 30 pr. cl. — COMMERCY : 7,483 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue Haptouté; 6 f. m. ; 21 pr. cl. — MONTMÉDY : 3,092 h. ; st. ; 1 m. t., rue de la Chevée ; 3 f. m.; 7 pr. cl. — VERDUN : 18,852 h. ; st. et v. g. ; 6 m. t., rue de la Californie ; 38 f. m. ; 23 f. c. ; env. 40 pr. cl. — *Saint-Mihiel :* 8,126 h.; st. et v. g.; 1 m. t., faubourg de Commercy; 9 f. m.; 4 pr. cl. — *Sampigny :* 1,123 h.; st. et dépôt de remonte; 4 pr. cl. — Stenay : 3,205 h.; st.; 1 m. t., route de Mouzay; 4 f. m.; 11 pr. cl. — 65 arr.

Morbihan. — VANNES : 21,504 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rue de la Tannerie; 12 f. m.; 31 f. c.; 45 à 50 pr. cl. — LORIENT : 44,082 h.; st., v. g. et p. m.; 8 m. t., 4 rue Sully, et 4 rue de l'Enclos-du-Port; 59 f. m.; 41 f. c.; 90 à 100 pr. cl. Les f. m. et c. sont visitées 2 fois par semaine; la police sanitaire est très rigide; les accidents vénériens d'hommes sont à une moyenne annuelle de 55 à l'hôpital civil et 80 à l'hôpital militaire. — PLOËRMEL : 5,913 h.; st.; 10 pr. cl.

permanentes, leur nombre se double pendant la belle saison, et se triple même lors des grandes fêtes; plusieurs vont alors à Josselin et exploitent les dévots du pélerinage dit des *aboyeurs* (N.-D. du Roncier). — PONTIVY : 9,375 h.; st. et v. g. ; 1 m. t., rue des Fontaines ; 6 f. m.; env. 20 pr. cl. — *Auray :* 5,870 h. ; st.; pr. cl. en nombre très variable, mais dont 25 au minimum se sont fixées à ce ch. l. de canton; leur affluence s'élève parfois jusqu'à 60 au moment des grands pélerinages de Sainte-Anne, et plusieurs osent même aller à Pluneret attendre les pélerins; la chartreuse d'Auray et la chapelle expiatoire, constamment visitées par les touristes, étrangers curieux ou riches vendéens et bretons, leur valent au surplus une clientèle de voyageurs dont elles tirent encore un assez bon profit; de l'Ascension à la Pentecôte, elles ont coutume de faire isolément leur pélerinage personnel à Sainte-Anne et prodiguent les cierges à ce sanctuaire renommé. — *Caudan :* 6,458 h. ; 7 pr. cl. — *Hennebont :* 5,988 h. ; st. ; 8 pr. cl. — *Le Palais* (à Belle-Isle-en-Mer) : 4,907 h. ; p. m. ; 7 pr. cl. — *Port-Louis :* 3,324 h. ; p. m. ; 19 pr. cl. — 200 arr.

Nièvre. — NEVERS : 27,345 h.; st. et v. g.; 7 m. t., 1 rue de la Boulerie, et les autres rue Au-Blanc ; 29 f. m. ; 25 f. c. ; env. 80 pr. cl. — CHATEAU-CHINON : 3,673 h. ; st. ; 2 pr. cl. — CLAMECY : 5,318 h. ; st. ; 7 pr. cl. — COSNE : 8,712 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue des Rivières Saint-Aignan ; 6 f. m. ; 15 pr. cl. — *Decize :* 4,927 h. ; st. ; pendant longtemps, 1 m. t. (avec 4 f. m.), aujourd'hui fermée ; 12 pr. cl. — *Donzy :* 3,638 h.; 3 pr. cl. — *La Charité :* 5,443 h.; st.; 14 pr. cl. — 35 arr.

Nord. — LILLE : 215,431 h. ; st. et v. g. ; 14 m. t., dont 6 rue de l'A. B. C., 7 rue Frénelet, et 1 rue de Fives ; 53 f. m. ; 95 f. c. ; env. 600 pr. cl. — AVESNES : 6,495 h. ;

st. et v. g. ; 1 m. t., rue Bultot ; 5 f. m. ; 22 pr. cl. — Cambrai : 24,122 h. ; st. et v. g. ; 2 m. t., rues des Bluettes, et des Chauffours ; 14 f. m. ; 15 f. c. ; env. 80 pr. cl. — Douai : 33,918 h. ; st .et v. g. ; 4 m. t., rue Pépin, et Saint-Antoine ; 29 f. m. ; 19 f. c. ; plus de 100 pr. cl. — Dunkerque : 40,329 h. ; st., v. g. et p. m. ; 12 m. t., dont 1 rue Rosendaël, 1 place Calonne, et 10 rue des Casernes de la marine ; 88 f. m. ; 13 f. c. ; env. 150 pr. cl. — Hazebrouck : 11,672 h. ; st. ; 20 pr. cl. — Valenciennes : 31,007 h. ; st. et v. g. ; 8 m. t., dont 1 rue Percepain, et 7 rue des Canonniers ; 42 f. m. ; 9 f. c. ; env. 100 pr. cl. — *Anzin :* 11,538 h. ; st. ; 35 à 40 pr. cl. — *Armentières :* 28,837 h. ; st. ; 1 m. t., rue de l'Octroi ; 6 f. m. ; env. 100 pr. cl. — *Bailleul :* 13,276 h. ; 24 pr. cl. — *Bourbourg :* 2,468 h. ; st. ; 3 pr. cl. — *Bruay :* 4,934 h. ; st. ; 2 pr. cl. — *Caudry :* 8,045 h. ; st. ; 5 pr. cl. — *Condé-sur-l'Escaut :* 4,772 h. ; st. ; 6 pr. cl. — *Denain :* 18,258 h. ; st. ; env. 50 pr. cl. — *Fourmies :* 15,895 h. ; st. ; essai d'une m. t. qui a dû fermer ; env. 50 pr. cl. — *Gravelines :* 5,952 h. ; st. et p. m.; 14 pr. cl. — *Hautmont :* 9,204 h.; st.; env. 50 pr. cl. — *Le Cateau :* 10,544 h. ; st. ; 1 m. t., rue du Chêne-Arnaut ; 5 f. m. ; 18 pr. cl. — *Maubeuge :* 18,863 h. ; st. et v. g. ; 2 m. t., rues de l'Intendance, et Saint-Guilhem ; 8 f. m. ; env. 80 pr. cl. — *Merville :* 7,028 h. ; st. ; 10 pr. cl. — *Rosendaël :* 6,223 h. ; st. ; env. 30 pr .cl. permanentes, dont la plupart vont faire leur métier à Dunkerque, et 60 à 70 pendant la saison balnéaire. — *Roubaix :* 124,660 h. ; st. ; 3 m. t., rue de Babylone ; 12 f. m., qui changent fréquemment ; on a inscrit jusqu'à 70 f. m. dans une seule année pour ces 3 m. t. ; le nombre annuel des f. c. varie de 4 à 10 ; le nombre des pr. cl. défie l'évaluation, car on serait certainement au-dessous de la vérité en le fixant à 500 ; en effet, il y a au moins 80 cabarets connus, servant de maisons de passe et ayant un per-

sonnel de 3 filles en moyenne, sans compter les autres pr. cl. La pr. ici ne s'exerce pas sur la rue ; on ne voit jamais de f. faire le trottoir comme à Lille ; les libertins connaissent la demeure des pr. cl. et vont les trouver. En outre, les jeunes ouvrières, pour peu qu'elles soient jolies, sont contraintes à se débaucher, par les patrons, les directeurs et les contre-maîtres ; il est toute une classe, les piqûrières, dont la pr. est obligatoire, par le fait des hommes à qui elles sont forcées d'avoir recours pour obtenir, à la fabrique, les pièces d'étoffe dont elles enlèvent ou réparent les défauts chez elles. Cette corruption s'étend tous les jours, et, cependant, patrons, directeurs, employés, sont, en immense majorité, cléricaux; toutes les malheureuses qu'ils débauchent doivent remplir leurs devoirs religieux ; c'est la seconde condition pour obtenir du travail ! (Note de la Mairie de Roubaix.) — *Saint-Amand-les-Eaux :* 12,043 h. ; st. ; env. 30 pr. cl. — *Tourcoing :* 79,468 h. ; au moins 300 pr. cl. ; pour les ouvrières, même situation qu'à Roubaix ; de plus, à proximité des 2 villes, à la frontière, il faut signaler un hameau belge, le Mont-à-Leu, qui possède une quarantaine de cabarets desservis chacun par 3 ou 4 filles se livrant publiquement à la pr., et ce hameau est, pour Roubaix et Tourcoing, un vrai foyer d'infection. — 230 arr.

Oise. — Beauvais : 19,382 h. ; st. et v. g. ; 3 m. t., rue Jean-Mazille ; 23 f. m. ; 14 f. c. ; env 40 pr. cl. — Clermont : 5,617 h. ; st. ; 8 pr. cl. — Compiègne : 14,498 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue des Sablons ; 9 f. m. ; 25 f. c. ; 34 pr. cl. — Senlis : 7,131 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue du Temple ; 5 f. m. ; 21 pr. cl. — *Bretèuil :* 3,146 h. ; st. ; 4 pr. cl. — *Creil :* 8,183 h. ; st. ; 23 pr. cl. — *Crépy-en-Valois :* 4,124 h. ; st. ; 2 pr. cl. -- *Liancourt :* 4,035 h. ; st. ; 5 pr. cl. — *Méru :* 4,360 h. ; st. ; 3 pr. cl. — *Montataire :*

5,801 h. ; st. ; env. 20 pr. cl. — *Neuilly-en-Thelle :* 1,732 h. ; st. ; 2 pr. cl. — *Nogent-les-Vierges :* 1,854 h. ; les pr. cl. d'ici vont surtout à Creil ; on en signale 4. — *Noyon :* 6,144 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue de l'Arc ; 4 f. m. ; env. 20 pr. cl. — *Pierrefonds :* 1,745 h. ; st. ; 2 pr. cl. fixes, et 8 à 10 en sus pendant la saison. — 70 arr.

Orne. — Alençon : 18,319 h. ; st. et v. g. ; 3 m. t., place Champs-du-Roi, rue Grande-Sarthe, et ruelle de la Demi-Lune ; 15 f. m. ; 11 f. c. ; 20 pr. cl. — Argentan : 6,247 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., route d'Ecouché ; 5 f. m. ; 3 f. c. ; 9 pr. cl. — Domfront : 5,083 h. ; st. ; 2 pr. cl. — Mortagne : 4,541 h. ; st. ; 7 pr. cl. — *Bellême :* 2,863 h. ; st. ; 13 pr. cl. — *Flers :* 14,045 h. ; st. ; 1 m. t., rue du Parc ; 5 f. m. ; 27 pr. cl. — *Igé :* 1,495 h. ; dans la semaine qui précède le dimanche des Rameaux, affluence des pr. cl. du canton, env. 20, jusqu'après Pâques ; 2 seulement permanentes. — *Juvigny :* 91 h. ; 3 pr. cl. Ce nombre de pr., en résidence fixe dans une commune si minuscule, étonnera certainement le lecteur ; mais il faut savoir que Juvigny, à 3 kil. d'Argentan, est la localité où tous les contribuables du canton viennent payer leurs impôts, et que dans ce petit trou, pourvu d'un notaire, se traitent énormément d'affaires entre paysans normands et percherons. — *La Ferté-Fresnel :* 530 h. ; st. ; 20 à 25 pr. cl. du canton venant ici en mai à l'occasion des pélérinages au grand Saint-Antoine (sanctuaire de N.-D. du Vallet), ainsi qu'aux grandes foires de fin juin et fin novembre. — *La Ferté-Macé :* 8,121 h. ; st. ; essai d'une m. t. qui a dû fermer ; env. 30 pr. cl. — *Laigle :* 5,078 h. ; st. ; 1 m. t., rue des Jetées ; 5 f. m. ; env. 40 pr. cl. — *Lignerolles :* 345 h. ; st. ; réunion de quelques pr. cl. (8 à 10) du canton de Tourouvre, en septembre. — *Mauves-sur-Huine :* 1,300 h., avec Corbon ; st. ; 2 pr., exploitant les pélerins

des Ames du Purgatoire, à la Chapelle-Montligeon. — *Séez :* 4,272 h.; st.; 5 pr. cl. — 130 arr.

Pas-de-Calais.— ARRAS : 25,786 h. ; st. et v. g. ; 4 m. t., rues Guériol, du Crinchon, et Héronval ; 23 f. m. ; 9 f. c. ; env. 40 pr. cl. — BÉTHUNE : 11,098 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue Serrée ; 4 f. m. ; 12 f. c. ; 23 pr. cl. — BOULOGNE-SUR-MER : 49,083 h. ; st. et p. m. ; 4 m. t., rue Saint-Pol ; 19 f. m. ; 22 f. c. ; env. 60 pr. cl. — MONTREUIL : 3,603 h. ; st. ; 6 pr. cl. — SAINT-OMER : 21,661 h. ; st. et v. g. ; 5 m. t., rues de l'Ecu-d'Artois, du Bourg, et de l'Echelle ; 20 f. m. ; 15 f. c. ; env. 40 pr. cl. — SAINT-POL : 3,705 h. ; st. ; 5 pr. cl. — *Aire-sur-la-Lys :* 8,409 h. ; st. ; 1 m. t., rue de Gournay; 4 f. m.; 4 f. c.; 12 pr. cl. — *Bapaume :* 3,335 h.; st.; 4 pr. cl. — *Berck-sur-Mer :* 5,752 h.; st.; 2 pr. cl. fixes, et 5 à 6 pendant les 3 mois de la saison. — *Calais* (y compris Saint-Pierre) : 59,793 h.; st., v. g. et p. m.; 3 m. t., rues des Cinq-Boulets, des Remparts, et des Pélerins ; 16 f. m. ; 18 f. c. ; env. 80 pr. cl. — *Desvres :* 4,801 h. ; st. ; 1 pr. cl. — *Etaples :* 3,816 h. ; st. ; 5 pr. cl. — *Guines :* 4,502 h. ; st. ; 3 pr. cl. — *Lens :* 13,883 h. ; st. ; 1 m. t., rue du Chapitre ; 5 f. m. ; 25 pr. cl. — *Le Portel :* 5,331 h. ; st. et p. m. ; 18 pr. cl. — *Lillers :* 7,609 h. ; st. ; 12 pr. cl. — *Marquise :* 3,511 h. ; st. ; 2 pr. cl. — *Vitry-sur-Scarpe :* 2,837 h. ; 4 pr. cl. — 141 arr.

Puy-de-Dôme. — CLERMONT-FERRAND : 52,017 h. ; st. et v. g. ; 10 m. t., dont 1 rue des Peigneurs, 3 petite rue des Fauchers, et 6 rue des Trois-Raisins ; 68 f. m. ; 59 f. c. ; 80 pr. cl., ce nombre se triplant pendant la saison de Royat. — AMBERT : 7,907 h. ; st. ; 12 pr. cl. — ISSOIRE : 6,273 h. ; st. ; 1 m. t., rue N.-D. de Ponteil ; 4 f. m. ; 0 f. c. ; 0 pr. cl. — RIOM : 11,139 h. ; st. et v. g. ; 2 m. t., rues Grenier, et Neuve ; 8 f. m. ; 15 pr. cl. —

Thiers : 16,814 h. ; st. ; 1 m. t., rue de la Tour ; 5 f. m. ; 26 pr .cl. — *Arlanc :* 3,638 h. ; st. ; 15 pr. cl. — *Billom :* 4,121 h. ; st. ; 8 pr. cl. — *Brassac-les-Mines :* 2,237 h. ; st. ; plus de 20 pr. cl. Ce petit bourg, très commerçant, sur la rive g. de l'Allier et la limite du dép. de la Haute-Loire, est le centre de la fabrication de la passementerie pour dames ; en outre, les principaux négociants en gros et commissionnaires en charbon y résident. — *Mont-Dore :* 1,460 h ; 10 à 12 pr. cl. pendant la saison. — *Saint-Remy-sur-Durolle :* 5,561 h. ; st. ; 3 pr. cl. — 125 arr.

Basses-Pyrénées. — Pau : 34,692 h.; st. et v. g.; 3 m. t., rue Quérillacq; 21 f. m.; 25 f. c.; env. 150 pr. cl. — Bayonne : 27,192 h.; st., v. g. et p. m.; 3 m. t., rues de Morcenx, des Augustins, et Rempart-Lachepaillet; 25 f. m.; 23 f. c.; plus de 100 pr. cl. — Mauléon : 2,589 h.; st.; néant. — Oloron : 8,931 h.; st.; 3 pr. cl. — Orthez : 6,210 h.; st.; 4 pr. cl. — *Biarritz :* 8,527 h.; st. et p. m.; 18 pr. cl. permanentes, et env. 50 pendant la saison. — *Laruns :* 2,459 h.; st.; 4 à 5 f. des cantons de Laruns et Arudy y viennent chasser, pendant la saison, les touristes et les clients des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes. — *Salies-de-Béarn :* 5,296 h.; st.; 8 à 10 pr. cl. — *Saint-Jean-de-Luz :* 4,451 h.; st. et p. m.; env. 20 pr. cl. — 180 arr.

Hautes-Pyrénées. — Tarbes : 25,263 h.; st. et v. g.; 6 m. t., rue des Jardins; le nombre de f. m. flotte entre 27 et 60, suivant les circonstances; les f. c., de 12 à 26; les pr. cl., de 40 à 100; l'augmentation de ces dernières se remarque dès que la saison, étant favorable, amène une recrudescence de pèlerins à Lourdes. (*Nota.* C'est le docteur Armand Desprès, qui, le premier, a signalé, et spécialement à propos de Lourdes et de Sainte-Anne d'Auray, la coïncidence des accroissements de prostitution

avec le grand mouvement de population qui se produit aux lieux de pélerinage ; notre regretté confrère, qui fut un adversaire résolu de la laïcisation des hôpitaux, ne saurait être suspect de tendances anticléricales.) — ARGELÈS : 1,890 h.; st.; néant. — BAGNÈRES-DE-BIGORRE : 8,638 h.; st.; 1 m. t., rue du Pont-de-la-Moulette; 5 f. m.; 2 f. c.; 15 pr. cl. fixes, et 30 à 40 pendant la saison. — *Cauterets :* 1,685 h.; 10 f. c.; 8 à 10 pr. cl. fixes, et 25 à 30 pendant la saison. — *Lannemezan :* 1,859 h.; st.; 5 pr. cl. — 222 arr.

Pyrénées-Orientales. — PERPIGNAN : 35,757 h.; st. et v. g.; 17 m. t., dont 1 rue de Poitiers, 1 rue des Cuirassiers, 2 rue Jasmin, 2 rue des Bohémiens, 2 rue de la Pompe-des-Portiers, 3 rue Bailly, 3 rue des Remparts, et 3 rue de la Savonnerie; 74 f. m.; 31 f. c.; plus de 200 pr. cl. — CÉRET : 3,828 h.; st.; 12 pr. cl. — PRADES : 3,762 h.; st.; 9 pr. cl. — *Amélie-les-Bains :* 1,783 h.; st.; env. 20 pr. cl. — *Banyuls-sur-Mer :* 3,119 h.; st. et p. m.; 18 pr. cl. — *Port-Vendres :* 3,025 h.; st. et p. m.; 1 m. t., avenue de la Gare; 5 f. m.; 25 pr. cl. — *Rivesaltes :* 6,016 h.; st.; env. 30 pr. cl. — *Saint-Paul-de-Fenouillet :* 2,280 h.; 12 pr. cl. — 75 arr.

Haut-Rhin. — BELFORT : 25,445 h.; st. et v. g.; 4 m. t., rues Danjoutin, et des Tanneurs; 20 f. m.; env. 60 pr. cl. — *Beaucourt :* 4,315 h.; 7 pr. cl. — *Delle :* 2,140 h.; st.; 3 pr. cl. — *Giromagny :* 3,424 h.; st.; 6 pr. cl. — *Grandvillars :* 2,198 h.; st.; 11 pr. cl. — *Rougemont :* 2,075 h.; 2 pr. cl. — 0 arr.

Rhône. — LYON : 453,145 h.; st. et v. g.; 14 m. t. pour la plupart dispersées (au centre : 1 rue Stella, 1 rue Neuve, 2 rue de l'Arbre-Sec, 1 rue de la Monnaie; à Per-

rache, 1 rue Smith; à Saint-Paul, 1 rue de l'Ours; à la Croix-Rousse, 2 passage du Gaz; à Vaise, 1 rue du Bourbonnais; et à la Guillotière, 4, dont 1 rue de Béarn, et 3 formant un petit groupe : 1 rue de Turenne, 1 rue de l'Epée, 1 rue Marignan); 106 f. m.; il y a 20 ans, Lyon comptait 25 m. t., avec 198 f. m. Le nombre des f. c. se tient toujours à une moyenne de 300. Par contre, la pr. cl. est ici formidable; les plus modérés évaluateurs indiquent le chiffre de 5,000, soit 2 fois 1/2 le nombre donné pour la ville rivale, Marseille, qui est pourtant un port de mer. A part les filles de tavernes, fréquentées par les jeunes gens des classes aisées, la prostitution lyonnaise n'est pas bruyante, et le raccrochage se fait sans scandale. Comme à Paris, et toute proportion gardée, Lyon compte un très grand nombre de maisons de rendez-vous, à clientèle de libertins riches. D'ailleurs, on y considère dans cette ville la prostitution comme un état, sinon banal, du moins nullement choquant, pourvu qu'une certaine discrétion soit observée, et voici un signe très caractèristique de cette façon de voir les choses : il se publie chaque année à Lyon un annuaire général du commerce, nommé l'*Indicateur Fournier*, gros volume de 2,500 pages; c'est le Bottin lyonnais, tous les commerçants l'ont, et on le trouve dans tous les cafés; eh bien, le croirait-on ? à la « liste des habitants par rue », exactement comme s'il s'agissait d'un honnête commerce, les maisons de prostitution figurent, chacune à sa rue et à son numéro, sous le nom de *Maison Garnie* (en belles italiques, s. v. p.), pour les distinguer des vulgaires « meublés ». — VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE : 12,928 h.; st.; 4 m. t., rue Chasset; 19 f. m.; 13 f. c.; env. 40 pr. cl. — *Amplepuis* : 7,113 h.; st.; 18 pr. cl. — *Beaujeu :* 3,826 h.; st.; 4 pr. cl. — *Charbonnières :* 839 h.; st.; d'avril au 15 octobre, affluence de pr. cl. des cantons de Vaugneray et L'Arbresle; env. 30 se succédant les unes aux autres, par 2 ou 3 venant

ensemble. — *Caluire-et-Cuire :* 9,940 h.; st.; plus de 500 pr. cl. — *Givors :* 10,992 h.; st.; essai d'une m. t. qui a dû fermer; plus de 20 pr. cl. — *L'Arbresle :* 3,448 h.; st.; 5 pr. cl. — *Neuville-sur-Saône :* 3,054 h.; st.; 2 pr. cl. — *Oullins :* 7,643 h.; st.; 24 pr. cl. — *Saint-Martin-en-Haut :* 2,701 h.; 9 pr. cl. — *Tarare :* 12,580 h.; st.; essai d'une m. t. qui a dû fermer; plus de 50 pr. cl. — *Thizy :* 4,128 h.; st.; 12 pr. cl. — *Villeurbanne :* 12,567 h.; st.; plus de 100 pr. cl. — 392 arr.

Haute-Saône.—VESOUL : 9,770 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue des Casernes ; 3 f. m. ; 7 f. c. ; 18 pr. cl. — GRAY : 6,908 h. ; st. ; 3 m. t., rue des Carrières ; 19 f. m. ; 5 f. c. ; 10 pr. cl. — LURE : 4,838 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue des Cloyes ; 4 f. m. ; 6 f. c. ; 12 pr. cl. — *Héricourt :* 3,669 h. ; st. et v. g. ; env. 20 pr. cl. — *Luxeuil :* 4,811 h. ; st. ; 9 pr. cl. — 27 arr.

Saône-et-Loire. — MACON : 19,703 h. ; st. et v. g. ; 2 m. t., rue des Trois-Têtes; 12 f. m.; env. 50 pr. cl. — AUTUN : 15,187 h.; st. et v. g.; 1 m. t., ruelle Saint-Jean; 7 f. m. ; env. 30 pr. cl. — CHALON-SUR-SAONE : 24,689 h. ; st. et v. g.; essai d'une m. t. avec 13, puis 9 f. m.; qui a dû fermer; 25 f. c.; env. 80 pr. cl. — CHAROLLES : 3,246 h.; st. ; 5 pr. cl. — LOUHANS : 4,548 h. ; st. ; 2 pr. cl. — *Chagny :* 4,736 h. ; st. ; 6 pr. cl. — *Le Creusot :* 30,541 h. ; st. ; essai d'une m. t., qui a dû fermer ; 32 pr. cl. — *Montceau-les-Mines :* 16,805 h. ; st. ; 13 pr. cl. — *Paray-le-Monial :* 3,832 h. ; st. ; 7 pr. cl. permanentes ; leur nombre se triple en juin et octobre, époques des grands pélerinages. — 50 arr.

Sarthe.— LE MANS : 62,948 h. ; st. et v. g. ; 6 m. t. ; rue des Chapelains, escalier et rue des Pans-de-Corron ;

32 f. m. (il y a 20 ans, 15 m. t., avec 65 f. m.) ; 81 f. c. ; env. 200 pr. cl. — LA FLÈCHE : 10,249 h. ; st. ; 1 m. t., rue du Parc ; 5 f. m. ; env. 40 pr. cl. — MAMERS : 6,016 h. ; st. ; et v. g. ; 1 m. t., rue Châtelaine ; 4 f. m. ; 12 pr. cl. — SAINT-CALAIS : 3,613 h. ; st. ; 1 pr. cl. — *Château-du-Loir :* 3,903 h. ; st. ; 8 pr. cl. — *Ecommoy :* 3,666 h. ; st. ; 5 pr. cl. — *La Ferté-Bernard :* 5,239 h. ; st. ; 11 pr. cl. — *Sablé :* 6,195 h. ; st. ; 1 m. t., rue de la Chartrie ; 5 f. m. ; env. 25 pr. cl. — *Sillé-le-Guillaume :* 3,252 h. ; st. ; 4 pr. cl. — 120 arr.

Savoie. — CHAMBÉRY : 20,922 h. st. et v. g. ; 2 m. t., rues Dacquin, et Fodéré ; 13 f. m. ; env. 30 pr. cl. — ALBERTVILLE : 5.854 h. ; st. ; 1 m. t., quai des Allobroges ; 5 f. m. ; 12 pr. cl. — MOÛTIERS : 2,397 h. ; st. ; 2 pr. cl. permanentes ; affluence des filles galantes de la Tarentaise, env. 25, pendant la saison de Salins ; les deux tiers vont surtout exploiter Brides, où viennent tous les richards obèses de la contrée. — SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE : 3,114 h. ; st. ; néant. — *Aix-les-Bains :* 6,296 h. ; st. ; 1 m. t., rue au Caveau ; 6 f. m. ; pendant la saison, et surtout en juillet et août, envahissement de la pr. cl. de Savoie et d'ailleurs ; demi-mondaines élégantes, se succédant sans interruption, plus de 500 passant là quelques jours à tour de rôle, et mettant en coupe réglée les heureux joueurs du Casino ; leur point de concentration est la Villa des Fleurs. — *Modane :* 3,039 h. ; st. ; pittoresque m. de pr., dite « le Châlet des Alpes », ne ressemblant pas aux m. t. ordinaires, et n'ayant évité la fermeture que grâce aux visites sanitaires auxquelles sont soumises les pr. plus ou moins passagères qui y séjournent ; leur nombre flotte de 4 à 10. — Pas d'arr. — Ce dép. et le suivant sont signalés comme envoyant un nombre relativement important de pr. à Paris, Lyon et Genève.

Haute-Savoie. — ANNECY : 11,947 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., escalier du Château ; 6 f. m. ; 5 f. c. ; 20 pr. cl. — BONNEVILLE : 2,375 h. ; st. ; 3 pr. cl. — SAINT-JULIEN : 1,524 h. ; st. ; 5 pr. cl. — THONON : 5,780 h. ; st. ; 2 pr. cl. permanentes, et env. 20 pendant la saison. — *Annemasse :* 2,392 h. ; st. ; 1 pr. cl. — *Evian :* 2,777 h. ; st. ; pr. cl. uniquement pendant la saison ; env. 12. — *La Roche :* 3,350 h. ; st. ; 2 pr. cl. — *Rumilly :* 4,461 h. ; st. ; 5 pr. cl. — *Samoëns :* 2,540 h. ; pas de pr. cl. dans cette commune ; mais, pendant la saison, parmi les étrangers qui viennent y prendre pension, plusieurs se laissent prendre aux pièges de 2 filles de Sixt et 1 de Morillon (villages très voisins), dont Samoëns est alors le lieu de pr. — 2 ou 3 arr. par an.

Seine-Inférieure. — ROUEN : 115,914 h. ; st. et v. g. ; 16 m. t., dont 1 passage de l'Hôtel-de-Ville, 1 rue Jacques Lelieur, 1 rue des Espagnols, et 13 rue des Cordeliers ; 125 f. m. ; 61 f. c. ; env. 300 pr. cl. — DIEPPE : 22,771 h. ; st. et p. m. ; 1 m. t. ouverte toute l'année, quai de la Caserne, avec 9 f. m. ; en outre, l'été, le tenancier de cette m. augmente son personnel, qui va alors à 12, 13 et 14 f., et, avec une partie de ses pensionnaires, ouvre, pour la saison, une seconde m. t., chemin de Saint-Pierre ; 15 f. c. ; env. 60 pr. cl. — LE HAVRE : 129,044 h. ; st. ; v. g. et p. m.; 7 m. t., dont 1 rue des Remparts, et 6 rue d'Albanie ; 52 f. m. (il y a 20 ans, 29 m. t. avec 190 f. m.) ; 62 f. c. ; plus de 500 pr. cl., au lieu des 200 env. d'il y a 20 ans. — NEUFCHATEL : 4,027 h. ; st. ; 5 pr. cl. — YVETOT : 7,617 h. ; st. ; env. 40 pr. cl., dont la bonne moitié habitant les localités voisines et venant ici par occasion, les dimanches, jours de fêtes, foires, marchés. — *Bolbec :* 12,028 h. ; st. ; 9 pr. cl. — *Caudebec-en-Caux :* 2,336 h. ; st. et p. m. ; 7 pr. cl. — *Caudebec-lès-Elbeuf :*

12,350 h. ; st. ; plus de 100 pr. cl. — *Duclair :* 1,923 h. ; 2 pr. cl. — *Elbeuf :* 21,404 h. ; st. ; 2 m. t., rues du Pré-Bazile, et de la Prairie ; 12 f. m. ; 10 f. c. ; env. 300 pr. cl. — *Eu :* 5,105 h. ; st. ; 1 m. t., rue Pasteur ; 4 f. m. ; 20 pr. cl., qui presque toutes, pendant la saison, vont faire leur métier au Tréport. — *Fécamp :* 13,577 h. ; st. et p. m. ; 1 m. t., rue des Prés ; 5 f. m. ; env. 100 pr. cl. — *Forges-les-Eaux :* 1,867 h.; st. ; 3 pr. cl. — *Gournay :* 3,829 h. ; st. ; 2 pr. cl. — *Lillebonne* : 6,504 h. ; st. ; 5 pr. cl. — *Montivilliers :* 5,344 h. ; st. ; 8 pr. cl. — *Pavilly :* 2,957 h. ; st. ; 2 pr. cl. — *Saint-Valéry-en-Caux :* 4,496 h. ; st. et p. m. ; 20 pr. cl. au minimum. — 980 arr.

Seine-et-Marne. — MELUN : 12,792 h. ; st. et v. g. ; 2 m. t., rues Saint-Michel, et des Casernes ; 8 f. m. ; 24 pr. cl. — COULOMMIERS : 6,239 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue de l'Aré ; 6 f. m. ; 10 pr. cl. — FONTAINEBLEAU : 14,222 h. ; st. et v. g. ; 2 m. t., rue Dancourt ; 11 f. m. ; 10 f. c. ; env. 60 pr. cl. — MEAUX : 12,833 h. ; st. et v. g. ; 4 m. t., rue du Rempart ; 24 f. m. ; 13 f. c. ; env. 40 pr. cl. — PROVINS : 8,340 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., boulevard Carnot ; 11 f. m. ; 3 f. c. ; 25 pr. cl. — *Claye-Souilly :* 1,912 h. ; st. ; 3 pr. cl. — *Dammartin :* 1,709 h. ; st. ; 2 pr. cl. — *La Ferté-Gaucher :* 2,287 h. ; st. ; 1 pr. cl. — *La Ferté-sous-Jouarre :* 4,859 h. ; st. ; 7 pr. cl .— *Montereau :* 7,672 h. ; st. ; 1 m. t., rue de Provins ; 5 f. m. ; 16 pr. cl. — *Moret :* 2,068 h. ; st. ; 3 pr. cl. — *Nemours :* 4,526 h. ; st. ; 2 pr. cl. — 70 arr.

Seine-et-Oise. — VERSAILLES : 54,081 h. ; st. et v. g. ; 12 m. t., dont 2 Petite Place, 3 rue de Marly, 3 rue Basse, et 4 rue Madame ; 94 f. m. ; 35 f. c. ; plus de 100 pr. cl. — CORBEIL : 8,184 h. ; st. ; 6 pr. cl. — ETAMPES : 8,526 h. ; st. ; 5 pr. cl. — MANTES : 7,082 h. ; st. ; 3 pr. cl. —

PONTOISE : 7,433 h. ; st. ; 8 pr. cl. — RAMBOUILLET : 5,897 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue de Groussay ; 7 f. m. ; 15 pr. cl. — *Argenteuil :* 13,339 h. ; st. ; 18 pr. cl. — *Arpajon :* 2,987 h. ; st. ; 1 pr. cl. — *Conflans-Sainte-Honorine :* 2,480 h.; st.; 2 pr. cl. — *Cormeilles :* 1,918 h. ; st. ; 2 pr. cl. — *Dourdan :* 3,124 h. ; st. ; 5 pr. cl. — *Enghien :* 2,683 h. ; st. ; 14 pr. cl. — *Longjumeau :* 2,551 h. ; st. ; 1 pr. cl. — *Maisons-Laffitte :* 4,774 h. ; st. ; 23 pr. cl. — *Meulan :* 2,792 h. ; st. ; 3 pr. cl. — *Montmorency :* 4,577 h.; st.; 7 pr. cl. fixes, et plus de 30 de juin à octobre. — *Rueil :* 9,937 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue de la Bénarde ; 5 f. m. ; 12 pr. cl. — *Saint-Cloud :* 5,660 h. ; st. ; 18 pr. cl. — *Saint-Germain-en-Laye :* 16,729 h. ; st. et v. g. ; 3 m. t., dont 1 cour du Lion d'Argent, et 2 rue Saint-Jacques ; 25 f. m. ; env. 60 pr. cl. — *Sannois :* 3,857 h. ; st. ; 5 pr. cl. — *Villeneuve-Saint-Georges :* 5,334 h. ; st. ; 4 pr. cl. — *Villiers-le-Bel :* 1,649 h. ; st. ; 2 pr. cl. — 90 arr.

Deux-Sèvres. — NIORT : 23,225 h. ; st. et v. g. ; 3 m. t., rue du Vieux-Fourneau ; 11 f. m. ; 10 f. c. ; 50 pr. cl. L'inscription n'a lieu que par arrêté spécial pris par le maire, à la suite de la visite, lorsqu'une pr. cl. dénoncée est reconnue vénérienne ; un assez grand nombre de pr. enregistrées ici sont filles naturelles ; les 3 m. t. renouvellent fréquemment leur personnel, elles ont eu jusqu'à 36 pensionnaires par an. — BRESSUIRE : 4,723 h. ; st. ; 1 m. t., rue de la Bobinette ; 4 f. m. ; 13 pr. cl. — MELLE : 2,848 h. ; st. ; 5 pr. cl. — PARTHENAY : 7,297 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue du Puits-Saint-Jean ; 4 f. m. ; env. 30 pr. cl. — *Saint-Maixent :* 5,620 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue des Granges; 9 f. m.; 6 f. c.; 22 pr. cl. — *Thouars :* 5,169 h. ; st. ; 1 m. t., place du Champ-de-Foire ; 4 f. m. ; 13 pr. cl. — 37 arr.

Somme. — AMIENS : 90,038 h. ; st. et v. g. ; 2 m. t., rue Port-d'Aval ; 13 f. m. (il y a 20 ans, 13 m. t. avec 61 f. m.) ; 34 f. c. ; plus de 100 pr. cl., au lieu de 25 en 1880. — ABBEVILLE : 19,851 h. ; st. et v. g. ; 4 m. t., rues du Hangar, de la Cour-Ponthieu, de la Caserne, et place Saint-Gilles ; 17 f. m. ; 4 f. c. ; 12 pr. cl. — DOULLENS : 4,631 h. ; st. ; 3 pr. cl. — MONTDIDIER : 4,617 h. ; st. ; 8 pr. cl. — PÉRONNE : 4,772 h. ; st. et v. g. ; 1 m. t., rue Saint-Sauveur ; 4 f. m. ; 12 pr. cl. — *Albert :* 6,175 h. ; st. ; 4 pr. cl. — *Corbie :* 4,782 h. ; st. ; 3 pr. cl. — *Gratibus :* 192 h. ; st. ; 1 pr. cl. — *Ham ;* 3,082 h. ; st. ; 10 pr. cl. — *Harbonnières :* 1,960 h. ; 3 pr. cl. — *Roye :* 4,028 ; st. ; chiffre énorme de pr. cl., env. 40. — *Saint-Valery-sur-Somme :* 3,541 h. ; st. et p. m. ; 6 pr. cl. permanentes, et plus de 20 pendant la saison. — 250 arr.

Tarn. — ALBI : 21,348 h. ; st. et v. g. ; 3 m. t., rue Athon ; 13 f. m. ; 6 f. c. ; env. 50 pr. cl. — CASTRES : 27,509 h. ; st. et v. g. ; 6 m. t., dont 2 rue de l'Agoût, et 4 rue Croix-de-Fournès ; 32 f. m. ; 18 f. c. ; env. 80 pr. cl. — GAILLAC : 8,421 h. ; st. ; env. 30 pr. cl. — LAVAUR : 6,583 h. ; env. 40 pr. cl. — *Graulhet :* 7,067 h. ; env. 30 pr. cl. — *Mazamet :* 14,361 h. ; st. ; env. 50 pr. cl. — 18 arr.

Tarn-et-Garonne. — MONTAUBAN : 30,603 h. ; st. et v. g. ; 3 m. t., rues Lalande, Bayle, et Delcassé ; 17 f. m. ; le nombre de f. c., très variable, flotte de 10 à 22 ; env. 50 pr. cl. On n'arrête et l'on inscrit les pr. que sur une plainte fondée et après une enquête dans leur quartier, ou lorsqu'elles sont prises en flagrant délit ; la visite sanitaire est hebdomadaire ; les accidents vénériens, sur une garnison de 4,000 hommes, sont en nombre variable, de 32 à 62 cas par an. — CASTELSARRASIN : 7,772 h. ; st. ; 1 m. t., rue des Cheneviers ; 5 f. m. ; 3 f. c. ; 10 pr. cl. — MOISSAC :

8,829 h. ; st. ; 1 m. t., rue Tourneuve ; 4 f. m. ; 3 f. c. ; env. 25 pr. cl. — *Beaumont-de-Lomagne :* 4,571 h. ; 5 pr. cl. — *Valence-d'Agen :* 3,757 h. ; st. ; 8 pr. cl. — 70 arr.

Var. — DRAGUIGNAN : 9,816 h.; st.; 2 m. t., boulevard des Remparts; 18 f. m.; 6 pr. cl. — BRIGNOLES : 4,811 h.; st.; 3 pr. cl. — TOULON : 101,172 h.; st.; v. g. et p. m.; 15 m. t, dont 1 rue de la Visitation, 1 rue Lirette, 2 rue Saint-Bernard, 3 rue Traverse-Lirette, et 8 rue des Remparts; 87 f. m. (il y a 20 ans, 45 m. t. avec 246 f. m.); 29 f. c.; plus de 400 pr. cl., au lieu de 150 en 1880. — *Fréjus :* 3,139 h.; st.; 5 pr. cl. — *Hyères :* 14,982 h.; st.; 1 m. t., rue Neuve; 7 f. m.; 16 pr. cl. permanentes, et env. 40 pendant la saison. — *La Seyne :* 14,332 h.; st. et p. m.; env. 50 pr. cl. — *Ollioules :* 3,250 h.; st.; 7 pr. cl. — *Saint-Raphaël :* 3,950 h.; st. et p. m.; 10 pr. cl. permanentes, et plus du double pendant la saison. — *Saint-Tropez :* 3,615 h.; st. et p. m.; exactement comme à Saint-Raphaël. — 210 arr.

Vaucluse. — AVIGNON : 46,209 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rues Chiron, et des Grottes; 11 f. m. (il y a 20 ans, 13 m. t. avec 62 f. m.); env. 120 pr. cl., au lieu de 25 en 1880. — APT : 5,725 h.; st.; 6 f. c.; 0 pr. cl. — CARPENTRAS : 9,778 h.; st.; 2 m. t., rue du Refuge; 8 f. m.; 9 f. c.; 0 pr. cl. — ORANGE : 10,280 h.; st. et v. g.; 1 m. t., route de Châteauneuf; 4 f. m.; 7 f. c.; env. 20 pr. cl. — *Cavaillon :* 9,077 h.; st.; 8 pr. cl. — *Pertuis :* 4,927 h.; st.; 3 pr. cl. — 40 arr.

Vendée. — LA ROCHE-SUR-YON : 12,215 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue de la Roche-sur-Yon; 5 f. m.; 21 f. c.; 10 pr. cl. particulièrement signalées, mais ce nombre est fort au-dessus de la réalité, attendu que les soirs de foire mensuelle (2e lundi) on constate que beaucoup d'ouvrières vont

et viennent, à la recherche du premier venu. — Fontenay-le-Comte : 9,864 h.; st. et v. g.; 1 m. t., impasse du Petit-Sergent; 5 f. m.; env. 20 pr. cl. — Les Sables-d'Olonne : 11,557 h.; st. et p. m.; 1 m. t., rue de l'Amidonnerie; 5 f. m.; 9 pr. cl. fixes, et plus de 30 pendant la saison. — *Beauvoir-sur-Mer :* 2,414 h.; p. m.; 5 pr. cl., moins fréquentées par les marins que par les gens qui viennent ici pour le commerce des bêtes à cornes et des chevaux de luxe. — *Challans :* 4,917 h.; st.; 3 pr. cl. — *Chantonnay :* 3,709 h.; st.; 1 pr. cl. — *Coex :* 1,558 h.; st.; 6 pr. cl., dont 1 fixée dans cette commune et les autres venant des localités voisines, exploitent les pélerins qui se rendent à Chapelle-Hermier ou qui en reviennent, surtout à Pâques, où les viticulteurs vendéens vont en foule brûler des cierges à N.-D. de Garreau pour obtenir à leurs vignes d'être préservées du phylloxera et autres maladies. — *Langon :* 1,542 h.; st.; 1 pr. cl. — *Les Herbiers :* 3,628 h.; 4 pr. cl. — *Luçon :* 6,536 h.; 14 pr. cl. — *Montaigu :* 1,751 h.; st.; 8 pr. cl. — *Mortagne-sur-Sèvre :* 2,157 h.; st.; 5 pr. cl.; ces filles, comme celles de Coex, s'embusquent ici pour exploiter des pélerins; c'est à la gare d'Evrunes-Mortagne que débarquent et s'embarquent tous les dévots de saint Grignon, dont le sanctuaire, situé à Saint-Laurent-sur-Sèvre, attire plus de 40,000 fidèles de Pâques à la Toussaint; or, pour être dévot, on n'en est pas moins homme, et, soit à l'aller, soit au retour, bon nombre de nos pélerins sacrifient aussi à Vénus (note d'un docteur vendéen). — *Noirmoutier :* 5,924 h.; p. m.; 3 pr. cl. — *Pouzauges :* 3,107 h. ; st.; 15 pr. cl. ; centre important, 2 foires par mois. — *Saint-Gilles :* 1,571 h. ; st. et p. m. ; 4 pr. cl. — 17 arr.

Vienne. — Poitiers : 39,565 h.; st. et v. g.; 5 m. t., dont 1 impasse Bonneveau, et 4 rue du Calvaire; 31 f. m.; 20 f. c.; env. 70 pr. cl. — Chatellerault : 22,522 h.;

st. et v. g.; 2 m. t., rue Poulain; 15 f. m.; env. 50 pr. cl. — CIVRAY : 2,553 h.; st.; néant. — LOUDUN : 4,652 h.; st.; 1 m. t., rue des Augustins; 4 f. m.; 15 pr. cl. — MONTMORILLON : 5,268 h.; st.; 2 pr. cl. — *Charroux :* 2,085 h.; 3 pr. cl. — *Ligugé :* 1,421 h.; st.; 2 pr. cl. — *Vivonne :* 2,398 h.; st.; 4 pr. cl. — 25 arr.

Haute-Vienne. — LIMOGES : 83,569 h.; st. et v. g.; 4 m. t., dont 1 rue de l'Arbre-Peint, et 3 rue Borneilh; 17 f. m.; f. c. en nombre très variable, de 89 à 120; env. 300 pr. cl. — BELLAC : 4,903 h.; st. et v. g.; 1 m. t., route du Dorat; 3 f. m.; 2 f. c.; 10 pr. cl. — ROCHECHOUART : 4,506 h.; st.; 7 pr. cl. — SAINT-YRIEIX : 8,711 h.; st.; 12 pr. cl. — *Le Dorat :* 2,895 h.; st.; 4 pr. cl. — *Magnac-Laval :* 4,068 h.; v. g.; 1 m. t., rue du Pont-du-Gué; 4 f. m.; 2 f. c. ; 15 pr. cl. — *Saint-Junien :* 9,376 h. ; st. ; 6 pr. cl. — *Saint-Léonard :* 6,175 h.; st.; env. 20 pr. cl. — 110 arr.

Vosges. — EPINAL : 23,223 h.; st. et v. g.; 2 m. t., vieille route des Bains, et chemin de Bellevue; 17 f. m.; 14 f. c.; env. 40 pr. cl. — MIRECOURT : 5,141 h.; st.; 3 f. c.; 5 pr. cl. — NEUFCHATEAU : 4,348 h.; st. et v. g.; 1 m. t., rue de l'Abattoir; 6 f. m.; 1 f. c.; env. 30 pr. cl. — REMIREMONT : 9,374 h.; st. et v. g.; 1 m. t., route de la Joncherie; 8 f. m.; 4 f. c.; env. 30 pr. cl. — SAINT-DIÉ : 18,136 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rues de la Prairie, et d'Ormont; 12 f. m.; 22 f. c.; env. 50 pr. cl. — *Bruyères :* 4,221 h.; st.; 15 pr. cl. — *Bussang :* 2,844 h.; st.; 9 pr. cl., dont 4 venant de Saint-Maurice-sur-Moselle. — *Charmes :* 3,423 h.; st.; 2 f. c.; 15 pr. cl. — *Saint-Junien :* 9,376 h.; st.; 5 pr. cl. — st.; env. 12 pr. cl. — *Fraize :* 2,738 h.; st.; 5 pr. cl. — *Gérardmer :* 7,197 h.; st.; 22 pr. cl. — *Plombières :* 1,869 h.; st.; essai d'une m. t. qui a dû fermer; env. 20 pr. cl. pendant la saison. — *Rambervilliers :* 5,703 h.; st. et v. g.; 1 m. t.,

Vieux Chemin de Romont; 7 f. m.; 12 f. c.; 20 pr. cl. — *Raon-l'Etape :* 4,082 h.; st.; 14 pr. cl. — *Senones :* 3,193 h.; st.; 8 pr. cl. — *Saulxures-sur-Moselotte :* 3,459 h.; st.; 2 pr. cl. — *Xertigny :* 3,925 h.; st.; 5 pr. cl. — 45 arr.

Yonne. — AUXERRE : 18,036 h.; st. et v. g.; 3 m. t., rues des Murailles, et du Puits-des-Dames; 19 f. m.; 8 f. c.; env. 40 pr. cl. — AVALLON : 6,076 h.; st.; 3 pr. cl. — JOIGNY : 6,518 h.; st. et v. g.; 2 m. t., route de Brion; 10 f. m.; 25 pr. cl. — SENS : 14,057 h.; st. et v. g.; 2 m. t., rue de la Louptière; 13 f. m.; env. 30 pr. cl. — TONNERRE : 4,812 h.; st.; 1 m. t., boulevard Saint-Michel; 5 f. m.; 10 pr. cl. — *Chablis :* 2,239 h.; st.; 5 pr. cl. — *Saint-Cydroine-la-Roche :* 1,120 h.; st.; 2 pr. cl. — *Saint-Florentin :* 2,502 h.; st.; 7 pr. cl. — *Villeneuve-sur-Yonne :* 5,025 h.; st.; 15 pr. cl. — 32 arr.

L'ensemble des renseignements groupés dans cette nomenclature est assez important pour permettre aux hommes d'étude, qu'intéresse la grave question sociale de la prostitution, de juger son état actuel en province et d'en déduire des conséquences. D'ailleurs, au fur et à mesure que nos éditions se succèdent, les personnes qui comprennent la portée de notre œuvre nous mettent en mesure de lui donner de plus en plus la précision qui est nécessaire en pareille matière, tout en nous apportant de nouvelles informations concernant les départements encore incomplets. (Voir notre *Avis très important*, page 329.) Il nous est même permis d'espérer que bientôt, grâce au précieux concours de nos lecteurs, cette vaste et si utile enquête générale aura atteint son complet développement et ne laissera plus rien à désirer.

Actuellement, nous nous trouvons donc en présence des totaux que voici pour la province :

784 maisons de tolérance, existant au 31 décembre 1900;

9,557 filles soumises (moyenne exacte annuelle), se subdivisant en 4,591 filles de maison, et 4,966 filles en carte;

35,491 filles insoumises (minimum signalé), plus ou moins clandestines : les unes, en faible quantité proportionnelle, débauchées scandaleuses à divers degrés; et les autres, se prostituant avec une discrétion également de degrés variés.

D'autre part, pas un chef-lieu de département n'échappe à la prostitution; quant aux sous-préfectures, on n'en compte que 21 où aucune prostituée ne soit signalée. Ce sont : Gex, Nantua, Trévoux, de l'Ain; La Palisse, de l'Allier; Barcelonnette, Castellane, des Basses-Alpes; Largentière, de l'Ardèche; Mauriac, du Cantal; Ussel, de la Corrèze; Boussac, de la Creuse; Lombez, du Gers; Saint-Pons, de l'Hérault; Montfort, de l'Ille-et-Vilaine; Brioude, de la Haute-Loire; Gourdon, du Lot; Florac, de la Lozère; Briey, de Meurthe-et-Moselle; Mauléon, des Basses-Pyrénées; Argelès, des Hautes-Pyrénées; Saint-Jean-de-Maurienne, de la Savoie; et Civray, de la Vienne.

Parmi les départements qui ont le moins de prostituées, il faut noter : 7 avec un effectif inférieur à 100, Lozère, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ariège, Cantal, Lot, Haute-Savoie; 20 avec un effectif de 101 à 200 prostituées, Haute-Loire, Haut-Rhin, Haute-Saône, Ardèche, Haute-Marne, Creuse, Landes, Indre, Loir-et-Cher, Tarn-et-Garonne, Vendée, Corrèze, Aveyron, Mayenne, Eure-et-Loir, Deux-Sèvres, Yonne, Ain, Nièvre, Vaucluse. Mais les chiffres peu

élevés de la prostitution de ces départements ne sont pas à retenir pour poser des conclusions, attendu qu'il en est plusieurs sur lesquels notre enquête n'est pas complète encore; en outre, quand nous aurons les chiffres définitifs, il faudra voir la proportion des prostituées avec le chiffre de population départementale. Ainsi, il est évident que le Haut-Rhin, se trouvant réduit au petit territoire de Belfort, a beaucoup de prostituées, quoique 109 seulement y soient signalées.

Par contre, il est inconstestable qu'il y a très forte abondance de prostitution en 6 départements : le Rhône, avec 5,793 prostituées; le Nord, avec 2,877; les Bouches-du-Rhône, avec 2,596; la Gironde, avec 2,446; la Seine-Inférieure, avec 1,843; la Haute-Garonne, avec 1,378. Ces 6 départements tiennent ainsi la tête. Après eux, viennent : l'Hérault, comptant 923 prostituées au total; Meurthe-et-Moselle, 879; le Gard, 793; le Calvados, 765; la Loire, 735; l'Isère,716; la Loire-Inférieure et le Var, chacun 692; la Marne, 675; le Finistère, 651; l'Aisne, 631; l'Aube, 627, etc.

On ne peut pas, d'après les chiffres seuls des effectifs de prostitution, conclure à plus ou moins d'immoralité des femmes de telle région; ce serait s'exposer à commettre des erreurs d'appréciation : mais il faut approfondir les chiffres et connaître au moins les principales circonstances qui les occasionnent. Ainsi, comme race, les Savoyardes sont identiquement les mêmes dans leurs deux départements, et cependant la Haute-Savoie ne compte que 82 prostituées, tandis que la Savoie en compte 601; c'est que, ici, dans la balance, Aix-les-Bains vient jeter un poids énorme.

Par contre, Seine-et-Oise est relativement pauvre de prostituées, avec son total de 503, et Seine-et-Marne paraît plus pauvre encore, n'en ayant que 284.

Mais il ne faut pas perdre de vue que ces deux départements entourent celui de la Seine, où Paris, comme un gouffre, attire les débauchées qui ont pris la décision de faire commerce de leur corps. Rappelons-nous la statistique relative aux pays d'origine des prostituées exerçant leur métier à Paris (page 16): sur un ensemble de 12,227 de ces filles, dont Parent-Duchâtelet a compulsé les dossiers, Seine-et-Oise en a fourni 874, et Seine-et-Marne 453.

Nous voyons aussi qu'il n'est aucun frein contre la fougue des passions. Si des prostituées se trouvent quelque part, c'est qu'il y a par là des libertins en proportion. Or, les départements renommés pour leur esprit religieux, sont loin de se distinguer par une pénurie de prostituées. Prenons, par exemple, le groupe vendéen, angevin et breton du nord-ouest : Vendée, 152 prostituées; Mayenne, 178; Côtes-du-Nord, 361; Morbihan, 450; Maine-et-Loire, 452; Manche, 456; Ille-et-Vilaine, 584; Finistère, 651; Loire-Inférieure, 692; ensemble, 3,976 prostituées. A ce groupe provincial, il n'est pas déraisonnable d'ajouter, étant limitrophes, les 3 départements normands où fleurissent le plus les œuvres de piété, c'est-à-dire : Orne, avec 257 prostituées; Eure, 390; Calvados, 765. Voilà donc les 12 départements réputés les plus dévots de France, avec un ensemble de 5,388 prostituées, sans compter les filles normandes (1,134 sur 12,227), bretonnes, angevines et vendéennes qui viennent se prostituer à Paris. C'est un total considérable pour ce groupe de départements qui représente à peine la septième partie de la province.

Mais nous le répétons : c'est seulement quand notre enquête se trouvera complète, que l'on pourra en tirer toutes les conclusions.

AVIS TRÈS IMPORTANT

APPEL A NOS LECTEURS. — Maintenant que voici cet ouvrage publié sous sa forme nouvelle, chacun peut constater que c'est *seulement en procédant comme nous l'avons fait* qu'il y aura possibilité de réunir tous les éléments instructifs de cette grave question. Parmi les personnes à qui nous nous sommes adressé en premier lieu, plusieurs ne nous ont pas répondu; mais, à présent, tous sont en mesure d'apprécier la portée des Questionnaires imprimés que nous envoyons, sur demande, à quiconque est en situation de nous fournir des renseignements complémentaires (ou rectificatifs, puisqu'en cette matière les chiffres peuvent subir chaque année des variations); et nous accepterons toujours avec reconnaissance les informations des maires, commissaires de police et secrétaires de mairie, docteurs en médecine et pharmaciens, hommes de lettres, officiers ministériels, commerçants établis et industriels, et autres personnes désireuses de collaborer, par leurs enquêtes ou observations particulières, à cette œuvre capitale, dont l'intérêt général a été si bien démontré par notre vénéré maître Parent-Duchâtelet.

Ainsi, nos éditions seront toujours tenues à jour.

Le Questionnaire imprimé est expédié sur demande adressée à M. le docteur Urbain Ricard, à la Librairie du XX[e] Siècle, 8, rue Monsieur-le-Prince, à Paris.

Nos diverses questions se rapportant exclusivement aux statistiques, il nous faut purement et simplement des chiffres et des renseignements d'ordre général; il n'est tenu aucun compte des réponses qu'on nous envoie, lorsque notre correspondant se livre à des personnalités

ou s'écarte du programme qui lui est tracé par le Questionnaire.

Sitôt qu'un Questionnaire nous parvient, rempli par un correspondant qui s'est fait connaître à nous, NOUS LE LUI RETOURNONS, après avoir *recopié* ses réponses pour notre prochaine édition; ainsi, nul n'a à craindre qu'il soit fait abusivement usage de son nom par quelque mauvais plaisant, voulant nous glisser des informations de fantaisie.

On peut, d'autre part, nous demander d'envoyer le Questionnaire à une adresse d'initiales en poste restante; mais, lorsque le renvoi nous en est fait, nous ne tenons aucun compte des réponses anonymes.

Toutes les mesures que nous avons adoptées garantissent, en outre, à nos lecteurs, le caractère sérieux de notre enquête et l'exactitude de ses résultats.

---

3. La prostitution en Algérie et Tunisie.

Les renseignements que nous possédons sur notre grande colonie de l'Afrique du Nord sont loin de nous donner satisfaction quant à présent, nous l'avouons en toute sincérité; presque partout, en Algérie et en Tunisie, nos envois de questionnaires ont été mal compris, mal interprêtés : aussi, espérons-nous que cette édition lèvera tous les doutes, et que des lecteurs algériens et tunisiens viendront contribuer à notre enquête, pour les éditions suivantes.

Voici, néanmoins, un aperçu.

En premier lieu, il faut dire que les maisons de tolérance, selon le système de la métropole, ne signifient presque rien en Algérie et Tunisie, où la débauche est fort intense et se rit de tous les efforts de l'autorité.

Province d'Alger. En tout, 26 maisons de tolérance.

Alger en a 12, dont 1 impasse René Caillé, 1 rue Caftan, 1 rue du Chêne, 1 rue des Maugrebins, 2 rue Barberousse, 6 rue Kattarouggil. — 2 à Milianah, bd des Réghas et bd du Nord. — 2 à Médéah, rue Rabelais. — 1 à Orléansville, rue de Lourmel. — 1 à Tizi-Ouzou, rue Poissonnière. — 1 à Affreville, rue de Paris. — 1 à Aumale, place du Nord. — 1 à Blidah, rue Zaouïa. — 1 à Bouïra. — 1 à Cherchell, rue du Rempart. — 1 à Dellys, rue Carnot. — 1 à Tenès, bd de l'Est. — 1 à Teniet-el-Haad.

Des essais infructueux d'établissements ont été faits à Coléah et à Fort-National.

Province de Constantine. En tout. 17 maisons de tolérance.

Constantine en a 4, dont 1 rue Cirtha, 1 rue Hackette, 2 rue Perrégaux. — 1 à Batna, rue Bugeaud. — 3 à Bône, soit 1 place d'Hippone, et 2 rue Bonguentas. — 1 à Bougie, ruelle des Vieillards. — 1 à Guelma, rue Bélisaire. — 1 à Philippeville, porte de Constantine. — 1 à Sétif, rue Spartacus. — 1 à Bordj-bou-Arréridj, porte de Bougie. — 1 à Biskra, rue Richard. — 1 à Collo. — 1 à Djidjelli. — 1 à Soukaras, rue de la Douane.

Essai infructueux, à La Calle.

Province d'Oran. En tout, 29 maisons de tolérance.

Oran en a 8, ensemble rue Monthabor. — 1 à Mascara, rue de la Mina, et 2 autres dans la commune mixte du même nom. — 4 à Mostaganem, ensemble rue des Jardins. — 2 à Sidi-bel-Abbès, bd du Nord et bd de l'Est. — 1 à Tlemcen, rue Belle-Treille. — 1 à Aïn-Sefra (Sahara algérien). — 1 à Aïn-Temouchent, bd de l'Est. — 1 à Arzew, rue du Rempart. — 1 à Géryville (Sahara algérien). — 1 à Méchéria (Sahara algérien). — 1 à Nemours. — 1 à Perrégaux. — 1 à Relizane, bd de Zemmorah. —

1 à Saïda, rue de la Marine. — 1 à Saint-Denis-du-Sig, bd de la Gare. — 1 à Tiaret, rue des Remparts.

Tunisie. En tout, 5 maisons de tolérance.

Tunis en a 4, dont 1 rue des Jardiniers, et 3 rue El-Mektar. — 1 à Sousse, rue Bordj-Cherch.

Ensemble, l'Algérie et la Tunisie comptent donc, actuellement, 77 maisons de tolérance. Les prostituées, pensionnaires dans ces maisons, sont au total 338, comme chiffre de moyenne annuelle; en effet, leur nombre, qui est assez variable, a été, dans le cours des cinq dernières années (1896-1900), de 304 au minimum, et 372 aux maximum.

Il importe, maintenant, de savoir que, dans notre grande colonie africaine, il existe, concurremment au petit nombre de maisons de tolérance fermées, une quantité formidable de maisons dites ouvertes, que l'autorité laisse fonctionner; là viennent des filles *cartées*, qui y passent la journée et sont, en quelque sorte, demi-pensionnaires. Plus nombreuses encore sont les filles inscrites qui, ayant leur chambre en ville, s'y prostituent isolément. Toute cette partie de la prostitution soumise triple le chiffre des filles de maisons fermées.

Mais tout cela n'est rien auprès de la prostitution insoumise, dont le commerce malsain s'exerce plus ou moins clandestinement dans les villes du littoral et dans les communes voisines des grands centres, mais qui n'a plus aucune vergogne au fur et à mesure que ses champs de manœuvre sont éloignés du littoral et des principales villes.

Tant que les éléments d'une enquête minutieuse et détaillée n'auront pas été réunis, il est impossible

d'évaluer, même approximativement, à quel chiffre s'élève l'effectif de cette prostitution clandestine. Nous allons faire comprendre cette impossibilité par un simple exemple : à un moment donné, Blidah, ville comptant aujourd'hui 27,772 habitants, dont 6.991 français, et qui a une seule maison de tolérance, avait comme femmes mauresques inscrites au dispensaire municipal 37 prostituées; or, sur ces 37 filles soumises, il y avait *32 épouses légitimes*, 1 veuve, et 4 célibataires seulement. D'après cela, puisque 32 épouses n'avaient pas craint de se déclarer officiellement prostituées, comment pourrait-on supputer le nombre des autres épouses mauresques qui faisaient également commerce de leur corps, mais qui se dérobaient au contrôle de la police sanitaire ?... Eh bien, il en est ainsi partout.

Dans les villes quelque peu importantes, le contingent des filles inscrites comporte plus d'européennes que d'indigènes. Un de nos confrères a bien voulu relever pour nous, en se heurtant à mille difficultés, quelques chiffres concernant Alger, Oran, Constantine, Bône et Tlemcen, c'est-à-dire les 5 villes les plus populeuses d'Algérie. Il résulte de ces renseignements, puisés à des sources officielles, mais malheureusement incomplets, qu'en général, sur 1,000 filles inscrites (en maisons fermées, en maisons ouvertes, et cartées isolées), il y a environ 640 européennes et 360 indigènes. Toujours sur 1,000 inscrites, les prostituées d'origine française comptent pour 500; les espagnoles viennent ensuite avec une moyenne de 90; puis, une vingtaine d'allemandes, une quinzaine d'italiennes, 7 à 8 suissesses, 9 à 10 anglaises. Quant aux 360 indigènes, elles se subdivisent en 250 mauresques environ, 60 kabyles, 35 juives, et 15 négresses; ces dernières

se trouvent exclusivement dans les maisons fermées.

Par contre, les femmes et filles indigènes sont prodigieusement en majorité et en nombre incalculable dans la prostitution insoumise, plus ou moins clandestine.

Dans les villes quelque peu importantes, il se trouve, en dehors des insoumises arabes qui se tiennent dans la basse prostitution, beaucoup de femmes, qualifiées communément *filles galantes*, dont plus des deux tiers sont d'origine européenne, soit immigrées, soit nées en Algérie de parents européens établis colons; ces prostituées exercent leur métier à l'abri d'une profession plus ou moins réelle ou nominale, siègent dans les comptoirs, les débits de tabac, louent des appartements garnis, vendent à la toilette, ou sont censées appartenir à des ateliers de modes, de couture, etc. Le nombre des insoumises de cette catégorie peut être évalué, attendu que ces filles ne se cachent pas et sont reconnaissables à leur grand déploiement de toilette, aux habitudes de vie luxueuse et sensuelle qu'elles affichent, hôtesses assidues des bals, des tripots et des cabinets particuliers de restaurant. Dans leur nombre, il y a, pour un peu moins d'un tiers, des juives et des mauresques, qui ont été assez adroites pour sortir des bas-fonds de la prostitution indigène. Voici les chiffres de proportion, sur 1,000 de ces filles galantes : 520 françaises, 100 espagnoles, 40 italiennes, 20 anglaises, d'une part; et, pour les races indigènes, d'autre part, 180 mauresques, et 140 juives. Ces chiffres ont été pris sur l'ensemble des 5 villes les plus populeuses.

A propos des espagnoles, une remarque s'impose : il ne faut pas englober dans cette qualification de prostituées espagnoles les femmes et les filles des Mahonnais, qui, par la douceur de leurs mœurs, la

régularité de leur conduite et une grande persévérance au travail, acquièrent généralement une certaine aisance, et qui constituent, pour ainsi dire, à part, une population honnête au milieu de leurs compatriotes.

Pour en revenir particulièrement aux races indigènes, la prostitution y sévit à l'état latent. Presque tous les établissements de bains publics sont des écoles de débauche. Grand nombre de femmes, réputées honnêtes, y vont non seulement pour le bain à l'orientale, avec massage, mais aussi et surtout pour se payer des jeunes garçons vicieux, qui, déguisés en filles, y sont introduits par les servantes, aux heures où ces établissements s'interdisent de recevoir les hommes. Celles qui ne se procurent pas ainsi une heure de luxure secrète avec ces adolescents débauchés, s'y corrompent d'une autre manière; dans ce pêle-mêle de femmes mariées ou de jeunes filles, de *msanates* (concubines qui se prostituent à l'insu de leur entreteneur) et de *dourrïas* (filles publiques proprement dites) juives, mauresques, négresses, qui pourrait dire ce qui se trame d'intrigues, ce qui s'élabore de tromperies à l'encontre des maris jaloux, et quels conseils pernicieux se donnent, quels instincts pervers se propagent, quelles négociations d'entremise et de proxénétisme clandestin s'effectuent, sous l'inviolabilité de ces sombres étuves !

L'Algérienne de race indigène a le vice dans le sang; elle est toujours prête à s'abandonner, quand l'occasion s'en présente, au premier venu, fût-ce un coquin, un bélître, un sodomiste. A la lasciveté de l'Orientale, elle joint la dépravation de l'Egyptienne, sa voisine de l'Afrique du Nord. Il est juste d'ajouter, à titre d'explication et comme circonstance atténuante, qu'elle

est plus victime que coupable dans cet extraordinaire relâchement des mœurs : mariée dès l'âge de douze, quelquefois huit ou neuf ans, livrée innocente et sans aucune expérience de la vie à la brutalité d'un époux dont elle est en réalité l'esclave et pour lequel elle n'est le plus souvent qu'un instrument de plaisirs, la jeune Arabe glisse facilement sur la pente où l'entraînent soit la première satisfaction de mauvais instincts, soit le besoin de se dédommager, de s'affranchir, même par des écarts de conduite, de la chaîne qui ne lui offre en perspective que séquestration, coups et violences de toutes sortes.

Une coutume mahométane contribue beaucoup à transformer rapidement la jeune femme mariée, mauresque, en prostituée. Comme tout musulman, l'époux arabe a la répudiation facile : or, durant l'intervalle, imposé aux femmes séparées entre la répudiation et un second mariage, ces pauvres créatures, entreposées chez leur père, leur frère ou un proche parent, jouissent, faute de protecteur intéressé et responsable, d'une liberté d'allures illimitée; pendant cette période d'attente, elles se prêtent sans retenue, par intérêt, et le plus ordinairement par besoin, à des relations illicites, sans prendre même souci de les dissimuler. D'autre part, l'obligation de recevoir dans la famille les femmes auxquelles la séparation conjugale ménage de si commodes loisirs, maintient à la courtisane, chez les musulmans, un niveau de position dont notre civilisation, toute indulgente qu'elle soit, ne saurait de beaucoup s'accommoder: là, en effet, même les filles publiques ne sont point, comme chez nous, traitées en êtres dégradés; les meilleures maisons leur restent accessibles; elles y font visite, devisent en commun, prennent leurs repas, assises à la même table que

LE MANIAQUE VAMPIRE



Ces maniaques, dont le prélat Maret est resté un des types célèbres, exigent qu'une femme fasse la morte, couchée sur un lit funèbre, et poudrée à blanc, pour imiter la pâleur cadavérique ; le vampire s'agenouille au pied du lit, et marmotte des *De Profundis* ; c'est pour lui un plaisir d'insensé ; mais on pense si la pseudo-défunte a de la peine à tenir son sérieux !... Plus dangereux encore que grotesque, le prélat devait mal finir ; on n'a pas oublié le scandale du Vésinet, qui lui valut dix ans de réclusion *(page 346)*.

l'épouse légitime et ses filles, sortent avec elles pour aller aux emplettes, à la promenade, au bain, etc.

Pour ne parler que de l'arrondissement de Guelma, sur lequel un officier de notre armée a bien voulu nous transmettre une petite notice, la population féminine arabe y atteint le nombre de 58,630 sur une totalité de 129,819 habitants (les colons français y comptent pour 5, 725 et les colons étrangers pour 693); notre correspondant estime que, « parmi les femmes arabes de cet arrondissement, il y a certainement plus de 3,000 prostituées ».

Enfin, on ne peut passer sous silence la débauche des filles du désert même; car, pour changer un peu d'aspect en s'éloignant des villes vers les tribus du centre et jusque dans le Sahara, la prostitution indigène n'en conserve pas moins son double et désolant caractère de vogue et de gravité. Déjà, en Kabylie, les Barbachas, les Ygnifsals, les Ouled-Rabâs, les Beni-Amers, sont réputés pour le libertinage de leurs femmes, écrit le docteur Bertherand, médecin-major, et chaque tribu possède son effectif de prostituées libres, avouées, payant patente à un chef spécial, le *mézouar*. Mais c'est surtout la prostitution nomade, venant du pays des sables et des oasis, qu'il faut faire connaître à nos lecteurs.

Cette dépravation n'est pas seulement en plein exercice dans sa lointaine contrée; elle a ses cours et ses cotes sur les marchés voisins, et elle est toujours accueillie avec plaisir dans les localités moins éloignées du littoral; elle fait la renommée et la richesse de sa région; elle organise des caravanes; des phalanges d'émigration féminine abandonnent périodiquement le sol natal, pour aller approvisionner au loin, dans les oasis du désert, les endroits maltraités du ciel

sous le rapport du nombre et de la beauté des femmes.

Les Ouled-Naïls, au sud-ouest de la province de Constantine, fournissent l'exemple, sinon le plus complet, du moins le mieux connu de la traite des prostituées sahariennes. Dans cette populeuse tribu, de nombreux essaims de jeunes filles, la plupart remarquablement belles, quittent chaque année leurs familles pour se rendre dans les diverses localités où les attend le proxénétisme arabe. Les unes se dirigent vers l'est et vont à Ghadamès, ville tripolitaine, située sur les confins du vilayet de Tripoli, à 30 degrés de latitude nord, et en même temps à proximité de la pointe extrême de la Tunisie et de la partie méridionale de la province de Constantine; bien que ne comptant que 5,000 habitants, Ghadamès est le centre d'un important commerce; les indigènes y vendent l'ivoire brut, les plumes d'autruche, les peaux de bêtes sauvages, les cuirs et maroquins, la poudre d'or, et achètent toiles, cotonnades, verroteries et produits coloniaux de tout genre. Quant aux autres filles de la tribu des Oued-Naïls, prenant la direction nord-ouest, elles vont à Ouargla (à 800 kil. d'Alger), grand marché de dattes et de burnous, à Touggourth (à 455 kil. de Constantine), fourmilière arabe de 47,776 habitants, dont 74 français seulement, et, poussant plus loin vers le littoral, à Bou-Sâada, immense commune indigène, de plus de 800,000 hectares (50,642 hab., dont 12 français), dont la gare la plus rapprochée, celle de Bouïra, est à 82 kilomètres; il en est qui se risquent même jusqu'à Boghar (à 166 k. d'Alger), chef-lieu de cercle militaire, commune indigène, avec 33,604 habitants, dont 56 français, et 376,140 hectares de superficie.

A Ouargla, c'est sous les murs mêmes de la ville que ces filles viennent camper; à Touggourth, elles ont

leur montagne sacrée au Drâa-el-Ghemel (mamelon des poux); à Bou-Sâada, elles plantent leur tente au coin de la principale place publique, à côté d'un fondouk (nom des caravansérails dans cette région).

Située un peu en arrière de la ligne du Tell, en avant du désert, dans des conditions excellentes qui en font un marché d'échange des plus fréquentés, la commune indigène de Bou-Sâada peut être considérée, dans sa partie centrale, comme le grand lupanar du pays. Au sujet de cette ville arabe d'Algérie, nous terminerons ce chapitre par quelques détails, fournis par notre distingué confrère, le docteur Bertherand, sur la manière dont la débauche s'exerce en ces contrées si peu connues; ainsi, le lecteur sera parfaitement initié à la vie galante des gitanes de la prostitution saharienne.

Qu'on se figure une cour entourée de 16 à 18 cabanons destinés à loger chacun deux filles ouled-naïls, la plupart très jeunes (il en est qui n'ont pas douze ans), jolies et bien tournées, sous le costume — nous allions dire le déguisement grotesque — dont elles s'affublent. Vers huit heures du matin, le *chaous*, préposé à la garde de ces houris terrestres, donne la clef des champs à ses pensionnaires; elles se répandent bientôt dans les cafés maures qui se pressent autour du harem. Là, au son d'une musique dont un tambour de basque fait à peu près tous les frais, elles s'évertuent, par toutes sortes de danses, principalement la fameuse danse du ventre, et par de brusques arrêts à poses lascives, entremêlées de chansons, à éveiller les désirs des fumeurs ou des oisifs que leur présence attire.

Rien de plus étrange qu'une parure d'ouled-naïl. A voir ces visages sahariens, chargés de toutes couleurs, les joues enluminées de carmin, le front jauni d'ocre, les lèvres rutilantes de vermillon, les yeux en-

cerclés de sombre koheul, les sourcils noyés dans une brune et épaisse couche de henné, le tout parsemé de mouches faites de pommade noire à la rose, on croirait assister à une exhibition de momies ou de reliques, animées par le mécanisme secret de quelque Vaucanson. Ajoutez à ces affreux pastels l'encadrement d'une chevelure tressée en lourdes nattes mélangées de laine; pour vêtement, le haïk, sorte de chemise longue, recouverte d'un châle rayé, négligemment jeté sur l'épaule et fixé par des plaques de métal enjolivées de chaînettes d'argent et de cuivre, de coraux, d'amulettes; enfin, un petit miroir de pacotille, suspendu à la ceinture; vous aurez le nec-plus-ultra de toutes les ressources de la coquetterie chez les bayadères de la débauche nomade.

Dès qu'un amateur se laisse tenter, la conversation s'engage par un *dakhlac* (je t'en prie) doucereux; puis, sur un ton formel : *Ouallah! béïti béïtac* (par Allah! ma chambre est ta chambre; après quoi, discussion du prix; enfin une fois l'accord établi, et avant d'emmener le galant, l'immanquable phrase : *Hât el-fouloûs* (donne l'argent), ou tout au moins celle-ci : *Ahtini ghaboûn* (paie-moi une partie de la somme d'avance).

Ce qui se passe chez les femmes sahariennes est à l'inverse de celles du Tell et de la région des hauts plateaux, lesquelles passent du rang d'épouses à celui de prostituées. Tout au contraire, après deux ou trois ans d'exercice du métier de fille publique, les jeunes oued--naïls, enrichies d'un petit pécule, regagnent la tribu natale, où elles sont fort recherchées en mariage : réintégrées dans la vie de famille, nul souvenir du passé ne les poursuit dans leur considération; presque toutes, affirme-t-on, sont réputées pour leur bonne tenue comme mères et comme épouses.

APPENDICE

LES ABERRATIONS DU SENS GÉNÉSIQUE

Le sadisme ; ses variétés ; son influence dans la prostitution clandestine ; la bestialité ; le vampirisme ou passion du cadavre. — La pédérastie ; la prostitution masculine et sa clientèle ; gitons et rivettes ; petits-jésus et chanteurs.

Ainsi que notre éminent confrère, le docteur Paul Moreau de Tours, l'a dit en termes excellents, « l'*aberration* constitue une dérogation aux lois qui régissent la sensibilité propre des organes et des facultés; par ce mot, il faut entendre ces cas dans lesquels l'observation fait constater un changement contre-nature, exceptionnel et tout-à-fait pathologique, changement qui apporte un trouble palpable au fonctionnement régulier d'une faculté ». Or, ce que l'on constate par exemple pour l'appétit qui, soit augmenté démesurément, soit perverti, donne lieu aux phénomènes connus sous les noms de *boulimie*, de *pica*, est vrai également pour les appétits vénériens : le goût étrange qui pousse certains individus à rechercher dans les plaisirs hors nature une jouissance nouvelle, ou qui obéissent malgré eux à un entraînement qu'ils ne peuvent maîtriser, constitue bien réellement une aberration du sens génésique, notre sixième sens.

Un des crimes plus particulièrement imputables à la prostitution clandestine est de contribuer, d'une manière effrayante, au développement de ces aberrations, de ces goûts désordonnés, qui mènent le libertin plus ou moins promptement à la folie. Le marquis de Sade, dont l'existence fut un résumé de toutes les horreurs voluptueuses,

a laissé son nom à l'ensemble des principales dépravations érotiques; le *sadisme*, en effet, comporte plusieurs variétés, à divers degrés obscènes et immondes.

Les sadistes peuvent être répartis en trois catégories : les blasés, les monomanes, les passionnels. Mais, à vrai dire, entre ces trois genres de débauchés maniaques, les distinctions sont très subtiles. Ce que nous avons à retenir ici, c'est que, si le personnel des maisons de tolérance subit parfois certaines exigences de ces érotomanes, du moins ces maisons, étant surveillées, ne peuvent pas se prêter à toutes les fantaisies insensées des dépravés et des fous, tandis que les filles galantes, chevronnées du vice, et les proxénètes clandestines établissent, par calcul et avec l'impunité de leur situation, leurs meilleures chances de fortune en exploitant spécialement tous les genres et sous-genres du sadisme.

C'est dans les maisons de rendez-vous que les blasés cherchent l'adultère et la virginité; tels autres sadistes, qu'on nomme *voyeurs*, y trouvent l'excitation de leur ramollissement par le spectacle de la luxure d'autrui. Pour certains monomanes, les lupanars clandestins ont des vestiaires : tel individu ne veut avoir affaire qu'à une femme en toilette de bal, tel autre à une danseuse en tutu; d'autres blasés, monomanes ou passionnels, déjà sodomistes, mais n'osant pas encore aborder la prostitution masculine, exigent que la fille, jeunette et maigriole, se costume en mousse, en marmiton, en petit télégraphiste. Il y a peu d'années, une descente de la police des mœurs, effectuée dans une maison clandestine de la rue Radziwill, fit découvrir un vestiaire où se trouvaient même des costumes de sœurs de charité, pour les femmes, et des soutanes, pour les clients; on y saisit aussi des pénis factices, dits *gaude-mihi*, destinés aux sodomistes à manie passive.

Beaucoup de blasés recherchent les fellatrices, ou bien,

pour s'exciter, réclament de la femme un long exercice de doigté par tout le corps, ou encore pratiquent eux-mêmes la pollution labiale et linguale sur la prostituée, et il est juste de reconnaître que ces trois sortes de pratiques luxurieuses sont en usage partout, les filles soumises s'y prêtant avec autant de complaisance que les insoumises; les deux premières de ces manœuvres sadiques sont des plus pernicieuses pour la santé des hommes qui y prennent goût, et la troisième amène l'épuisement des femmes qui acceptent les clients ayant cette sale passion. Par contre, une passion inoffensive pour elles, c'est celle des monomanes dont le plaisir quasi-solitaire se satisfait en chaussant ou en déchaussant une prostituée; ces maniaques paient très cher le soulier féminin ou le bas qu'ils emportent, qu'ils baisent avec tendresse, avec frénésie, qu'ils mordent, et que finalement ils polluent.

On trouve de ces monomanes jusque dans la rue : le manège des *frotteurs* est bien connu des agents, qui en arrêtent souvent, croyant d'abord avoir affaire à des pickpockets. D'autre part, il est des sadistes qui, au lieu de prodiguer des attouchements lascifs aux prostituées, éprouvent une volupté à les battre, ou bien à se faire battre par elles; filles en carte et filles clandestines ont pour cela des fouets, des verges, des orties; tels autres clients maniaques se font enfoncer des épingles d'argent dans les parties génitales. Dans un genre tout contraire, on n'a pas oublié le procès d'un marchand de diamants qui, sur la chair de pauvres filles, épinglait un fichu de soie et l'arrachait ensuite avec les dents; les maisons de tolérance, du moins, ne peuvent pas se prêter à ces folies.

Le lupanar clandestin est, enfin, le refuge de la bestialité et du vampirisme, ces deux derniers degrés de la démence sadique. A Marseille, notamment, il y a une trentaine d'années, la police découvrit une villa où des débauchés

entraînaient des cocottes et, au prix de vingt louis et plus, les faisaient couvrir par des gros chiens; eux-mêmes se servaient de ces bêtes, activement ou passivement; de hautes interventions firent étouffer l'affaire, qui aurait été par trop scandaleuse.

Quant au vampirisme ou passion du cadavre, il a eu ses tristes héros, d'une hideuse célébrité, parmi lesquels le fameux sergent Bertrand, qui avait, en quelques années, déterré et violé plus de cent cadavres, qui finit par être pris une nuit au cimetière Montparnasse, à Paris, et qui fut condamné à la prison perpétuelle. Mais tous les vampires n'ont pas l'audace d'aller escalader les murs de cimetières et se contentent de recourir aux lupanars clandestins, qui, moyennant finances, leur servent la comédie funèbre de leur profanation désirée. Tel était ce monsignor Maret, curé du Vésinet, client assidu d'une maison de rendez-vous parisienne, et dont un crime révéla l'épouvantable manie érotique.

Aux sadistes comme celui-ci, il faut une femme faisant la morte, couchée sur un lit mortuaire, poudrée à blanc pour imiter la pâleur cadavérique, entourée de cierges allumés, les murs de la chambre recouverts de tentures noires semées de larmes d'argent; le vampire s'agenouille au pied du lit, et marmotte des *De Profundis;* c'est pour lui un plaisir d'insensé, mais on pense si la pseudo-défunte a de la peine à tenir son sérieux !... Finalement, le répugnant passionnel se rue sur la catin qui se prête à ce jeu macabre et stupide.

Plus dangereux encore que grotesque, le prélat Maret devait mal finir; on n'a pas oublié son procès, jugé en avril 1879 par la Cour d'assises de Versailles. Ce misérable, que la simulation du cadavre mettait en rut, à défaut du cadavre même, viola une fillette de treize ans, dont il enterrait le père, son paroissien; il prit l'enfant avec lui

dans le coupé attenant au corbillard, et il commit le viol pendant les obsèques, à côté du cadavre; la fillette n'osa pas le dénoncer; ce fut une maladie vénérienne, résultat du crime, qui fit tout découvrir. Mgr Maret fut condamné à dix ans de réclusion. Dans les perquisitions faites à son presbytère, on trouva une collection de poils, en plusieurs petits paquets, soigneusement étiquetés au nom d'une quinzaine de ses pénitentes; sadiste à double titre, le curé camérier du pape, chanoine honoraire de quatre diocèses, président de l'archiconfrérie de l'Immaculée-Conception, était coupeur de poils en même temps que vampire.

Passons aux pédérastes, dont nous devons dire quelques mots, pour terminer. M. Carlier, ancien chef de la police des mœurs, a montré, le premier, la connexité existant entre la prostitution féminine clandestine et la prostitution pédérastique : autrefois, filles d'amour et gitons faisaient leur vil métier en deux camps parfaitement distincts, chacune et chacun se prostituant à son bénéfice exclusif; aujourd'hui l'association entre les deux prostitutions est des plus fréquentes. Il y a des maisons de rendez-vous, en très grand nombre, où deux ou trois gitons sont en quelque sorte attachés à l'établissement; s'ils ne se trouvent pas en permanence dans la maison même, ils se tiennent à proximité, de façon à venir au premier appel. D'autre part, ces jeunes garçons efféminés, qu'on nomme *tantes* ou *tapettes*, sont presque toujours associés à des prostituées clandestines, vivant isolément; si la femme voit qu'elle a affaire à un « homme à passions », elle propose et fait paraître le mignon avec lequel elle est de connivence; c'est, d'ordinaire, un jeune ami de son souteneur. Dans une enquête judiciaire que nous avons sous les yeux, une de ces filles déclare que « les deux tiers des hommes qui viennent chez elle se présentent uniquement pour demander des jeunes garçons »; une autre raconte qu'elle rencontre habituel-

iement sur la voie publique des jeunes gens qui raccrochent les hommes comme elle, et, dit-elle, « ils viennent toujours demander aux femmes de les recevoir avec les michets qu'ils ont faits, parce qu'ils ne savent pas où aller ».

Les gitons qui racolent ainsi à la rue sont appelés *persilleuses;* ce sont les seuls individus qui, dans la prostitution masculine, cherchent à se faire remarquer : barbe entièrement rasée et de très près; cheveux longs pommadés, presque toujours roulés par le bas; regard langoureux; voix traînante et faible, affectant le timbre féminin; col de chemise rabattu, et cravate à la colin, c'est-à-dire nouée d'une façon très lâche, ou retenue par une bague; comme coiffure, presque toujours une casquette à visière de cuir verni tombant sur les yeux; jaquette courte, ou veste boutonnée de façon à dessiner fortement la taille, qui déjà est maintenue par un corset; pantalon sans boucle et parfaitement ajusté sur les reins; enfin, souliers vernis, ou escarpins légers, très découverts. Tel est le type, pour ainsi dire classique, du prostitué pédéraste qui fait le trottoir à Paris.

Une autre variété de gitons est celle des *jésus*, garçonnets vicieux, qui, ordinairement associés à un ou deux coquins experts en l'art du chantage, servent d'amorce pour attirer dans un piège les riches pédérastes actifs; les souteneurs des petits-jésus sont, pour cela, qualifiés *chanteurs*.

Les clients pédérastes, appelés *rivettes* ou *honteuses*, évitent les regards, contrairement aux persilleuses, rejettent et écartent avec soin tout ce qui pourrait les faire reconnaître, sont habillés comme tout le monde, et rien ne les trahit, si ce n'est leur politesse affectée, leur manie des parfums, et surtout leur voix quelque peu féminine. Cette catégorie est composée de personnes appartenant à toutes les classes de la société, sans aucune exception.

M. Carlier, pendant son passage à la direction de la

police des mœurs, s'était composé un double album, dans lequel il réunit les photographies des pédérastes parisiens les plus signalés, actifs et passifs, rivettes du grand monde et persilleuses en vogue, entreteneurs et entretenus; car les riches pédérastes, qui se méfient des jésus et des chanteurs, accaparent un giton de la catégorie des persilleuses et l'entretiennent exactement comme l'est une horizontale de haute marque; dans ce monde ignoble, il arrive encore qu'actifs et passifs s'associent par petits groupes, à l'instar des académies lesbiennes.

Or, la collection de M. Carlier, qui est d'une valeur inestimable, a ceci d'intéressant, qu'à chaque photographie est jointe en marge une notice manuscrite s'appliquant à chaque individu et expliquant les unions de ces divers pédérastes, ainsi que leurs divorces, leurs rivalités, etc., Ce document précieux a été acheté avec une partie de la bibliothèque de M. Carlier, après sa mort, par M. Chacornac, libraire du quai Saint-Michel, qui récemment voulut bien nous le prêter pendant quelques instants. Rien n'est plus frappant que la diversité des types, et l'on est surpris de voir là des physionomies ne présentant absolument rien de ce qui pourrait faire soupçonner des mœurs inavouables. Le mélange des classes y est aussi très curieux : le duc, le comte, le grand industriel, le cabotin, le boucher, le garçon coiffeur, le marchand de vins, et le plus infect voyou.

En effet, nous le répétons, on trouve le pédéraste dans tous les mondes; le vice commun efface toutes les différences sociales : le maître et le valet de chambre sont sur le même pied; le millionnaire et le vaurien sans domicile fraternisent; l'aristocrate du noble faubourg et le repris de justice échangent leurs immondes caresses.

Il est du devoir de la police d'avoir l'œil ouvert sur cette sale débauche, comme sur tous les libertinages; mais, en

ce qui concerne la pédérastie, il n'est guère possible à l'administration d'agir contre des individus qui ne tombent sous le coup d'aucun article de loi pour ce seul fait, c'est-à-dire tant qu'ils se vautrent dans leur ordure à huis-clos. A moins de flagrant délit dans un lieu public ou déclaré tel légalement, que faire? Il est évident qu'à cet égard une lacune existe dans notre Code; mais, si quelque législateur a songé un jour à la remplir, peut-être a-t-il aussitôt reculé devant la délicatesse d'une pareille tâche.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE DE LA NOUVELLE EDITION.............................. 1

ILLUSTRATION DE CE LIVRE.. 11

PREMIÈRE PARTIE

LA PROSTITUTION A PARIS

I. — Questions générales **13**

1. Définition : prostituée, prostitution (p. 13). — **2**. Nombre des prostituées exerçant leur métier à Paris (p. 15). — **3**. Quels sont les pays qui fournissent les prostituées, et dans quelle proportion chacun d'eux les envoie-t-il à Paris? (p. 16). — **4**. Position sociale des familles des prostituées (p. 22). — **5**. Considérations sur l'état-civil des prostituées (p. 25). — **6**. Professions exercées par les prostituées au moment de leur inscription au Bureau des Mœurs (p. 26). — **7**. Quel est le degré d'instruction des prostituées? (p. 29). — **8**. Quel est l'âge des prostituées exerçant leur métier à Paris? et depuis combien de temps l'exercent-elles? (p. 30). — **9**. Quelle est la cause première de la prostitution? (p. 32).

II. — Mœurs et habitudes des prostituées........... **44**

1. Opinion que les prostituées ont d'elles-mêmes (p. 44). — **2**. Du sentiment religieux chez les prostituées (p. 47). — **3**. Les prostituées, malgré leurs habitudes et leurs vices, conservent-elles quelque reste de pudeur? (p. 49). — **4**. Caractère et tournure d'esprit des prostituées (p. 50). — **5**. La manie du tatouage chez les prostituées (p. 51). — **6**. A quoi les prostituées passent-elles leur temps dans l'intervalle de l'exercice de leur métier? (p. 53). — **7**. Faux-noms pris par la plupart des pros-

tituées (p. 55). — **8.** Malpropreté des prostituées (p. 57). — **9.** Défauts particuliers aux prostituées (p. 59). — **10.** Bonnes qualités des prostituées (p. 61).

III. — Les amants des prostituées 65

1. Les amants de cœur, les souteneurs (p. 65). — **2.** Les tribades, ou les amours interféminines des prostituées (p. 72).

IV. — Notes physiologiques et pathologiques 90

1. Sur l'embonpoint et la raucité de la voix (p. 90). — **2.** Sur la couleur des cheveux et des yeux (p. 92). — **3.** Sur la taille des prostituées de Paris (p. 93). — **4.** Les parties sexuelles et l'anus chez les prostituées; état de leur menstruation (p. 95). — **5.** De la fécondité chez les prostituées (p. 104). — **6.** De l'influence que peut avoir sur la santé générale des prostituées l'exercice de leur métier (p. 108). — **7.** Accidents nerveux et particularités relatives à l'aliénation mentale observées chez les prostituées (p. 115). — **8.** De quelques infirmités congénitales qui, bien que singulières, n'empêchent pas les prostituées d'exercer leur métier (p. 118).

V. — De l'inscription des prostituées 119

1. Sagesse des mesures administratives de l'inscription (p. 119). — **2.** De l'inscription des prostituées mineures (p. 123). — **3.** Des radiations et des réinscriptions (p. 151).

VI. — Classification des prostituées 159

Filles soumises : filles à numéro ou de maison de tolérance; filles en carte ou isolées. Filles insoumises. Femmes galantes; femmes à parties. Femmes mariées. Filles d'amour, en logement; en fausse boutique. Filles de brasserie; filles de caboulots; filles à soldats. Raccrocheuses, filles de trottoir : trimardeuses; hallières; pierreuses ou femmes de terrain. Raccrocheuses spécialistes : la femme de café; la soupeuse ou agenouillée; l'allumeuse; la ratichonneuse ou fille à curés; la coureuse d'omnibus; la baladeuse cycliste; l'allumeuse amazone; la femme pour femme. Sommets de la prostitution clandestine : mouches d'or; demi-mondaines; demi-castors; pros-

tituées espionnes. — Proxénètes : marchandes à la toilette ou ogresses; procureuses et entremetteuses; courtières et placeuses; marcheuses; indicatrices de femmes mariées; mères infâmes; tenancières.

VII. — **Les dames ou maîtresses de maison**.......... 177

1. Les maisons de tolérance; conditions principales exigées pour leur établissement; leur classement en cinq catégories; la sous-maîtresse; nomenclature des maisons de tolérance existant à Paris en 1900; leur répartition par arrondissement, moyenne des filles de maison dans chaque quartier; les maisons de la banlieue de Paris; l'absence totale de maisons de tolérance ou le peu de filles à numéro dans un quartier ne prouve pas la moralité de l'endroit, au contraire; la presse parisienne et les maisons de tolérance; compte-rendu poétique de la réouverture d'un lupanar de premier ordre; changements et mutations (p. 177).—**2**. Ce qu'ont été primitivement les maîtresses de maison; qualités personnelles que l'administration exige de ces femmes pour leur accorder le livret de tolérance; leurs principales obligations (p. 198). —**3**. Opinion que les maîtresses de maison ont d'elles-mêmes; tournure de leur esprit; curieux exemples tirés de leurs lettres au préfet de police; leur atroce cupidité; le règlement intérieur qu'elles édictent, les amendes qu'elles infligent aux filles, autres prétextes imaginés par ces femmes avides pour extorquer l'argent de leurs pensionnaires; quelques particularités du caractère des tenancières; haine profonde dont elles sont l'objet de la part des prostituées; comment un certain nombre de filles réussissent, à leur tour, à les voler impunément (p. 203). — **4**. Comment les dames de maison recrutent leur personnel de filles (p. 224). — **5**. Les maris et amants des dames de maison (p. 227). — **6**. Des chances de ruine et de fortune que présente la gestion d'une maison de tolérance (p. 235).

VIII. — **La prostitution clandestine**.................. 240

1. De la prostitution clandestine, en général : ruses des proxénètes clandestines; les patentes commerciales; difficultés que rencontre l'administration; les femmes ga-

lantes; la prostitution des domestiques en place (p.240). — 2. Quelques exemples authentiques de prostitution clandestine organisée : les maisons à parties; les maisons de rendez-vous; rapport d'un chef de la sûreté sur l'hôtel de la veuve F***; reproduction de 15 lettres saisies dans une maison de rendez-vous; biographie de la baronne d'Ange; la femme L*** et ses deux maisons, rue Duphot et rue Lavoisier; plaintes des victimes (p. 245).

IX. — Nécessité de la police sanitaire.............. 266

Les statistiques annuelles des cas vénériens constatés établissent, avec une certitude absolue, que la suppression de la police des mœurs serait une mesure désastreuse.

Notice Spéciale. — Statistique officielle de la prostitution à Paris, en l'an 1900....................................... 272

SECONDE PARTIE

LA PROSTITUTION EN PROVINCE

EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE

I. — Considérations générales.......................... 276

Différence d'aspect et d'allure entre la prostitution des départements et celle de la capitale; régime des maisons de tolérance en province; la « dette » des filles; lupanars clandestins et maisons secrètes de rendez-vous; préjugé des libertins contre la fille en carte; la maison à soldats; incertitude des chiffres sous le rapport de la statistique des maladies vénériennes en province.

II. — Etat actuel de la prostitution en province.... 280

Répartition de 784 maisons de tolérance, 9,557 filles soumises (dont 4,591 filles de maison et 4,966 filles en carte), et 35,491 filles insoumises, prostituées plus ou moins clandestines. Tableau général donnant les effectifs par département; division particulière détaillant la prostitution de chaque ville, et comprenant même les petites communes rurales signalées à l'occasion de cas curieux de débauche, plus ou moins notoires; observations carac-

téristiques, minutieusement recueillies dans notre enquête générale. Influences diverses, avec leurs chiffres moyens annuels de prostituées : villes de garnison, ports de mer, centres industriels et manufacturiers, gares de chemins de fer dans les communes rurales, villes d'eaux, stations hivernales et stations balnéaires, localités avoisinant les lieux de pélerinage. — Appel à la collaboration de nos lecteurs.

III. — La prostitution en Algérie et en Tunisie.... 330

APPENDICE

LES ABERRATIONS DU SENS GÉNÉSIQUE

Le sadisme; ses variétés; son influence dans la prostitution clandestine; la bestialité; le vampirisme ou passion du cadavre. — La pédérastie; la prostitution masculine et sa clientèle; gitons et petits-jésus; chanteurs......... 343

Imp. A. DUBUISSON, 128, rue d'Alésia, Paris (XIVe).

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Pour éviter d'acheter une imitation, forcément inexacte, ou une contrefaçon, non tenue à jour, il faut avoir bien soin de demander aux libraires :

L'ÉDITION DES DOCTEURS

PARENT-DUCHATELET & URBAIN RICARD

LA SEULE QUI SOIT CONSTAMMENT TENUE A JOUR
GRACE A LA COLLABORATION DE

plus de 200 Correspondants

Voir, à la page 329, l'AVIS IMPORTANT relatif à ceux de nos lecteurs qui désirent collaborer à notre enquête générale.

Pour l'Édition de 1902,

les réponses à notre **QUESTIONNAIRE DE COLLABORATION**
DEVRONT NOUS ÊTRE ENVOYÉES
du 15 février au 15 mars (dernier délai).





